



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 8 - Numéro 33

19 août 2011



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2011

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	87
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	124
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	

5. Institutions financières	131
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés	138
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	231
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. René Joubert (intimé)</i>	2010-038	Claude St Pierre	23 août 2011 9 h 30	Demande de retrait des droits conférés par l'inscription dans les disciplines de courtage en épargne collective et du courtage en plan de bourses d'études [LAMF-93 et LVM-152]	À la suite de l'audience du 28 avril 2011 Audience <i>pro forma</i>
2°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Conseiller Interinvest Corporation du Canada Ltée (intimée)</i>	2010-046	Claude St Pierre	26 août 2011 9 h 30	Demande de retrait des droits conférés par l'inscription d'un conseiller en valeurs et imposition d'une pénalité administrative [LAMF-93 et LVM-152 et 273.1]	À la suite de l'audience du 19 mai 2011 Audience <i>pro forma</i>
3°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. David Kam et E=MC² Company inc et Pôle Nord de l'Amérique Inc. (intimés)</i>	2011-019	Alain Gélinas	29 août 2011 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs, d'opération sur valeurs et de cesser l'utilisation, de fermer et de retirer des sites Web [LAMF-93 et LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 29 juin 2011 Audience <i>pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
4°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Carole Morinville et Carole Morinville, représentante autonome et 9068-3442 Québec inc. faisant affaires sous la dénomination sociale d'Agence Carole Morinville et 9074-5613 Québec inc. (intmés) et Banque Nationale du Canada et Banque TD Canada Trust et Litwin Boyadjian inc., ès qualités de syndic des faillites de Carole Morinville et 9068-3442 Québec inc. (mises en cause)</i>	2010-028	Claude St Pierre	29 août 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LAMF-93 et LVM-249 et 250]	À la suite de l'avis d'audience du 9 août 2011

5°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Robert Morin et Roger Éthier et Incase Finance inc. et Vivre-Entreprise en soins de santé (intimés) et Gestion M.E.R.R. inc. et Les Résidences Desjardins (St-Sauveur) inc. et Bilodeau Spécialiste en chaussure inc. et Pantero Technologies inc. et Banque Canadienne Impériale de Commerce et Banque HSBC du Canada (mises en cause)</i>	2011-021	Alain Gélinas	29 août 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LAMF-93 et LVM-249 et 250]	À la suite de l'avis d'audience du 11 août 2011
6°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Cote 100 inc. (intimée)</i>	2011-028	Alain Gélinas	30 août 2011 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LAMF-93 et LVM-273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 20 juillet 2011 <i>Audience pro forma</i>
7°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Dominic Côté (intimé) et Scotia Capitaux inc. et RBC Placements en direct et TD Canada Trust et Banque Royale du Canada (mises en cause)</i>	2010-002	Alain Gélinas Claude St Pierre	31 août 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LAMF-93 et 94 et LVM-249 et 250]	À la suite de l'avis d'audience du 11 juillet 2011
8°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Luc Chartrand et Irène Hornez (intimés) et</i>	2011-020	Alain Gélinas Claude St Pierre	31 août 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LAMF-93 et LVM-249 et 250]	À la suite de l'avis d'audience du 4 août 2011



RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>Banque Toronto-Dominion et TD Waterhouse Canada inc. et Jitney Trade inc. (mises en cause)</i>					
9°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Henri Lemieux, faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital, Agence Créditis Plus inc. et Altima Environnement Technologie inc. et 9218-3524 Québec inc., personne morale faisant affaires sous la raison sociale Altima Environnement Technologie et Michel Rolland et Alexandre Royer et Rémy Pelletier et Jeffrey Harris et Jonathan Archer et Raymond Rivard (intimés) et Caisse</i>	2010-018	Alain Gélinas Claude St Pierre	1 ^{er} septembre 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LAMF-93 et LVM-249 et 250]	À la suite de l'avis d'audience du 8 août 2011



RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>Desjardins des Rivières de Québec (mise en cause)</i>					
10°	<i>AMF c. Gestion de Capital Triglobal inc. et Société de gestion de fortune Triglobal inc. et T.Papadopoulos et Anna Papathanasiou et Franco Mignacca et Joseph Jekkel et PNB Management inc. et M. Bright et Focus Management inc. et Ivest Fund Ltd et Kevin Coombes et 3769682 Canada Inc.(intimés) et Interactive Brokers et Banque CIBC et Groupe Financier Banque TD et BNP Parisbas (Canada) et Jean Robillard, ès qualités d'administrateur provisoire de gestion de</i>	2007-033	Alain Gélinas	2 septembre 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LAMF-93 et LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 8 août 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>Capital Triglobal Inc. (mises en cause) et Nechi Investments inc. et 2938201 Canada inc. et Hymson Holdings inc. et Etinvest Holdings Ltd et Franfreluche Investments inc et Michael Zunenshine et Hazel Zunenshine et Howard Zunenshine et Linda Zunenshine et Banque Toronto Dominion (intervenants)</i>					
11°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Gestion Palos inc. (intimée)</i>	2011-023	Claude St Pierre	6 septembre 2011 9 h 30	Demande de pénalité administrative et de mesures propres à assurer le respect de la loi [LAMF-93 et 94 et LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 7 juillet 2011 <i>Audience pro forma</i>
12°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Cordiant Capital inc. (intimée)</i>	2011-029	Claude St Pierre	7 septembre 2011 9 h 30	Demande de suspension des droits d'inscription, d'ordonnance de nomination d'un chef de la conformité, de pénalité administrative et à défaut demande	À la suite de l'avis d'audience du 20 juillet 2011 <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
					de radiation de l'inscription [LAMF-93 et 94 et LVM-152 et 273.1]	
13°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Ressources Glen Eagle inc. (intimée)</i>	2011-001	Alain Gélinas Claude St Pierre	8 septembre 2011 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LAMF-93 et LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 28 avril 2011
14°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay et Brahm Segal (intimés)</i>	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	12 septembre 2011 9 h 30	Demande de pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête [LAMF-93 et LVM-262.1, 273.1 et 273.2]	À la suite de l'avis d'audience du 5 mai 2011 <i>Audience pro forma</i>



RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
15°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Fondation Fer de Lance, Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, Jean-Pierre Desmarais, Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., Avocats, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury (intimés) et 2849-1801 Québec, Ghyslain Lemay, Les Investissements Denise Verreault inc., Les Entreprises Richard Beaupré inc., Michel Roy, Pierre Forget, 9177-8977 Québec Inc., Mario Lavoie, Gilles Bédard, Éric Lambert, France Côté, Gérard Doiron, Ivan Nadeau, Daniel Blanchette, Gérard Bousquet, Pascal Bousquet, Claude Martel,</i>	2009-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	12 septembre 2011 10 h	Ordonnance de blocage et interdiction d'opération sur valeurs Demande d'être entendus des intimés Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury Demande de prolongation de blocage [LVM-249, 250, 265 et 323.7]	À la suite de l'audience du 14 juin 2011 Audience <i>pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	9151-0628 Québec inc., Hervé Martin, Jacques Preschoux, Yves Carrier, Régis Loisel, Solutions Chemco inc., Sylvain Auger et Procureur général du Québec (intervenants)					
16°	Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Alain Péloquin, Isabelle Cantin, Évaluation Apex inc., Stéphane Auclair et Jean-Luc Flipo (intimés) Jean-Marc Lavallée, Banque de Montréal, Banque Toronto- Dominion, Caisse Desjardins de Contreccœur, Caisse d'Économie Marie- Victorin, Officier du Bureau de la publicité des droits des circonscriptions foncières	2011-007	Alain Gélinas	13 septembre 2011 9 h 30	Demande d'ordonnance de redressement et de dépôt au greffe de la Cour supérieure [LVM-262.1 et LAMF-93 et 115.12]	À la suite de l'audience du 2 août 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>de Verchères et de Sherbrooke (mis en cause)</i>					
17°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. IAB Media inc., Neuro-Biotech inc., Conseils Hilbroy inc., Wanderport Corp., 6570542 Canada inc., Jean-François Amyot, Andrew Barakett, Andrea Cortellazzi, Yannick Lessard et Serge Ollu (intimés)</i>	2011-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	13 septembre 2011 14 h	Demande d'être entendus des intimés [LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'avis d'audience du 4 août 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
18°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Avro services de gestion de risques (intimée)</i>	2010-036	Alain Gélinas Claude St Pierre	14 septembre 2011 9 h	Demande d'imposition de pénalité administrative et mise en place de mesures de contrôle et de surveillance [LDPSF-115 et LAMF-93 et 94]	À la suite de l'audience du 14 juillet 2011
19°	<i>AMF c. François Michaud et Righthedge Investments inc., faisant aussi affaire sous les dénominations : Righthedge Investments, Righthedge Alberta, Righthedge Nevada, Righthedge Fund, Righthedge Private Placement Fund, Righthedge Chrono-Logic Fund, Righthedge Vanuatu, Righthedge Group et Wealth Building Venture inc. et The Hear Now Inc. aussi connu sous : Technology healing</i>	2011-016	Alain Gélinas	15 septembre 2011 9 h 30	Demande d'ordonnance réciproque, de refus du bénéfice de dispense et d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller [LAMF-93 et LVM-264, 265, 318.2 et 323.8.1]	À la suite de l'audience du 27 juin 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>nature, THN China et THN Investment china inc. et Allan Parent (intimés)</i>					
20°	<i>AMF c. Warren English, Méga International Business, Alain André Desarzens, Michèle Amiot, Institut des médecines universelles (intimés) Banque Royale du Canada de Laval, Banque Royale du Canada de Rimouski, RBC Placement en direct, Caisse populaire Desjardins de Rimouski, Alertpay inc., Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval et Banque CIBC (mis en cause)</i>	2011-024	Claude St Pierre	19 septembre 2011 9 h 30	Demande d'être entendu des intimés Warren English et Méga International Business [LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 2 août 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
21°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Warren English, Méga International Business, Alain André Desarzens, Michèle Amiot, Institut des médecines universelles (intimés) Banque Royale du Canada de Laval, Banque Royale du Canada de Rimouski, RBC Placement en direct, Caisse populaire Desjardins de Rimouski, Alertpay inc., Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval et Banque CIBC (mis en cause)</i>	2011-024	Claude St Pierre	20 septembre 2011 9 h 30	Demande d'être entendu des intimés Warren English et Méga International Business [LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'audience du 19 septembre 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
22°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Warren English, Méga International Business, Alain André Desarzens, Michèle Amiot, Institut des médecines universelles (intimés) Banque Royale du Canada de Laval, Banque Royale du Canada de Rimouski, RBC Placement en direct, Caisse populaire Desjardins de Rimouski, Alertpay inc., Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval et Banque CIBC (mis en cause)</i>	2011-024	Claude St Pierre	21 septembre 2011 9 h 30	Demande d'être entendu des intimés Warren English et Méga International Business [LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'audience du 20 septembre 2011



RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
23°	<i>Autorité des marchés financiers c. Carol McKeown et Daniel F. Ryan et Downshire Capital Inc. et Meadow Vista Financial Corp. et McKeown Baboon Building Family Trust et Herbert Baboon Building Family Trust et McKeown Baboon business Family Trust et McKeown/Ryan Principal Residence Trust (intimés) et Fin-XO Valeurs mobilières (Demers Valeurs Mobilières Inc.) et Dundee Securities Corporation et Desjardins Valeurs Mobilières et TD Canada Trust et Richardson GMP Limited et Canaccord Capital Corporation (mises en cause)</i>	2010-024	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 septembre 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LAMF-93 et LVM-249 et 250]	À la suite de l'avis d'audience du 4 août 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
24°	<i>Vincenzo Farrugia (demandeur) c. Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) (intimée)</i>	2010-035	Alain Gélinas Claude St Pierre	26 septembre 2011 9 h 30	Demande de retirer d'un site Internet la référence au dossier du demandeur	À la suite de l'avis d'audience du 3 août 2011
25°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Sigma Alpha Capital inc. (intimée)</i>	2011-015	Alain Gélinas	5 octobre 2011 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LAMF-93 et LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 6 mai 2011
26°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Les Conseillers en placements Randisi inc. et Alfonso Randisi (intimés)</i>	2011-006	Claude St Pierre	6 octobre 2011 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives et autres ordonnances [LAMF-93 et 94 et LVM-152 et 273.1]	À la suite de l'audience du 12 juillet 2011 Audience <i>pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
27°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Pierre Jolicoeur et Corporation de Capital B.M.T. 06 et M^r Martin Gilbert et Gestion Duparel inc. et Gaston Quirion (intimés requérants) et Banque Nationale du Canada (intimée) et Banque de Montréal et Intractive Brokers Canada inc et TD Waterhouse Canada inc. et Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Beauce (mis en cause)</i>	2011-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	19 octobre 2011 9 h 30	Demande d'être entendus des intimés [LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'avis d'audience du 30 mai 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
28°	<p><i>AMF c. Normand Bouchard, Mario Dumais, Luis Gonzalez, Tri Minh Huynh, Michel Larocque, Mario Paquin, Gérald Parkin, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan, Robert Savoie, Bartolomeo Torino, Richard Tremblay, Claude Valade, René Viau, Claude Adam, Serge Belval, Aquamondial Inc., 9179-5252 Québec Inc., 9137-1534 Québec Inc., 9201-7144 Québec Inc., 9175-9704 Québec Inc., Air Bermuda Inc., Fonds de Placement Nor-West, Personne morale (intimés) et TD Waterhouse, Banque Toronto Dominion, Caisse populaire Montréal-Nord, Banque Scotia, Scotia McLeod</i></p>	2009-041	<p>Alain Gélinas</p> <p>Claude St Pierre</p>	<p>20 octobre 2011</p> <p>9 h 30</p>	<p>Requête de l'intervenante pour obtenir une levée partielle d'une ordonnance de blocage</p> <p>[LVM-249 et LAMF-93 et 94]</p>	<p>À la suite de l'audience du 5 juillet 2011</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>Direct Investing, BMO Nesbitt Burns, Banque de Montréal, Questrade, RBC Direct Investing, Banque Royale du Canada, Caisse Populaire Desjardins Pierre-Boucher, Valeurs mobilières Desjardins, Courtage direct Banque nationale Inc., BMO Ligne d'action Inc. (mises en cause) Gendarmerie Royale du Canada (intervenante)</i>					
29°	<i>AMF c. François Simard et Stéphane Valois et Monique Langelier Taillefer (intimés)</i>	2011-025	Alain Gélinas	14 novembre 2011 9 h 30	<p>Demande d'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de courtier ou de conseiller et d'interdiction d'utiliser le titre de planificateur financier</p> <p>[LAMF-93 et 94 et LVM-265 et 266 et LDPSF-56]</p>	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 4 août 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
30°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. François Simard et Stéphane Valois et Monique Langelier Taillefer (intimés)</i>	2011-025	Alain Gélinas	15 novembre 2011 9 h 30	Demande d'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de courtier ou de conseiller et d'interdiction d'utiliser le titre de planificateur financier [LAMF-93 et 94 et LVM-265 et 266 et LDPSF-56]	À la suite de l'audience du 14 novembre 2011
31°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. François Simard et Stéphane Valois et Monique Langelier Taillefer (intimés)</i>	2011-025	Alain Gélinas	16 novembre 2011 9 h 30	Demande d'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de courtier ou de conseiller et d'interdiction d'utiliser le titre de planificateur financier [LAMF-93 et 94 et LVM-265 et 266 et LDPSF-56]	À la suite de l'audience du 15 novembre 2011
32°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. F.D. De Leeuw & Associés inc. et Francis Daniel De Leeuw (intimés)</i>	2006-026	Alain Gélinas	17 novembre 2011 9 h 30	Suivant décision N° 2006-026-001 du 30 novembre 2009	À la suite de l'audience du 19 avril 2011

Le 19 août 2011

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211

Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca www.bdr.gouv.qc.ca

2.2 DÉCISIONS

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2011-031

DÉCISION N° : 2011-031-001

DATE : Le 4 août 2011

EN PRÉSENCE DE : M^e Alain Gélinas

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, personne morale légalement constituée, ayant son siège social au 2640, boulevard Laurier, 3e étage, à Québec, dans le district de Québec, G1V 5C1
Partie demanderesse

c.

DANIEL L'HEUREUX, résidant au 2102, rue de Versailles, Ste-Julie, district judiciaire de Longueuil, J3E 3R7

et

9248-8543 QUÉBEC INC., personne morale légalement constituée, ayant son siège social au 2102, rue de Versailles, Ste-Julie, district judiciaire de Longueuil, J3E 3R7

et

NOSFINANCES.COM INC., personne morale légalement constituée, ayant son siège social au 2102, rue de Versailles, Ste-Julie, district judiciaire de Longueuil, J3E 3R7

Parties défenderesses

et

CAISSE DESJARDINS DU GRAND-COTEAU, coopérative légalement constituée ayant son siège social au 933A, boul. Armand Frappier, Sainte-Julie, district judiciaire de Longueuil, J3E 2N2

et

CAISSE POPULAIRE HOCHELAGA-MAISONNEUVE, coopérative légalement constituée ayant son siège social au 3871, rue Ontario Est, Montréal, district judiciaire de Montréal, H1W 1S7

Parties mises en cause

ORDONNANCES D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS SUR VALEURS, D'EXERCER L'ACTIVITÉ DE CONSEILLER, DE MESURE PROPRE À ASSURER LE RESPECT DE LA LOI, DE BLOCAGE, DE SUSPENSION DES DROITS D'INSCRIPTION ET DE DÉPÔT À LA COUR SUPÉRIEURE

[art. 152, 249, 265, 266, *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, art. 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, art. 93, 94, 115.9 et 115.12, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2]

M^e Juan Manzano
(Girard et al.)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 1^{er} août 2011

DÉCISION

[1] Le 29 juillet 2011, l'Autorité des marchés financiers (« Autorité ») a saisi le Bureau de décision et de révision (« Bureau ») d'une demande afin qu'il prononce, à l'encontre des intimés, des ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'exercer l'activité de conseiller, de mesure propre à assurer le respect de la loi, de blocage et de suspension des droits d'inscription. De plus, l'Autorité a demandé à ce que la décision à intervenir soit déposée au greffe de la Cour supérieure du district de Longueuil. L'Autorité a amendé sa demande le 1^{er} août 2011.

[2] Cette décision a été demandée en vertu des articles 152, 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹, des articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*² et des articles 93, 94, 115.9 et 115.12 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³. Les parties impliquées dans la présente demande sont les suivantes :

- **Intimés**
 - Daniel L'Heureux;
 - 9248-8543 Québec inc.; et
 - NosFinances.com inc.;
- **Mises en cause**
 - Caisse Desjardins du Grand-Coteau; et
 - Caisse populaire Hochelaga-Maisonneuve.

[3] La demande de l'Autorité a été présentée en vertu de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, selon lequel il est loisible au Bureau de prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert. Une audience *ex parte* s'est donc tenue au siège du Bureau le 1^{er} août 2011, afin que l'Autorité puisse présenter sa demande.

[4] L'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*⁴, en vertu duquel une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux. Des copies conformes de la demande amendée de l'Autorité et de la déclaration sous serment sont annexées à la présente décision.

LA DEMANDE

[5] Le Bureau reproduit les faits allégués par l'Autorité.

1. LES INTIMÉS

DANIEL L'HEUREUX

1. L'intimé Daniel L'Heureux est inscrit à titre de représentant de courtier en épargne collective sous le numéro d'inscription 2016111 dans la base de données nationale d'inscription.

¹ L.R.Q., c. V-1.1.
² L.R.Q., c. D-9.2.
³ L.R.Q., c. A-33.2.
⁴ (2004) 136 G.O. II, 4695.

2. Il est rattaché à Desjardins sécurité financière investissements Inc. dont le numéro d'inscription dans la base de données nationale d'inscription est 23430.
3. Daniel L'Heureux est également inscrit en vertu des dispositions de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* à titre de représentant autonome en assurance de personnes et planification financière sous le numéro d'inscription 513989.
4. Il détient un compte personnel auprès de la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, sise au 933A, boul. Armand Frappier, Sainte-Julie, district judiciaire de Longueuil, J3E 2N2, portant le numéro 81530066-39131.

LA SOCIÉTÉ 9248-8543 QUEBEC INC

5. La société 9248-8543 Québec Inc. (ci-après « 8543 Québec ») est une personne morale constituée le 20 juillet 2011 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*.
6. L'adresse du siège de cette société est située au 2102, rue de Versailles, Sainte-Julie (Québec) J3E 3R7;
7. Cette adresse correspond à l'adresse du domicile personnel de Daniel L'Heureux.
8. La société 8543 Québec se décrit comme étant une société d'investissements.
9. Daniel L'Heureux est l'actionnaire majoritaire et seul membre du conseil d'administration de 8543 Québec.
10. Cette société utilise le nom d'emprunt « Investissements nosfinances.com »;
11. 8543 Québec n'est pas un émetteur au sens des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières* (ci-après « LVM »).
12. Cette société contrôlée par Daniel L'Heureux détient un compte d'entreprise auprès de la Caisse Populaire Hochelaga-Maisonneuve, sise au 3871, rue Ontario Est, Montréal, district judiciaire de Montréal, H1W 1S7, portant le numéro 81530327-482192.
13. Ce compte a été ouvert par 8543 Québec le 22 juillet 2011.

LA SOCIÉTÉ NOSFINANCES.COM INC.

14. La société NosFinances.com Inc. (ci-après « Nosfinances ») est une personne morale constituée le 23 janvier 2007 en vertu de la partie 1A de la *Loi sur compagnies*.
15. L'adresse du siège de cette société est située au 2102, rue de Versailles, Sainte-Julie (Québec) J3E 3R7.
16. Cette adresse correspond à l'adresse du domicile personnel de Daniel L'Heureux.
17. Nosfinances se décrit comme étant une société de services informatiques.
18. Daniel L'Heureux est l'actionnaire majoritaire et seul membre du conseil d'administration de 8543 Québec.
19. Cette société utilise le nom d'emprunt « Services financiers nosfinances.com ».

20. Cette société contrôlée par Daniel L'Heureux détient un compte d'entreprise auprès de la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, sise 933A, boul. Armand Frappier, Sainte-Julie, district judiciaire de Longueuil, J3E 2N2, portant le numéro 81530066-83975.

2. LES FAITS

21. Le 28 juillet 2011, un représentant de la direction enquête et sécurité de la Fédération des caisses populaires Desjardins du Québec communiquait avec l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« AMF ») afin de communiquer des renseignements relatifs aux agissements de Daniel l'Heureux.
22. Sur la base des renseignements fournis par le représentant en question, l'AMF a institué une enquête en vertu des dispositions de l'article 239 de la LVM.
23. L'enquête menée par l'AMF a révélé que Daniel L'Heureux, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions au sein de Desjardins sécurité financière investissements Inc., a sollicité au moins trois clients (ci-après les « clients-investisseurs ») de cette société afin de leur proposer d'effectuer des placements totalisant la somme de 225 000,00\$.
24. Les placements proposés par Daniel L'Heureux, à au moins un des clients-investisseurs, consistait à investir une somme de 75 000,00\$ dans la société Nosfinances.
25. Suivant les représentations faites par Daniel L'Heureux, cet investissement devait se réaliser à l'aide d'un prêt-levier et devait rapporter 8% d'intérêts.
26. En contrepartie du montant investi, ce client-investisseur devait recevoir des actions privilégiées de la société Nosfinances.
27. Pour réaliser les placements, les clients-investisseurs, sur recommandations de Daniel L'Heureux, ont souscrit à des marges de crédit de 75 000 \$.
28. Les sollicitations et représentations effectuées par Daniel L'Heureux ont été effectuées le ou vers le 22 juillet 2011.
29. Le 22 juillet 2011, trois transferts bancaires de 75 000,00 \$ chacun étaient effectués vers le compte d'entreprise de 8543 Québec, portant le numéro 81530327-482192.
30. Ces transferts bancaires ont été effectués par Daniel L'Heureux à l'aide des autorisations fournies par les clients-investisseurs au moment de l'ouverture des marges de crédit en question;
31. Les transferts bancaires ont été effectués à partir des marges de crédit détenues par les trois clients-investisseurs sollicités par Daniel L'Heureux.
32. Les transferts bancaires effectués vers le compte d'entreprise détenu par la société 8543 Québec résultent des sollicitations et représentations effectuées par Daniel L'Heureux auprès des clients-investisseurs.
33. Les transferts bancaires confirment les placements effectués par les clients-investisseurs en question.
34. Ces placements ont été effectués en l'absence d'un prospectus visé par l'AMF et sans bénéficier d'une dispense, le tout en contravention aux dispositions de la législation applicables en valeurs mobilières.
35. Le 22 juillet 2011, un montant de 75 000,00\$ était transféré du compte de la société 8543 Québec, portant le numéro 81530327-482192, au compte personnel de Daniel L'Heureux, portant le numéro 81530066-39131.

36. Le même jour, après le transfert en question, un montant de 40 002,00\$ était retiré du compte personnel de Daniel L'Heureux, portant le numéro 81530066-39131.
37. Ce retrait de 40 002,00\$ résultait « d'achats » effectués au Casino de Montréal.
38. Le 25 juillet 2011, un montant de 145 000,00\$ provenant du compte de la société 8543 Québec, portant le numéro 81530327-482192, était transféré vers le compte personnel de Daniel L'Heureux, portant le numéro 81530066-39131.
39. Le 26 juillet 2011, un montant de 5 002,00\$ était retiré du compte personnel de Daniel L'Heureux, portant le numéro 81530066-39131.
40. Ce retrait de 5 002,00\$ résultait « d'achats » effectués au Casino de Montréal.
41. Nosfinances exploite le site internet www.nosfinances.com.
42. Daniel L'Heureux utilise ce site internet afin de promouvoir ses services professionnels à la population en général.

3. MOTIFS JUSTIFIANT L'ÉMISSION DES ORDONNANCES DEMANDÉES PAR L'AMF

43. Compte tenu de ce qui précède, il est raisonnable d'affirmer et de conclure que :
 - Les placements effectués par les clients-investisseurs résultent des sollicitations et représentations faites par Daniel L'Heureux auprès des clients-investisseurs en question;
 - Les placements effectués par ces clients-investisseurs ont été effectués en contravention aux dispositions de la LVM et de ses règlements;
 - Les montants investis par ces clients-investisseurs ont été détournés par l'intimé Daniel L'Heureux à des fins personnelles au détriment des intérêts des clients-investisseurs;
 - En sollicitant les clients-investisseurs en question afin de procéder aux placements de sommes totalisant 225 000,00\$ dans la société 8543 Québec et dans la société Nosfinances qu'il a fondée et qu'il contrôle, Daniel L'Heureux s'est placé en situation de conflit d'intérêt;
 - En sollicitant les clients-investisseurs en question afin de procéder aux placements de sommes totalisant 225 000,00\$ dans la société 8543 Québec et dans la société Nosfinances qu'il a fondées et qu'il contrôle, Daniel L'Heureux a abusé de la position et des fonctions qu'il exerce au sein de Desjardins sécurité financière investissements Inc.;
 - Sans l'émission des ordonnances demandées dans les conclusions de la présente, il est à craindre que les intimés continueront à effectuer ou à tenter d'effectuer des opérations sur valeurs en contravention aux dispositions de la LVM et de ses règlements;
 - Sans l'émission des ordonnances demandées dans les conclusions de la présente, il est à craindre que les intimés continueront à dilapider les montants obtenus illégalement des clients-investisseurs en question et, probablement, d'autres investisseurs encore inconnus;
 - Les ordonnances demandées dans les conclusions de la présente sont nécessaires afin de protéger le public et les marchés financiers contre les conséquences découlant des activités illégales exercées par les intimés;

- Il est impérieux pour la protection du public et des marchés financiers que le Bureau prononce les ordonnances demandées sans audition préalable conformément aux dispositions de l'article 323.7 de la LVM.

44. L'AMF demande, pour la protection des épargnants et des marchés financiers ainsi que dans l'intérêt public, que le Bureau de décision et de révision (ci-après le « Bureau ») prononce les interdictions d'opération sur valeurs, les interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, les ordonnances de blocage ainsi que des ordonnances en vue d'assurer le respect de la *Loi sur les valeurs mobilières*, à l'encontre des intimés.

L'AUDIENCE

[6] L'audience *ex parte* s'est tenue le 1^{er} août 2011 en présence du procureur de l'Autorité qui a fait entendre le témoignage d'une enquêteuse de cet organisme assignée au présent dossier. Cette dernière a relaté les faits au soutien de la demande et a déposé les documents à son appui.

[7] L'enquêteuse a expliqué que les clients-investisseurs identifiés ont tous été contactés par Daniel L'Heureux dans la semaine du 18 juillet 2011. Lors d'une rencontre avec ce dernier chez Desjardins, ils ont signé une augmentation de leur marge de crédit afin d'effectuer un placement à un taux d'intérêt de 8 %.

[8] Seul un des clients-investisseurs savait que les sommes seraient investies dans une entreprise de Daniel L'Heureux. Les autres ne savaient aucunement où leur argent serait placé. L'enquêteuse a expliqué que les clients-investisseurs rencontrés ne connaissent pas le domaine de la finance. Il s'agit de personnes qui faisaient déjà affaires avec Daniel L'heureux, elles avaient donc confiance en lui.

[9] L'enquêteuse a déposé les relevés des opérations des comptes de 9248-8543 Québec inc. et de Daniel L'Heureux. Elle a par la suite démontré au Bureau les retraits et les dépôts dans les deux comptes dont les sommes correspondraient. Ainsi, un dépôt au compte de l'entreprise d'une somme de 225 000 \$ aurait été fait le 22 juillet 2011 et le même jour, un retrait de 75 000 \$ est effectué et un dépôt du même montant est fait dans le compte personnel de Daniel L'Heureux.

[10] Toujours le 22 juillet, un retrait de 40 002 \$ est fait dans le compte de Daniel L'heureux au bénéfice du Casino de Montréal. D'autres retraits sont effectués pour des dépenses en épicerie. Le 25 juillet 2011, 145 000 \$ sont retirés du compte de l'entreprise et déposés dans le compte de Daniel L'Heureux. Une somme de 5 002 \$ est, à cette date, dépensée au Casino de Montréal.

[11] Le procureur de l'Autorité a ajouté qu'il existait des motifs impérieux de prononcer une décision *ex parte*, car selon la preuve présentée au cours de l'audience, les sommes confiées par les clients-investisseurs aux fins de placement sont utilisées à d'autres fins. De plus, selon le procureur, Daniel L'Heureux sait que ses comptes bancaires ont été bloqués par Desjardins et il pourrait être en possession de traite bancaire qui n'aurait pas encore été encaissée.

[12] Le procureur de l'Autorité demande d'ailleurs le dépôt de la décision à intervenir pour les mêmes motifs, ce qui fournirait à l'organisme un moyen supplémentaire pour agir en cas de non-respect de la décision du Bureau.

L'ANALYSE

[13] Le Bureau a révisé la preuve soumise par l'Autorité, a pris connaissance des arguments de son procureur et il est particulièrement inquiet des allégations suivantes qui l'incitent à agir immédiatement pour la protection des investisseurs :

- L'enquête menée par l'Autorité révélerait que Daniel L'Heureux, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions chez Desjardins Sécurité financière Investissements inc., a sollicité au moins trois clients-investisseurs de celle-ci afin de leur proposer d'effectuer des placements qui totaliseraient 225 000 \$;
- Ces placements auraient, selon l'Autorité, été effectués en l'absence de prospectus visé par celle-ci et sans bénéficié d'une dispense, le tout en contravention aux dispositions de la législation applicable en valeurs mobilières;

- En sollicitant les clients-investisseurs afin de procéder aux placements de sommes totalisant 225 000 \$ dans la société 9248-8543 Québec inc. et dans NosFinances.com inc. qu'il a fondées et qu'il contrôle, Daniel L'Heureux aurait abusé de la position et des fonctions qu'il exerce au sein de Desjardins Sécurité financière Investissements inc.;
- Les placements qui auraient été proposés par Daniel L'Heureux à au moins un client-investisseurs consistaient à investir 75 000 \$ dans la société NosFinances.com inc., dont Daniel L'Heureux serait l'actionnaire majoritaire et seul membre du conseil d'administration;
- Pour effectuer les placements, les clients-investisseurs auraient souscrit à des marges de crédit, sur recommandation de Daniel L'Heureux;
- Trois transferts bancaires de 75 000 \$ auraient été effectués le 22 juillet 2011 vers le compte d'entreprise de 9248-8543 Québec inc., par Daniel L'Heureux à l'aide des autorisations fournies par les clients-investisseurs au moment de l'ouverture de leur marge de crédit;
- Les transferts bancaires qui auraient été effectués vers le compte d'entreprise de 9248-8543 Québec inc. résulteraient des sollicitations et des représentations effectuées par Daniel L'Heureux auprès des clients-investisseurs;
- Ces transferts bancaires confirmeraient les placements effectués par les clients-investisseurs;
- Les montants investis par les clients-investisseurs auraient été détournés par Daniel L'Heureux à des fins personnelles, au détriment des intérêts des clients-investisseurs;
- Un montant de 75 000 \$ aurait, le 22 juillet 2011, été transféré du compte de 9248-8543 Québec inc. au compte personnel de Daniel L'Heureux et 40 002 \$ auraient par la suite été retirés du compte de Daniel L'Heureux pour des achats au Casino de Montréal;
- D'autres retraits auraient été effectués pour des dépenses d'épicerie;
- Le 25 juillet 2011, une somme de 145 000 \$ aurait été transférée du compte de 9248-8543 Québec inc. vers le compte personnel de Daniel L'Heureux;
- Le lendemain, 5 002 \$ auraient été retirés du compte de Daniel L'Heureux pour des achats au Casino de Montréal;
- L'Autorité allègue qu'il est impérieux pour la protection du public et des marchés financiers que le Bureau prononce les ordonnances demandées sans audition préalable, conformément à l'article 115.9 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, car il serait à craindre que les intimés continuent d'effectuer ou de tenter d'effectuer des opérations sur valeurs en contravention de la législation et qu'ils continuent de dilapider les sommes obtenues illégalement des clients-investisseurs identifiés et probablement de certains encore inconnus.

[14] Dans l'optique de pourvoir à la protection des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés, il est prévu aux articles 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières* que le Bureau peut interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeur et d'exercer l'activité de conseiller.

[15] Le Bureau rappelle que l'un des objectifs d'une telle ordonnance d'interdiction est de protéger les épargnants et d'assurer le bon fonctionnement des marchés. Le Bureau souligne le passage suivant de la décision qu'il a prononcée dans le dossier *Georges Métivier*⁵, concernant l'importance des professionnels pour un encadrement efficace des marchés et la protection des investisseurs :

« Le marché des valeurs mobilières est basé sur la confiance des investisseurs vis-à-vis des bourses, des firmes et des organismes de

⁵ *Georges Métivier c. Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières*, 4 mars 2005, Vol. 2, n° 9, BAMF – Section information générale, 76 pages.

réglementation ou d'autoréglementation. La première ligne de défense des marchés financiers repose cependant sur l'intégrité des professionnels agissant auprès des investisseurs. L'honorable juge Iacobucci de la Cour suprême rappelait ainsi, dans l'arrêt *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*, l'importance de l'encadrement des personnes inscrites au sein de la structure réglementaire de l'industrie des valeurs mobilières au Canada :

« Comme je l'ai déjà mentionné, les lois sur les valeurs mobilières visent avant tout à protéger le public investisseur. Dans l'arrêt (*Brosseau*), notre Cour a reconnu l'importance de cet objectif lorsqu'il faut procéder à l'examen de décisions prises par des commissions des valeurs mobilières; le juge L'Heureux-Dubé, s'exprimant au nom de notre Cour, dit, à la p. 314:

D'une manière générale, on peut dire que les lois sur les valeurs mobilières visent à réglementer le marché et à protéger le public. Cette Cour a reconnu ce rôle dans l'arrêt *Gregory & Co. v. Quebec Securities Commission*, [1961] R.C.S. 584, dans lequel le juge Fauteux a fait remarquer à la p. 588:

[TRADUCTION] L'objet prépondérant de la loi est d'assurer que les personnes qui, dans la province, exercent le commerce des valeurs mobilières ou qui agissent comme conseillers en placement, sont honnêtes et de bonne réputation et, ainsi, de protéger le public, dans la province ou ailleurs, contre toute fraude consécutive à certaines activités amorcées dans la province par des personnes qui y exercent ce commerce.

Ce rôle protecteur, qui est commun à toutes les commissions des valeurs mobilières, donne à ces organismes un caractère particulier qui doit être reconnu lorsqu'on examine la manière dont leurs fonctions sont exercées aux termes des lois qui leur sont applicables. »⁶ [Références omises]

[16] L'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* prévoit que le Bureau peut prononcer une décision sans que ne soient entendus les intimés, en cas de présence d'un motif impérieux. Ce pouvoir de rendre une ordonnance affectant les droits d'une partie sans lui donner l'occasion de se faire entendre d'abord doit s'interpréter en tenant compte des objectifs sous-tendant la réglementation sur les valeurs mobilières.

[17] Il s'agit de la protection du public investisseur, la confiance du public envers l'intégrité des marchés financiers, la mise en place de mesures de contrôle efficaces pour les marchés financiers et l'accès à une information fiable, exacte et complète sur les produits offerts et les intervenants des marchés⁷.

[18] Le Bureau note qu'en l'espèce une décision rendue *ex parte* est nécessaire notamment pour assurer la protection des investisseurs ainsi que l'accès à une information fiable et complète sur les placements offerts.

[19] Afin de protéger le public investisseur et d'éviter que les activités reprochées se poursuivent, le Bureau estime qu'il est nécessaire de prononcer une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'agir à titre de conseiller, ainsi que d'apposer une mention spécifique sur le site Internet www.nosfinances.com informant le public que Daniel L'Heureux fait l'objet d'ordonnances rendues par le Bureau.

[20] En vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, l'Autorité peut au cours d'une enquête demander au Bureau de prononcer une ordonnance de blocage à l'encontre d'une personne qui

⁶ *Id.*, 30-31.

⁷ Voir les missions et fonctions de l'Autorité des marchés financiers en vertu des articles 4 et 8 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, précitée, note 3.

fait l'objet d'une telle enquête. Il est à craindre que sans une telle ordonnance les intimés dilapident les sommes confiées par des investisseurs, et ce, au détriment de ces derniers, donc le Bureau est prêt à prononcer des ordonnances de blocage visant les intimés.

[21] Selon les allégations de l'Autorité, Daniel L'Heureux aurait sollicité des clients-investisseurs afin de procéder à des placements dans des sociétés qu'il contrôle, se plaçant ainsi en situation de conflit d'intérêts et abusant de sa position et de ses fonctions qu'il exerce au sein de Desjardins Sécurité financière Investissements inc.

[22] Le Bureau estime qu'il est nécessaire pour la protection du public de suspendre les droits conférés à Daniel L'Heureux par son inscription à titre de représentant de courtier en épargne collective ainsi que ceux qui lui sont conférés par son inscription à titre de représentant autonome en assurance de personnes et planification financière.

[23] Compte tenu de la gravité des faits allégués, le Bureau est également prêt à autoriser le dépôt de sa décision auprès du greffe de la Cour supérieure du district de Longueuil, le tout en vertu de l'article 115.12 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁸.

LA DÉCISION

[24] Après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité, du témoignage de son enquêteuse, de la preuve qu'elle a déposée et des représentations du procureur de cet organisme, le tout présenté au cours de l'audience du 1^{er} août 2011, le Bureau de décision et de révision, en vertu des articles 152, 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, des articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et des articles 93, 94, 115.9 et 115.12 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* prononce les ordonnances suivantes :

1) ORDONNANCE D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS SUR VALEURS EN VERTU DE L'ARTICLE 265 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DES ARTICLES 93 ET 115.9 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

INTERDIT à Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec inc. et à la société NosFinances.com inc. toute activité en vue d'effectuer directement ou indirectement toute opération sur valeurs;

2) ORDONNANCE D'INTERDICTION D'EXERCER L'ACTIVITÉ DE CONSEILLER EN VERTU DE L'ARTICLE 266 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DES ARTICLES 93 ET 115.9 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

INTERDIT à Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec inc. et à la société NosFinances.com inc. toute activité en vue d'exercer directement ou indirectement l'activité de conseiller;

3) ORDONNANCE DE PUBLIER UNE MENTION SUR UN SITE INTERNET EN VERTU DES ARTICLES 94 ET 115.9 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

ORDONNE à Daniel l'Heureux et à la société NosFinances.com inc. de s'assurer que le texte suivant apparaîtra à l'écran visiblement et en caractères prépondérants chaque fois que sur le site www.nosfinances.com une description ou autres mentions relatives aux activités exercées ou aux services offerts par Daniel l'Heureux s'affiche à l'écran :

« À la demande de l'Autorité des marchés financiers, Daniel L'Heureux fait l'objet d'ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs et de blocage prononcées par le Bureau de décision et de

⁸ Précitée, note 3.

révision dans une décision rendue le 4 août 2011 portant le numéro 2011-031-001 ainsi que d'une suspension des droits que lui accordent ses inscriptions à titre de représentant de courtier en épargne collective et de représentant autonome en assurance de personnes et planification financière. »

4) ORDONNANCE DE BLOCAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 249 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DES ARTICLES 93 ET 115.9 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

ORDONNE à Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec inc. et à la société NosFinances.com inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession ou qui leur ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;

ORDONNE à Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec inc. et à la société NosFinances.com inc. de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession ainsi que des fonds, titres ou autres biens en dépôt dans les différents comptes bancaires dont ils ont la garde ou le contrôle;

ORDONNE à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, sise au 933A, boul. Armand Frappier, Sainte-Julie, district judiciaire de Longueuil, J3E 2N2, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec inc. ou la société NosFinances.com inc. dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans les comptes portant les numéros 81530066-39131 et 81530066-83975;

ORDONNE à la Caisse Populaire Hochelaga-Maisonneuve, sise au 3871, rue Ontario Est, Montréal, district judiciaire de Montréal, H1W 1S7, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec inc. ou la société NosFinances.com inc. dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans le compte portant le numéro 81530327-482192;

5) ORDONNANCE DE SUSPENSION DES DROITS CONFÉRÉS PAR L'INSCRIPTION EN VERTU DE L'ARTICLE 152 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DE L'ARTICLE 115.9 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

SUSPEND les droits conférés à Daniel L'Heureux par son inscription à titre de représentant de courtier en épargne collective.

6) ORDONNANCE DE SUSPENSION DES DROITS CONFÉRÉS PAR L'INSCRIPTION EN VERTU DES ARTICLES 115 ET 146.1 DE LA LOI SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS ET DE L'ARTICLE 115.9 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

SUSPEND les droits conférés à Daniel L'Heureux par son inscription à titre de représentant autonome en assurance de personnes et planification financière.

7) ORDONNANCE DE DÉPÔT DE LA DÉCISION AU GREFFE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DE LONGUEUIL EN VERTU DES ARTICLES 115.12 ET 115.9 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

AUTORISE le dépôt d'une copie conforme de la présente décision au greffe de la Cour supérieure du district de Longueuil conformément à l'article 115.12 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*.

[25] En application du second alinéa de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, le Bureau informe les intimés qu'ils ont une période de quinze jours pour demander au Bureau de tenir une audience relative à la présente décision. Celle-ci se tiendra alors dans la salle d'audience *Paul Fortugno* qui est située au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 16.40, à Montréal (Québec).

[26] Il appartient alors aux intimés de communiquer avec le Secrétariat général du Bureau, au 1-877-873-2211, afin d'informer le Bureau qu'ils entendent exercer leur droit d'être entendus. Les intimés sont aussi invités à prendre note qu'une partie a le droit de se faire représenter par un avocat⁹. Le Bureau informe également les personnes morales et les entités désirant être entendues dans le cadre du présent dossier qu'elles sont tenues de se faire représenter par avocat au cours d'une audience devant le Bureau¹⁰.

[27] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹¹, l'ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

[28] Les autres ordonnances entrent en vigueur à la date à laquelle elles sont prononcées et elles le resteront jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées.

Fait à Montréal, le 4 août 2011.

(S) Alain Gélinas
M^e Alain Gélinas, président

⁹ *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*, précité, note 4, art. 31.

¹⁰ *Id.*, art. 32.

¹¹ Précitée, note 1.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

PROVINCE DE QUÉBEC
 MONTRÉAL
 DOSSIER N° 2011-

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, personne morale légalement constituée, ayant son siège social au 2640, boulevard Laurier, 3e étage, à Québec, dans le district de Québec, G1V 5C1

DEMANDERESSE

c.

DANIEL L'HEUREUX, résidant au 2102, rue de Versailles, Ste-Julie, district judiciaire de Longueuil, J3E 3R7

-et-

9248-8543 QUÉBEC INC., personne morale légalement constituée, ayant son siège social au 2102, rue de Versailles, Ste-Julie, district judiciaire de Longueuil, J3E 3R7

-et-

NOSFINANCES.COM INC., personne morale légalement constituée, ayant son siège social au 2102, rue de Versailles, Ste-Julie, district judiciaire de Longueuil, J3E 3R7

INTIMÉS

-ET-

CAISSE DESJARDINS DU GRAND-COTEAU, coopérative légalement constituée ayant son siège social au 933A, boul. Armand Frappier, Sainte-Julie, district judiciaire de Longueuil, J3E 2N2

-et-

CAISSE POPULAIRE HOCHELAGA-MAISON-NEUVE, coopérative légalement constituée ayant son siège social au 3871, rue Ontario Est, Montréal, district judiciaire de Montréal, H1W 1S7

MISES EN CAUSE

Demande **AMENDÉE** de l'Autorité des marchés financiers en vertu des articles 93, 94, 115.9 et 115.12 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 et des articles 152, 249, 265, 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1. et de l'article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2

1. L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SOUMET RESPECTUEUSEMENT AU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION CE QUI SUIT :

1. LES INTIMÉS

DANIEL L'HEUREUX

1. L'intimé Daniel L'Heureux est inscrit à titre de représentant de courtier en épargne collective sous le numéro d'inscription 2016111 dans la base de données nationale d'inscription.
2. Il est rattaché à Desjardins sécurité financière investissements Inc. dont le numéro d'inscription dans la base de données nationale d'inscription est 23430.
3. Daniel L'Heureux est également inscrit en vertu des dispositions de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* à titre de représentant autonome en assurance de personnes et planification financière sous le numéro d'inscription 513989.
4. Il détient un compte personnel auprès de la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, sise au 933A, boul. Armand Frappier, Sainte-Julie, district judiciaire de Longueuil, J3E 2N2, portant le numéro 81530066-39131.

LA SOCIÉTÉ 9248-8543 QUEBEC INC

5. La société 9248-8543 Québec Inc. (ci-après « 8543 Québec ») est une personne morale constituée le 20 juillet 2011 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*.
6. L'adresse du siège de cette société est située au 2102, rue de Versailles, Sainte-Julie (Québec) J3E 3R7;
7. Cette adresse correspond à l'adresse du domicile personnel de Daniel L'Heureux.
8. La société 8543 Québec se décrit comme étant une société d'investissements.
9. Daniel L'Heureux est l'actionnaire majoritaire et seul membre du conseil d'administration de 8543 Québec.
10. Cette société utilise le nom d'emprunt « Investissements nosfinances.com »;
11. 8543 Québec n'est pas un émetteur au sens des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières* (ci-après « LVM »).
12. Cette société contrôlée par Daniel L'Heureux détient un compte d'entreprise auprès de la Caisse Populaire Hochelaga-Maisonneuve, sise au 3871, rue Ontario Est, Montréal, district judiciaire de Montréal, H1W 1S7, portant le numéro 81530327-482192.
13. Ce compte a été ouvert par 8543 Québec le 22 juillet 2011.

LA SOCIÉTÉ NOSFINANCES.COM INC.

14. La société NosFinances.com Inc. (ci-après « Nosfinances ») est une personne morale constituée le 23 janvier 2007 en vertu de la partie 1A de la *Loi sur compagnies*.

15. L'adresse du siège de cette société est située au 2102, rue de Versailles, Sainte-Julie (Québec) J3E 3R7.
16. Cette adresse correspond à l'adresse du domicile personnel de Daniel L'Heureux.
17. Nosfinances se décrit comme étant une société de services informatiques.
18. Daniel L'Heureux est l'actionnaire majoritaire et seul membre du conseil d'administration de 8543 Québec.
19. Cette société utilise le nom d'emprunt « Services financiers nosfinances.com ».
20. Cette société contrôlée par Daniel L'Heureux détient un compte d'entreprise auprès de la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, sise 933A, boul. Armand Frappier, Sainte-Julie, district judiciaire de Longueuil, J3E 2N2, portant le numéro 81530066-83975.

2. LES FAITS

21. Le 28 juillet 2011, un représentant de la direction enquête et sécurité de la Fédération des caisses populaires Desjardins du Québec communiquait avec l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« AMF ») afin de communiquer des renseignements relatifs aux agissements de Daniel L'Heureux.
22. Sur la base des renseignements fournis par le représentant en question, l'AMF a institué une enquête en vertu des dispositions de l'article 239 de la LVM.
23. L'enquête menée par l'AMF a révélé que Daniel L'Heureux, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions au sein de Desjardins sécurité financière investissements Inc., a sollicité au moins trois clients (ci-après les « clients-investisseurs ») de cette société afin de leur proposer d'effectuer des placements totalisant la somme de 225 000,00\$.
24. Les placements proposés par Daniel L'Heureux, à au moins un des clients-investisseurs, consistait à investir une somme de 75 000,00\$ dans la société Nosfinances.
25. Suivant les représentations faites par Daniel L'Heureux, cet investissement devait se réaliser à l'aide d'un prêt-levier et devait rapporter 8% d'intérêts.
26. En contrepartie du montant investi, ce client-investisseur devait recevoir des actions privilégiées de la société Nosfinances.
27. Pour réaliser les placements, les clients-investisseurs, sur recommandations de Daniel L'Heureux, ont souscrit à des marges de crédit de 75 000 \$.
28. Les sollicitations et représentations effectuées par Daniel L'Heureux ont été effectuées le ou vers le 22 juillet 2011.
29. Le 22 juillet 2011, trois transferts bancaires de 75 000,00 \$ chacun étaient effectués vers le compte d'entreprise de 8543 Québec, portant le numéro 81530327-482192.
30. Ces transferts bancaires ont été effectués par Daniel L'Heureux à l'aide des autorisations fournies par les clients-investisseurs au moment de l'ouverture des marges de crédit en question;
31. Les transferts bancaires ont été effectués à partir des marges de crédit détenues par les trois clients-investisseurs sollicités par Daniel L'Heureux.

32. Les transferts bancaires effectués vers le compte d'entreprise détenu par la société 8543 Québec résultent des sollicitations et représentations effectuées par Daniel L'Heureux auprès des clients-investisseurs.
33. Les transferts bancaires confirment les placements effectués par les clients-investisseurs en question.
34. Ces placements ont été effectués en l'absence d'un prospectus visé par l'AMF et sans bénéficiaire d'une dispense, le tout en contravention aux dispositions de la législation applicables en valeurs mobilières.
35. Le 22 juillet 2011, un montant de 75 000,00\$ était transféré du compte de la société 8543 Québec, portant le numéro 81530327-482192, au compte personnel de Daniel L'Heureux, portant le numéro 81530066-39131.
36. Le même jour, après le transfert en question, un montant de 40 002,00\$ était retiré du compte personnel de Daniel L'Heureux, portant le numéro 81530066-39131.
37. Ce retrait de 40 002,00\$ résultait « d'achats » effectués au Casino de Montréal.
38. Le 25 juillet 2011, un montant de 145 000,00\$ provenant du compte de la société 8543 Québec, portant le numéro 81530327-482192, était transféré vers le compte personnel de Daniel L'Heureux, portant le numéro 81530066-39131.
39. Le 26 juillet 2011, un montant de 5 002,00\$ était retiré du compte personnel de Daniel L'Heureux, portant le numéro 81530066-39131.
40. Ce retrait de 5 002,00\$ résultait « d'achats » effectués au Casino de Montréal.
41. Nosfinances exploite le site internet www.nosfinances.com.
42. Daniel L'Heureux utilise ce site internet afin de promouvoir ses services professionnels à la population en général.

3. MOTIFS JUSTIFIANT L'ÉMISSION DES ORDONNANCES DEMANDÉES PAR L'AMF

43. Compte tenu de ce qui précède, il est raisonnable d'affirmer et de conclure que :
 - Les placements effectués par les clients-investisseurs résultent des sollicitations et représentations faites par Daniel L'Heureux auprès des clients-investisseurs en question;
 - Les placements effectués par ces clients-investisseurs ont été effectués en contravention aux dispositions de la LVM et de ses règlements;
 - Les montants investis par ces clients-investisseurs ont été détournés par l'intimé Daniel L'Heureux à des fins personnelles au détriment des intérêts des clients-investisseurs;
 - En sollicitant les clients-investisseurs en question afin de procéder aux placements de sommes totalisant 225 000,00\$ dans la société 8543 Québec et dans la société Nosfinances qu'il a fondée et qu'il contrôle, Daniel L'Heureux s'est placé en situation de conflit d'intérêt;
 - En sollicitant les clients-investisseurs en question afin de procéder aux placements de sommes totalisant 225 000,00\$ dans la société 8543 Québec et dans la société

Nosfinances qu'il a fondées et qu'il contrôle, Daniel L'Heureux a abusé de la position et des fonctions qu'il exerce au sein de Desjardins sécurité financière investissements Inc.;

- Sans l'émission des ordonnances demandées dans les conclusions de la présente, il est à craindre que les intimés continueront à effectuer ou à tenter d'effectuer des opérations sur valeurs en contravention aux dispositions de la LVM et de ses règlements;
- Sans l'émission des ordonnances demandées dans les conclusions de la présente, il est à craindre que les intimés continueront à dilapider les montants obtenus illégalement des clients-investisseurs en question et, probablement, d'autres investisseurs encore inconnus;
- Les ordonnances demandées dans les conclusions de la présente sont nécessaires afin de protéger le public et les marchés financiers contre les conséquences découlant des activités illégales exercées par les intimés;
- Il est impérieux pour la protection du public et des marchés financiers que le Bureau prononce les ordonnances demandées sans audition préalable conformément aux dispositions de l'article 323.7 de la LVM.

44. L'AMF demande, pour la protection des épargnants et des marchés financiers ainsi que dans l'intérêt public, que le Bureau de décision et de révision (ci-après le « Bureau ») prononce les interdictions d'opération sur valeurs, les interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, les ordonnances de blocage ainsi que des ordonnances en vue d'assurer le respect de la *Loi sur les valeurs mobilières*, à l'encontre des intimés.

PAR CONSÉQUENT, l'Autorité des marchés financiers demande au Bureau de décision et de révision:

1. Par interdiction d'opérations sur valeurs rendue en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

INTERDIRE à Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec Inc. et à la société Nosfinances.com Inc. toute activité en vue d'effectuer directement ou indirectement toute opération sur valeurs;

2. Par interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs rendue en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et de l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

INTERDIRE à Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec Inc. et à la société Nosfinances.com Inc. toute activité en vue d'exercer directement ou indirectement l'activité de conseiller en valeurs;

3. En vertu des dispositions de l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* :

ORDONNER à Daniel l'Heureux et à la société NosFinances.com Inc. de s'assurer que le texte suivant apparaîtra à l'écran visiblement et en caractères prépondérants chaque fois que sur le site www.nosfinances.com une description ou autres mentions relatives aux activités exercées ou aux services offerts par Daniel l'Heureux s'affiche à l'écran :

« À la demande de l'Autorité des marchés financiers, Daniel L'heureux fait l'objet d'ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs et de blocage prononcées par le Bureau de décision et de révision dans une décision rendue le (*inscrire la date de la décision à intervenir*) portant le numéro (*inscrire le numéro de la décision à intervenir*)

ainsi que d'une suspension des droits que lui accordent ses inscriptions à titre de représentant de courtier en épargne collective~~→~~ et de représentant autonome en assurance de personnes et planification financière.»

4. Par ordonnance de blocage rendue en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

ORDONNER à Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec Inc. et à la société Nosfinances.com Inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession ou qui leur ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle ~~pour elle~~;

ORDONNER à Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec Inc. et à la société Nosfinances.com Inc. de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession ainsi que des fonds, titres ou autres biens en dépôt dans les différents comptes bancaires dont ils ont la garde ou le contrôle;

ORDONNER à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, sise au 933A, boul. Armand Frappier, Sainte-Julie, district judiciaire de Longueuil, J3E 2N2, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec Inc. ou à la société Nosfinances.com Inc. dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans les comptes portant les numéros 81530066-39131 et 81530066-83975;

ORDONNER à la Caisse Populaire Hochelaga-Maisonneuve, sise au 3871, rue Ontario Est, Montréal, district judiciaire de Montréal, H1W 1S7, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec Inc. ou à la société Nosfinances.com Inc. dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans le compte portant le numéro 81530327-482192;

ORDONNER à toute personne qui recevra signification de la décision à intervenir de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens appartenant à Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec Inc. ou à la société Nosfinances.com Inc., qu'elle a en sa possession, qui lui ont été confiés, qu'elle a en dépôt ou dont elle a, directement ou indirectement, la garde ou le contrôle;

5. En vertu de l'article 152 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

SUSPENDRE les droits conférés à Daniel L'Heureux par son inscription à titre de représentant de courtier en épargne collective.

6. En vertu des l'articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* :

SUSPENDRE les droits conférés à Daniel L'Heureux par son inscription à titre de représentant autonome en assurance de personnes et planification financière.

7. En vertu de l'article 115.12 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* :

ORDONNER le dépôt d'une copie conforme de la décision à être rendue sur la présente demande au greffe de la Cour supérieure des districts de Longueuil conformément à l'article 115.12 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*;

8. En vertu de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* :

DÉCLARER que la décision du Bureau entre en vigueur sans audition préalable et donner aux parties l'occasion d'être entendues dans un délai de quinze (15) jours.

Fait à Québec, le 1 août 2011

Girard et al
Procureurs de la demanderesse
(M^e Juan Manzano)

AFFIDAVIT

Je, soussignée, Marie-Isabelle Dionne, exerçant au 800, square Victoria, 22^{ième} étage, dans la ville et le district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

Je suis enquêteur à l'Autorité des marchés financiers;

Je suis un des enquêteurs assignés au dossier;

Tous les faits allégués à la présente demande de blocage et d'interdiction sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL,
Ce 1^{er} août 2011

Marie-Isabelle Dionne

Affirmé solennellement devant moi à
Montréal, ce 1^{er} août 2011.

Commissaire à l'assermentation pour le Québec

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MONTRÉAL

DOSSIERS N^{os} : 2009-009
 2009-022

DÉCISION N^{os} : 2009-009-017
 2009-022-012

DATE : Le 5 août 2011

EN PRÉSENCE DE : **M^e ALAIN GÉLINAS**

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
 MISE EN CAUSE/Partie demanderesse

c.
PATRICK GAUTHIER
 INTIMÉ/Partie intimée

et
BANQUE NATIONALE

et
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY
 MISES EN CAUSE/Parties mises en cause

RAYMOND CHABOT INC., ÈS QUALITÉS DE SYNDIC À LA FAILLITE DE PATRICK GAUTHIER
 REQUÉRANTE/Partie intervenante

ORDONNANCE DE LEVÉE DE BLOCAGE

[art. 249, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1), art. 93 et 115.14, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^e Alexis Côté
 (Morency, société d'avocats S.E.N.C.R.L.)
 Procureur de Raymond Chabot inc., syndic à la faillite de Patrick Gauthier

M^e Mélanie Béland
 (Girard et al.)
 Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 19 juillet 2011

DÉCISION

[1] Le 24 juillet 2009, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce une ordonnance de blocage à l'encontre de Patrick Gauthier et à l'égard de la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy, en vertu des articles 249, 250 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ (ci-après la « *Loi* ») et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*², tels qu'ils étaient en vigueur à ce moment.

[2] Le 24 juillet 2009, une audience *ex parte* a eu lieu au siège du Bureau relativement à cette demande et le Bureau a prononcé verbalement la décision n° 2009-009-004³. Les motifs écrits et le dispositif final ont été rendus par le Bureau le 31 juillet 2009 par la décision n° 2009-009-005⁴ :

« BLOCAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DES ARTICLES 249, 250 ET 323.7 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES :

ORDONNE à Patrick Gauthier de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;

ORDONNE à Patrick Gauthier de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui;

ORDONNE à la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy située au 3455, boulevard Neilson à Québec (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle appartenant à Patrick Gauthier dont notamment dans le compte portant le numéro 160766, transit 20465; »⁵

[3] Le 5 août 2009, une nouvelle audience *ex parte* a eu lieu au siège du Bureau afin d'entendre une demande de l'Autorité visant à obtenir une ordonnance de blocage à l'égard des intimés Patrick Gauthier, Christal Tannous, Nabih Haddad Tannous et à l'égard de la Banque de Montréal et la Banque Nationale. Suivant cette audience, le Bureau a rendu le 6 août 2009 la décision n° 2009-022-001⁶ :

« ORDONNANCE DE BLOCAGE, EN VERTU DES ARTICLES 93 ET 94 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DES ARTICLES 249 ET 323.7 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES :

Il ordonne à Christal Tannous de ne pas se départir des traites bancaires portant les numéros 350915247 et 350915248 qu'elle a en sa possession et de déposer celles-ci dans son compte personnel à la Caisse populaire Desjardins de la Pointe de Ste-Foy portant le numéro 153323, transit 815-20465;

Il ordonne à la Banque de Montréal succursale Le Gendre située au 1660, rue Jules-Verne, à Québec (Québec), de ne pas se départir des fonds provenant de l'encaissement de la traite bancaire numéro 350915249 appartenant à Nabih Haddad Tannous dans le compte portant le numéro 8106745, transit 21255-001;

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

³ *Autorité des marchés financiers c. Patrick Gauthier et Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy*, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (Montréal), décision *ex parte* n° 2009-009-004, 24 juillet 2009, M^e A. Gélinas, 2 pages.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Gauthier*, 2009 QCBDRVM 36.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Gauthier*, 2009 QCBDRVM 58.

Il ordonne à la Banque Nationale située au 4605, 1^{er} avenue à Québec, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle appartenant à Patrick Gauthier dont notamment dans le compte portant le numéro 2456493-11671; »⁷

[4] Le 21 septembre 2009, le Bureau a accordé une levée partielle de l'ordonnance de blocage prononcée les 24 et 31 juillet 2009, en faveur de Ginsberg Gingras & Associés inc., ès qualités de syndic à la proposition de 9205-4774 Québec inc., afin que soit transférée dans son compte en fidéicommiss la somme de 85 000 \$ détenue dans le compte de Patrick Gauthier à la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy⁸.

[5] Le 7 octobre 2009, le Bureau a, à la suite d'une demande de Patrick Gauthier, prononcé une levée partielle de blocage⁹ afin de lui permettre d'ouvrir un nouveau compte de banque dans une institution financière de son choix, en vue d'y déposer son salaire et d'y effectuer toutes les opérations nécessaires pour assurer sa subsistance. Il est mentionné dans les conclusions de cette décision que les opérations effectuées dans ce compte ne seront pas assujetties aux ordonnances de blocage prononcées les 24 et 31 juillet 2009 et le 6 août 2009.

[6] De plus, le Bureau, suivant une demande de Patrick Gauthier, a rendu le 27 octobre 2009, une décision de levée partielle de blocage afin de lui permettre de procéder à la vente d'un immeuble¹⁰. Le 3 novembre 2009¹¹, le Bureau a prononcé une levée complète des blocages visant les comptes de Mme Tannous et Mme Nabih Haddad Tannous.

[7] Le Bureau a prolongé, pour des périodes de 120 jours, l'ordonnance de blocage visant Patrick Gauthier, la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy et la Banque Nationale, et ce, aux dates suivantes :

- le 20 novembre 2009¹²;
- le 18 mars 2010¹³;
- le 14 juillet 2010¹⁴;
- le 9 novembre 2010¹⁵;
- le 2 mars 2011¹⁶; et
- le 27 juin 2011¹⁷.

[8] De plus, dans le cadre de la décision de prolongation de blocage du 18 mars 2010, le Bureau a accordé une levée partielle de blocage pour une somme de 1 292 \$ en faveur du syndic à la proposition de 9205-4774 Québec inc. (faisant affaires sous la raison sociale Quépap inc.).

[9] Finalement, le 31 mai 2011, suivant une demande de Raymond Chabot inc., ès qualités de syndic à la faillite de Patrick Gauthier, le Bureau a accordé une levée partielle des ordonnances de blocage visant un compte REER de Patrick Gauthier¹⁸, les sommes devant être transférées dans le compte en

⁷ *Ibid.*

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Centre de traitement d'information de crédit (CTIC)*, 2009 QCBDRVM 43.

⁹ *Autorité des marchés financiers c. Gauthier*, 2009 QCBDRVM 49.

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. Gauthier*, 2009 QCBDRVM 56.

¹¹ *Autorité des marchés financiers c. Tannous*, 2009 QCBDRVM 60.

¹² *Autorité des marchés financiers c. Gauthier*, 2009 QCBDRVM 70.

¹³ *Autorité des marchés financiers c. Gauthier*, 2010 QCBDRVM 20.

¹⁴ *Autorité des marchés financiers c. Gauthier*, 2010 QCBDR 57.

¹⁵ *Autorité des marchés financiers c. Gauthier*, 2010 QCBDR 87.

¹⁶ *Autorité des marchés financiers c. Gauthier*, 2011 QCBDR 28.

¹⁷ *Autorité des marchés financiers c. Gauthier*, 2011 QCBDR 59.

¹⁸ *Autorité des marchés financiers c. Gauthier*, 2011 QCBDR 40.

fidéicommissaires de ses procureurs. Ces derniers devaient par la suite remettre un montant au syndic de faillite qui procédera à la distribution du produit entre les créanciers.

LA DEMANDE DE LEVÉE DE BLOCAGE

[10] Le 8 juillet 2011, Raymond Chabot inc., ès qualité de syndic à la faillite de Patrick Gauthier (ci-après la « *requérante* »), a adressé au Bureau une demande visant la levée complète des ordonnances de blocage dans les dossiers 2009-009 et 2009-022, afin de permettre à la requérante d'obtenir la saisine sur l'ensemble des biens de Patrick Gauthier pour compléter l'administration de la faillite. Cette requête a été amendée le 14 juillet 2011.

[11] La requérante expose ainsi les faits suivants au soutien de sa requête :

- 11.1. Le 12 décembre 2009, Patrick Gauthier (ci-après l'« *intimé* ») a fait cession de ses biens¹⁹;
- 11.2. À cette date, la requérante a obtenu la saisine sur l'ensemble des biens de l'intimé conformément aux dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*²⁰ (ci-après la « *LFI* ») et elle a vu à en assurer la protection et l'administration conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par cette loi;
- 11.3. Cependant, en raison des ordonnances de blocage, la requérante ne peut administrer les biens faisant l'objet de sa saisine, sans par ailleurs obtenir la levée, à chaque fois où elle entend se départir de fonds ou titres ou autres biens de l'intimé faisant l'objet de la saisine;
- 11.4. Par conséquent, la requérante a présenté au Bureau, à plusieurs reprises, des requêtes afin d'obtenir la levée partielle des ordonnances pour procéder à la disposition de biens spécifiques;
- 11.5. Le 3 mai 2011, à l'occasion de l'audition de l'opposition à la libération de faillite de l'intimé, une entente est intervenue entre la requérante et l'intimé et ce dernier a consenti et s'est engagé à remettre à la requérante une somme de 80 000 \$ provenant d'un compte de Régime enregistré d'épargne retraite (ci-après « *REER* »);
- 11.6. Le 31 mai 2011, le Bureau a accordé une levée partielle des ordonnances afin de permettre à la requérante de recevoir ladite somme de 80 000 \$;
- 11.7. L'intimé s'est conformé à ses obligations et, le 22 juin 2011, l'Honorable Étienne Parent, J.C.S., a prononcé un jugement dans lequel il confirme que l'intimé est désormais libéré de façon absolue au sens de l'article 172 de la LFI;
- 11.8. À l'occasion de sa libération, l'intimé s'est engagé à remettre à la requérante le produit de tout autre REER auquel il aurait cotisé avant sa faillite et que la requérante pourrait retracer, et ce, dans une proportion de 55 % du produit brut du REER en faveur de la requérante;
- 11.9. À la suite d'une enquête, la requérante a repéré un autre compte REER enregistré au nom de l'intimé auprès de Les Services de placement Peak inc. (GLM) pour un montant de 19 066,44 \$ en date du 13 juin 2011;
- 11.10. Conformément à son engagement, l'intimé a signé les documents requis afin que le REER enregistré à son nom auprès de Peak soit retiré et transmis en fiducie à ses procureurs et il a donné instruction irrévocable à ces derniers de remettre 55 % du produit brut du REER à la requérante;
- 11.11. L'intimé possède toujours un compte de banque ouvert auprès de la mise en cause Banque Nationale du Canada comportant un solde positif de 22 412,04 \$ en date du 27 juin 2011;
- 11.12. Les sommes dans le compte de banque ont été déposées avant la faillite de l'intimé et conséquemment, elles font l'objet de la saisine de la requérante;

¹⁹ Dossier de la Cour supérieure n° 200-11-018506-090.
²⁰ L.R.C. 1985, c. B-3.

- 11.13. La requérante entend liquider la valeur du compte de banque pour l'administrer dans le cadre de la faillite de l'intimé qui ne s'oppose pas à la remise d'une telle somme à la requérante;
- 11.14. Par conséquent, la requérante demande au Bureau que les ordonnances soient levées afin que la requérante puisse administrer les biens de l'intimé faisant l'objet de sa saisine sans avoir à requérir une levée par le Bureau pour toute opération sur ces biens;
- 11.15. La protection des prêteurs ne commande plus que des ordonnances de blocage soient maintenues à l'encontre des biens de l'intimé puisque la requérante administre les biens acquis par l'intimé avant le 12 décembre 2009 qui font l'objet de sa saisine et des protections afférentes prévues à la LFI et que l'intimé se conforme aux ordonnances qui se retrouvent au procès-verbal de l'audience du 3 mai 2011 devant la Cour supérieure;
- 11.16. La levée des ordonnances est nécessaire pour que la requérante puisse exercer son rôle de syndic à la faillite de l'intimé et pour exécuter les engagements souscrits par l'intimé en sa faveur sur tout compte REER ou compte de banque qui pourraient être repérés par la requérante.

[12] Lors de l'audience du 19 juillet 2011, la procureure de l'Autorité a indiqué que cette dernière consent à la requête du syndic de faillite visant la levée des ordonnances de blocage. La procureure a souligné que l'Autorité n'avait pas connaissance que l'intimé ait pu acquérir des biens qui ne feraient pas l'objet de la saisine du syndic. L'Autorité est en accord avec les conclusions de la requête considérant que cela est nécessaire pour permettre au syndic d'administrer les biens de l'intimé. Dans ces circonstances, l'Autorité estime qu'il est dans l'intérêt public que soit accordée la présente requête.

LA DÉCISION

[13] Le Bureau a pris connaissance de la requête pour levée de blocage de Raymond Chabot inc., ès qualités de syndic à la faillite de Patrick Gauthier, des pièces à son soutien et du consentement de l'Autorité eu égard aux conclusions de cette requête. Le Bureau considère que la levée des ordonnances est nécessaire pour permettre à la requérante d'exercer son rôle de syndic à la faillite et d'exécuter les engagements souscrits par l'intimé en sa faveur sur tout compte REER ou compte de banque qui pourraient être repérés par la requérante.

[14] Par conséquent, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et des articles 93 et 115.14 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* prononce l'ordonnance suivante :

ORDONNANCE DE LEVÉE DE BLOCAGE, EN VERTU DE L'ARTICLE 249 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DES ARTICLES 93 ET 115.14 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

ORDONNE la levée, à toutes fins que de droit, des ordonnances de blocage rendues les 24 (portant le n° 2009-009-004) et 31 juillet 2009 (portant le n° 2009-009-005) et le 6 août 2009 (portant le n° 2009-022-001) par le Bureau de décision et de révision dans les dossiers 2009-009 et 2009-022 afin de permettre à la requérante, Raymond Chabot inc., ès qualités de syndic à la faillite de Patrick Gauthier, d'obtenir la saisine sur l'ensemble des biens de Patrick Gauthier pour compléter l'administration de sa faillite.

Fait à Montréal, le 5 août 2011.

(S) *Alain Gélinas*
 M^e Alain Gélinas, président

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2011-030

DÉCISION N° : 2011-030-001

DATE : Le 8 août 2011

EN PRÉSENCE DE : M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, 2640, boul. Laurier, 3^e étage, Place de la Cité, Tour Cominar, Québec (Québec) G1V 5C1
 Partie demanderesse

c.

JÉRÔME HALLÉ, domicilié et résidant au 3548, rue MiMi-Shea, Sherbrooke (Québec) J1L 3B5

et

KATHLEEN HARVEY, domiciliée et résidant au 3548, rue MiMi-Shea, Sherbrooke (Québec) J1L 3B5

et

LE GROUPE HALLÉ ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC., personne morale légalement constituée, ayant son principal établissement au 3548, rue MiMi-Shea, Sherbrooke (Québec) J1L 3B5
 Parties intimées

ORDONNANCE DE RADIATION D'INSCRIPTION D'UN CABINET ET DE CESSION DES DOSSIERS DU CABINET À L'AUTORITÉ, AUTORISATION DE PRISE DE POSSESSION DES DOSSIERS DU CABINET ET DÉCISION POUR MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION

[art. 115, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., D-9.2, art. 93, 94 et 115.9, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33 et art. 16, *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*, (2004) 136 G.O. II, 4695]

M^e Sylvie Boucher
 (Girard et al.)
 Procureure de l'Autorité des marchés financiers, demanderesse

Date d'audience : 3 août 2011

DÉCISION

[1] Le 3 août 2011, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande d'audience *ex parte* afin que ce dernier prononce les ordonnances suivantes à l'égard des intimés en l'instance Jérôme Hallé, Kathleen Harvey

et Le Groupe Hallé Assurances et Services Financiers inc. (ci-après le « *Groupe Hallé* » ou le « *cabinet intimé* »).

[2] Cette demande a été adressée en vertu de l'article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*¹ (ci-après la « *LDPSF* ») et des articles 93, 94, 115.9 et 115.12 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*² :

- une radiation de l'inscription du cabinet intimé dans toutes les disciplines dans lesquelles il est inscrit;
- une ordonnance à l'égard des intimés de cesser d'agir dans toutes les disciplines pour lesquelles ils sont inscrits;
- une autorisation à toute personne désignée par l'Autorité de se présenter sans délai sur les lieux d'affaires du cabinet afin de prendre possession de tous ses dossiers clients, liste de clients, livres et autres registres;
- une ordonnance pour que la décision ne soit signifiée qu'au moment de l'entrée initiale de l'équipe de l'Autorité sur les lieux du cabinet;
- une ordonnance pour que les dossiers, livres et registres du cabinet soient déplacés dans les bureaux de l'Autorité;
- une ordonnance de blocage auprès de la Caisse populaire Memphrémagog relativement aux comptes du cabinet intimé;
- une ordonnance de blocage à l'encontre des intimés relativement aux biens appartenant au cabinet intimé; et
- une ordonnance de dépôt de la décision au greffe de la Cour supérieure.

[3] Lors de l'audience du 3 août 2011, la procureure de l'Autorité a demandé l'autorisation d'amender les conclusions de sa demande afin d'ajouter une conclusion subsidiaire à l'effet de suspendre immédiatement les droits conférés par l'inscription du cabinet intimé dans toutes les disciplines dans lesquelles il est inscrit, jusqu'à jugement au fond sur la demande de radiation du cabinet intimé.

[4] La demande de l'Autorité a été présentée en vertu de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, selon lequel il est loisible au Bureau de prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert. Une audience *ex parte* s'est donc tenue au siège du Bureau le 3 août 2011, afin que l'Autorité puisse présenter sa demande.

[5] L'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*³, en vertu duquel une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux. Des copies conformes de la demande de l'Autorité et de la déclaration sous serment sont annexées à la présente décision.

LA DEMANDE

[6] Le Bureau reproduit ci-après les faits allégués par l'Autorité.

Les parties

¹ L.R.Q., c. D-9.2.

² L.R.Q., c. A-33.2.

³ (2004) 136 G.O. II, 4695.

1. La demanderesse (l'« Autorité ») est l'organisme chargé notamment de l'administration de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), et exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (« Loi sur l'Autorité »);
2. Le Groupe Hallé Assurances et Services Financiers inc. est un cabinet (le « cabinet intime ») détenant une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le numéro 513642, dans la discipline de l'assurance de dommages, le tout tel qu'il appert de l'imprimé de la fiche informatique du cabinet intime (la « fiche Oracle ») et de l'attestation de droit de pratique du cabinet, produites en liasse au soutien des présentes;
3. À ce titre, le cabinet intime, son dirigeant responsable et ses représentants sont régis par la LDPSF;
4. Jérôme Hallé est président, seul administrateur et dirigeant responsable du cabinet intime, tel qu'il appert d'une copie de l'état des renseignements d'une personne morale au registre des entreprises (« CIDREQ »), produite au soutien des présentes;
5. Auparavant, Jérôme Hallé a été rattaché au cabinet Groupe d'assurances Verrier inc. (« Groupe Verrier ») pour la période du 22 août 2006 au 14 mars 2008, et pour Assurances Perreault, Rouillard Ltée du 14 mars au 5 novembre 2008 et a fondé le cabinet intime auquel il a été rattaché depuis le 4 juin 2008, le tout tel qu'il appert de l'imprimé de la fiche Oracle de Jérôme Hallé et de l'attestation de droit de pratique de Jérôme Hallé, produites en liasse au soutien des présentes;
6. À ce jour, deux (2) représentants sont rattachés auprès du cabinet intime, à savoir Jérôme Hallé et Kathleen Harvey tel qu'il appert de la fiche Oracle;
7. Kathleen Harvey est rattachée au cabinet intime depuis le 9 mai 2011, date d'émission de son premier certificat, après y avoir effectué son stage du 7 février au 1^{er} mai 2011, tel qu'il appert de l'imprimé de la fiche Oracle de Kathleen Harvey (la « fiche Oracle ») et de l'attestation de droit de pratique de Kathleen Harvey, produites en liasse au soutien des présentes;
8. L'adresse résidentielle de Kathleen Harvey est la même que celle de Jérôme Hallé;

Faits spécifiques aux manquements reprochés :

9. Le 13 avril 2011, l'Autorité recevait une dénonciation à l'effet que la protection des consommateurs était compromise, du fait que le cabinet intime et son dirigeant responsable n'agissaient pas avec soin et compétence;
10. Cette dénonciation fut transférée par l'Autorité à la Chambre d'assurance de dommages (« ChAD ») selon l'article 188 de la LDPSF et au Service des pré-enquêtes de l'Autorité;
11. Entre le 30 juin 2011 et le 8 juillet 2011, de nouvelles plaintes ont été transmises à l'Autorité via son Service des pré-enquêtes;
12. À la lecture de ces plaintes, il est possible de constater que des polices d'assurance ont été forgées par Jérôme Hallé et le cabinet intime, et que ces derniers se sont appropriés sans droit des primes d'assurance versées par ses clients alors que la police d'assurance liée à ces primes était inexistante;

Café St-Michel

13. La preuve recueillie par les enquêteurs de l'Autorité démontre que Jérôme Hallé aurait falsifié une facture et une note de couverture d'un assuré, à savoir 9209-0877 Québec inc. (faisant « Café St-Michel »), en utilisant le format de police d'un autre cabinet;

14. Plusieurs informations apparaissant sur la facture sont erronées, proviennent manifestement de contrats antérieurs n'étant plus en vigueur au moment de son émission ou identifient des intervenants avec lesquels l'assuré et le cabinet intimé n'ont aucun lien;
15. En effet, le numéro de police (IFGVER1019) apparaissant sur la facture correspond à un ancien numéro de police, annulée depuis 2009 et souscrite par l'entremise de Groupe Verrier (préfixe VER utilisé dans le numéro de police), ancien cabinet de Jérôme Hallé, tel qu'il appert d'une copie annotée et d'une copie non annotée de la facture produite en liasse au soutien des présentes;
16. Le préfixe IFG du numéro de police correspond à celui du cabinet Groupe International Facilities OGP inc. (« IFG ») qui est un cabinet en assurance de dommages certifié auprès de l'Autorité et autorisé par la compagnie d'assurance Les Souscripteurs du Lloyd's (« Lloyd's ») à conclure des contrats d'assurance en son nom, tel qu'il sera démontré lors de l'audition ;
17. Or, IFG n'a jamais eu de relations d'affaires avec le cabinet intimé ;
18. Il importe de noter qu'au surplus, ce numéro de police était celui d'un autre assuré que Café St-Michel, à savoir 8180-2272 Québec inc. (faisant affaire sous le nom de « Restaurant Pizzicato »), et couvrait la période du 4 avril 2008 au 4 avril 2009, tel qu'il appert d'un extrait du contrat d'assurance portant le numéro IFGVER1019 et de la facture produites en liasse au soutien des présentes;
19. Par ailleurs, sous l'item « transaction », il est fait état qu'il s'agit d'un renouvellement alors qu'aucun renouvellement ou même aucune soumission n'avait été effectué pour cette date pour cet assuré;
20. Finalement, la durée de la police indiquée à la facture est fautive, aucune police n'ayant jamais été souscrite pour cette période par l'entremise de IFG pour cet assuré, tel qu'il sera démontré lors de l'audition;
21. Le contrat d'assurance des entreprises transmis à l'assuré Café St-Michel par le cabinet intimé comporte également plusieurs irrégularités ou informations erronées, tant sur le formulaire intitulé « Renseignements généraux » que sur le formulaire intitulé « Garanties (exemplaire de l'entreprise) », tel qu'il appert d'une copie des contrats d'assurances produits en liasse au soutien des présentes;
22. En effet, la référence au contrat des Lloyd's portant le numéro BB008311W est erronée, le contrat émis par Lloyd's non-marine étant le BB008310W, tel qu'il appert d'une pièce et tel qu'il sera démontré lors de l'audition ;
23. De plus, le coin inférieur droit du contrat d'assurance comporte les initiales « /dp », lesquelles sont les initiales d'une ancienne employée de IFG ayant quitté le cabinet en 2009 et n'étant donc plus employée lors de la prétendue souscription du contrat d'assurance pour le Café St-Michel;
24. Les coordonnées du cabinet IFG sont également absentes du contrat d'assurance, ces informations se trouvant toujours sur les polices transmises par leur entremise, tel qu'il sera démontré lors de l'audition;
25. Finalement, le numéro de police IFGVR1019 et la date d'entrée en vigueur de la police inscrits sur le contrat d'assurance sont complètement faux pour les motifs mentionnés aux paragraphes 13 et suivants de la présente;

Jean Grenier

26. La preuve obtenue a également révélé que vers le mois d'octobre 2010, Jérôme Hallé aurait fabriqué un faux contrat d'assurance habitation pour son client Jean Grenier ;
27. En effet, Grenier avait assuré par l'entremise de Jérôme Hallé et du cabinet intimé ses quatre véhicules et son habitation, lesquels devaient être assurés par la compagnie l'Unique assurances générales inc. (ci-après l'« Unique ») en vertu de contrats distincts ;

28. Il avait rencontré Jérôme Hallé pour la première fois au début du mois d'octobre 2010 et l'a rappelé le 25 octobre 2010 pour lui dire qu'il était d'accord avec la soumission proposée ;
29. D'ailleurs, il a reçu de Jérôme Hallé et du cabinet intimé un document intitulé « assurance habitation – conditions particulières », indiquant le numéro de police 11155083 00.01, tel qu'il appert d'une copie dudit document produite au soutien des présentes comme pièce;
30. Jean Grenier a également reçu un avis de prélèvement pour sa police d'assurance habitation, faisant état de prélèvements mensuels de 180,60\$ pour les mois de novembre 2010 à octobre 2011, tel qu'il appert d'une copie de l'avis de prélèvement produit au soutien des présentes;
31. Dans les faits, la prime qu'il a payée par prélèvement bancaire au Groupe Hallé était de 180,60\$ pour les mois de novembre et décembre 2010, cette prime étant fixée pour deux habitations, tel qu'il appert d'un extrait du journal électronique des transactions pour les mois de novembre et décembre 2010 produite en liasse au soutien des présentes;
32. Par la suite l'une de ses habitations étant déjà assuré, Jérôme Hallé a diminué la prime à 80,96\$ par mois et des prélèvements de ce montant ont été effectués pour les mois de janvier à juillet 2011, tel qu'il appert d'un extrait du journal électronique des transactions pour les mois de janvier à juillet 2011 produit en liasse au soutien des présentes;
33. Les primes ainsi prélevées ont été déposées dans le compte bancaire du cabinet intimé, tel qu'il appert d'une copie du relevé bancaire du cabinet intimé Groupe Hallé Assurances et Services financiers portant le numéro de compte 815-50066-102927 produites au soutien des présentes;
34. Le ou vers le 28 juin 2011, il a appris par l'Unique qu'elle ne trouvait pas sa police d'assurance habitation et, le 30 juin 2011, Mme Francine Mailloux de cette compagnie lui confirmait par télécopieur qu'il n'existait aucun contrat en vigueur portant le numéro 11155083 pour sa propriété, tel qu'il appert d'une copie de la télécopie produite au soutien des présentes;
35. De plus, le numéro d'avenant inscrit pour les outils dans le garage, à savoir le 1267f2 est un avenant couvrant une piscine et non un garage, tel qu'il sera démontré lors de l'audition, démontrant la falsification de la police ;
36. M. Grenier n'a reçu à ce jour aucun remboursement des primes payées au Groupe Hallé en vertu de la fausse police d'assurance habitation ;

François Carrier

37. François Carrier est le président de Produits CLP inc., un atelier de travail de bois;
38. Il a contacté Jérôme Hallé pour la première fois au mois de septembre 2010 alors qu'il magasinait la prime d'assurance d'entreprise pour sa compagnie;
39. Jérôme Hallé lui a fait une soumission au montant de 2 088\$ via la compagnie d'assurances l'Unique alors qu'à l'époque, il payait 8 500\$ à son assureur entreprise;
40. Toutes les communications que François Carrier a eues avec Jérôme Hallé l'ont été par téléphone et il a reçu la soumission par courriel;
41. Il fut convenu avec Jérôme Hallé, suite à l'acceptation de la soumission présentée au montant de 2 088\$ que le paiement de la prime s'effectuerait par prélèvements bancaires automatiques ;
42. François Carrier a par la suite reçu par la poste deux documents intitulés respectivement « contrat » et « assurance entreprise – avis de prélèvement », portant le numéro de contrat 815152, tel qu'il appert d'une copie des documents produites;

43. Dans les faits, vers le 16^e jour du mois, un prélèvement bancaire au montant de 198,36 \$ était effectué dans son compte, en faveur du Groupe Hallé, tel qu'il appert d'une copie des relevés bancaires pour les mois de novembre 2010 à juin 2011, moment où il a fait arrêter les prélèvements, produits au soutien des présentes;
44. En juin 2011, apprenant par son frère que Jérôme Hallé faisait l'objet d'une plainte disciplinaire, il a téléphoné à l'Unique afin de valider sa couverture d'assurance entreprise;
45. Il a alors appris que la police d'assurance n'était pas valide et a téléphoné à Jérôme Hallé afin d'obtenir des explications;
46. Jérôme Hallé lui a mentionné qu'il y avait sûrement une erreur, mais M. Carrier lui a demandé un remboursement;
47. Jérôme Hallé lui a alors promis un chèque certifié, mais M. Carrier a demandé un virement bancaire;
48. Par la suite Mme Kathleen Harvey lui a confirmé qu'elle avait elle-même procédé au transfert de fonds, ce qui était faux, ajoutant que Jérôme Hallé était honnête mais souffrait de troubles bi-polaires et que c'était elle qui prendrait le contrôle du Groupe Hallé;
49. Plusieurs éléments confirment la fabrication d'une fausse police par Jérôme Hallé et le cabinet intimé, notamment, les polices émises par l'Unique indiquent « Conditions particulières en assurance des entreprises » et non « contrat », tel qu'il est indiqué sur le document transmis à M. Carrier;
50. De plus, il est possible de remarquer un changement dans les polices de caractères utilisées sur le document remis à François Carrier pour l'entreprise Produits CLP inc., tel qu'il appert de la pièce;
51. Finalement, une police d'assurance entreprise portant le numéro 815152 a bel et bien été émise par l'entremise du Groupe Hallé, mais pour l'assuré Concept Multi-Bois, tel qu'il appert d'une copie de la police d'assurance valide portant le numéro 815152 produite au soutien des présentes;
52. En date des présentes, Produits CLP inc. n'a reçu aucun remboursement pour les primes payées alors qu'il n'y avait aucune assurance entreprise valide pour la compagnie ;

Plaintes disciplinaires de la ChAD à l'encontre de Jérôme Hallé

53. Parallèlement à son enquête, l'Autorité a été informée que la ChAD a déposé le 13 mai 2011 une plainte comportant 9 chefs d'infraction disciplinaire à l'encontre de Monsieur Jérôme Hallé lui reprochant la fabrication de faux documents, le défaut d'agir avec compétence et honnêteté et l'entrave du travail du syndic, le tout tel qu'il appert d'une copie de la plainte et demande de radiation provisoire produite au soutien des présentes comme **pièce D-18** ;
54. Les faits reprochés à Jérôme Hallé par la ChAD peuvent se résumer comme suit :
 - a. Le 31 mars 2011, avoir fabriqué une fausse police d'assurance des entreprises prétendument souscrite auprès des Lloyd's par l'entremise de IFG pour l'assuré Café St-Michel ;
 - b. Le 11 avril 2011, avoir fabriqué un faux contrat d'entreprise prétendument souscrit auprès de l'assureur Optimum Société d'assurance inc. alors que cette dernière a refusé ce risque pour l'assuré 9018-2890 Québec inc.;
 - c. Avoir fait défaut de renouveler à temps une police d'assurance pour le bénéfice de son assuré ;
 - d. Avoir fait défaut d'informer certains clients que leurs biens étaient sans assurance au cours d'une période donnée ;

- e. Avoir fait des représentations fausses ou trompeuses à IFG ;
 - f. Avoir exercé des activités professionnelles de façon malhonnête en tentant de s'approprier de l'assuré 9018-2890 Québec inc. le paiement des primes d'un faux contrat d'assurance ;
 - g. Avoir exercé ses activités professionnelles de façon malhonnête en facturant à Café St-Michel le paiement des primes d'un faux contrat d'assurance ;
55. À la suite de la réception de nouvelles plaintes, la ChAD a continué son enquête et le 21 juillet 2011 elle a déposé une nouvelle plainte disciplinaire comportant 35 nouveaux chefs d'accusation à l'encontre de Jérôme Hallé, de même qu'une nouvelle demande de radiation provisoire, tel qu'il appert d'une copie de la plainte et demande de radiation provisoire produite au soutien des présentes;
56. Aux termes de cette nouvelle plainte, il est possible de résumer les chefs d'accusation déposés par la ChAD comme suit :
- a. 8 chefs d'accusation pour avoir fabriqué un faux contrat d'assurance (habitation, entreprise ou automobile) en remettant à 8 clients distincts un contrat d'assurance au client alors qu'aucun contrat n'avait été émis par un assureur et qu'il n'avait aucune autorité pour ce faire;
 - b. 10 chefs d'accusation pour avoir eu une conduite malhonnête et avoir fait défaut de rendre compte en omettant d'informer ses clients qu'ils étaient sans protection d'assurance et qu'ils devaient s'assurer auprès d'un assureur dans les plus brefs délais;
 - c. 1 chef d'accusation pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête et avoir fait une déclaration mensongère à son client en lui indiquant qu'il avait remplacé son contrat d'assurance habitation auprès d'un assureur alors que ladite compagnie d'assurances n'avait jamais accepté d'assurer le risque;
 - d. 1 chef d'accusation pour avoir fait une déclaration mensongère au représentant d'un assureur en l'informant qu'il avait remplacé le risque de son client auprès d'un assureur sous-standard alors qu'il n'en était rien;
 - e. 3 chefs d'accusation pour avoir fait défaut de donner à un assureur les renseignements qu'il est d'usage de fournir en déclarant notamment que le proposant ne s'était pas vu refuser ou résilier un contrat ou un renouvellement d'assurance alors qu'il le savait puisque le client lui avait déclaré le contraire;
 - f. 9 chefs d'accusation pour s'être approprié une somme totalisant 18 377,15 \$ remis par ses clients afin de payer leur prime d'assurance alors qu'aucun contrat d'assurance n'avait été émis pour ces derniers;
 - g. 1 chef d'accusation pour avoir fait des déclarations fausses ou trompeuses à son client en déclarant, suite à un sinistre, qu'il avait mandat de régler le sinistre induisant ainsi son client en erreur quant à la véracité de son contrat d'assurance;
 - h. 1 chef d'accusation pour avoir fait des déclarations fausses ou trompeuses à son client en l'informant que la compagnie d'assurances ne renouvelait pas son contrat d'assurance mais lui accordait un délai de grâce de 20 jours pour se replacer auprès d'un autre assureur, induisant ainsi son client en erreur quant à la véracité du contrat d'assurance;
 - i. 1 chef d'accusation pour incapacité de pratique pour avoir exercé ses activités professionnelles comme représentant en assurance de dommages et maître de stage dans des conditions de santé compromettant la qualité de ses services;

57. Une audition en radiation provisoire devait avoir lieu le 3 août 2011 devant le Comité de discipline de la ChAD, mais Jérôme Hallé a consenti à la demande de radiation provisoire présentée par la syndique Carole Chauvin, tel qu'il appert d'une copie du consentement produite au soutien des présentes;
- [7] L'Autorité a soumis les arguments suivants à l'appui de sa demande *ex parte* :
58. En vertu de l'article 84 de la LDPSF, un cabinet et ses dirigeants sont tenus d'agir avec honnêteté et loyauté dans leurs relations avec leurs clients, en plus d'agir avec soin et compétence;
59. Or, les plaintes de la part de la ChAD, ajoutées aux dénonciations qu'elle a elle-même reçues, inquiètent l'Autorité qui a notamment pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la LDPSF;
60. L'Autorité a pour responsabilité de voir à l'application des dispositions de la LDPSF et de ses règlements auxquels est assujéti le cabinet intimé;
61. L'Autorité ne peut permettre à un cabinet de continuer de bénéficier d'une inscription à titre de cabinet lorsque son représentant, et à plus forte raison son dirigeant responsable, se sont prêtés à la fabrication de fausses polices et à des détournements de primes d'assurance, laissant ainsi sans protection plusieurs consommateurs en plus de s'approprier illégalement des sommes d'argent versées à titre de primes;
62. De plus, en tant que dirigeant responsable du cabinet, Jérôme Hallé doit faire preuve de probité, il doit agir avec soin et compétence et veiller à la discipline des représentants du cabinet en s'assurant que ceux-ci agissent conformément à la LDPSF et à ses règlements;
63. L'Autorité souligne que, de manière intrinsèque, les responsabilités assumées par un dirigeant d'un cabinet requièrent un degré supérieur de professionnalisme et d'habileté, d'autant plus que cette fonction est garante de la conformité au sein du cabinet et par conséquent de la protection du public;
64. Par ailleurs, les gestes posés par Kathleen Harvey tendent à minimiser les agissements de son conjoint Jérôme Hallé et dénotent un manque de professionnalisme et de compétence professionnelle, tel qu'il sera mentionné lors de l'audition;
65. De plus, les manquements reprochés à Kathleen Harvey sont suffisamment sérieux pour qu'elle ne puisse pas agir à titre de dirigeant responsable du cabinet ou de gardienne des dossiers clients pour la suite de leurs dossiers;
66. Finalement, en vertu de l'article 102 de la LDPSF, le paiement d'une prime d'assurance fait à un cabinet pour le compte d'un assureur est réputé avoir été fait directement à l'assureur;
67. En s'appropriant sans droit les primes d'assurances versées par sa clientèle pour des polices d'assurance de dommages par ailleurs falsifiées et inexistantes, le cabinet intimé a commis une infraction à la LDPSF et son inscription doit donc être radiée;
68. Le cabinet intimé est également solidairement responsable des pertes et dommages causés à ses clients ayant versés une prime qui fut par la suite détournée puisqu'il est expressément prévu à l'article 80 de la LDPSF que le cabinet est responsable du préjudice causé à un client par toute faute commise par l'un de ses représentants dans l'exercice de ses fonctions;
69. Il n'existe aucun moyen pour les clients de se voir indemniser pour les primes déjà acquises, tel qu'établi par la jurisprudence, et le seul moyen pour ces derniers de recouvrer en tout ou en partie les primes versées alors qu'aucun contrat d'assurance n'était en vigueur consiste à bloquer les comptes bancaires du cabinet intimé immédiatement en vertu de l'article 94 de la Loi sur l'Autorité;

Urgence de la situation et absence d'audition préalable

70. Vu l'importance des faits reprochés à Jérôme Hallé et au cabinet intimé, l'Autorité considère que la protection du public exige une intervention immédiate de sa part;
71. Conformément à l'article 184 de la LDPSF, l'Autorité a pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la LDPSF;
72. L'Autorité demande, pour la protection des consommateurs et dans l'intérêt public, que le Bureau de décision et de révision prononce une radiation immédiate de l'inscription du cabinet intimé dans toutes les disciplines dans lesquelles il est inscrit;
73. Il est également dans l'intérêt public que le Bureau de décision et de révision prononce une ordonnance immédiate à l'encontre des intimés Jérôme Hallé, Kathleen Harvey et Groupe Hallé Assurances et services financiers inc. afin que ces derniers cessent immédiatement d'agir dans toutes les disciplines pour lesquelles ils sont inscrits;
74. De plus, il est dans l'intérêt public que le Bureau de décision et de révision prononce une ordonnance permettant à toute personne désignée par l'Autorité à se présenter à l'adresse actuelle du cabinet et des intimés, de même qu'à la dernière adresse connue au registraire des entreprises, afin de prendre possession de tous les dossiers clients, liste de clients, livres et autres registres comptables nécessaires pour l'inscription des transactions effectuées dans le cadre des activités du cabinet intimés y incluant le registre du compte séparé, et ce qu'ils soient sur support papier ou informatique afin, notamment, de permettre à l'Autorité d'aviser rapidement les clients concernés par les agissements de Jérôme Hallé et du cabinet intimé;
75. Il est impérieux pour la protection du public que le Bureau de décision et de révision prononce sa décision sans audition préalable, conformément à l'article 115.9 de la Loi sur l'Autorité;
76. En effet, sans une décision immédiate du Bureau de décision, il est à craindre que certains consommateurs soient maintenus dans l'ignorance du fait qu'ils ne détiennent aucune protection d'assurance de dommages pour leurs biens ou leurs entreprises, risquant ainsi de leur causer un préjudice important, immédiat et peut-être irréparable dans l'éventualité de la survenance d'un sinistre;
77. Il est également à craindre que d'autres primes d'assurance soient détournés par le cabinet, au détriment des intérêts des consommateurs qui croyaient avoir souscrits une police d'assurance de dommages;
78. Il est à craindre que le cabinet dispose ou détruise tout ou partie des dossiers clients, empêchant ainsi l'Autorité de communiquer le plus rapidement possible avec ces derniers pour les informer de l'absence de couverture d'assurance et risquant d'occasionner des pertes supplémentaires aux consommateurs;
79. Finalement, il est à craindre que le cabinet intimé liquide la totalité de ses comptes bancaires, des retraits importants ayant déjà été effectués en juillet 2011 ;
80. En effet, le 8 juillet 2011, un retrait au montant de 40 000 a été effectué à partir du compte 815-50066-102927 détenu par le cabinet intimé;
81. Ce retrait a été effectué via un chèque libellé à l'ordre de Eudore Hallé, père de l'intimé Jérôme Hallé, tel qu'il appert d'une copie recto-verso du chèque produite au soutien des présentes;
82. Toujours le 8 juillet 2011, un second retrait via un chèque libellé à l'ordre de Eudore Hallé, au montant de 37 000 \$, a été effectué à partir d'un autre compte détenu par le cabinet intimé, à savoir le compte 815-50106-102893, en date du 8 juillet 2011, tel qu'il appert d'une copie du relevé bancaire et d'une copie recto verso du chèque produites en liasse au soutien des présentes;
83. L'Autorité ajoute que les risques de préjudices aux clients, dans ce dossier, sont exponentiels puisqu'il s'agit tant d'assurance personnelle de dommages que d'assurance d'entreprise, pour

lesquels les dommages en cas de sinistre risquent d'être plus importants quant au quantum de la perte.

L'AUDIENCE

[8] L'audience *ex parte* s'est tenue le 3 août 2011 en présence de la procureure de l'Autorité qui a fait entendre le témoignage d'une enquêteuse de cet organisme assignée au présent dossier, celui du syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, du directeur général de la société International Facilities Group (ci-après « IFG »), qui opère comme intermédiaire en assurance des entreprises (Coverholder de Lloyd's).

[9] Elle a également fait entendre le témoignage d'un client du cabinet intime. Par leurs témoignages et par le dépôt de la documentation afférente à leurs propos, ces personnes ont fait la preuve des faits qui sont reprochés aux personnes intimées, tels qu'ils ont été énumérés tout au long de la demande de l'Autorité qui apparaît plus haut dans la présente décision.

[10] Quant au syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, son témoignage a permis de constater que Jérôme Hallé a fait l'objet d'une dénonciation devant la Chambre de l'assurance de dommages et que des plaintes de plusieurs chefs ont été logées à son encontre devant cette instance, en relation avec les faits du présent dossier. Cette plainte a été renvoyée à l'automne 2011.

[11] Puis de nouvelles plaintes ont été logées auprès du syndic contre Jérôme Hallé et son cabinet, toujours en relation avec la falsification de contrats d'assurance de dommages auprès de clients de plus en plus nombreux. De nouvelles plaintes furent logées contre lui en vue d'une radiation provisoire. Le 27 juillet 2011, Jérôme Hallé a consenti à sa radiation provisoire et, le 3 août 2011, la Chambre de l'assurance de dommages a prononcé une décision de radiation provisoire confirmant le tout⁴.

[12] Le syndic a, le 27 juillet 2011, rencontré Jérôme Hallé au bureau de ce dernier pour le saisir de nouvelles plaintes relatives à des faux contrats. Ce dernier lui aurait alors avoué avoir ainsi préparé d'autres fausses polices d'assurances pour plusieurs clients. À ce moment, le total de ces fausses polices s'élevait à la connaissance du syndic à un chiffre de 11. Il appert donc qu'à ce moment, le syndic était au courant que 11 personnes ou entités payaient à Jérôme Hallé pour des couvertures d'assurance de dommages qui étaient inexistantes. En d'autres mots, ces personnes n'avaient aucune couverture.

[13] Toujours pendant la même rencontre, Jérôme Hallé a annoncé au syndic qu'il cessait volontairement ses activités au sein de son cabinet et qu'il en cédait la gestion à sa conjointe, Kathleen Harvey, également représentante inscrite pour ce cabinet mais aussi intimée en la présente instance. Le syndic a immédiatement saisi cette dernière de la situation et l'a mise en garde de corriger immédiatement la situation relative aux fausses polices d'assurance émises par Jérôme Hallé.

[14] Kathleen Harvey s'est engagée auprès du syndic à vérifier tous les dossiers du cabinet intime. Quelque temps plus tard, elle a communiqué une liste de 28 nouvelles personnes ou entités auxquelles ont été émis de faux contrats d'assurance de dommages. Elle a ajouté qu'elle ferait ce qu'elle pourrait pour régler les problèmes, dans la mesure de ses moyens.

[15] Le syndic de l'assurance de dommages dit craindre qu'il y ait d'autres fausses polices d'assurance dans les dossiers du cabinet intime. Cette personne ajoute que l'inscription de Kathleen Harvey à titre de représentant de ce cabinet ne remonte qu'au mois de mai 2011 et que son maître de stage a été Jérôme Hallé. Elle n'a que peu d'expérience dans ce domaine et une formation insuffisante. Le syndic témoigne qu'elle doute que cette personne ait la capacité et la compréhension de la charge qui lui est actuellement dévolue.

[16] Elle a de plus témoigné avoir reçu cinq dossiers clients dont les contrats d'assurance étaient faux; Kathleen Harvey y a joint des soumissions et des propositions d'assurance obtenues d'un autre assureur pour ces cinq clients. L'intimée aurait donc replacé ces risques auprès d'un assureur *bona fide*. Mais

⁴ Carole Chauvin c. Jérôme Hallé, Comité de discipline – Chambre de l'assurance de dommages, n° 2011-07-02(C), 3 août 2011, 12 pages.

dans les propositions d'assurance, le syndic a constaté que l'intimée a déclaré les fausses polices d'assurance, sans indiquer que les clients n'avaient en fait plus d'assurances depuis un an.

[17] Le témoin a conclu qu'à sa connaissance, un quarantaine de personnes au total auraient été victimes de ces méthodes et se seraient retrouvées avec de faux contrats d'assurance. Elle rappelle que Jérôme Hallé dit avoir environ mille dossiers clients dans son cabinet.

L'ANALYSE

[18] Les faits de cette cause sont assez simples. Il appert des divers témoignages et documents déposés à leur appui que Jérôme Hallé, dirigeant et représentant du cabinet en assurance de dommages Le Groupe Hallé Assurances et Services Financiers inc., aurait fait souscrire à une quarantaine de ses clients de fausses polices d'assurance de dommages. Ces clients, qui sont des personnes physiques ou des entreprises commerciales, souvent alléchés par des primes peu coûteuses, auraient souscrit des contrats d'assurance falsifiés.

[19] Jérôme Hallé aurait utilisé des contrats en bonne et due forme qu'il a ensuite copiés pour créer des faux contrats, tel que cela a été dûment mis en preuve devant le Bureau en cours d'audience. Cela aurait permis à cet intimé d'encaisser directement les montants des primes que versaient ces clients. Informées de ces faits, les compagnies d'assurance dont les noms apparaissaient à ces faux contrats ont indiqué qu'il ne s'agissait pas de polices d'assurance émises par elles mais de faux contrats.

[20] Par conséquent, ces clients auraient versé des primes à Jérôme Hallé qui se les aurait appropriées, plutôt que de les verser à une compagnie d'assurance. Ce qui est aussi très grave est que non seulement ces clients auraient été escroqués, mais qu'ils ne détiendraient aucune assurance et que, de plus, ils l'ignorerait. C'est d'ailleurs un des motifs impérieux qu'invoque l'Autorité pour demander au Bureau de prononcer une ordonnance *ex parte*.

[21] À sa connaissance, une quarantaine de clients du cabinet intimé serait sans couverture d'assurance et il serait impérieux que le Bureau prononce sa décision rapidement, pour que la demanderesse puisse intervenir et identifier rapidement ces clients et les aviser de corriger la situation dans laquelle ils sont et dont ils ignorent tout. Ajoutons que le syndic en assurance de dommages a, dans son témoignage, exprimé une vive crainte qu'un nombre encore plus important de personnes n'ait été les victimes de ce même stratagème de la part de Jérôme Hallé.

[22] L'Autorité demande par conséquent au Bureau de prononcer une ordonnance, en vertu du premier alinéa de l'article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*⁵ qui se lit comme suit :

« 115. L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 \$.»

[23] L'Autorité demande au Bureau de radier immédiatement l'inscription de ce cabinet ou, alternativement de la suspendre, jusqu'à ce qu'une audience puisse se tenir à ce sujet, en présence des intimés au dossier, et qu'une décision sur le fond soit prononcée. Elle estime que la protection du public justifie que la décision du Bureau soit prononcée *ex parte*.

[24] L'Autorité demande également que le Bureau prononce une ordonnance de blocage *ex parte* car elle craint que le cabinet intimé liquide ses comptes bancaires, des retraits importants ayant déjà été effectués, tels que prouvés en cours d'audience. Cependant, le Bureau ne possède pas le pouvoir de prononcer une ordonnance de blocage en vertu de la LDPSF. L'Autorité a soumis que le Bureau pourrait

⁵ Précitée, note 1.

la prononcer en vertu de l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁶, vu que la protection du public le nécessite.

[25] Cependant, le Bureau rappelle que la Cour du Québec a déjà prononcé une décision interprétant la nature de l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁷. La cour a alors déclaré qu'« *il ne peut être utilisé pour créer un pouvoir que la loi n'accorde pas au Bureau et encore moins pour substituer à la sanction prévue par le législateur une sanction de son cru.* »⁸

[26] L'Assemblée nationale étudie actuellement un projet de loi qui pourrait conférer au Bureau le pouvoir de prononcer une ordonnance de blocage⁹. Tant que ce projet n'aura pas été sanctionné par notre parlement, le Bureau ne sera pas en état de prononcer un tel blocage. Comme l'écrit le professeur Ouellette, une disposition de cette nature est une compétence accessoire d'un organisme nécessaire à la réalisation des objets de la loi¹⁰. Comme l'écrit la cour dans la décision citée, les pouvoirs du Bureau peuvent être étendus, mais ils ne sont pas illimités.

[27] Le Bureau n'est donc pas en état de prononcer le blocage demandé. Il ne peut non plus ordonner aux intimés de cesser d'agir dans les disciplines pour lesquelles ils sont inscrits car la loi ne lui confère pas non plus un tel pouvoir. Le Bureau est conscient de l'urgence qu'il y a d'agir dans le présent dossier et des intérêts qui sont en jeu, mais ni cette urgence ni ces intérêts ne lui confèrent des pouvoirs supplémentaires d'agir et d'exercer des compétences fondamentales que la loi ne lui attribue pas expressément.

[28] Ceci étant dit, le Bureau est prêt à accueillir la demande principale de l'Autorité, à savoir de radier l'inscription du cabinet intimé Le Groupe Hallé Assurances et Services Financiers inc., en vertu de l'article 115 de la LDPSF. Tout au long de l'audience, le Bureau a pu prendre connaissance d'une série de faits dûment prouvés par la demanderesse. Ces faits et les conséquences graves qu'ils entraînent ont convaincu le tribunal que non seulement il est nécessaire de prononcer une décision à l'encontre des intimés, mais qu'il est impérieux de la prononcer *ex parte*.

[29] Le tout se résume comme suit :

- 1) Depuis déjà un certain temps, les intimés Le Groupe Hallé Assurances et Services Financiers inc. et son dirigeant, Jérôme Hallé, auraient émis auprès d'une quarantaine de personnes de fausses polices d'assurance de dommages;
- 2) Jérôme Hallé aurait forgé ces faux contrats d'assurance à partir de contrats en bonne et due forme d'autres clients;
- 3) Ces contrats falsifiés utiliseraient le nom de compagnies d'assurance *bona fide*, ce qui pourrait affecter la réputation de ces dernières;
- 4) Il est à craindre que d'autres personnes puissent être victimes de ce stratagème, en plus des clients déjà identifiés;
- 5) Ces personnes auraient payé au cabinet intimé des primes d'assurance pour des contrats falsifiés;

⁶ Précitée, note 2.

⁷ *Agence nationale d'encadrement du secteur financier c. Regroupement des marchands actionnaires inc.*, 2006 QCCQ 6407 (CANLII).

⁸ *Id.*, 10, par. 63.

⁹ Québec, Assemblée nationale, *Projet de loi n° 7; Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le secteur financier*, Deuxième session, Trente-neuvième Législature, 2011, art. 17.

¹⁰ Yves Ouellette, *Les tribunaux administratifs au Canada – Procédure et preuve*, Les Éditions Thémis, 1997.

- 6) Ces primes auraient dû être transférées au compte d'un assureur, en contravention de l'article 102 de la LDPSF¹¹;
- 7) Ces sommes auraient plutôt été versées dans les comptes du cabinet intimé;
- 8) Jérôme Hallé se serait approprié ces sommes;
- 9) Il tenterait actuellement de liquider le contenu de ces comptes et des retraits auraient déjà été effectués;
- 10) Les clients à qui Jérôme Hallé aurait vendu de fausses polices d'assurance n'auraient actuellement aucune couverture d'assurance de dommages;
- 11) Ces personnes ignoreraient tout de cet état de fait et il est impérieux non seulement de les en informer mais d'adopter des mesures pour les aider à corriger cette situation;
- 12) Jérôme Hallé a reconnu les faits qui lui sont reprochés, s'est volontairement retiré des affaires et a confié l'administration du cabinet à sa conjointe;
- 13) La Chambre de l'assurance de dommages a radié de façon provisoire l'inscription de Jérôme Hallé¹²;
- 14) Kathleen Harvey, intimée, est maintenant la seule représentante inscrite pour le compte du cabinet intimé et doit administrer seule environ mille dossiers clients;
- 15) Elle s'est engagée à travailler à corriger la situation des clients avec de faux contrats mais dans une pénurie de moyens pour ce faire; et
- 16) Elle n'est inscrite que depuis peu de temps et semble posséder peu d'expérience dans ce domaine.

[30] Tel que mentionné plus haut, le Bureau est prêt, pour tous ces motifs, à accueillir la demande de l'Autorité et à radier *ex parte* l'inscription du cabinet intimé, en vertu de l'article 115 de la LDPSF. Le Bureau est également prêt à accéder à la demande de l'Autorité et à ordonner au cabinet intimé de remettre à l'Autorité ses dossiers, livres et registres de tous ses clients d'assurance. Cette dernière pourra ainsi en prendre possession et les consulter afin de connaître l'étendue de la situation reprochée.

[31] De cette manière, elle pourra identifier tous les clients de ce cabinet qui ne seraient pas couverts par une assurance de dommages et les aviser de cet état de fait, afin qu'ils puissent le corriger le plus rapidement possible. La protection du public et, plus particulièrement, la protection des clients du cabinet intimé rend impératif que soit accordée cette demande. D'ailleurs, l'article 127 de la LDPSF prévoit qu'un cabinet radié doit céder ses dossiers, livres et registres afférents à autre un cabinet, à une société autonome ou à un représentant ou à l'Autorité¹³.

¹¹ Art. 102. Le paiement d'une prime d'assurance fait à un cabinet ou à l'un de ses représentants pour le compte d'un assureur est réputé avoir été fait directement à l'assureur.

¹² Précitée, note 4.

¹³ Art. 127. Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.

L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées. Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.

Lorsque le cabinet refuse ou ne peut procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres et registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose.

[32] De plus, les articles 106 et 112 de la LDPSF permettent à l'Autorité de demander la transmission de ces documents à un cabinet qui doit alors les lui transmettre. Dans ces circonstances, le Bureau n'hésite pas à accorder sa demande à l'Autorité et à ordonner au cabinet intimé de remettre ses dossiers, livres et registres afférents à la discipline dans laquelle il est inscrit à la demanderesse, le tout en vertu de l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹⁴.

[33] Le pouvoir qu'exerce ainsi le Bureau en vertu de cette disposition est ancillaire à sa décision de radier ce cabinet et en accord avec l'esprit de la loi qui prescrit que l'Autorité peut d'une manière ou d'une autre prendre possession de tels documents dans l'exécution de sa mission. Le Bureau estime que cela est en accord avec les principes qui ont été développés par la jurisprudence¹⁵.

[34] Enfin, l'Autorité demande au Bureau d'autoriser que la signification de la présente décision aux intimés n'ait lieu qu'au moment de l'entrée initiale d'une équipe de l'Autorité dans les locaux du cabinet intimé. Le Bureau est prêt à accorder cette demande, estimant que l'intégrité des dossiers, livres et registres de ce cabinet pourra mieux être assurée de cette manière, à la condition que le tout ait lieu peu de temps après le prononcé de la présente décision.

[35] Cependant, l'Autorité refuse de déposer la présente décision au greffe de la Cour supérieure du district de Saint-François, l'Autorité ne lui ayant pas fait la preuve que les intimés risquent de ne pas se conformer à sa décision lorsqu'ils en auront pris connaissance.

LA DÉCISION

[36] Après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité, de l'abondante preuve de cette dernière présentée au cours de l'audience du 3 août 2011, des témoignages entendus, de la documentation à l'appui du tout, ainsi que de l'argumentation de la procureure de cet organisme, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*¹⁶, des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹⁷, ainsi que de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*¹⁸, prononce les ordonnances suivantes :

1) ORDONNANCE DE RADIATION D'INSCRIPTION D'UN CABINET, EN VERTU DE L'ARTICLE 115 DE LA LOI SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS ET DES ARTICLES 93 ET 115.9 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

IL RADIE l'inscription du cabinet Le Groupe Hallé Assurances et Services financiers inc., intimée en l'instance, dans la discipline dans laquelle il est inscrit auprès de l'Autorité en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*;

2) ORDONNANCE DE CÉDER LES DOSSIERS, LIVRES ET REGISTRES DU CABINET À L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, EN VERTU DES ARTICLES 94 ET 115.9 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

IL ORDONNE à Jérôme Hallé, Kathleen Harvey et au cabinet Le Groupe Hallé Assurances et Services financiers inc. de céder à l'Autorité des marchés financiers les dossiers, livres et registres afférents à la discipline dans laquelle le cabinet intimé était inscrit;

3) AUTORISATION DE PRISE DE POSSESSION DES DOSSIERS, LIVRES ET REGISTRES DU CABINET EN FAVEUR DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, EN VERTU DES ARTICLES 94 ET 115.9 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

¹⁴ Précitée, note 2.

¹⁵ Précitée, note 7.

¹⁶ Précitée, note 1.

¹⁷ Précitée, note 2.

¹⁸ Précité, note 3.

IL AUTORISE l'Autorité des marchés financiers à prendre possession des dossiers, livres et registres du cabinet Le Groupe Hallé Assurances et Services financiers inc. qui sont afférents à la discipline dans laquelle il était inscrit;

4) MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION DE LA DÉCISION, EN VERTU DE L'ARTICLE 16 DU RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE PROCÉDURE DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION :

IL AUTORISE que la signification de la présente décision aux intimés soit effectuée au moment de l'entrée initiale de l'équipe de l'Autorité des marchés financiers sur les lieux du cabinet intimé, à la condition que cela soit accompli peu de temps après que la présente décision aura été prononcée.

[37] En application du second alinéa de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, le Bureau informe les intimés qu'ils ont une période de quinze jours pour demander au Bureau de tenir une audience relative à la présente décision. Celle-ci se tiendra alors dans la salle d'audience *Paul Fortugno* qui est située au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 16.40, à Montréal (Québec).

[38] Il appartient alors aux intimés de communiquer avec le Secrétariat général du Bureau, au 1-877-873-2211, afin de l'informer qu'ils entendent exercer leur droit d'être entendus. Les intimés sont aussi invités à prendre note qu'une partie a le droit de se faire représenter par un avocat¹⁹. Le Bureau informe également qu'une personne morale et une entité désirant être entendues dans le cadre du présent dossier sont tenues de se faire représenter par avocat au cours d'une audience devant le Bureau²⁰.

[39] La présente décision entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera jusqu'à ce qu'elle soit abrogée ou modifiée.

Fait à Montréal, le 8 août 2011.

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président

¹⁹ *Id.*, art. 31.

²⁰ *Id.*, art. 32.

PROVINCE DE QUÉBEC

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

MONTRÉAL

DOSSIER No

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS,
2640, boul. Laurier, 3^e étage, Place de la Cité,
Tour Cominar, Québec (Québec) G1V 5C1

Demanderesse

c.

Jérôme Hallé, domicilié et résidant au 3548, rue
MiMi-Shea, Sherbrooke (Québec), J1L 3B5;

et

Kathleen Harvey, domiciliée et résidant au 3548,
rue MiMi-Shea, Sherbrooke (Québec), J1L 3B5;

et

**Le Groupe Hallé Assurances et Services
Financiers inc.**, personne morale légalement
constituée, ayant son principal établissement au
3548, rue MiMi-Shea, Sherbrooke (Québec), J1L
3B5;

Intimés

Demande de l'Autorité des marchés financiers en vertu des articles 93, 94, 115.9 et 115.12 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2 et de l'article 115 de la Loi sur la distribution des produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SOUMET RESPECTUEUSEMENT AU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION CE QUI SUIT :

Les parties

1. La demanderesse (l'« Autorité ») est l'organisme chargé notamment de l'administration de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), et exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (« Loi sur l'Autorité »);
2. Le Groupe Hallé Assurances et Services Financiers inc. est un cabinet (le « cabinet intimé ») détenant une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le numéro 513642, dans la discipline de l'assurance de dommages, le tout tel qu'il appert de l'imprimé de la fiche informatique du cabinet intimé (la « fiche Oracle ») et de l'attestation de droit de pratique du cabinet, produites en liasse au soutien des présentes comme **pièce D-1** ;

3. À ce titre, le cabinet intimé, son dirigeant responsable et ses représentants sont régis par la LDPSF ;
4. Jérôme Hallé est président, seul administrateur et dirigeant responsable du cabinet intimé, tel qu'il appert d'une copie de l'état des renseignements d'une personne morale au registre des entreprises (« CIDREQ »), produite au soutien des présentes comme **pièce D-2** ;
5. Auparavant, Jérôme Hallé a été rattaché au cabinet Groupe d'assurances Verrier inc. (« Groupe Verrier ») pour la période du 22 août 2006 au 14 mars 2008, et pour Assurances Perreault, Rouillard Ltée du 14 mars au 5 novembre 2008 et a fondé le cabinet intimé auquel il a été rattaché depuis le 4 juin 2008, le tout tel qu'il appert de l'imprimé de la fiche Oracle de Jérôme Hallé et de l'attestation de droit de pratique de Jérôme Hallé, produites en liasse au soutien des présentes comme **pièce D-3** ;
6. À ce jour, deux (2) représentants sont rattachés auprès du cabinet intimé, à savoir Jérôme Hallé et Kathleen Harvey tel qu'il appert de la fiche Oracle **pièce D-1** ;
7. Kathleen Harvey est rattachée au cabinet intimé depuis le 9 mai 2011, date d'émission de son premier certificat, après y avoir effectué son stage du 7 février au 1^{er} mai 2011, tel qu'il appert de l'imprimé de la fiche Oracle de Kathleen Harvey (la « fiche Oracle ») et de l'attestation de droit de pratique de Kathleen Harvey, produites en liasse au soutien des présentes comme **pièce D-4** ;
8. L'adresse résidentielle de Kathleen Harvey est la même que celle de Jérôme Hallé ;

Faits spécifiques aux manquements reprochés :

9. Le 13 avril 2011, l'Autorité recevait une dénonciation à l'effet que la protection des consommateurs était compromise, du fait que le cabinet intimé et son dirigeant responsable n'agissaient pas avec soin et compétence ;
10. Cette dénonciation fut transférée par l'Autorité à la Chambre d'assurance de dommages (« ChAD ») selon l'article 188 de la LDPSF et au Service des pré-enquêtes de l'Autorité ;
11. Entre le 30 juin 2011 et le 8 juillet 2011, de nouvelles plaintes ont été transmises à l'Autorité via son Service des pré-enquêtes ;
12. À la lecture de ces plaintes, il est possible de constater que des polices d'assurance ont été forgées par Jérôme Hallé et le cabinet intimé, et que ces derniers se sont appropriés sans droit des primes d'assurance versées par ses clients alors que la police d'assurance liée à ces primes était inexistante ;

Café St-Michel

13. La preuve recueillie par les enquêteurs de l'Autorité démontre que Jérôme Hallé aurait falsifié une facture et une note de couverture d'un assuré, à savoir 9209-0877 Québec inc. (faisant « Café St-Michel »), en utilisant le format de police d'un autre cabinet ;
14. Plusieurs informations apparaissant sur la facture sont erronées, proviennent manifestement de contrats antérieurs n'étant plus en vigueur au moment de son émission ou identifient des intervenants avec lesquels l'assuré et le cabinet intimé n'ont aucun lien ;
15. En effet, le numéro de police (IFGVER1019) apparaissant sur la facture correspond à un ancien numéro de police, annulée depuis 2009 et souscrite par l'entremise de Groupe Verrier (préfixe VER utilisé dans le numéro de police), ancien cabinet de Jérôme Hallé, tel qu'il appert d'une copie annotée et d'une copie non annotée de la facture produite en liasse au soutien des présentes comme **pièce D-5** ;

16. Le préfixe IFG du numéro de police correspond à celui du cabinet Groupe International Facilities OGP inc. (« IFG ») qui est un cabinet en assurance de dommages certifié auprès de l'Autorité et autorisé par la compagnie d'assurance Les Souscripteurs du Lloyd's (« Lloyd's ») à conclure des contrats d'assurance en son nom, tel qu'il sera démontré lors de l'audition ;
17. Or, IFG n'a jamais eu de relations d'affaires avec le cabinet intimé ;
18. Il importe de noter qu'au surplus, ce numéro de police était celui d'un autre assuré que Café St-Michel, à savoir 8180-2272 Québec inc. (faisant affaire sous le nom de « Restaurant Pizzicato »), et couvrait la période du 4 avril 2008 au 4 avril 2009, tel qu'il appert d'un extrait du contrat d'assurance portant le numéro IFGVER1019 et de la facture produites en liasse au soutien des présentes comme **pièce D-6** ;
19. Par ailleurs, sous l'item « transaction », il est fait état qu'il s'agit d'un renouvellement alors qu'aucun renouvellement ou même aucune soumission n'avait été effectué pour cette date pour cet assuré ;
20. Finalement, la durée de la police indiquée à la facture est fautive, aucune police n'ayant jamais été souscrite pour cette période par l'entremise de IFG pour cet assuré, tel qu'il sera démontré lors de l'audition ;
21. Le contrat d'assurance des entreprises transmis à l'assuré Café St-Michel par le cabinet intimé comporte également plusieurs irrégularités ou informations erronées, tant sur le formulaire intitulé « Renseignements généraux » que sur le formulaire intitulé « Garanties (exemplaire de l'entreprise) », tel qu'il appert d'une copie des contrats d'assurances produits en liasse au soutien des présentes comme **pièce D-7** ;
22. En effet, la référence au contrat des Lloyd's portant le numéro BB008311W est erronée, le contrat émis par Lloyd's non-marine étant le BB008310W, tel qu'il appert de la **pièce D-7** et tel qu'il sera démontré lors de l'audition ;
23. De plus, le coin inférieur droit du contrat d'assurance comporte les initiales « /dp », lesquelles sont les initiales d'une ancienne employée de IFG ayant quitté le cabinet en 2009 et n'étant donc plus employée lors de la prétendue souscription du contrat d'assurance pour le Café St-Michel ;
24. Les coordonnées du cabinet IFG sont également absentes du contrat d'assurance D-7, ces informations se retrouvant toujours sur les polices transmises par leur entremise, tel qu'il sera démontré lors de l'audition ;
25. Finalement, le numéro de police IFGVR1019 et la date d'entrée en vigueur de la police inscrits sur le contrat d'assurance sont complètement faux pour les motifs mentionnés aux paragraphes 13 et suivants de la présente ;

Jean Grenier

26. La preuve obtenue a également révélé que vers le mois d'octobre 2010, Jérôme Hallé aurait fabriqué un faux contrat d'assurance habitation pour son client Jean Grenier ;
27. En effet, Grenier avait assuré par l'entremise de Jérôme Hallé et du cabinet intimé ses quatre véhicules et son habitation, lesquels devaient être assurés par la compagnie l'Unique assurances générales inc. (ci-après l'« Unique ») en vertu de contrats distincts ;
28. Il avait rencontré Jérôme Hallé pour la première fois au début du mois d'octobre 2010 et l'a rappelé le 25 octobre 2010 pour lui dire qu'il était d'accord avec la soumission proposée ;

29. D'ailleurs, il a reçu de Jérôme Hallé et du cabinet intimé un document intitulé « assurance habitation – conditions particulières », indiquant le numéro de police 11155083 00.01, tel qu'il appert d'une copie dudit document produite au soutien des présentes comme pièce **D-8** ;
30. Jean Grenier a également reçu un avis de prélèvement pour sa police d'assurance habitation, faisant état de prélèvements mensuels de 180,60\$ pour les mois de novembre 2010 à octobre 2011, tel qu'il appert d'une copie de l'avis de prélèvement produit au soutien des présentes comme pièce **D-9** ;
31. Dans les faits, la prime qu'il a payée par prélèvement bancaire au Groupe Hallé était de 180,60\$ pour les mois de novembre et décembre 2010, cette prime étant fixée pour deux habitations, tel qu'il appert d'un extrait du journal électronique des transactions pour les mois de novembre et décembre 2010 produite en liasse au soutien des présentes comme pièce **D-10** ;
32. Par la suite l'une de ses habitations étant déjà assuré, Jérôme Hallé a diminué la prime à 80,96\$ par mois et des prélèvements de ce montant ont été effectués pour les mois de janvier à juillet 2011, tel qu'il appert d'un extrait du journal électronique des transactions pour les mois de janvier à juillet 2011 produit en liasse au soutien des présentes comme pièce **D-11** ;
33. Les primes ainsi prélevées ont été déposées dans le compte bancaire du cabinet intimé, tel qu'il appert d'une copie du relevé bancaire du cabinet intimé Groupe Hallé Assurances et Services financiers portant le numéro de compte 815-50066-102927 produites au soutien des présentes comme pièce **D-12** ;
34. Le ou vers le 28 juin 2011, il a appris par l'Unique qu'elle ne trouvait pas sa police d'assurance habitation et, le 30 juin 2011, Mme Francine Mailloux de cette compagnie lui confirmait par télécopieur qu'il n'existait aucun contrat en vigueur portant le numéro 11155083 pour sa propriété, tel qu'il appert d'une copie de la télécopie produite au soutien des présentes comme pièce **D-13** ;
35. De plus, le numéro d'avenant inscrit pour les outils dans le garage, à savoir le 1267f2 est un avenant couvrant une piscine et non un garage, tel qu'il sera démontré lors de l'audition, démontrant la falsification de la police ;
36. M. Grenier n'a reçu à ce jour aucun remboursement des primes payées au Groupe Hallé en vertu de la fausse police d'assurance habitation ;

François Carrier

37. François Carrier est le président de Produits CLP inc., un atelier de travail de bois ;
38. Il a contacté Jérôme Hallé pour la première fois au mois de septembre 2010 alors qu'il magasinait la prime d'assurance d'entreprise pour sa compagnie ;
39. Jérôme Hallé lui a fait une soumission au montant de 2 088\$ via la compagnie d'assurances l'Unique alors qu'à l'époque, il payait 8 500\$ à son assureur entreprise ;
40. Toutes les communications que François Carrier a eues avec Jérôme Hallé l'ont été par téléphone et il a reçu la soumission par courriel;
41. Il fut convenu avec Jérôme Hallé, suite à l'acceptation de la soumission présentée au montant de 2 088\$ que le paiement de la prime s'effectuerait par prélèvements bancaires automatiques ;
42. François Carrier a par la suite reçu par la poste deux documents intitulés respectivement « contrat » et « assurance entreprise – avis de prélèvement », portant le numéro de contrat 815152, tel qu'il appert d'une copie des documents produites respectivement comme pièce **D-14** et pièce **D-15** ;
43. Dans les faits, vers le 16^e jour du mois, un prélèvement bancaire au montant de 198,36 \$ était effectué dans son compte, en faveur du Groupe Hallé, tel qu'il appert d'une copie des relevés

bancaires pour les mois de novembre 2010 à juin 2011, moment où il a fait arrêter les prélèvements, produits au soutien des présentes comme pièce **D-16** ;

44. En juin 2011, apprenant par son frère que Jérôme Hallé faisait l'objet d'une plainte disciplinaire, il a téléphoné à l'Unique afin de valider sa couverture d'assurance entreprise ;
45. Il a alors appris que la police d'assurance n'était pas valide et a téléphoné à Jérôme Hallé afin d'obtenir des explications ;
46. Jérôme Hallé lui a mentionné qu'il y avait sûrement une erreur, mais M. Carrier lui a demandé un remboursement ;
47. Jérôme Hallé lui a alors promis un chèque certifié, mais M. Carrier a demandé un virement bancaire ;
48. Par la suite Mme Kathleen Harvey lui a confirmé qu'elle avait elle-même procédé au transfert de fonds, ce qui était faux, ajoutant que Jérôme Hallé était honnête mais souffrait de troubles bi-polaires et que c'était elle qui prendrait le contrôle du Groupe Hallé ;
49. Plusieurs éléments confirment la fabrication d'une fausse police par Jérôme Hallé et le cabinet intimé, notamment, les polices émises par l'Unique indiquent « Conditions particulières en assurance des entreprises » et non « contrat », tel qu'il est indiqué sur le document transmis à M. Carrier pièce **D-14** ;
50. De plus, il est possible de remarquer un changement dans les polices de caractères utilisées sur le document remis à François Carrier pour l'entreprise Produits CLP inc., tel qu'il appert de la pièce **D-14** ;
51. Finalement, une police d'assurance entreprise portant le numéro 815152 a bel et bien été émise par l'entremise du Groupe Hallé, mais pour l'assuré Concept Multi-Bois, tel qu'il appert d'une copie de la police d'assurance valide portant le numéro 815152 produite au soutien des présentes comme **D-17** ;
52. En date des présentes, Produits CLP inc. n'a reçu aucun remboursement pour les primes payées alors qu'il n'y avait aucune assurance entreprise valide pour la compagnie ;

Plaintes disciplinaires de la ChAD à l'encontre de Jérôme Hallé

53. Parallèlement à son enquête, l'Autorité a été informée que la ChAD a déposé le 13 mai 2011 une plainte comportant 9 chefs d'infraction disciplinaire à l'encontre de Monsieur Jérôme Hallé lui reprochant la fabrication de faux documents, le défaut d'agir avec compétence et honnêteté et l'entrave du travail du syndic, le tout tel qu'il appert d'une copie de la plainte et demande de radiation provisoire produite au soutien des présentes comme **pièce D-18** ;
54. Aux termes de la **pièce D-8**, les faits reprochés à Jérôme Hallé par la ChAD peuvent se résumer comme suit :
 - a. Le 31 mars 2011, avoir fabriqué une fausse police d'assurance des entreprises prétendument souscrite auprès des Lloyd's par l'entremise de IFG pour l'assuré Café St-Michel ;
 - b. Le 11 avril 2011, avoir fabriqué un faux contrat d'entreprise prétendument souscrit auprès de l'assureur Optimum Société d'assurance inc. alors que cette dernière a refusé ce risque pour l'assuré 9018-2890 Québec inc.;
 - c. Avoir fait défaut de renouveler à temps une police d'assurance pour le bénéfice de son assuré ;

- d. Avoir fait défaut d'informer certains clients que leurs biens étaient sans assurance au cours d'une période donnée ;
 - e. Avoir fait des représentations fausses ou trompeuses à IFG ;
 - f. Avoir exercé des activités professionnelles de façon malhonnête en tentant de s'approprier de l'assuré 9018-2890 Québec inc. le paiement des primes d'un faux contrat d'assurance ;
 - g. Avoir exercé ses activités professionnelles de façon malhonnête en facturant à Café St-Michel le paiement des primes d'un faux contrat d'assurance ;
55. À la suite de la réception de nouvelles plaintes, la ChAD a continué son enquête et le 21 juillet 2011 elle a déposé une nouvelle plainte disciplinaire comportant 35 nouveaux chefs d'accusation à l'encontre de Jérôme Hallé, de même qu'une nouvelle demande de radiation provisoire, tel qu'il appert d'une copie de la plainte et demande de radiation provisoire produite au soutien des présentes comme pièce **D-19** ;
56. Aux termes de cette nouvelle plainte, il est possible de résumer les chefs d'accusation déposés par la ChAD comme suit :
- h. 8 chefs d'accusation pour avoir fabriqué un faux contrat d'assurance (habitation, entreprise ou automobile) en remettant à 8 clients distincts un contrat d'assurance au client alors qu'aucun contrat n'avait été émis par un assureur et qu'il n'avait aucune autorité pour ce faire ;
 - i. 10 chefs d'accusation pour avoir eu une conduite malhonnête et avoir fait défaut de rendre compte en omettant d'informer ses clients qu'ils étaient sans protection d'assurance et qu'ils devaient s'assurer auprès d'un assureur dans les plus brefs délais ;
 - j. 1 chef d'accusation pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête et avoir fait une déclaration mensongère à son client en lui indiquant qu'il avait remplacé son contrat d'assurance habitation auprès d'un assureur alors que ladite compagnie d'assurances n'avait jamais accepté d'assurer le risque ;
 - k. 1 chef d'accusation pour avoir fait une déclaration mensongère au représentant d'un assureur en l'informant qu'il avait remplacé le risque de son client auprès d'un assureur sous-standard alors qu'il n'en était rien ;
 - l. 3 chefs d'accusation pour avoir fait défaut de donner à un assureur les renseignements qu'il est d'usage de fournir en déclarant notamment que le proposant ne s'était pas vu refuser ou résilier un contrat ou un renouvellement d'assurance alors qu'il le savait puisque le client lui avait déclaré le contraire ;
 - m. 9 chefs d'accusation pour s'être approprié une somme totalisant 18 377,15 \$ remis par ses clients afin de payer leur prime d'assurance alors qu'aucun contrat d'assurance n'avait été émis pour ces derniers ;
 - n. 1 chef d'accusation pour avoir fait des déclarations fausses ou trompeuses à son client en déclarant, suite à un sinistre, qu'il avait mandat de régler le sinistre induisant ainsi son client en erreur quant à la véracité de son contrat d'assurance ;
 - o. 1 chef d'accusation pour avoir fait des déclarations fausses ou trompeuses à son client en l'informant que la compagnie d'assurances ne renouvelait pas son contrat d'assurance mais lui accordait un délai de grâce de 20 jours pour se replacer auprès d'un autre assureur, induisant ainsi son client en erreur quant à la véracité du contrat d'assurance ;

- p. 1 chef d'accusation pour incapacité de pratique pour avoir exercé ses activités professionnelles comme représentant en assurance de dommages et maître de stage dans des conditions de santé compromettant la qualité de ses services ;
57. Une audition en radiation provisoire devait avoir lieu le 3 août 2011 devant le Comité de discipline de la ChAD, mais Jérôme Hallé a consenti à la demande de radiation provisoire présentée par la syndique Carole Chauvin, tel qu'il appert d'une copie du consentement produite au soutien des présentes comme pièce **D-20** ;
 58. En vertu de l'article 84 de la LDPSF, un cabinet et ses dirigeants sont tenus d'agir avec honnêteté et loyauté dans leurs relations avec leurs clients, en plus d'agir avec soin et compétence ;
 59. Or, les plaintes de la part de la ChAD, ajoutées aux dénonciations qu'elle a elle-même reçues, inquiètent l'Autorité qui a notamment pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la LDPSF ;
 60. L'Autorité a pour responsabilité de voir à l'application des dispositions de la LDPSF et de ses règlements auxquels est assujéti le cabinet intimé ;
 61. L'Autorité ne peut permettre à un cabinet de continuer de bénéficier d'une inscription à titre de cabinet lorsque son représentant, et à plus forte raison son dirigeant responsable, se sont prêtés à la fabrication de fausses polices et à des détournements de primes d'assurance, laissant ainsi sans protection plusieurs consommateurs en plus de s'approprier illégalement des sommes d'argent versées à titre de primes ;
 62. De plus, en tant que dirigeant responsable du cabinet, Jérôme Hallé doit faire preuve de probité, il doit agir avec soin et compétence et veiller à la discipline des représentants du cabinet en s'assurant que ceux-ci agissent conformément à la LDPSF et à ses règlements ;
 63. L'Autorité souligne que, de manière intrinsèque, les responsabilités assumées par un dirigeant d'un cabinet requièrent un degré supérieur de professionnalisme et d'habileté, d'autant plus que cette fonction est garante de la conformité au sein du cabinet et par conséquent de la protection du public ;
 64. Par ailleurs, les gestes posés par Kathleen Harvey tendent à minimiser les agissements de son conjoint Jérôme Hallé et dénotent un manque de professionnalisme et de compétence professionnelle, tel qu'il sera mentionné lors de l'audition ;
 65. De plus, les manquements reprochés à Kathleen Harvey sont suffisamment sérieux pour qu'elle ne puisse pas agir à titre de dirigeant responsable du cabinet ou de gardienne des dossiers clients pour la suite de leurs dossiers ;
 66. Finalement, en vertu de l'article 102 de la LDPSF, le paiement d'une prime d'assurance fait à un cabinet pour le compte d'un assureur est réputé avoir été fait directement à l'assureur ;
 67. En s'appropriant sans droit les primes d'assurances versées par sa clientèle pour des polices d'assurance de dommages par ailleurs falsifiées et inexistantes, le cabinet intimé a commis une infraction à la LDPSF et son inscription doit donc être radiée ;
 68. Le cabinet intimé est également solidairement responsable des pertes et dommages causés à ses clients ayant versés une prime qui fut par la suite détournée puisqu'il est expressément prévu à l'article 80 de la LDPSF que le cabinet est responsable du préjudice causé à un client par toute faute commise par l'un de ses représentants dans l'exercice de ses fonctions ;
 69. Il n'existe aucun moyen pour les clients de se voir indemniser pour les primes déjà acquises, tel qu'établi par la jurisprudence, et le seul moyen pour ces derniers de recouvrer en tout ou en partie les primes versées alors qu'aucun contrat d'assurance n'était en vigueur consiste à bloquer les comptes bancaires du cabinet intimé immédiatement en vertu de l'article 94 de la Loi sur l'Autorité ;

Urgence de la situation et absence d'audition préalable

70. Vu l'importance des faits reprochés à Jérôme Hallé et au cabinet intimé, l'Autorité considère que la protection du public exige une intervention immédiate de sa part ;
71. Conformément à l'article 184 de la LDPSF, l'Autorité a pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la LDPSF ;
72. L'Autorité demande, pour la protection des consommateurs et dans l'intérêt public, que le Bureau de décision et de révision prononce une radiation immédiate de l'inscription du cabinet intimé dans toutes les disciplines dans lesquelles il est inscrit ;
73. Il est également dans l'intérêt public que le Bureau de décision et de révision prononce une ordonnance immédiate à l'encontre des intimés Jérôme Hallé, Kathleen Harvey et Groupe Hallé Assurances et services financiers inc. afin que ces derniers cessent immédiatement d'agir dans toutes les disciplines pour lesquelles ils sont inscrits ;
74. De plus, il est dans l'intérêt public que le Bureau de décision et de révision prononce une ordonnance permettant à toute personne désignée par l'Autorité à se présenter à l'adresse actuelle du cabinet et des intimés, de même qu'à la dernière adresse connue au registraire des entreprises, afin de prendre possession de tous les dossiers clients, liste de clients, livres et autres registres comptables nécessaires pour l'inscription des transactions effectuées dans le cadre des activités du cabinet intimés y incluant le registre du compte séparé, et ce qu'ils soient sur support papier ou informatique afin, notamment, de permettre à l'Autorité d'aviser rapidement les clients concernés par les agissements de Jérôme Hallé et du cabinet intimé ;
75. Il est impérieux pour la protection du public que le Bureau de décision et de révision prononce sa décision sans audition préalable, conformément à l'article 115.9 de la Loi sur l'Autorité ;
76. En effet, sans une décision immédiate du Bureau de décision, il est à craindre que certains consommateurs soient maintenus dans l'ignorance du fait qu'ils ne détiennent aucune protection d'assurance de dommages pour leurs biens ou leurs entreprises, risquant ainsi de leur causer un préjudice important, immédiat et peut-être irréparable dans l'éventualité de la survenance d'un sinistre ;
77. Il est également à craindre que d'autres primes d'assurance soient détournés par le cabinet, au détriment des intérêts des consommateurs qui croyaient avoir souscrits une police d'assurance de dommages ;
78. Il est à craindre que le cabinet dispose ou détruise tout ou partie des dossiers clients, empêchant ainsi l'Autorité de communiquer le plus rapidement possible avec ces derniers pour les informer de l'absence de couverture d'assurance et risquant d'occasionner des pertes supplémentaires aux consommateurs ;
79. Finalement, il est à craindre que le cabinet intimé liquide la totalité de ses comptes bancaires, des retraits importants ayant déjà été effectués en juillet 2011 ;
80. En effet, le 8 juillet 2011, un retrait au montant de 40 000 a été effectué à partir du compte 815-50066-102927 détenu par le cabinet intimé tel qu'il appert de la **pièce D-12** ;
81. Ce retrait a été effectué via un chèque libellé à l'ordre de Eudore Hallé, père de l'intimé Jérôme Hallé, tel qu'il appert d'une copie recto-verso du chèque produite au soutien des présentes comme **pièce D-21** ;
82. Toujours le 8 juillet 2011, un second retrait via un chèque libellé à l'ordre de Eudore Hallé, au montant de 37 000\$, a été effectué à partir d'un autre compte détenu par le cabinet intimé, à savoir le

compte 815-50106-102893, en date du 8 juillet 2011, tel qu'il appert d'une copie du relevé bancaire et d'une copie recto verso du chèque produites en liasse au soutien des présentes comme **pièce D-22**;

83. L'Autorité ajoute que les risques de préjudices aux clients, dans ce dossier, sont exponentiels puisqu'il s'agit tant d'assurance personnelle de dommages que d'assurance d'entreprise, pour lesquels les dommages en cas de sinistre risquent d'être plus importants quant au quantum de la perte ;

EN CONSÉQUENCE, l'Autorité des marchés financiers demande au Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 93 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2 et de l'article 115 de la Loi sur la distribution des produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2 de :

RADIER immédiatement l'inscription du cabinet intimé dans toutes les disciplines dans lesquelles il est inscrit, avec les conséquences de l'application de l'article 127 de la LDPSF;

ORDONNER aux intimés Jérôme Hallé, Kathleen Harvey et Le Groupe Hallé Assurances et Services financiers inc. de cesser d'agir dans toutes les disciplines pour lesquelles ils sont inscrits;

AUTORISER toute personne désignée par l'Autorité des marchés financiers à se présenter sans délai sur les lieux d'affaires connus du cabinet intimé et de la résidence des intimés, situés au 3458, rue MiMi-She à Sherbrooke (ci-après les « Lieux ») afin de prendre possession de tous les dossiers clients, liste de clients, livres et autres registres comptables nécessaires pour l'inscription des transactions effectuées dans le cadre des activités du cabinet intimé y incluant le registre du compte séparé, et ce, qu'ils soient sur support papier ou informatique ;

ORDONNER que la décision à être rendue sur la présente ne soit signifiée qu'au moment de l'entrée initiale de l'équipe de l'Autorité des marchés financiers sur les lieux, qui sera effectuée entre 7h00am et 22h00pm à la date qu'ils auront convenue la plus rapprochée possible de la présente décision;

ORDONNER que tous les dossiers, livres et registres trouvés soient déplacés dans les bureaux de l'Autorité afin que cette dernière puisse examiner les dossiers et déterminer de quelle façon les consommateurs seront avisés de la situation pour qu'ils puissent entreprendre les démarches pour confirmer leur couverture d'assurance ou en obtenir une dans les meilleurs délais ;

ORDONNER à la Caisse Populaire Memphrémagog, sise au 230 rue Principale Ouest à Magog, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans les comptes portant les numéros 815-50066-102927 et 815-50066-102893, ainsi que dans tous les autres comptes détenus au nom de Groupe Hallé Assurances et Services Financiers inc. ou dont elle a la garde ou le contrôle ;

ORDONNER aux intimés Jérôme Hallé, Kathleen Harvey et Groupe Hallé Assurances et Services financiers inc. de ne pas se départir des fonds, titres et autres biens appartenant à Groupe Hallé Assurances et Services Financiers inc, ainsi que tous les comptes au nom de Groupe Hallé Assurances et Services Financiers inc, dont ils ont la garde ou le contrôle ;

PRENDRE à l'encontre du cabinet intimé toute mesure propre à assurer le respect des dispositions de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* en vertu de l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* ;

AUTORISER le dépôt au greffe de la Cour supérieure du district de Saint-François de la décision à intervenir sur la présente demande.

Fait à Québec, le 2 août 2011

Girard et al.
Procureurs de la demanderesse

AFFIDAVIT

Je, soussignée, Suzie Proulx, exerçant au 800, square Victoria, 22^{ième} étage, dans la ville et le district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

[40]

1. Je suis enquêteur au Service des pré-enquêtes de l'Autorité des marchés financiers ;
2. Je suis désignée comme étant l'un des enquêteurs dans le dossier Groupe Hallé Assurances et Services financiers et Jérôme Hallé
3. Tous les faits allégués à la présente demande sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL,
ce 2 août 2011

Suzie Proulx

Affirmé solennellement devant moi à
Montréal, ce 2 août 2011

Commissaire à l'assermentation pour tous
les districts judiciaires du Québec

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2011-027

DÉCISION N° : 2011-027-002

DATE : Le 10 août 2011

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

MICRO-PRÊTS INC.

et

DOMINIC LACROIX

et

MARC-OLIVIER BOUCHER

Parties intimées

et

PRÉSIDENT DE L'OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Partie mise en cause

RÉVISION D'UNE DÉCISION DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

[art. 93, 94, 115.9 et 115.14, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2]

M^e Éric Blais
(Girard et al.)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

M^e Marc Labrosse
(Bernier Beaudry)
Procureur des intimés

M^e Marc Migneault
(Allard, Renaud et associés)
Procureur de la mise en cause

Date d'audience : 4 août 2011

DÉCISION

[1] Le 5 juillet 2011, l'Autorité des marchés financiers (« Autorité ») a saisi le Bureau de décision et de révision (« Bureau ») d'une demande afin qu'il prononce *ex parte* une ordonnance de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller, de fermeture d'un site Internet et de dépôt au greffe de la Cour supérieure, le tout en vertu des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et des articles 93, 94, 115.9 et 115.12 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*².

[2] Suivant l'audience *ex parte* tenue le 7 juillet 2011, le Bureau a, le 15 juillet 2011, prononcé à l'encontre des intimés les ordonnances suivantes³ :

- Interdiction à Micro-Prêts inc., Dominic Lacroix et Marc-Olivier Boucher d'exercer toute activité, directement, indirectement ou via Internet, en vue d'effectuer toute opération sur valeurs;
- Interdiction à Micro-Prêts inc., Dominic Lacroix et Marc-Olivier Boucher d'effectuer toute activité, directement, indirectement ou via Internet, en vue d'exercer l'activité de conseiller en valeurs;
- Ordonnance à Micro-Prêts inc., Dominic Lacroix et Marc-Olivier Boucher de fermer définitivement le site www.micro-prets.com, et ce, dans un délai de quinze (15) jours de la décision;
- Ordonnance de blocage à l'encontre de Micro-Prêts inc. à l'effet de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession ou qui lui ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle;
- Ordonnance de blocage à l'encontre de Dominic Lacroix et Marc-Olivier Boucher à l'effet de ne pas retirer ou s'approprier de fonds confiés ou appartenant à Micro-Prêts inc.;
- Autorisation de dépôt de la décision aux greffes de la Cour supérieure des districts de Montréal et de Longueuil.

[3] S'agissant d'une décision rendue en vertu de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, le Bureau a informé les intimés qu'ils avaient une période de quinze jours pour demander au Bureau de tenir une audience relative à la décision et qu'il leur appartenait de communiquer avec le Secrétariat pour manifester une telle intention.

LA DEMANDE DES INTIMÉS

[4] Suivant la réception de la décision du Bureau, les intimés se sont manifestés, par l'entremise de leur procureur, auprès du Secrétariat du Bureau pour exprimer leur intention d'être entendus relativement à la décision rendue *ex parte* le 15 juillet 2011.

[5] Dans sa lettre du 29 juillet 2011, le procureur des intimés mentionne que ses clients demandent qu'une audience se tienne sur la décision rendue et qu'ils ont reçu signification de la décision le 19 juillet 2011.

[6] La décision ordonne la fermeture du site Internet dans un délai de 15 jours et les intimés allèguent que cette ordonnance leur cause un préjudice sérieux et irréparable, les empêchant d'opérer leur commerce de prêts aux particuliers. Le procureur des intimés affirme dans sa lettre que dans les heures

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

³ *Autorité des marchés financiers c. Micro-Prêts inc.*, 2011 QCBDR 60.

qui ont suivi la signification de l'ordonnance, le site Internet a été épuré de manière à éliminer toute contravention soulevée par l'Autorité des marchés financiers.

[7] Par conséquent, les intimés demandent à ce qu'un sursis soit prononcé de la décision afin que le site puisse continuer dans sa formule actuelle jusqu'à ce qu'une audition ait lieu. Le procureur des intimés invite l'Autorité à suggérer des amendements au nouveau site Internet, si cela s'impose après une relecture.

[8] Par cette lettre, les intimés requièrent également une levée du blocage afin de permettre la continuité des activités de prêts, alléguant que la disproportion entre l'étendue du blocage et la protection nécessaire cause un préjudice sérieux et injustifiable aux intimés.

[9] Par conséquent, le procureur des intimés requiert qu'une audience puisse être tenue rapidement afin d'éviter la déconfiture de l'entreprise.

[10] Suivant cette lettre, une audience a été fixée à une date rapprochée, à savoir le 4 août 2011, afin d'entendre les représentations des parties.

L'AUDIENCE

[11] L'audience s'est effectivement tenue le 4 août 2011 en présence du procureur des intimés, du procureur de l'Autorité et du procureur de l'Office de protection du consommateur (« OPC »), mise en cause.

[12] Lors de cette audience, le procureur des intimés a fait valoir qu'il présentait une demande de révision de la décision *ex parte* du Bureau et non une demande de sursis. Il demande d'annuler la décision rendue, à savoir l'ordonnance de blocage et l'ordonnance de fermeture du site Internet.

[13] Il a souligné que depuis la signification de la décision le 19 juillet 2011, le site Internet a été modifié. Il a déposé la version modifiée du site Internet. Les éléments qui auraient pu contrevenir à la législation en valeurs mobilières ont été retirés du site et les seuls éléments restants sont ceux relatifs aux activités de prêts de Micro-Prêts. Ainsi, soutient le procureur des intimés, le site Internet ne contrevient pas à la législation en valeurs mobilières et par conséquent, l'Autorité n'est plus compétente pour en demander la fermeture et le Bureau n'est pas compétent pour en ordonner la fermeture.

[14] Par la suite, le procureur des intimés a souligné qu'aucune preuve suffisante ne permettait au Bureau de rendre les ordonnances de manière *ex parte*. Il allègue que la requête de l'Autorité était empreinte de spéculations et de conjectures et que certains allégués sont faux.

[15] Le procureur ajoute que la mention que Micro-Prêts est une institution financière n'est pas une fausse représentation par les intimés sur le site Internet. Le procureur des intimés souligne qu'en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*⁴, la personne dont l'entreprise consiste à faire des prêts d'argent est une institution financière.

[16] Il soutient que personne n'a communiqué ou tenté de communiquer avec les intimés à savoir si des placements avaient effectivement été effectués. Il soutient que l'enquête de l'Autorité est plutôt embryonnaire, il mentionne à cet égard le dossier Cusson⁵ où le Bureau avait rejeté la demande *ex parte* de l'Autorité. Le procureur ajoute qu'aucune plainte n'est alléguée dans la requête de l'Autorité. Quant à la mention de madame Couture sur le site Internet, les intimés reconnaissent que cette personne n'a prêté aucune somme à Micro-Prêts.

[17] Le procureur des intimés invoque l'opération isolée en vertu du paragraphe 8 de l'article 3 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, soutenant que les formes d'investissement en l'espèce sont dispensées de prospectus et d'inscription.

[18] Le procureur des intimés souligne que l'entreprise Micro-Prêts est financée par l'apport personnel des intimés Lacroix et Boucher. Il soutient que l'Autorité n'a soumis aucune preuve à l'effet que des sommes provenant des placements allégués illégaux ont servi à financer les activités de prêts.

⁴ L.R.C. 1985, c. E-15, art. 149 (1) a) viii).

⁵ *Autorité des marchés financiers c. Cusson*, 2010 QCBDR 103.

[19] Il a ajouté que les intimés subissent un préjudice sérieux qui pourrait entraîner la perte de confiance de ses clients dans ses activités de prêts personnels. Il soutient que l'ordonnance de blocage empêche pour le moment la société de recevoir les remboursements des clients dans son compte bancaire. L'institution financière qui gère le compte ne permettrait plus d'entrées de fonds dans le compte. Il demande au Bureau d'annuler les conclusions visant l'ordonnance de blocage.

[20] Relativement aux ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller, le procureur des intimés affirme que ses clients se conforment à ces ordonnances puisqu'ils ont retiré du site Internet tous les éléments allégués comme contrevenant à la législation en valeurs mobilières.

[21] Le procureur de l'Autorité souhaitait faire entendre un enquêteur de l'Autorité pour témoigner à l'effet que le site Internet était toujours en vigueur en date du 3 août 2011, et que cela était en contravention à la décision du Bureau qui ordonnait la fermeture du site Internet dans un délai de 15 jours de la décision rendue. La décision ayant été rendue le 15 juillet 2011, le site Internet devait être fermé à compter du 1^{er} août 2011, selon le procureur de l'Autorité.

[22] Le procureur des intimés a admis que le site Internet est hors de service depuis minuit le 3 août 2011 et qu'une notice y apparaît mentionnant que le site est en rénovation. Le procureur des intimés indique que les intimés ont reçu signification de la décision le 19 juillet 2011 et que par conséquent, les intimés avaient jusqu'au 3 août à minuit pour fermer le site Internet, ce qui a été fait.

[23] Ensuite, le procureur de l'Autorité a fait entendre un enquêteur de l'OPC qui a mentionné qu'un préavis d'intention d'annuler le permis de Micro-Prêts inc. a été signifié aux intimés en début d'audience. Un avis de suspension du permis immédiat a été émis pour les activités de prêteurs d'argent.

[24] Le procureur des intimés a souligné que cet avis de suspension sera contesté par les intimés.

[25] Le procureur de l'Autorité a plaidé que la question des motifs impérieux qui ont amené le Bureau à prononcer une décision *ex parte* se pose lors d'une audience *de novo* tenue devant le Bureau et que dans le cadre d'une révision de la décision, les intimés doivent invoquer des faits nouveaux.

[26] Le procureur de l'Autorité s'est opposé à la requête des intimés pour la levée des ordonnances émises par le Bureau. Il a soumis des autorités en matière de sursis de décision, à l'effet qu'il faut démontrer l'apparence de droit, la prépondérance des inconvénients et le préjudice irréparable⁶. Le procureur de l'Autorité soutient que les intimés n'ont pas rencontré leur fardeau de preuve, que ce soit en matière de révision de la décision ou en matière de sursis de la décision.

[27] Il a rappelé les motifs qui avaient amené le Bureau à prononcer sa décision *ex parte* et a souligné que l'allégation des intimés à l'effet que les motifs n'étaient pas suffisants pour prononcer la décision *ex parte* n'est pas pertinente dans le cadre de la présente requête des intimés. De plus, les intimés n'ont pas contesté qu'il y avait des informations fausses ou trompeuses sur leur site Internet ni qu'ils ont procédé à des placements illégaux. Il n'y a donc pas lieu de réviser la décision du Bureau, selon le procureur de l'Autorité.

[28] Le procureur de l'Autorité a reconnu que l'ordonnance de blocage ne devrait pas empêcher Micro-Prêts de recevoir des montants d'argent dans son compte bancaire qui fait l'objet d'un blocage.

L'ANALYSE

[29] Le Bureau souligne que l'audience qui s'est tenue le 4 août 2011, n'est pas une audience *de novo* au cours de laquelle l'Autorité refait sa preuve devant les intimés et qui permet aux intimés de contre-interroger les témoins de cette dernière et de déposer la preuve nécessaire à leur défense. Il s'agit plutôt d'une requête des intimés pour obtenir une levée des ordonnances rendues par le Bureau. Il s'agit donc d'une demande de révision de la décision du Bureau en vertu de l'article 115.14 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* :

⁶ *RJR - MacDonald Inc. c. Canada (Procureur général)*, [1994] 1 R.C.S. 311.

115.14. Le Bureau peut, à tout moment, réviser ses décisions, sauf dans le cas d'une erreur de droit.

[30] La Cour d'appel du Québec dans l'affaire *Nechi Investments inc. c. Autorité des marchés financiers*⁷ a confirmé ainsi le pouvoir du Bureau de réviser ses propres décisions :

« [31] L'article 323.12 *L.V.M.*, tel qu'il était à l'époque, accorde au Bureau le pouvoir de réviser « à tout moment » ses décisions, sauf dans le cas d'une erreur de droit. Selon l'article 323.13 *L.V.M.*, la demande de révision auprès du Bureau « ne suspend pas la décision contestée, à moins que le Bureau n'en décide autrement ».

[32] Ces articles sont clairs et ne souffrent d'aucune ambiguïté. Ce n'est pas parce que seule l'AMF pourrait saisir le Bureau d'une demande de blocage qu'un tiers intéressé ne pourrait demander au Bureau de réviser totalement ou partiellement cette décision. La délivrance d'une ordonnance de blocage est clairement une décision et la formulation de l'article 323.13 le confirme en édictant que le seul dépôt d'une demande de révision n'en suspend pas l'effet, sauf si le Bureau en décide autrement.

[33] L'interprétation restrictive selon laquelle le pouvoir de révision du Bureau ne pourrait être exercé qu'à la demande de l'AMF est incompatible avec la volonté du législateur de créer un tribunal administratif permettant d'intervenir avec expertise, souplesse et célérité dans ce domaine de l'activité économique. Comme l'écrit le professeur Garant en parlant du pouvoir de révision : « (...) il s'agit d'une dernière chance pour le justiciable de faire régler le litige avec célérité avant de devoir se pourvoir en Cour supérieure ». Par ailleurs, la survenance des faits nouveaux, comme en l'espèce, est reconnue comme une cause valable de révision d'une décision. Une interprétation qui trahit la finalité poursuivie par le législateur et qui a pour effet d'en empêcher la réalisation ne peut avoir été voulue par ce dernier et doit être écartée. »⁸

[Références omises]

[31] L'audience *de novo* ne constitue pas le procès de la décision initiale et de ses motifs impérieux, tel que le Bureau l'a déjà souligné dans une affaire antérieure :

« La requête en irrecevabilité est un moyen préliminaire qui permet à une partie de demander le rejet de la demande mal fondée à sa face même pour éviter un procès inutile. En l'espèce, le tribunal s'est déjà prononcé sur la question que les intimés tentent de lui soumettre, soit celle de la suffisance des motifs impérieux. L'exercice suggéré par les intimés équivaldrait à faire le procès de la décision *ex parte*. C'est un exercice auquel le Bureau ne se livre pas lors de l'audience *de novo* et l'utilisation d'un moyen préliminaire ne saurait, dans les circonstances du présent dossier, permettre aux intimés de contourner cela. »⁹

[32] Le Bureau rappelle le passage suivant de la décision de la Commission des valeurs mobilières du Québec sur la nature de l'audience *ex parte* et de l'audience *de novo* :

« Le pouvoir de rendre une décision avant de donner l'occasion à la partie affectée d'être entendue est donc à première vue contraire à la fois à l'article 317 de la Loi et aux principes de justice fondamentale. L'interprétation d'une disposition à priori contraire à une règle aussi fondamentale de justice naturelle et d'équité procédurale que la règle *audi alteram partem*, également consacré à l'article 23 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, L.R.Q. chap. C-12, doit se faire dans la direction où elle porte le moins possible atteinte à ce principe. Le droit d'avoir l'occasion d'être entendu auquel réfère le deuxième alinéa de l'article 318 de la Loi doit également être lu dans le contexte de l'article 321 de la Loi qui prévoit :

⁷ 2011 QCCA 214.

⁸ *Id.*, par. 31, 32, 33.

⁹ *Autorité des marchés financiers c. Mignacca*, 2008 QCBDRVM 26.

« La Commission peut, à tout moment, réviser ses décisions, sauf dans le cas d'une erreur de droit.

L'auteur d'une décision rendue dans l'exercice d'un pouvoir délégué peut réviser sa décision lorsqu'un fait nouveau le justifie. »

La décision rendue en vertu du premier alinéa de l'article 318 est essentiellement une mesure immédiate et exceptionnelle qui s'apparente à certains égards à l'injonction provisoire d'urgence et n'est ouverte que lorsqu'un motif impérieux le requiert. Il s'agira souvent de situations où les faits allégués, s'ils sont tenus pour avérés, créent à leur face même une apparence de droit et rendent nécessaire une intervention urgente, avant même d'entendre la personne affectée. Cette décision est rendue en fonction de l'intérêt public et généralement :

- pour éviter un préjudice sérieux et souvent irréparable au bon fonctionnement du marché,
- pour protéger les épargnants contre des pratiques déloyales, abusives et frauduleuses ou
- pour favoriser la diffusion d'informations adéquates au marché.

Aussi était-il normal, un peu comme dans le cas d'une injonction provisoire, que le législateur prévoie que la décision initiale entraîne le droit pour la personne affectée d'avoir l'occasion d'être entendue dans un court délai, avant que ses droits soient restreints de façon durable. La décision rendue initialement fait partie d'un processus décisionnel plus élaboré avant que la décision ait un effet ferme.

Des mécanismes d'intervention similaires mais non identiques existent dans presque toutes les lois sur les valeurs mobilières au Canada. Ces moyens y sont considérés comme des mesures provisoires. Ils ne diffèrent généralement de ceux prévus dans notre Loi que par le fait qu'ils s'éteignent à l'échéance du délai, à moins d'un renouvellement prononcé par l'autorité compétente, quinze jours plus tard. En pratique, ils deviendront identiques aussitôt que la partie dont les droits sont défavorablement affectés aura eu l'occasion de se prévaloir de son droit de se faire entendre.

La procédure actuelle ne constitue pas un simple appel, basé sur les seuls faits allégués en vue de l'obtention de la décision initiale, dont l'objectif viserait à déterminer si la décision initiale était justifiée ou non au moment où elle fut prise. Il s'agit davantage d'une procédure qui permet à la personne affectée d'avoir l'occasion d'être entendue, si elle le désire, afin d'obtenir un examen *de novo*, tant sur les faits anciens que sur les faits nouveaux survenus depuis la décision initiale, pour déterminer si la décision initiale doit être maintenue, levée ou modifiée. Il n'y a pas lieu de douter de l'admissibilité en preuve d'événements pertinents survenus entre la mesure initiale et l'audition au fond puisque la décision durable sera celle rendue après que la personne affectée aura eu l'occasion d'être entendue. »¹⁰

[33] Si l'audience *de novo* ne permet pas de faire le procès de la décision *ex parte*, la révision de la décision ne le permet pas non plus, sinon il serait facile de court-circuiter le processus usuel.

[34] Les intimés ont choisi de procéder par la voie d'une révision de la décision du Bureau et non par le biais d'une audience *de novo* afin d'obtenir la levée des ordonnances rendues. Ils ont choisi cette façon de procéder afin de soumettre au Bureau de nouveaux éléments, le tout dans le but de permettre aux intimés de continuer leurs activités de prêts via leur site Internet.

[35] Le seul nouvel élément significatif soumis par les intimés, que le Bureau considère comme permettant la révision de la décision, est le fait qu'ils ont épuré leur site Internet des éléments allégués comme étant en contravention à la *Loi sur les valeurs mobilières*. Ils ont déposé en preuve les nouvelles pages de leur site Internet qui attestent de ce fait.

[36] Le Bureau estime qu'il n'est plus nécessaire d'ordonner de façon définitive aux intimés de fermer leur site Internet considérant qu'ils en ont retiré les sections litigieuses.

¹⁰ *Re Laliberté*, 2001 CanLII 18437 (QC C.V.M.).

[37] Le fait de permettre au site Internet de continuer d'opérer selon sa version actuelle, ne porte pas atteinte à la protection des investisseurs en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* considérant que pour le moment les intimés demeurent soumis à des ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller directement ou indirectement ou via Internet.

[38] La présente levée ne saurait par ailleurs constituer une autorisation d'opérer le site Internet en violation de la *Loi sur la protection du consommateur*¹¹.

[39] Le Bureau n'est pas prêt cependant à lever les ordonnances de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller, considérant que les intimés n'ont pas soumis d'éléments nouveaux permettant de lever ces ordonnances et de réviser la décision du Bureau en vertu de l'article 115.14 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*.

[40] Le Bureau ne retient pas la position des intimés à l'effet qu'il s'agit d'une opération isolée en vertu du paragraphe 8 de l'article 3 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

3. Les formes d'investissement suivantes sont dispensées de l'application des titres II à VIII, sauf celle mentionnée au paragraphe 10° qui reste soumise à l'application des titres V et VII:

[...]

8° tout titre constatant un emprunt, y compris une obligation aussi longtemps que l'émission et la cession du titre constituent tant pour l'émetteur que pour le souscripteur et les sous-acquéreurs éventuels une opération isolée;

[41] Le Bureau considère que le fait d'offrir sur un site Internet de procéder à des placements auprès des investisseurs ne constitue pas une opération isolée. L'offre s'adressait au public en général qui souhaitait effectuer un investissement représenté comme « garanti ».

[42] De plus, la forme d'investissement qui était offerte sur le site Internet pourrait correspondre à la notion de « dépôt d'argent », tel que prévu au paragraphe 3 de l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Or, le dépôt d'argent n'est pas visé par le paragraphe 8 de l'article 3 de la loi.

[43] Le fait que Micro-Prêts puisse répondre à la notion d'institution financière au sens de la *Loi sur la taxe d'accise*, n'est pas pertinent pour les présentes fins. Ce qui est reproché à Micro-Prêts est plutôt le fait d'avoir prétendu être une institution financière dont les placements étaient assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (« SADC »), alors que cela n'était pas exact.

[44] Après avoir reçu une mise en demeure de la SADC pour retirer sa mention de son site Internet, Micro-Prêts a mentionné que ses placements sont assurés : « ... par l'entremise d'un membre du *Fonds Canadien de protection des épargnants* ... » (« FCPE »), alors que Micro-Prêts n'était pas inscrite auprès du FCPE. Micro-Prêts n'est pas non plus inscrite auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »).

[45] Le Bureau estime que la protection des épargnants nécessite encore qu'une ordonnance de blocage visant les biens de Micro-Prêts soit en vigueur. Le procureur des intimés a affirmé que l'argent servant à financer leurs activités de prêts provenait des fonds personnels des intimés. Toutefois, ils n'ont pas soumis de preuve prépondérante à cet égard.

[46] Les intimés invoquent que les personnes se retrouvant sur leur site Internet comme ayant investi auprès de Micro-Prêts n'existent pas. Le tribunal est donc devant la situation que soit les investisseurs existent, soit les informations qui se trouvaient sur le site Internet étaient fausses ou trompeuses. À ce stade-ci de l'enquête de l'Autorité, il y a lieu de sécuriser les fonds afin de faire toute la lumière à savoir si ces investisseurs ou d'autres épargnants ont investi auprès de Micro-Prêts.

[47] De plus, il appert de la lettre du 29 juillet 2011 que les intimés reconnaissent « qu'une seule personne autre que nos clients a investi dans l'entreprise Micro-Prêts inc. pour un montant en capital total de

¹¹

L.R.Q., c. P-40.1.

15 000 \$ ». Aucune preuve n'a été déposée pour attester de cette affirmation. L'enquête de l'Autorité devrait permettre d'éclairer la situation davantage à savoir s'il y a d'autres investisseurs.

[48] Le Bureau rappelle que pour qu'un placement soit effectué au sens de l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, il ne faut pas nécessairement qu'un investisseur soit trouvé, le simple fait de rechercher des souscripteurs ou des acquéreurs pour des titres constitue un placement¹². De plus, le fait d'effectuer de la publicité, notamment sur un site Internet, ou de faire du démarchage visant la réalisation d'un placement constitue l'exercice d'une activité de courtage au sens de l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[49] Les intimés n'ont pas apporté d'éléments nouveaux permettant de contredire les allégations de l'Autorité à l'effet que des placements illégaux auraient été offerts par l'entremise de leur site Internet et ils n'ont pas non plus contesté le fait que des représentations alléguées comme fausses ou trompeuses notamment de placement garanti à 100 % auraient été effectuées sur leur site Internet. Les intimés n'ont pas rempli leur fardeau de démontrer que des faits nouveaux pouvaient permettre au Bureau de réviser sa décision à l'égard des conclusions d'ordonnance de blocage ni à l'égard des autres ordonnances d'interdiction, hormis celle relative au site Internet.

[50] Le Bureau est cependant ouvert à une nouvelle demande de levée de blocage avec des conditions qui permettraient d'assurer la protection des investisseurs dans l'éventualité où notamment l'OPC lèverait la suspension du permis de Micro-Prêts.

[51] Enfin, quant au fait que Micro-Prêts ne peut plus recevoir le remboursement des prêts consentis à ses clients, le Bureau souligne que le procureur de l'Autorité a reconnu à l'audience qu'il était prêt à indiquer à l'institution financière en cause qu'elle peut autoriser les entrées de fonds dans le compte de Micro-Prêts.

LA DÉCISION

[52] Pour tous ces motifs, le Bureau de décision et de révision, en vertu des articles 93, 94, 115.9 et 115.14 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* :

LÈVE l'ordonnance de fermeture du site Internet www.micro-prets.com, telle que prononcée le 15 juillet 2011 dans la décision portant le numéro 2011-027-001; et

REJETTE la demande de révision de la décision du 15 juillet 2011 relativement aux autres conclusions.

Fait à Montréal, le 10 août 2011.

(S) *Alain Gélinas*

M^o Alain Gélinas, président

¹² Précitée, note 1, art. 5, définition de « placement » : « 1° le fait, par un émetteur, de rechercher ou de trouver des souscripteurs ou des acquéreurs de ses titres; » et « 7° le fait, par un intermédiaire, de rechercher ou de trouver des souscripteurs ou des acquéreurs de titres faisant l'objet d'un placement en vertu des paragraphes 1° à 6° »; et *Duval (André)*, (1984) 15 BCVMQ n° 34, 2.1.1.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS**Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre l'Autorité des marchés financiers (Québec) et l'Autorité des marchés financiers (France)**

Le 6 juillet 2011, l'Autorité des marchés financiers (Québec) a conclu avec l'Autorité des marchés financiers (France), l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des personnes physique exerçant des fonctions réglementées dans le domaine des valeurs mobilières au Québec et des instruments financiers en France (l'« Arrangement »).

Le texte de l'Arrangement est publié en annexe au présent avis.

Le 19 août 2011.

**ARRANGEMENT EN VUE DE LA RECONNAISSANCE MUTUELLE
DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES**

ENTRE

POUR LE QUÉBEC :

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS DU QUÉBEC

ET

POUR LA FRANCE :

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS DE LA FRANCE

**ARRANGEMENT EN VUE DE LA RECONNAISSANCE MUTUELLE
DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES DES PERSONNES
PHYSIQUES EXERÇANT DES FONCTIONS RÉGLEMENTÉES DANS
LE DOMAINE DES VALEURS MOBILIÈRES AU QUÉBEC ET DES
INSTRUMENTS FINANCIERS EN FRANCE**

ENTRE

Pour le Québec :

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, légalement constituée en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., c. A-33.2), et agissant aux présentes par monsieur Mario Albert, président-directeur général, dûment autorisé en vertu de l'article 33 de cette loi;

aussi appelée « l'autorité compétente québécoise »,

ET

Pour la France :

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, créée par la Loi n° 2003-706 de sécurité financière du 1^{er} août 2003, et agissant aux présentes par monsieur Jean-Pierre Jouyet, président, dûment autorisé;

aussi appelée « l'autorité compétente française »,

ci-après collectivement appelées les « autorités compétentes »,

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ci-après appelée l'« Entente ») signée le 17 octobre 2008;

CONSIDÉRANT que cette Entente prévoit l'établissement d'une procédure commune visant à faciliter et à accélérer la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des personnes physiques exerçant une profession ou un métier réglementé au Québec et en France;

CONSIDÉRANT l'Engagement à conclure un arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre l'Autorité des

marchés financiers (Québec) et l'Autorité des marchés financiers (France) signé le 8 juin 2010 (ci-après appelé l'« Engagement »);

CONSIDÉRANT l'Accord de principe sur les fonctions réglementées admissibles et les compétences minimales en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre l'Autorité des marchés financiers (Québec) et l'Autorité des marchés financiers (France) signé le 23 novembre 2010;

CONSIDÉRANT la volonté des autorités compétentes de faciliter la reconnaissance, sur leur territoire respectif, des qualifications professionnelles des personnes physiques exerçant des fonctions réglementées au sein de courtiers au Québec et de prestataires de services d'investissement en France;

CONSIDÉRANT l'importance accordée par les autorités compétentes aux qualifications professionnelles des personnes désireuses d'exercer de telles fonctions au sein des acteurs qu'elles réglementent sur leur territoire respectif, laquelle se manifeste notamment par des exigences en matière de connaissances professionnelles minimales, de formation ou d'obligation de compléter avec succès des examens de qualification ou des périodes de supervision;

SOUCIEUSES de faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des personnes physiques exerçant des fonctions réglementées dans le domaine des valeurs mobilières au Québec et des instruments financiers en France, les autorités compétentes ont procédé à l'analyse comparée des qualifications professionnelles requises sur les territoires du Québec et de la France, conformément à la procédure commune aux fins de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles prévue à l'annexe I de l'Entente;

CONSIDÉRANT les résultats de l'analyse comparée des qualifications professionnelles des personnes physiques exerçant des fonctions réglementées au sein de courtiers au Québec et de prestataires de services d'investissement en France, lesquels démontrent qu'il est opportun pour les autorités compétentes de conclure un accord de reconnaissance mutuelle, pour certaines catégories de personnes exerçant les fonctions réglementées identifiées aux articles 5.1 et 5.2 du présent arrangement;

CONSIDÉRANT les spécificités propres au Québec et à la France en matière d'exercice effectif de ces fonctions réglementées, et en particulier :

- l'obligation d'inscription, auprès de l'autorité compétente québécoise, des personnes physiques exerçant des fonctions réglementées au sein de courtiers au Québec, conformément à la Loi sur les valeurs mobilières du Québec (L.R.Q., ch. V-1.1), à ses règlements et aux règles édictées par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières;

- le rôle de l'organisme d'autorégulation reconnu par l'autorité compétente québécoise, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières;
- les obligations pesant sur les prestataires de services d'investissement au terme de la législation et de la réglementation transposant la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers et les obligeant à s'assurer que les personnes physiques placées sous leur autorité ou agissant pour leur compte disposent des qualifications et de l'expertise appropriée ainsi que d'un niveau de connaissances suffisant ;
- les obligations pesant sur les prestataires de services d'investissement en matière de droit du travail;
- la compétence exclusive du ministère de l'Éducation nationale en France en ce qui concerne les titres de formation et diplômes d'études supérieures;

**EN CONSÉQUENCE, LES AUTORITÉS COMPÉTENTES
CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

TITRE I – DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent arrangement a pour objet la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, sur la base de la procédure commune prévue à l'annexe I de l'Entente, pour les personnes physiques exerçant les fonctions réglementées au sein de courtiers au Québec et de prestataires de services d'investissement en France visées par le présent arrangement.

ARTICLE 2 – PORTÉE

Le présent arrangement s'applique aux personnes physiques qui souhaitent exercer une fonction réglementée sur le territoire du Québec ou de la France et qui détiennent une aptitude légale d'exercer une fonction réglementée visée par le présent arrangement, au sein d'un courtier au Québec ou d'un prestataire de services d'investissement en France.

Le présent arrangement établit :

- la reconnaissance des examens ou titres de formation visés aux articles 5.1 a), 5.2.1 et 5.2.2 du présent arrangement;
- les mesures de compensation en relation avec ces examens ou titres de formation pour les fonctions ou activités couvertes par le présent arrangement;

- ainsi que les procédures entre les autorités compétentes signataires déterminant les modalités que devront suivre les personnes physiques souhaitant faire valoir la détention de ces examens ou titres de formation visés par le présent arrangement.

Hormis ce qui précède, les dispositions relatives à l'aptitude légale d'exercer et aux modalités d'inscription en vigueur au Québec sont applicables aux personnes ayant obtenu leurs qualifications professionnelles - ou leurs titres de formation - en France et souhaitant exercer au Québec les fonctions visées par le présent arrangement.

Le présent arrangement ne produit aucun effet sur les droits et obligations prévus, par ailleurs, par le code du travail français, qu'il appartient aux demandeurs et prestataires de services d'investissement de respecter.

L'arrangement ne s'applique pas aux personnes physiques qui, le 1^{er} juillet 2010, étaient en fonction pour le compte d'un prestataire de services d'investissement et qui, en application de l'article 313-7-1 III du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (France), ne sont pas tenues d'être évaluées en interne par ce prestataire, ni de passer un examen certifié par l'autorité compétente française. Une telle personne peut toutefois se prévaloir de l'arrangement si elle obtient un titre de formation attestant de sa réussite d'un examen externe certifié par l'autorité compétente française.

La reconnaissance des qualifications professionnelles conformément au présent arrangement ne saurait par ailleurs être interprétée comme étant effective sur le territoire d'une autre province ou d'un territoire canadien participant au régime de passeport, ni sur le territoire d'un autre état européen partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

ARTICLE 3 – PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs du présent arrangement sont :

- a) la protection du public;
- b) le maintien de la qualité de services;
- c) le respect des normes relatives à la langue française;
- d) l'équité, la transparence et la réciprocité;
- e) l'effectivité de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

ARTICLE 4 – DÉFINITIONS

Aux fins du présent arrangement, on entend par :

4.1 « Fonction réglementée »

Activité ou ensemble d'activités dont l'exercice ou l'une des modalités d'exercice est subordonné directement ou indirectement, en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou administratives, à la possession de qualifications ou de connaissances minimales déterminées par les autorités compétentes, désignées aux fins des présentes comme étant des « qualifications professionnelles ».

4.2 « Aptitude légale d'exercer »

Permis ou tout autre acte requis pour exercer l'une des fonctions réglementées visées par le présent arrangement dont la délivrance est subordonnée à des dispositions législatives, réglementaires ou administratives.

4.3 « Territoire d'origine »

Territoire sur lequel la personne physique exerçant l'une des fonctions visées par le présent arrangement détient son aptitude légale d'exercer.

4.4 « Territoire d'accueil »

Territoire sur lequel une personne physique, détenant une aptitude légale d'exercer sur le territoire d'origine, souhaite exercer une fonction réglementée visée par le présent arrangement.

4.5 « Demandeur »

Personne physique qui fait une demande de reconnaissance de ses qualifications professionnelles à l'autorité compétente du territoire d'accueil.

4.6 « Champ de pratique »

Activité ou ensemble des activités couvertes par l'une ou l'autre des fonctions réglementées visées par le présent arrangement.

4.7 « Expérience professionnelle »

Exercice effectif et légal d'une fonction réglementée visée par le présent arrangement.

4.8 « Mesure de compensation »

Moyen pouvant être exigé par une autorité compétente pour combler une différence substantielle relative aux examens ou titres de formation visés par le présent arrangement, au champ de pratique ou aux deux à la fois. Outre l'expérience professionnelle, la mesure de compensation peut prendre la forme d'un stage d'adaptation ou d'une formation complémentaire.

4.9 « Stage d'adaptation »

L'exercice d'une fonction réglementée visée par le présent arrangement effectué sur le territoire d'accueil sous la responsabilité d'une personne autorisée et qui peut être accompagné, selon le cas, d'une formation complémentaire. Le stage fait l'objet d'une évaluation. Les modalités du stage, qui s'effectue en milieu de travail, son évaluation ainsi que le statut du stagiaire sont déterminés par le présent arrangement aux articles 5.1 et 5.2.

4.10 « Prestataire de services d'investissement »

Conformément à l'article L531-1 du code monétaire et financier, entreprise d'investissement ou établissement de crédit ayant reçu, selon le cas, un agrément délivré par l'autorité compétente française ou par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) après approbation de l'autorité compétente française, pour fournir des services d'investissement au sens de l'article L321-1, soit :

- la réception et la transmission d'ordres pour le compte de tiers;
- l'exécution d'ordres pour le compte de tiers;
- la négociation pour compte propre;
- la gestion de portefeuille pour le compte de tiers;
- le conseil en investissement;
- la prise ferme;
- le placement garanti;
- le placement non garanti;
- l'exploitation d'un système multilatéral de négociation.

4.11 « Courtiers »

Conformément au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription, personne tenue de s'inscrire comme courtier en vertu de la législation en valeurs mobilières dans l'une ou les catégories suivantes :

- a) courtier en placement, lui permettant d'agir à titre de courtier ou de placeur à l'égard de tous les titres;
- b) courtier en épargne collective, lui permettant d'agir à titre de courtier à l'égard des titres d'organismes de placement collectif.

**TITRE II – RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS
PROFESSIONNELLES**

**ARTICLE 5 – CONDITIONS DE L'OBTENTION DE L'APTITUDE
LÉGALE D'EXERCER**

Une analyse comparée des conditions d'obtention de l'aptitude légale d'exercer et des champs de pratique a été effectuée.

Des différences substantielles ont été identifiées, notamment en ce qui a trait aux examens ou titres de formation exigés. Afin de combler ces différences, des mesures de compensation ont été déterminées. En conséquence, en vue d'obtenir son aptitude légale d'exercer, le demandeur devra remplir les conditions suivantes :

Pour la France :

5.1 Les conditions établies par l'autorité compétente française permettant au demandeur d'obtenir la reconnaissance de son aptitude légale aux fins d'exercer en France la fonction de vendeur pour le compte d'un prestataire de services d'investissement sont les suivantes :

- a) détenir, sur le territoire du Québec, une preuve de réussite aux deux examens suivants :
 - i. examen validant le Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada ;
 - ii. examen validant le Cours relatif au Manuel sur les normes de conduite;
- b) être dûment inscrit auprès de l'autorité compétente québécoise.

Le demandeur qui souhaite exercer la fonction de vendeur doit, par ailleurs, satisfaire aux conditions suivantes :

- i. réussir le stage demandé par le prestataire de services d'investissement français, employeur, comme condition d'embauche pour respecter son obligation de vérification des connaissances minimales prévue à l'article 313-7-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et aménagée par le présent arrangement en vertu du 2^o de l'article 313-7-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, c'est-à-dire portant uniquement sur les thèmes de connaissance 1.1, 1.8, 3, 5, 6 et 12.4 listés à l'annexe 1 de l'instruction 2010-09 de l'AMF;
- ii. respecter, sur le territoire de la France, l'ensemble des conditions établies par le corpus législatif, réglementaire et normatif applicable à cette fonction et, notamment, les conditions d'honorabilité et de probité.

Pour le Québec :

5.2 Les conditions établies par l'autorité compétente québécoise permettant au demandeur d'obtenir la reconnaissance de ses qualifications professionnelles lui conférant l'aptitude légale d'exercer au Québec les fonctions de représentant de courtier ou de représentant de courtier en épargne collective sont respectivement les suivantes :

5.2.1 Représentant de courtier

- a) avoir obtenu, sur le territoire de la France, d'un organisme répondant aux conditions fixées par l'autorité compétente française, un certificat de réussite à l'examen certifié par elle en application de l'article 313-7-3 de son règlement général et de son instruction n° 2010-09 du 10 novembre 2010;
- b) accomplir les mesures de compensation suivantes :
 - i. représentant en placement :
 - réussir l'examen du « Cours à l'intention des candidats étrangers admissibles » offert par Formation mondiale CSI Inc.;
 - réussir un stage d'adaptation de 90 jours chez un employeur québécois selon les modalités déterminées par l'autorité compétente québécoise;
 - ii. représentant inscrit :
 - réussir l'examen du « Cours à l'intention des candidats étrangers admissibles » offert par Formation mondiale CSI Inc.;
 - réussir un stage d'adaptation de 90 jours chez un employeur québécois selon les modalités déterminées par l'autorité compétente québécoise;
 - réussir l'examen du cours « Notions essentielles sur la gestion du patrimoine » offert par Formation mondiale CSI Inc. et ce, dans les 30 mois suivant la délivrance, par l'autorité compétente québécoise, de l'aptitude légale d'exercer cette fonction.

Le demandeur qui souhaite exercer la fonction de représentant de courtier doit, par ailleurs, satisfaire aux conditions suivantes :

- respecter, sur le territoire du Québec, l'ensemble des conditions établies par le corpus législatif, réglementaire et normatif applicable à cette fonction et, notamment, les conditions d'honorabilité et de probité.

5.2.2 Représentant de courtier en épargne collective

- a) avoir obtenu, sur le territoire de la France, d'un organisme répondant aux conditions fixées par l'autorité compétente française, un certificat de réussite à l'examen certifié par elle en application de l'article 313-7-3 de son règlement général et de son instruction n° 2010-09 du 10 novembre 2010;
- b) avoir exercé les fonctions de vendeur au sein d'un prestataire de services d'investissement pendant une période minimale de trois mois;
- c) Accomplir la mesure de compensation suivante :
 - réussir un stage d'adaptation d'une durée de 90 jours selon les modalités déterminées par l'autorité compétente québécoise.

Le demandeur qui souhaite exercer la fonction de courtier en épargne collective doit, par ailleurs, satisfaire aux conditions suivantes :

- respecter, sur le territoire du Québec, l'ensemble des conditions établies par le corpus législatif et réglementaire applicable à cette fonction et, notamment, les conditions d'honorabilité et de probité.

ARTICLE 6 – EFFETS DE LA RECONNAISSANCE

Au Québec :

- 6.1 Dans la mesure où les exigences identifiées aux articles 7.4 et 7.5 sont satisfaites et que l'ensemble des autres conditions de délivrance applicables sont rencontrées, le demandeur qui satisfait aux conditions d'obtention énoncées aux articles 5.2.1 et 5.2.2 pour l'exercice d'une fonction identifiée à l'un de ces articles se voit délivrer, par l'autorité compétente québécoise, l'aptitude légale d'exercer cette fonction.
- 6.2 L'aptitude légale d'exercer l'une des fonctions réglementées visées par les articles 5.2.1 et 5.2.2 comporte les caractéristiques suivantes :

6.2.1 Représentant de courtier :

Le représentant de courtier peut agir à titre de courtier ou de placeur à l'égard des mêmes titres que ceux qui sont permis, en application de la Loi sur les valeurs mobilières, au courtier auprès duquel il est inscrit.

Il peut exercer ou se présenter comme exerçant les activités suivantes:

1. des opérations sur valeurs comme contrepartiste ou mandataire;
2. le placement d'une valeur pour le compte du courtier auquel il est rattaché ou pour le compte d'autrui;

3. tout acte, toute publicité, tout démarchage, toute conduite ou toute négociation visant même indirectement la réalisation d'une activité visée au paragraphe 1 ou 2.

Malgré ce qui précède, l'organisme d'autoréglementation reconnu par l'autorité compétente québécoise distingue deux catégories de représentant de courtier, soit le « représentant en placement » qui n'est pas autorisé à donner des conseils relativement aux opérations sur valeurs ou au placement de valeurs et le « représentant inscrit » qui est autorisé à donner de tels conseils.

6.2.2 Représentant de courtier en épargne collective :

Le représentant de courtier en épargne collective peut agir à titre de courtier à l'égard des titres d'organismes de placement collectif.

Il peut exercer ou se présenter comme exerçant les activités suivantes :

1. des opérations sur valeurs comme contrepartiste ou mandataire;
2. le placement d'une valeur pour son propre compte ou pour le compte d'autrui;
3. tout acte, toute publicité, tout démarchage, toute conduite ou toute négociation visant même indirectement la réalisation d'une activité visée au paragraphe 1 ou 2.

En France :

6.3 Le demandeur qui satisfait aux conditions d'obtention énoncées à l'article 5.1 pour l'exercice de la fonction de vendeur est exempté de l'examen certifié par l'autorité compétente française en application de l'article 313-7-3 de son règlement général et de son instruction n° 2010-09 du 10 novembre 2010 et dispose de l'aptitude légale d'exercer cette fonction sur le territoire français.

6.4 L'aptitude légale d'exercer porte sur la fonction réglementée suivante visée par l'article 5.1 :

6.4.1 Vendeur :

La personne qui exerce la fonction de vendeur, telle que définie à l'article 313-7-2 du règlement général de l'AMF, est chargée d'informer ou de conseiller les clients du prestataire de services d'investissement sous l'autorité ou pour le compte duquel elle agit, en vue de transactions sur instruments financiers.

TITRE III - PROCÉDURE

ARTICLE 7 – PROCÉDURE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

En France :

- 7.1** Les demandes de reconnaissances des qualifications professionnelles d'un demandeur doivent être adressées à l'autorité compétente québécoise. La demande doit préciser le numéro d'inscription du demandeur auprès de l'autorité compétente québécoise ainsi que le prestataire de services d'investissement auprès duquel il sollicite un emploi.
- 7.2** Après vérification que le demandeur est dûment inscrit dans ses registres, l'autorité compétente québécoise transmet la demande à l'autorité compétente française, accompagnée d'une attestation à l'effet que le demandeur détient l'aptitude légale d'exercer au Québec et précise la fonction qui fait l'objet de l'inscription.
- 7.3** Sur réception de la demande et de l'attestation, l'autorité compétente française transmet à l'autorité compétente québécoise, une confirmation que ce dernier répond aux conditions prévues au présent arrangement et qu'il est exempté de l'examen externe certifié par l'autorité compétente française en application de l'article 313-7-3 de son règlement général et de l'Instruction n°2010-09 du 10 novembre 2010.

Au Québec :

- 7.4** Les demandes de reconnaissance des qualifications professionnelles d'un demandeur doivent être adressées par l'employeur sollicité à l'autorité compétente québécoise au moyen de la Base de données nationale d'inscription (BDNI).
- 7.5** Aux fins de l'application de l'arrangement, le demandeur doit fournir à l'autorité compétente québécoise les documents suivants :
- a) Dans tous les cas :
 - Preuve de l'obtention, sur le territoire de la France, d'un certificat de réussite à l'examen certifié par l'autorité compétente française en application de l'article 313-7-3 de son règlement général et de son instruction n° 2010-09 du 10 novembre 2010.
 - b) Pour une demande visant les fonctions de représentant de courtier en épargne collective, le document additionnel suivant :
 - Attestation de son expérience professionnelle en lien avec le droit de pratique sollicité, telle que requise à l'article 5.2.2, produite et

signée par un dirigeant dûment autorisé et comportant les renseignements suivants :

- coordonnées de l'employeur;
- description de l'emploi occupé et des fonctions exercées;
- période d'emploi.

ARTICLE 8 – RECOURS POUR LE RÉEXAMEN DES DÉCISIONS

Au Québec :

Le demandeur peut demander à l'autorité compétente québécoise de réexaminer la décision par laquelle celle-ci a refusé de délivrer le document attestant de l'aptitude légale d'exercer une fonction réglementée visée par le présent arrangement.

Le demandeur doit déposer une demande de révision auprès du Bureau de décision et de révision dans les trente jours suivant la transmission de la décision défavorable.

Le réexamen d'une telle décision est effectué dans un délai raisonnable après avoir donné au demandeur l'occasion de présenter par écrit ses observations.

En France :

Les décisions individuelles de l'AMF sont susceptibles de recours devant le juge administratif.

TITRE IV - DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 9 – CIRCULATION

Les dispositions relatives à l'entrée, au séjour et à l'emploi des étrangers sur les territoires respectifs du Québec et de la France, conformément à la législation en vigueur sur leur territoire respectif, ne sont pas affectées par le présent arrangement.

ARTICLE 10 – COLLABORATION ENTRE LES AUTORITÉS

Les autorités compétentes collaborent étroitement et se prêtent une assistance mutuelle afin de faciliter l'application et le bon fonctionnement du présent arrangement.

Si, après avoir utilisé tous les moyens à leur disposition, les parties au présent arrangement constatent qu'une difficulté relative à l'application de celui-ci subsiste, elles pourront en saisir, dans un délai raisonnable, le Comité bilatéral pour la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ci-après « Comité bilatéral »). L'article 1 f) de l'Annexe IV de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles prévoit que le Comité a pour fonction d'examiner toute difficulté relative à l'application de l'Entente et de proposer une solution.

ARTICLE 11 – REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS

Aux fins de l'arrangement, les autorités compétentes désignent les personnes suivantes à titre de représentants :

Pour le Québec :

Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
À l'attention du Secrétariat de l'Autorité
Téléphone : 1-877-525-0337
Télécopieur : 1-514-864-6381
Courriel : secretariat@lautorite.qc.ca

Pour la France :

Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02
À l'attention de la Direction des Relations avec les Épargnants
Téléphone : (+33 1) 53 45 60 26
Télécopieur : (+33 1) 53 45 61 22
Courriel : f.demilly@amf-france.org

Les représentants désignés collaborent étroitement à la mise en œuvre effective de l'arrangement et assurent, au sein de l'autorité compétente pour laquelle ils exercent leurs fonctions, la coordination des différentes unités administratives et personnes impliquées dans le processus de reconnaissance des qualifications professionnelles qu'il établit.

Les autorités compétentes peuvent, au besoin, modifier les dénominations de leurs représentants et de toute autre personne désignée aux fins de l'arrangement, ainsi que les coordonnées à partir desquelles ces personnes exercent leurs fonctions. De telles modifications, une fois portées à l'attention de l'autre autorité compétente, sont réputées faire partie intégrante de l'arrangement.

ARTICLE 12 – AVIS

Tout avis signifié par courrier recommandé avec accusé de réception sera réputé avoir été reçu à la date de réception.

La date de réception d'une notification faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception est celle qui est apposée par l'administration des postes lors de la remise de la lettre à son destinataire. La notification est réputée faite à la personne lorsque l'avis de réception est signé.

ARTICLE 13 – INFORMATION

Les autorités compétentes conviennent de rendre accessibles aux demandeurs les informations pertinentes relatives à leur demande de reconnaissance des qualifications professionnelles.

ARTICLE 14 – PUBLICATION

Chacune des autorités compétentes fait en sorte que ses lois, ses règlements ou toute information pertinente relative aux processus de reconnaissance soient publiés ou rendus autrement accessibles afin de permettre à toute personne d'en prendre connaissance.

ARTICLE 15 – PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les autorités compétentes assurent la protection des renseignements personnels qu'elles échangent dans le respect de la législation sur la protection des renseignements qui leur est applicable sur le territoire du Québec et de la France.

ARTICLE 16 – MODIFICATION AUX NORMES PROFESSIONNELLES

Les autorités compétentes s'informent des modifications apportées aux normes et instructions concernant le titre de formation et le champ de pratique de l'une ou l'autre des fonctions réglementées visées par le présent arrangement, susceptibles d'affecter les résultats de l'analyse comparée effectuée aux fins du présent arrangement.

Dans l'éventualité où ces modifications changent substantiellement les résultats de cette analyse comparée, les autorités compétentes française et québécoise pourront convenir de tout amendement au présent arrangement, lequel en deviendra partie intégrante.

ARTICLE 17 – ANNEXES

Les annexes font partie intégrante du présent arrangement.

Les autorités compétentes font une mise à jour régulière des informations contenues aux annexes.

ARTICLE 18 – MISE EN ŒUVRE

Les autorités compétentes, dans le respect de leurs compétences et de leurs pouvoirs, s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre l'arrangement conclu aux termes des présentes afin d'assurer l'effectivité de la reconnaissance des qualifications professionnelles des demandeurs.

Le présent arrangement sera mis en œuvre par l'entrée en vigueur des mesures législatives et réglementaires nécessaires. Les autorités compétentes s'informent de l'accomplissement de ces mesures.

Les autorités compétentes informent périodiquement leur représentant respectif des démarches qu'elles entreprennent à cette fin et informent le Secrétariat du Comité bilatéral de toute difficulté dans la mise en œuvre du présent arrangement.

Les autorités compétentes transmettent au Comité bilatéral copie du présent arrangement, de même que de tout projet d'amendement qui pourrait y être apporté.

ARTICLE 19 – MISE À JOUR

D'un commun accord, les autorités compétentes peuvent mettre à jour le présent arrangement et procéder, le cas échéant, à tout amendement requis après une période de deux ans après son entrée en vigueur.

Dans la mesure où les autorités canadiennes en valeurs mobilières et les États partis à l'accord sur l'Espace économique européen y seraient favorables, les autorités compétentes peuvent toutefois convenir, avant l'expiration de la période fixée au premier alinéa et avec l'accord des gouvernements intéressés, de procéder à des amendements en vue de faciliter la libre circulation des personnes physiques dont les qualifications sont reconnues en application du présent arrangement, sur les territoires canadiens et de la communauté européenne.

EN FOI DE QUOI, LES AUTORITÉS COMPÉTENTES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT ARRANGEMENT EN VUE DE LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES DES PERSONNES PHYSIQUES EXERÇANT DES FONCTIONS RÉGLEMENTÉES DANS LE DOMAINE DES VALEURS MOBILIÈRES AU QUÉBEC ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN FRANCE.

Fait en deux exemplaires, le _____.

**L'AUTORITÉ DES MARCHÉS
FINANCIERS DU QUÉBEC**

**L'AUTORITÉ DES MARCHÉS
FINANCIERS DE FRANCE**

(s) Mario Albert

(s) Jean-Pierre Jouyet

Par : M. Mario Albert

Par : M. Jean-Pierre Jouyet

21 juin 2011

6 juillet 2011

ANNEXE I**PROCÉDURE ADMINISTRATIVE D'EXAMEN DES DEMANDES APPLIQUÉE PAR L'AUTORITÉ COMPÉTENTE QUÉBÉCOISE**

L'autorité compétente québécoise applique la procédure administrative d'examen suivante, pour toute demande visant à obtenir la reconnaissance de qualifications professionnelles requises pour l'obtention de l'aptitude légale d'exercer une fonction réglementée visée par le présent arrangement :

- a) l'autorité compétente québécoise accuse réception du dossier du demandeur dans un délai d'un mois à compter de sa réception et l'informe le plus rapidement possible de tout document manquant, le cas échéant;
- b) l'autorité compétente québécoise examine, dans les plus brefs délais, la demande visant à obtenir la reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'obtention de l'aptitude légale d'exercer l'une ou l'autre des fonctions réglementées visées par le présent arrangement;
- c) en tout état de cause, l'autorité compétente québécoise informe, par écrit, le demandeur des conditions de reconnaissance de ses qualifications professionnelles ainsi que des autres conditions et modalités de délivrance de l'aptitude légale d'exercer, le cas échéant, dans les trois mois à compter de la présentation de son dossier complet. Cependant, les autorités compétentes peuvent proroger ce délai de réponse d'un mois;
- d) l'autorité compétente québécoise doit motiver toute réponse envoyée au demandeur;
- e) l'autorité compétente québécoise doit informer le demandeur des recours à sa disposition en vue du réexamen de la décision relative à la demande.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Abadir Kamel	Georges	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-08-09
Albert	Gaetane	BMO Investissements inc.	2011-08-08
Allard	Hélène	Corporation Financière Lasalle inc.	2011-08-01
Azara	Lina	BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd.	2011-08-12
Barbeyron	Pierre	ING Direct Funds Limited	2011-08-15
Barrette	Carole	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-06
Beauchamp	Geneviève Annick	Gestion Universitas inc.	2011-08-08
Beaudoin	Joelle	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-09
Beaudoin	Jeannine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-11
Beaulieu	Martine	BLC services financiers inc.	2011-07-05
Bechio	Jean René Karim	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-08-03
Béliveau	Martine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-05
Bernard	Christophe	Investissements Excel Inc.	2011-07-27
Berry	Kathleen	Financière Banque Nationale Inc.	2011-08-10
Bérubé	Denise	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-07-29
Biner	John	BLC services financiers inc.	2011-07-28
Bolduc	Pauline	BLC services financiers inc.	2011-06-30
Bourgeois	Nathalie	BMO Investissements inc.	2011-08-11
Breault	Serge	Investia Services Financiers inc.	2011-08-15
Budnik	Nicholas Jason	Capital Wellington Ouest	2011-07-31
Calille	Julie	Placements Banque Nationale inc.	2011-08-06
Caltagirone	Carmela	Services d'investissement TD inc.	2011-08-08
Capobianco	Tonino	Capital Wellington Ouest	2011-08-11
Caron	Michel	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-03
Carrier	Beatrice	BMO Investissements inc.	2011-08-05
Chadakhtzian	Tatiana	Corporation Canaccord Genuity	2011-08-03
Champagne	Louise	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-07-29
Charron	Diane	Placements Banque Nationale inc.	2011-07-31
Clermont	Martin	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-07-25
Côté	Luc	Financière Banque Nationale Inc.	2011-08-05

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Côté	Alexandre Joseph Rosaire	Corporation Mackie Recherche Capital	2011-08-12
Courchesne	Patrick	Gestion Universitas inc.	2011-08-08
Couture	Lorraine	BLC services financiers inc.	2011-07-19
Crossan	Marie Claire	Richardson GMP Limitée	2011-07-29
Danis	Manon	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-05
Desjardins Driver	Kiel	Services Investisseurs CIBC inc.	2011-08-17
Desmarteau	Marie-Alice	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-08
Desruisseaux	Guilliot	Fonds d'études pour les enfants inc.	2011-08-11
Dion	Steve	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2011-08-12
Drouin	Rejean	BMO Investissements inc.	2011-08-05
Dufresne	Jean-François	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-05
Duhamel	Gilbert	Gestion Universitas inc.	2011-08-01
Dulong	Rémi	Corporation Canaccord Genuity	2011-07-29
Duncan	Robert	BMO Investissements inc.	2011-08-04
El Ghandour	Georges	Placements Scotia inc.	2011-07-29
Farag	Reda George	Placements Manuvie incorporée	2011-08-11
Fasano	Alison	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-08-11
Frazil	Gilberto	Placements Banque Nationale inc.	2011-08-05
Gadoury	Rita	Ten Star Financial Inc.	2011-08-05
Gagnon	Sophie	Services d'investissement TD inc.	2011-08-08
Gagnon	Jacques Maurice	Financière des professionn4ls – Gestion privée inc.	2011-07-29
Galarneau	Lyne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-09
Gallant	Martin	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-08-08
Gendron Carrier	Charles	Consultants C.S.T. inc.	2011-08-01
Ghannamy	Antoine	Fonds d'investissement HSBC (Canada) inc.	2011-08-05
Gingras	Marie Elise	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-08
Gossoin	Christian	Gestion Universitas inc.	2011-08-08
Gougeon	Denise	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-05
Grenier	Danielle	Placements CIBC inc.	2011-08-12
Guillaumont	Arnaud	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-08
Hardy	Frédéric	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-08-05
Harfouche	Gladys	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-09
Hart,	Tracy Elizabeth	BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd.	2011-08-05

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Harvey	Richard	Services financiers groupe Investors inc.	2011-08-01
Huang	Shan	FIN-XO Valeurs Mobilières inc.	2011-08-15
Jacques	Nancy	Services financiers groupe Investors inc.	2011-08-02
Jean	Florence	Placements CIBC inc.	2011-08-08
Kalaycioglu	Serli	Placements CIBC inc.	2011-08-08
Khaldi	Aissa Mehdi	BLC services financiers inc.	2011-08-03
Khan	Ayesha	Services d'investissement TD inc.	2011-08-02
Koki	Donatien	Services financiers groupe Investors inc.	2011-08-09
Kokoye	Venance	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-08
Krienke	Carol	IPC Investment Corporation	2011-08-09
Labbe	Claude	Placements Scotia inc.	2011-07-29
Laforge	Mathieu	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-03
Lambert	Lise	BLC services financiers inc.	2011-06-30
Lapointe	Odette	BLC services financiers inc.	2011-07-30
Larfi	Mohamed	Placements Banque Nationale inc.	2011-08-01
Laverdure	Louis	BLC services financiers inc.	2011-06-30
Lavoie	Étienne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-08
Leclerc	Normand	Corporation Financière Lasalle inc.	2011-08-01
Lee	Joon Young	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-08-10
Lee	Bonnie	Services d'investissement TD inc.	2011-08-08
Lefrançois	Annick	Gestion Universitas inc.	2011-07-31
Lepage	Claude	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2011-07-30
Levesque	Gabriel	Investia Services Financiers inc.	2011-08-08
Levesque	Frederic	Placements Scotia inc.	2011-08-11
L'Heureux	Daniel	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2011-08-05
Lisabelle	Jocelyne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-02
Lussier	Jean-Sébastien	BLC services financiers inc.	2011-07-08
Maillette	Diane	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-05
Malo Lalande	David	Placements Banque Nationale inc.	2011-07-29
Marcil	Carmelle	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-02
Marcoux	Helene	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-01
Martel	Stéphanie Marie	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2011-08-10
Martin	Daniel	Gestion Universitas inc.	2011-07-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Maximiliano Iriarte	Carlos	Services d'investissement Quadrus ltee.	2011-08-09
Millen	Nicholas	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-08-05
Moreau Genest	Jessy	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-02
Morin	Marie-Eve	MacDougall, MacDougall & MacTier inc.	2011-08-05
Morneau	Sylvie	Investia Services Financiers inc.	2011-08-11
Myambaye Beasna	Germain	BLC services financiers inc.	2011-07-28
Nadeau	Jean-Philippe	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2011-07-29
Nait M'Barek	Chouaib	TD Waterhouse Canada inc.	2011-08-06
Nguyen	Thuy-Duong Thanh	Marchés mondiaux CIBC inc.	2011-08-15
Nguyen-Qui	Vinh-Phat	W.D. Latimer Co. Limited	2011-08-02
Papillon	Yves	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-08
Paré	Caroline-Andrée	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-05
Pawlowsky	Taras	Manulife Securities Investment Services Inc.	2011-08-05
Payette	Richard	BLC services financiers inc.	2011-08-02
Perras	Simon	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-08
Phénix	Jean-Guy	Gestion Universitas inc.	2011-08-09
Pooni	Sarita	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-08-11
Prévost	Monica	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-10
Proulx	Isabelle	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-08
Ralh	Pardeep Singh	USC régimes d'épargne-études inc.	2011-08-03
Richard	Yvan	Placements CIBC inc.	2011-08-06
Ro	Anita	Placements Banque Nationale inc.	2011-08-05
Rossi	Mario	Corporation des correspondants M.R.S.	2011-08-02
Sabourin	Mélissa	Bmo Investissements inc.	2011-08-05
Saintelmy	Ernst	Placements Banque Nationale inc.	2011-08-12
Savaria	André-Mathieu	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-08-12
Smith	Andrew	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-08-11
St-Michel	Philippe	BLC services financiers inc.	2011-07-29
Sylla	Moustapha	Services financiers groupe Investors inc.	2011-08-08
Tang	Victor	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2011-07-31
Walker	Kenneth	Services d'investissement TD inc.	2011-08-08
Wang	Li Qiu	Services d'investissement Quadrus ltee.	2011-08-05

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Washburn	Trent	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-08-02

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Karia	Manojkumar	BNC Gestion Alternative inc.	2011-08-03

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière

2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurances de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurances de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6 Planification financière	

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
107719	Cordeau	Denis	4A	2011-08-17
109909	Desmeules	Sylvain	1B	2011-08-11
111278	Dulong	Rémi	1A, 6	2011-08-17
114425	Gibbs	Ronald	3A	2011-08-17
116137	Hardy	Frédéric	6	2011-08-15
124626	Morris	David Sidney	4A	2011-08-05
128219	Racine	Gisèle	3A	2011-08-17
131898	Tang	Victor	1A	2011-08-17
132822	Tremblay	Chantal	1A, 2A	2011-08-16
134357	Villeneuve	Serge	3A	2011-08-10
134611	Williams	Warren	4B	2011-08-08
135727	Dupont	Marie-Josée	5A	2011-08-08
137694	Vermette	Caroline	5A	2011-08-17
140475	Latour	Josée	5A	2011-08-10

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
142277	Vanka	Joseph Jay	5A	2011-08-04
142278	Provost	Michel	5A	2011-08-04
147325	Piatek	Elizabeth	4A	2011-08-10
150007	Tees	Josée	3B, E	2011-08-04
157730	Provençal	Sébastien	5B	2011-08-08
157904	Poirier	Johanne	1A	2011-08-09
157936	Quinnett	Carolina	4B	2011-08-04
160301	Poirier	Martin	2B	2011-08-08
161627	Houle	Julie	4A	2011-08-09
162309	Doyon	Alexandre	6	2011-08-16
163817	Brisebois	Suzanne	4C	2011-08-17
166552	Salameh	Maurice	6	2011-08-09
166913	Leblond	Nicolas	1A	2011-08-09
167237	Payette	Richard	6	2011-08-17
167556	Lessard	Julie	5A	2011-08-17
168244	Fortin	Isabelle	3B	2011-08-09
172332	Champagne	Laurent	1B	2011-08-09
173615	Ratelle	Jean-Guy	1A	2011-08-16
175995	Rollin	Sebastien	1A	2011-08-15
176385	Faucher	Nathalie	1A	2011-08-09
177606	Labrie	Karine	5B	2011-08-09
178001	Malette	Christiane	4A	2011-08-10
178510	Guillemette	Valérie	3B	2011-08-15
178656	Roberge	Suzy	4B	2011-08-04
179742	Bulla	Mirella	3B	2011-08-15
180541	Wagne	Amadou Sam	4B	2011-08-17
181338	St-Pierre	Jean-Yves	1A	2011-08-05
182403	Guerrou	Lynda	4B	2011-08-08
182455	Deschatelets	Marie Josée	1A	2011-08-10
182541	Bourbeau-Ratté	Rachel	1B	2011-08-11
182809	Timothy	Alexandre	2B	2011-08-10
182982	Thom	Jean-Sébastien	1A	2011-08-10
184608	Nadeau	Jean-Philippe	1A	2011-08-15
185887	Lamoureux	Eric	4B	2011-08-16

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
186420	Crochet	Jeannine	1A	2011-08-16
186679	Holland	Alexandra	1A	2011-08-05
186885	Pouliot	Marie-Pier	2B	2011-08-05
187043	Bergeron	Jessie	1A	2011-08-16
187114	Feze Feze	Gael	1A	2011-08-10
187116	Gagnon	Manuelle	1B	2011-08-04
187497	Ornawka	Stephen	1A	2011-08-04
187509	Magnan	Keven	5B	2011-07-18
187546	Carmelien	Jean Raymond	1A	2011-08-16
187576	Audet	Alexandre	1A	2011-08-08
187668	Aniny	Hatim	1A	2011-08-16
187789	Véliz Diaz	Victor Manuel	1A	2011-08-16
188028	Zouaq	Ahmed Zaki	1A	2011-08-10
188061	Papillon	Lise	5A	2011-08-15
188108	Jolicoeur-Dugré	Julien	3B	2011-08-17
188922	Garceau	Marie Claude	4B	2011-08-17
189148	Prévost-Poulin	François-Vincent	1A	2011-08-10
189566	Ghitulescu	Stefan	3B	2011-08-11
189775	Cherkaoui	Lalla Siham	1A	2011-08-16
189995	Martinez	Cecilia	1A	2011-08-10
190216	Mailhot	Marc	1B	2011-08-15
190294	Larrivée	Cindy	1A	2011-08-10
190413	Jeudy	Hytheard Charlemagne	1A	2011-08-16
190517	Dumas	Laurence	1B	2011-08-15
190547	Gauthier	Stephan	1A	2011-08-10
190563	Beaudoin	Marie-Elaine	1A	2011-08-16
190579	Collenne	Maurice	3B	2011-08-11
190619	Postras	Alexandre	1A	2011-08-16
190646	Bono	Massimo	1A	2011-08-16
190703	Messaoud	Choukry	3B	2011-08-11
190758	Mosher	Cody	1A	2011-08-16
190759	Potvin	Anne-Marie	1A	2011-08-16
190817	Dion	Johnny	1B	2011-08-11
191056	Harvey	Kathleen	4A	2011-08-08

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
191065	Ouellet	Edith	3B	2011-08-11
191120	Gagnon	Marie-Pier	4A	2011-08-15
191403	Ethier	Benoit	1A	2011-08-10
191516	Wlad	Alexander	1B	2011-08-15
191531	Beaulieu-Gravel	David	1A	2011-08-10
191549	Boyte	Katline	1A	2011-08-16
191610	Tourigny	Daniel	1B	2011-08-11
191693	Lalancette-Benoit	Roxanne	1B	2011-08-15
191756	Montminy	Sarah	1B	2011-08-15
191792	Bertrand	Martin	4B	2011-08-09
191816	Breau	Sylvie	1A	2011-08-16
191907	Beaudry	Chantal	4B	2011-08-09
191998	Demers	Marie-Josée	1A	2011-08-05
192025	Ross	Sabrina	1A	2011-08-16

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
BNC gestion Alternative inc.	Riel Lacroix	Hugo	2011-08-10
Corporation Financière Lasalle inc.	Prud'Homme	Pierre	2011-08-01
Financière des professionnels – Gestion privée inc.	Gagnon	Jacques Maurice	2011-07-29
Gestion du capital Botica inc.	Pallante	Sandra	2011-08-09
Gestion Palos inc.	Marleau	Hubert	2011-07-15
Investissements Standard Life inc.	Tremblay	Jean	2011-08-08

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
BNC gestion Alternative inc.	Riel Lacroix	Hugo	2011-08-10
Corporation Financière Lasalle Inc.	Prud'Homme	Pierre	2011-08-01
Gestion d'actifs Burgundy Itée	Debartolo	Franca	2011-07-27
Gestion Palos inc.	Marleau	Hubert	2011-07-15
Investissements Standard Life inc.	Tremblay	Jean	2011-08-08

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
502038	Promutuel Bagot, société mutuelle d'assurance générale	Larose	Pierre-Paul	2011-08-04
503445	PME Inter cabinet financier inc.	Venne	François	2011-08-15
506359	Ronald Williams inc.	Williams	Warren	2011-08-08
509830	Assurance ACE INA	Paventi	John	2011-07-29
510829	4164776 Canada inc.	Mayer	Benoît	2011-08-16
511107	Finance et indemnisation Nicolet inc.	Breton	Réal	2011-07-14
511942	Elliott Risques Spéciaux GP inc.	Budd	Travis	2011-08-17
513723	9159-0109 Québec inc.	Sahyoun	Fadi	2011-08-10

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
501259	Jean Bisailon	Assurance de personnes	2011-08-15
502631	Alice Léonard	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-08-04
507131	Les services financiers M.E.T.C. inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-08-11
509435	CMS assurances inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-08-11
512787	Daniel Landry services financiers inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-08-17
513294	Sylvain Duranleau	Expertise en règlement de sinistres	2011-08-05
513682	Financial Horizons (Canada) Incorporated	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-08-17
513842	Jean-François Lorrain	Assurance de personnes	2011-08-09
513994	Tony Balafoutis	Assurance de personnes	2011-08-11
514065	9193-1022 Québec inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-08-09
514073	Services financiers Musi inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-08-17
514196	Provencher service conseil inc.	Assurance collective de personnes	2011-08-15
514867	Stephen Ornowka	Assurance de personnes	2011-08-04
514883	Alexandre Audet	Assurance de personnes	2011-08-08
515470	Michel Leblond	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2011-08-10

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Gestion d'actifs Goldman Sachs LP	Forst	Edward	2011-08-16

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
502038	Promutuel Bagot, société mutuelle d'assurance générale	Laroche	Jean	2011-08-04
503445	PME Inter cabinet financier inc.	Gagnon	Robert	2011-08-15
506359	Ronald Williams inc.	Jones	Eyton	2011-08-08
509830	Assurance ACE INA	Mongillo	Annamaria	2011-07-29
510829	4164776 Canada inc.	Legris	Gaétan H.	2011-08-16
511107	Finance et indemnisation Nicolet inc.	Frenette	Benoit	2011-07-14
511942	Elliott Risques Spéciaux GP inc.	Champagne	Richard	2011-08-17
513723	9159-0109 Québec inc.	Karkorian	Nelly	2011-08-10

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Courtiers

Nom de la firme	Catégorie	Nom du chef de conformité	Date de la décision
Partenaires Tourmaline	Exercice restreint	Nicolas Monaco	2011-07-29

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
515400	9244 - 7986 Québec inc.	Philippe Lareau	Assurance de dommages	2011-08-17
515413	9247-6290 Québec inc.	Marco Lachance	Assurance de personnes Assurance de personnes collectives	2011-08-10
515463	Sylvain Turgeon Services Financiers inc.	Sylvain Turgeon	Assurance de personnes	2011-08-17
515468	9247-7686 Québec inc.	Alice Léonard	Assurance de personnes Assurance de personnes collectives	2011-08-04
515476	Services financiers Gilles St-Onge inc.	Gilles Saint-Onge	Assurance de personnes Assurance de personnes collectives	2011-08-12
515480	Services financiers G.K. inc.	Michel Kirouac	Assurance de personnes Assurance de personnes collectives	2011-08-17

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Règlement modifiant le Règlement 11-102 sur le régime de passeport.

(Voir section 7.2.1 du présent bulletin)

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BRASSARD, BERTRAND	CORPORATION RESSOURCES NEVADO	20110017174-1	2011-08-12	700,00 \$
		20110017178-1	2011-08-12	800,00 \$
DE BLOIS, FRANCE	GLV INC.	20110017175-1	2011-08-12	900,00 \$
DEHN, MICHAEL ALEXANDER	MINES ARGEX INC. (LES)	20110017619-1	2011-08-17	2 500,00 \$
HACHEY, DANIEL	FONTAINE RESSOURCES MAJESCOR INC.	20110017176-1	2011-08-12	500,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
HUPE, ALAIN	RESSOURCES APPALACHES INC.	20110017179-1	2011-08-12	200,00 \$
PERRAULT, NIKOLAS	RESSOURCES COLT INC.	20110017177-1	2011-08-12	100,00 \$
SMITH, PETER HENDERSON	MINES ARGEX INC. (LES)	20110017173-1	2011-08-12	5 000,00 \$
THIBAUT, RICHARD	EXPLORATION PUMA INC.	20110017618-1	2011-08-17	1 400,00 \$
TINTOR, NICHOLAS	METAUX DNI INC.	20110017180-1	2011-08-12	400,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Prestige Telecom Inc.

Interdit à Robert Blain, Alain Boucher, Michel Brunet, Clément Joly, Michel Labelle, Guy George Lever, Pierre Yves Méthot et Jean-Pierre Veilleux d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Prestige Telecom Inc., parce que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 mars 2011 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109 et que ces personnes sont des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur qui peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public.

L'interdiction est prononcée le 16 août 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0202

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Faircourt Split Trust	12 août 2011	Ontario
Fonds d'investissement ciblé d'actions américaines Russell	15 août 2011	Ontario
Fonds ciblé d'actions américaines Russell Catégorie fonds ciblé d'actions américaines Russell		
Harvest Banks & Buildings Income Fund	17 août 2011	Ontario
Hydro One Inc.	16 août 2011	Ontario
Manitoba Telecom Services Inc.	11 août 2011	Manitoba
Moneda LatAm Corporate Bond Fund	12 août 2011	Ontario
Symphony Floating Rate Senior Loan Fund	18 août 2011	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Bell Canada	15 août 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Fonds de rendement d'obligations mondiales Advantage O'Leary (<i>auparavant, Fonds tactique d'obligations de sociétés mondiales Advantage O'Leary</i>) (parts des séries, A, F, H, I, M et X) Fiducie de portefeuille obligataire O'Leary (parts de série I)	15 août 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Canadian Oil Sands Limited	11 août 2011	Alberta
Firm Capital Mortgage Investment Corporation	16 août 2011	Ontario
FortisAlberta Inc.	16 août 2011	Alberta
Maple Leaf 2011 Energy Income Limited Partnership	17 août 2011	Colombie-Britannique
Régime familial d'épargne-études collectif	15 août 2011	Ontario
Régime familial d'épargne-études pour plusieurs étudiants	15 août 2011	Ontario
Régime familial d'épargne-études pour un seul étudiant	15 août 2011	Ontario
TDK Resource Fund Inc.	12 août 2011	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Horizon BetaPro	16 août 2011	Ontario
FNB Horizons BetaPro Contrats à court terme S&P 500 VIXmc		
FNB Horizons BetaPro Contrats à court terme S&P 500 VIXmc Haussier Plus		
Fonds Horizons BetaPro	16 août 2011	Ontario
FNB Horizons BetaPro COMEX® Lingots d'or Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro COMEX® Lingots d'or Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Pétrole brut Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Pétrole brut Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Gaz naturel Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Gaz naturel Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro dollar US Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro dollar US Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro obligations É.-U. 30 ans Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro obligations É.-U. 30 ans Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro COMEX® Argent Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro COMEX® Argent		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Baissier Plus FNB Horizons BetaPro COMEX® Cuivre Haussier Plus FNB Horizons BetaPro COMEX® Cuivre Baissier Plus FNB Horizons BetaPro COMEX® Or à rendement inverse FNB Horizons BetaPro COMEX® Argent à rendement inverse FNB Horizons BetaPro NYMEX® Gaz naturel à rendement inverse FNB Horizons BetaPro NYMEX® Pétrole brut à rendement inverse FNB Horizons BetaPro COMEX® écart or- acheteur/argent-vendeur FNB Horizons BetaPro COMEX® écart argent-acheteur/or-vendeur FNB Horizons BetaPro NYMEX® écart gaz naturel-acheteur/pétrole brut-vendeur FNB Horizons BetaPro NYMEX® écart pétrole brut-acheteur/gaz naturel-vendeur	16 août 2011	Ontario
Fonds Horizonz BetaPro FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60MC Haussier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60MC Baissier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX Métaux de base mondial ^{MC} Haussier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX Métaux de base mondial ^{MC} Baissier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné finance ^{MC} Haussier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné finance ^{MC} Baissier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné énergie ^{MC} Haussier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné énergie ^{MC} Baissier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX aurifère		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
mondial ^{MC} Haussier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX aurifère mondial ^{MC} Baissier Plus FNB Horizons BetaPro S&P 500® Haussier Plus FNB Horizons BetaPro S&P 500® Baissier Plus FNB Horizons BetaPro NASDAQ-100® Haussier Plus FNB Horizons BetaPro NASDAQ-100® Baissier Plus FNB Horizons BetaPro MSCI marchés émergents Haussier Plus FNB Horizons BetaPro MSCI marchés émergents Baissier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60 ^{MC} à rendement inverse FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné finance ^{MC} à rendement inverse FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné énergie ^{MC} à rendement inverse FNB Horizons BetaPro S&P/TSX aurifère mondial ^{MC} à rendement inverse FNB Horizons BetaPro S&P 500® à rendement inverse	16 août 2011	Ontario
Fonds Horizonz BetaPro FNB Horizons COMEX® Cuivre FNB Horizons COMEX® Or FNB Horizons COMEX® Argent FNB Horizons NYMEX® Pétrole brut à échéance en hiver FNB Horizons NYMEX® Gaz naturel à échéance en hiver		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
7673876 Canada Inc.	2011-03-03	15 378 900 reçus de souscription	49 981 425 \$	1	120	2.3
Appartement 300 Lansdowne inc. (Les)	2011-07-28	113 390 actions ordinaires	430 000 \$	2	0	2.10

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Argos Therapeutics, Inc.	2011-07-28	billets et 12 109 973 bons de souscription	3 330 600 \$	1	27	2.3
Auriga Gold Corp.	2011-07-29	4 210 000 unités accréditatives	2 105 000 \$	1	35	2.3
Banque de Montréal	2011-07-29	billets	9 538 000 \$	1	0	2.3
Banque de Montréal	2011-08-02	billets	9 580 000 \$	1	0	2.3
C&J Energy Services, Inc.	2011-08-03	195 000 actions ordinaires	5 448 300 \$	2	3	2.3
Capstone Vol (Offshore) Limited	2011-08-01	25 000 actions de catégorie D	23 880 000 \$	1	0	2.3
Chefs' Warehouse, Inc. (The)	2011-08-02	66 000 actions ordinaires	950 400 \$	1	1	2.3
Duncan Park Holdings Corporation	2011-08-03	6 000 000 d'actions ordinaires	600 000 \$	1	15	2.3
Electric Metals Inc.	2011-07-29	2 000 000 d'actions de catégorie A votantes	290 000 \$	2	2	2.13
Energie Forest Gate Inc.	2011-07-29	416 unités	499 200 \$	77	0	2.3
Exploration Amex Inc.	2011-04-07	1 800 000 unités	450 000 \$	5	0	2.3
Fjordland Exploration Inc.	2011-07-25	2 282 456 actions ordinaires	491 590 \$	1	17	2.3 / 2.5
Fonds de Construction Centria Capital, s.e.c.	2011-08-05	261 495 parts de catégorie A	2 500 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Ford Motor Credit Company LLC	2011-08-01	billets	1 271 415 \$	1	2	2.3
Gainey Resources Ltd.	2011-06-16	236 000 actions ordinaires et 1 196 919 unités	214 938 \$	1	14	2.3 / 2.5 / 2.14
Goldman Sachs Group, Inc. (The)	2011-07-27	billets	13 256 438 \$	1	4	2.3
Hospital Infrastructure Partners (NOH) Partnership	2011-07-29	obligations	543 491 000 \$	12	27	2.3
Industries Lassonde Inc.	2011-08-05	420 000 reçus de souscription	31 500 000 \$	3	6	2.3
Landrill International Inc.	2011-07-29 et 2011-08-05	débetures	4 750 000 \$	4	7	2.3
Liquidation World Inc.	2011-02-28 et 2011-03-03	810 unités	8 100 000 \$	1	15	2.3
Lorillard Tobacco Company	2011-08-04	billets	4 850 000 \$	0	1	2.3
Member-Partners Solar Energy Limited Partnership	2011-07-26 au 2011-07-29	223 000 unités de catégorie A	223 000 \$	1	4	2.3 / 2.9
ProMetic Sciences de la Vie Inc.	2011-07-21	148 239 actions ordinaires	20 753 \$	0	1	2.14
Redux Duncan City Centre Limited Partnership	2011-07-25 au 2011-07-28	billets	4 835 000 \$	2	71	2.3 / 2.5
Ressources Majescor Inc.	2011-07-28	16 145 000 unités	3 229 000 \$	1	56	2.3 / 2.5 / 2.10
Skullcandy, Inc.	2011-07-25	142 100 actions ordinaires	2 685 406 \$	1	4	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Westpen Properties Ltd.	2011-07-29	16 297 653 actions ordinaires	114 721 951 \$	1	61	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Alere AS Holdings Limited

(Axis-Shield PLC)

Dépôt des documents en date du 11 août 2011 concernant l'offre publique d'achat d'Alere AS Holdings Limited sur la totalité des actions émises et en circulation d'Axis-Shield PLC en vertu de la Partie 4 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*.

Décision n°: 2011-FS-0146

Laboratoires Paladin Inc.

(Afexa Life Sciences Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 10 août 2011 concernant l'offre publique d'échange de Laboratoires Paladin Inc. (« Paladin ») sur une partie ou la totalité des actions ordinaires en circulation d'Afexa Life Sciences Inc. en contrepartie de 0,55 \$ en espèces ou de 0,013 action ordinaire de Paladin.

L'offre expire le 15 septembre 2011, 20 h (heure de Toronto), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR : 1782996

Décision n°: 2011-FS-0147

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Big Lots Canada, Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Big Lots Canada, Inc.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2011-FIIC-0200

Equinox Minerals Limited

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti d'Equinox Minerals Limited.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2011-FIIC-0199

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
A.I.S. RESOURCES LIMITED	2011-06-30
ABITIBOWATER INC.	2011-06-30
ACASTI PHARMA INC.	2011-05-31
ACTIONS PRIVILEGIEES ENERGIE RENOUVELABLE BROOKFIELD INC.	2011-06-30
ADEPTRON TECHNOLOGIES CORPORATION	2011-06-30
ADHEREX TECHNOLOGIES INC.	2011-06-30
ADVANTAGE OIL & GAS LTD.	2011-06-30
AFRICO RESOURCES LTD.	2011-06-30
AG GROWTH INTERNATIONAL INC.	2011-06-30
AGF MASTER LIMITED PARTNERSHIP	2011-06-30
AKELA PHARMA INC.	2011-06-30
ALACER GOLD CORP.	2011-06-30
ALGOMA CENTRAL CORPORATION	2011-06-30
ALGONQUIN POWER & UTILITIES CORP.	2011-06-30
ALLIANCE PIPELINE LIMITED PARTNERSHIP	2011-06-30
ALLIED PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2011-06-30
AMERICAN BONANZA GOLD CORP	2011-06-30
AMERICAN EXPRESS CANADA CREDIT CORPORATION	2011-06-30
AMERICAN NATURAL ENERGY CORPORATION	2011-06-30
AMERIGO RESOURCES LTD.	2011-06-30
ANDERSON ENERGY LTD.	2011-06-30
ANOORAQ RESOURCES CORPORATION	2011-06-30
ANVIL MINING LIMITED	2011-06-30
ARCTIC GLACIER INCOME FUND	2011-06-30
ARGOSY ENERGY INC.	2011-06-30
ATLANTIC POWER CORPORATION	2011-06-30
ATS AUTOMATION TOOLING SYSTEMS INC.	2011-07-03
AURICO GOLD INC.	2011-06-30
AUTOCANADA INC.	2011-06-30
AVENEX ENERGY CORP.	2011-06-30
AZURE DYNAMICS CORPORATION	2011-06-30
BADGER DAYLIGHTING LTD.	2011-06-30
BALLARD POWER SYSTEMS INC.	2011-06-30
BAYMOUNT INCORPORATED	2011-06-30
BAYTEX ENERGY CORP.	2011-06-30
BELLATRIX EXPLORATION LTD.	2011-06-30
BESTAR INC.	2011-06-30
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2011-06-30
BONTERRA ENERGY CORP.	2011-06-30
BPO PROPERTIES LTD.	2011-06-30
BRIGUS GOLD CORP.	2011-06-30
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.	2011-06-30
BROOKFIELD OFFICE PROPERTIES INC.	2011-06-30
C&C ENERGIA LTD.	2011-06-30
CAE INC.	2011-06-30
CAISSE CENTRALE DESJARDINS	2011-06-30
CANADA LITHIUM CORP.	2011-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CANADIAN CREDIT CARD TRUST	2011-06-30
CANEXUS CORPORATION	2011-06-30
CANEXUS INCOME FUND	2011-06-30
CANLAN ICE SPORTS CORP.	2011-06-30
CAPITAL DESJARDINS INC.	2011-06-30
CAPSTONE INFRASTRUCTURE CORPORATION	2011-06-30
CAPSTONE MINING CORP.	2011-06-30
CASCADES INC.	2011-06-30
CATEGORIE DE RESSOURCES MAPLE LEAF (#32488)	2011-05-31
CATEGORIE DE REVENU MAPLE LEAF (#32488)	2011-05-31
CELTIC EXPLORATION LTD.	2011-06-30
CEQUENCE ENERGY LTD.	2011-06-30
CERRO GRANDE MINING CORPORATION	2011-06-30
CHARTWELL SENIORS HOUSING REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2011-06-30
CHESSWOOD GROUP LIMITED	2011-06-30
CHINOOK ENERGY INC.	2011-06-30
CI FINANCIAL CORP.	2011-06-30
CI INVESTMENTS INC.	2011-06-30
CINEPLEX INC.	2011-06-30
CINRAM INTERNATIONAL INCOME FUND	2011-06-30
CLARKE INC.	2011-06-30
CLEARWATER SEAFOODS INCOME FUND	2011-07-02
CLUBLINK ENTERPRISES LIMITED	2011-06-30
CML HEALTHCARE INC.	2011-06-30
COMPTON PETROLEUM CORPORATION	2011-06-30
CONDOR PETROLEUM INC.	2011-06-30
CONNACHER OIL AND GAS LIMITED	2011-06-30
CONSOLIDATED HCI HOLDINGS CORPORATION	2011-06-30
CONTRANS GROUP INC.	2011-06-30
CORPORATION DE SYSTEMES BRIDGEWATER	2011-06-30
CORPORATION MINIERE ALEXIS	2011-06-30
CORPORATION MINIERE OSISKO	2011-06-30
CORPORATION NORTEL NETWORKS	2011-06-30
CORPORATION NORTEL NETWORKS LIMITEE	2011-06-30
CORPORATION PHARMACEUTIQUE NYMOX	2011-06-30
CORRIDOR RESOURCES INC.	2011-06-30
COUNSEL CORPORATION	2011-06-30
CREW ENERGY INC.	2011-06-30
CROCOTTA ENERGY INC.	2011-06-30
CRYSTALLEX INTERNATIONAL CORPORATION	2011-06-30
CYBERPLEX INC.	2011-06-30
CYMBRIA CORPORATION	2011-06-30
D-FENSE CAPITAL LTEE	2011-06-30
DAY4 ENERGY INC.	2011-06-30
DEJOUR ENERGY INC.	2011-06-30
DENBURY RESOURCES INC.	2011-06-30
DETOUR GOLD CORPORATION	2011-06-30
DEVOIR INC. (LE)	2011-06-25
DIRECTCASH PAYMENTS INC.	2011-06-30
DOMINION CITRUS INCOME FUND	2011-07-02
DOMINION CITRUS LIMITED	2011-07-02
DOMINION EQUITY RESOURCE GROWTH CLASS	2011-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	Date du document
DYNETEK INDUSTRIES LTD.	2011-06-30
EAGLE ENERGY TRUST	2011-06-30
ECOSYNTHETIX INC.	2011-06-30
EGI FINANCIAL HOLDINGS INC.	2011-06-30
ELECTROVAYA INC.	2011-06-30
ENERFLEX LTD.	2011-06-30
ENERGIE RENOUVELABLE BROOKFIELD INC.	2011-06-30
EQUAL ENERGY LTD.	2011-06-30
ERDENE RESOURCE DEVELOPMENT CORPORATION	2011-06-30
ESPIAL GROUP INC.	2011-06-30
EURO RESSOURCES S.A.	2011-06-30
EUROPEAN GOLDFIELDS LTD.	2011-06-30
EXCHANGE INCOME CORPORATION	2011-06-30
EXPLOITATION MINIERE GOLDGROUP INC.	2011-06-30
EXPLORATION DIOS INC.	2011-06-30
EXPLORATIONS NAMEX INC.	2011-06-30
EXTENDICARE REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2011-06-30
FIDUCIE CARTE DE CREDIT OR	2011-06-30
FIDUCIE CARTES DE CREDIT GLOUCESTER	2011-06-30
FIDUCIE CLAREGOLD	2011-08-31
FIDUCIE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER ONE FINANCIAL (2008-1)	2011-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER INTERNATIONALE DUNDEE	2011-06-30
FIERA SCEPTRE INC.	2011-06-30
FINNING INTERNATIONAL INC.	2011-06-30
FIRST CAPITAL REALTY INC.	2011-06-30
FIRST MAJESTIC SILVER CORP.	2011-06-30
FIRST NATIONAL ALARMCAP INCOME FUND	2011-06-30
FONDS COTE 100 EXCEL (#10561)	2011-06-30
FONDS COTE 100 GRANDES SOCIETES CANADIENNES (#10561)	2011-06-30
FONDS COTE 100 PREMIER (#10561)	2011-06-30
FONDS COTE 100 REA II (#10561)	2011-06-30
FONDS COTE 100 REVENU (#10561)	2011-06-30
FONDS COTE 100 US (#10561)	2011-06-30
FONDS DE PLACEMENT DU BARREAU DU QUEBEC- SECTION ACTIONS (#4101)	2011-06-30
FONDS DE PLACEMENT DU BARREAU DU QUEBEC- SECTION EQUILIBREE (#4101)	2011-06-30
FONDS DE PLACEMENT DU BARREAU DU QUEBEC- SECTION OBLIGATIONS (#4101)	2011-06-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB	2011-06-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CROMBIE	2011-06-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER H&R	2011-06-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER INNVEST	2011-06-30
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES MARCHES EMERGENTS REDWOOD (#28493)	2011-06-30
FONDS DE REVENU IMMOBILIER ONE FINANCIAL (2008-1)	2011-06-30
FONDS ENERGIE RENOUVELABLE BROOKFIELD	2011-06-30
FOREMOST INCOME FUND	2011-06-30
FORTUNE MINERALS LIMITED	2011-06-30
FRONTERA COPPER CORPORATION	2011-06-30
FUTUREMED HEALTHCARE PRODUCTS CORPORATION	2011-06-30
GALLEON ENERGY INC.	2011-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
GAZ METRO INC.	2011-06-30
GAZIT AMERICA INC.	2011-06-30
GBO INC.	2011-05-31
GEOGLOBAL RESOURCES INC.	2011-06-30
GEOPETRO RESOURCES COMPANY	2011-06-30
GEOVIC MINING CORP.	2011-06-30
GESTION ACE AVIATION INC.	2011-06-30
GIBSON ENERGY INC.	2011-06-30
GLACIER CREDIT CARD TRUST	2011-06-30
GLACIER MEDIA INC.	2011-06-30
GLOBAL ALUMINA CORPORATION	2011-06-30
GLOBAL RAILWAY INDUSTRIES LTD.	2011-06-30
GLOBAL STRATEGY MASTER LP	2011-06-30
GLV INC.	2011-06-30
GOLD RESERVE INC.	2011-06-30
GOLDEN QUEEN MINING CO. LTD.	2011-06-30
GREAT BASIN GOLD LTD.	2011-06-30
GREAT CANADIAN GAMING CORPORATION	2011-06-30
GROUPE BMTC INC.	2011-06-30
GROUPE CVTECH INC.	2011-06-30
GROUPE HELICOPTERES CANADIENS INC.	2011-06-30
GSJ GROUP INC	2011-07-01
GVIC COMMUNICATIONS CORP.	2011-06-30
GWR GLOBAL WATER RESOURCES CORP.	2011-06-30
H&R FINANCE TRUST	2011-06-30
HARTCO INC.	2011-06-30
HARVEST OPERATIONS CORP.	2011-06-30
HEMISPHERE GPS INC.	2011-06-30
HIGH RIVER GOLD MINES LTD	2011-06-30
HOMBURG INVEST INC.	2011-06-30
HUNTINGDON REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2011-06-30
HYDRO ONE INC.	2011-06-30
IBI GROUP INC.	2011-06-30
IMMEUBLES DE BUREAUX BROOKFIELD (CANADA)	2011-06-30
IMPERIAL METALS CORPORATION	2011-06-30
INDUSTRIES TOROMONT LTEE	2011-06-30
INTERMAP TECHNOLOGIES CORPORATION	2011-06-30
INTRINSYC SOFTWARE INTERNATIONAL, INC.	2011-06-30
IPERCEPTIONS INC.	2011-06-30
IROC ENERGY SERVICES CORP.	2011-06-30
IVANHOE MINES LTD.	2011-06-30
IVERNIA INC.	2011-06-30
JAYDEN RESOURCES INC.	2011-06-30
JUST ENERGY GROUP INC.	2011-06-30
KATANGA MINING LIMITED	2011-06-30
KINGSWAY FINANCIAL SERVICES INC.	2011-06-30
KINGSWAY LINKED RETURN OF CAPITAL TRUST (24421)	2011-06-30
KINGSWAY NOTE TRUST (24320)	2011-06-30
KINGSWAY 2007 GENERAL PARTNERSHIP	2011-06-30
LABORATOIRES PALADIN INC.	2011-06-30
LEADER ENERGY SERVICES LTD.	2011-06-30
LEXAM VG GOLD INC.	2011-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
LOGAN INTERNATIONAL INC.	2011-06-30
LOJACK CORPORATION	2011-06-30
LONGVIEW OIL CORP.	2011-06-30
LUMINA COPPER CORP.	2011-06-30
LUMINA ROYALTY CORP.	2011-06-30
MAGELLAN AEROSPACE CORPORATION	2011-06-30
MAGNA INTERNATIONAL INC.	2011-06-30
MALAGA INC.	2011-06-30
MANULIFE FINANCE (DELAWARE), L.P.	2011-06-30
MARRET HIGH YIELD STRATEGIES FUND (30037)	2011-06-30
MARRET HYS TRUST (29990)	2011-06-30
MATRIX ASSET MANAGEMENT INC.	2011-06-30
MEDICAGO INC.	2011-06-30
MEDICAL FACILITIES CORPORATION	2011-06-30
METHYLGENE INC.	2011-06-30
MI DEVELOPMENTS INC.	2011-06-30
MICROBIX BIOSYSTEMS INC.	2011-06-30
MILL CITY GOLD CORP.	2011-06-30
MINES AGNICO-EAGLE LIMITEE	2011-06-30
MINES AURIZON LTEE	2011-06-30
MINES D'ARGENT ECU INC. (LES)	2011-06-30
MINES D'OR DYNACOR INC.	2011-06-30
MINES MONETA PORCUPINE INC. (LES)	2011-06-30
MISTANGO RIVER RESOURCES INC.	2011-06-30
MOOD MEDIA CORPORATION	2011-06-30
MORNEAU SHEPELL INC.	2011-06-30
NATURALLY ADVANCED TECHNOLOGIES INC.	2011-06-30
NEO MATERIAL TECHNOLOGIES INC.	2011-06-30
NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.	2011-05-31
NEULION, INC.	2011-06-30
NGEX RESOURCES INC.	2011-06-30
NIF-T	2011-06-30
NIOCAN INC.	2011-06-30
NORTHERN SUPERIOR RESOURCES INC.	2011-06-30
NORTHLAND POWER INC.	2011-06-30
NORTHSTAR AEROSPACE, INC.	2011-06-30
NORTHSTAR HEALTHCARE INC.	2011-06-30
NORTHWATER MARKET-NEUTRAL TRUST	2011-06-30
NORTHWEST HEALTHCARE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2011-06-30
NOVA CHEMICALS CORPORATION	2011-06-30
NUINSCO RESOURCES LIMITED	2011-06-30
NUVO RESEARCH INC.	2011-06-30
OLYMPUS PACIFIC MINERALS INC.	2011-06-30
OPTA MINERALS INC.	2011-06-30
ORACLE MINING CORPORATION	2011-06-30
OREZONE GOLD CORPORATION	2011-06-30
ORSU METALS CORPORATION	2011-06-30
PAN ORIENT ENERGY CORP.	2011-06-30
PAREX RESOURCES INC.	2011-06-30
PETHEALTH INC.	2011-06-30
PETROBANK ENERGY AND RESOURCES LTD.	2011-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PETROLES CALVALLEY INC. (LES)	2011-06-30
PEYTO EXPLORATION & DEVELOPMENT CORP.	2011-06-30
PFB CORPORATION	2011-06-30
PILOT GOLD INC.	2011-06-30
PINETREE CAPITAL LTD.	2011-06-30
PNI DIGITAL MEDIA INC.	2011-06-30
POLARIS MINERALS CORPORATION	2011-06-30
POSERA HDX INC.	2011-06-30
PREMIER GOLD MINES LIMITED	2011-06-30
PRIMARY CORP.	2011-06-30
PROMETIC SCIENCES DE LA VIE INC.	2011-06-30
PURE ENERGY SERVICES LTD.	2011-06-30
QUAD/GRAPHICS, INC.	2011-06-30
QUESTERRE ENERGY CORPORATION	2011-06-30
RAINMAKER ENTERTAINMENT INC.	2011-06-30
RAM POWER, CORP.	2011-06-30
REDLINE COMMUNICATIONS GROUP INC.	2011-06-30
RESSOURCES CARTIER INC.	2011-06-30
RESSOURCES CLAUDE INC. (LES)	2011-06-30
RESSOURCES DIANOR INC.	2011-06-30
RESSOURCES STRATECO INC.	2011-06-30
RESSOURCES THUNDERMIN INC.	2011-06-30
RESSOURCES YORBEAU INC. (LES)	2011-06-30
RETROCOM MID-MARKET REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2011-06-30
REVETT MINERALS INC.	2011-06-30
RMP ENERGY INC.	2011-06-30
ROCK-TENN COMPANY	2011-06-30
RUBICON MINERALS CORPORATION	2011-06-30
SAVANNA ENERGY SERVICES CORP.	2011-06-30
SAVARIA CORPORATION	2011-06-30
SECOND CUP LTD. (THE)	2011-07-02
SELWYN RESOURCES LTD.	2011-06-30
SEMBIOSYS GENETICS INC.	2011-06-30
SENVEST CAPITAL INC.	2011-06-30
SERVICES IMMOBILIERS BROOKFIELD INC.	2011-06-30
SHORE GOLD INC.	2011-06-30
SHORELINE ENERGY CORP.	2011-06-30
SINO-FOREST CORPORATION	2011-06-30
SIR ROYALTY INCOME FUND	2011-06-30
SMTC CORPORATION	2011-07-03
SOCIETE CANADIAN TIRE, LIMITEE (LA)	2011-07-02
SOCIETE EN COMMANDITE MULTI-MANAGER I	2011-06-30
SOCIETE FINANCIERE MANUVIE	2011-06-30
SONDE RESOURCES CORP.	2011-06-30
SPECTRAL DIAGNOSTICS INC.	2011-06-30
SPEQ LE DEVOIR INC.	2011-06-25
SPROTT PHYSICAL GOLD TRUST	2011-06-30
SPROTT PHYSICAL SILVER TRUST	2011-06-30
SPROTT POWER CORP.	2011-06-30
SPROTT RESOURCE LENDING CORP.	2011-06-30
STELLA-JONES INC.	2011-06-30
STERLING SHOES INC.	2011-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
SWISHER HYGIENE INC.	2011-06-30
TASEKO MINES LIMITED	2011-06-30
TDZ HOLDINGS INC.	2011-06-30
TEARLAB CORPORATION	2011-06-30
TECHNOLOGIES MIRANDA INC.	2011-06-30
TEKMIRA PHARMACEUTICALS CORPORATION	2011-06-30
TERRA NOVA ROYALTY CORPORATION	2011-06-30
TERRAVEST INCOME FUND	2011-06-30
TIM HORTONS INC.	2011-07-03
TOURMALINE OIL CORP.	2011-06-30
TRADEX FONDS D' ACTIONS LIMITEE (#12706)	2011-06-30
TRADEX FONDS D' ACTIONS MONDIALES (#12706)	2011-06-30
TRADEX FONDS D' OBLIGATIONS (#12706)	2011-06-30
TRANZEO WIRELESS TECHNOLOGIES INC.	2011-06-30
TREE ISLAND WIRE INCOME FUND	2011-06-30
TUCOWS INC.	2011-06-30
TURBO POWER SYSTEMS INC.	2011-06-30
TUSCANY INTERNATIONAL DRILLING INC.	2011-06-30
TVI PACIFIC INC.	2011-06-30
TWIN BUTTE ENERGY LTD.	2011-06-30
UNIGOLD INC.	2011-06-30
UNION GAS LIMITED	2011-06-30
VALENER INC.	2011-06-30
VELAN INC.	2011-05-31
VERMILION ENERGY INC.	2011-06-30
VICTORY NICKEL INC.	2011-06-30
VILLAGE FARMS INTERNATIONAL, INC.	2011-06-30
VOLTA RESOURCES INC.	2011-06-30
WECAST INDUSTRIES INC.	2011-07-03
WESDOME GOLD MINES LTD.	2011-06-30
WESTCOAST ENERGY INC.	2011-06-30
WESTERN COPPER CORPORATION	2011-06-30
WESTERN FINANCIAL GROUP INC.	2011-06-30
WESTERNZAGROS RESOURCES LTD.	2011-06-30
WGI HEAVY MINERALS INCORPORATED	2011-06-30
WILMINGTON CAPITAL MANAGEMENT INC.	2011-06-30
XEBEC ADSORPTION INC.	2011-06-30
XPLORE TECHNOLOGIES CORP.	2011-06-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
BAUER PERFORMANCE SPORTS LTD.	2011-05-31
NEWS CORPORATION	2011-06-30
OPEN TEXT CORPORATION	2011-06-30
SOLUTIONS ELECTRONIQUES SARATOGA INC.	2011-03-31
STYLE DE VIE AMICA INC.	2011-05-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
BAUER PERFORMANCE SPORTS LTD.	2011-05-31
NEWS CORPORATION	2011-06-30
OPEN TEXT CORPORATION	2011-06-30
SOLUTIONS ELECTRONIQUES SARATOGA INC.	2011-03-31
STYLE DE VIE AMICA INC.	2011-05-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ATLANTIS SYSTEMS CORP.	
BRADMER PHARMACEUTICALS INC.	
CERES GLOBAL AG CORP.	
EVERTZ TECHNOLOGIES LIMITED	
INSCAPE CORPORATION	
KLONDIKE SILVER CORP.	
LANDMARK GLOBAL FINANCIAL CORPORATION	
METAUX DNI INC.	
MIGAO CORPORATION	
RESSOURCES PERSHIMCO INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
BIOWEST THERAPEUTICS INC.	2011-04-30
NEWS CORPORATION	2011-06-30
OPEN TEXT CORPORATION	2011-06-30
STYLE DE VIE AMICA INC.	2011-05-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

Prenez note que la période de transition concernant la réduction du délai de dix à cinq jours civils pour déposer une déclaration d'initié (sauf pour la déclaration initiale) prendra fin le 31 octobre 2010.

À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien	* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services	
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don	
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs	
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur	AVIS
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options	L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options	
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options	
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription	
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription	
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription	
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription	
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription	
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription	
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant	
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers	
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers	
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers	
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers	
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété	
40 : Vente à découvert	97 : Autres	
	99 : Correction d'information	
	NATURE DE L'EMPRISE	
	D : Propriété directe	
	I : Propriété indirecte	
	C : Contrôle	
	AUTRES MENTIONS	
	O : Opération originale	
	M : Première modification	
	M' : Deuxième modification	
	M" : Troisième modification, etc.	
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).	

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2011-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	7.8600	21 029 304
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	7.9100	21 031 004
AEterna Zentaris Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pelliccione, Nicholas J.	5		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 750	1.8800USD	27 750
Afri-Can, Société de minéraux marins									
<i>Actions ordinaires</i>									
Drapeau, Marcel	4		O	2011-08-11	D	97 - Autre	(2 000)		0
REER	PI		O	2011-08-11	I	97 - Autre	(300 000)		0
<i>Options</i>									
Drapeau, Marcel	4		O	2011-08-11	D	97 - Autre	(900 000)		0
AIRBOSS OF AMERICA CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
AirBoss of America Corp.	3		O	2011-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	7 300	6.0000	7 300
			O	2011-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(7 300)		0
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	7 300	6.0000	7 300
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(7 300)		0
Hagerman, Robert	4		O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	41 270	6.3000	799 070
Schoch, Peter Grenville	4, 3		O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	41 270	6.3000	4 385 261
<i>Options</i>									
Hagerman, Robert	4		O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	41 270	6.3000	
			M	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	6.3000	400 000
Schoch, Peter Grenville	4, 3		O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	6.3000	400 000
Akita Drilling Ltd.									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
AKITA DRILLING	1		O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.2000	400
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2011-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	10.3592	1 200
			O	2011-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.3000	200
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 596	10.3054	1 596
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 596)		0
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	10.4900	1 400
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		0
ALAMOS GOLD INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCluskey, John	4, 5		O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.9000	380 800
Porter, James	5		O	2011-08-10	D	51 - Exercice d'options	10 000	9.8000	15 000*
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.7800	5 000*
<i>Options</i>									
Porter, James	5		O	2011-08-10	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	9.8000	355 000*
Alaris Royalty Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colabella, Manijeh Rachel	5		O	2011-08-15	D	97 - Autre	55		7 295
Driscoll, Darren John	5		O	2011-08-15	D	97 - Autre	237		181 251
King, Stephen Walter	4, 5		O	2011-08-15	D	97 - Autre	316		359 853
Lee, Jack Chuck	4								
Facet Resources Ltd.	PI		O	2011-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	16.2000	15 000
Neldner, Sherri	5		O	2011-08-15	D	97 - Autre	36		1 751
Reid, Stephen	5		O	2011-08-15	D	97 - Autre	95		235 710

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Alphinat inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lowenstein, Paul	4, 3		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0600	140 000
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	0.0600	220 000
Page, Curtis	4, 5, 3		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(94 000)	0.0600	241 500
AltaGas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dawson, Dennis Alan	5		O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	24.3800	45 058
RRSP	PI		O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	24.4000	52 420
Altus Group Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Derbyshire, Jim	5		O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 700	4.2500	115 155
1066332 Ontario Inc.	PI		O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	4.3100	116 955
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.3500	119 455
Naglie, Harvey	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.1400	21 401
Slavens, Eric W.	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.2500	7 767
AMI Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pettigrew, William Curtis	4		O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0650	1 010 550
Angle Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fischbuch, Douglas Gregg	4, 5		O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	60 000	3.7500	3 021 649
<i>Options</i>									
Fischbuch, Douglas Gregg	4, 5		O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	3.7500	516 500
Arbor Memorial Services Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A - Voting</i>									
JC CLARK LTD.	3		O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	23.6483	531 599
<i>Actions ordinaires Class B - Non-Voting</i>									
JC CLARK LTD.	3		O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	24.2400	495 434
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	23.3118	497 034
ARC Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dielwart, John Patrick	5		O	2011-08-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	22.9500	59 172*
751229 Alberta Ltd.	PI		O	2011-08-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	22.9500	59 172*
Stadnyk, Myron Maurice	5		O	2011-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	747	23.3300	175 145*
RBC Brokerage	PI		O	2011-08-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	796	22.0000	175 941*
Astral Media inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Yaffe, Phyllis	4		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	34.0078	4 000
ATCO LTD.									
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>									
Gareau, Chad L	5		O	2011-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	350	63.1400	500
CWTC	PI		O	2011-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	350	63.1400	500
<i>Droits 58.94 (SAR)</i>									
Gareau, Chad L	5		O	2011-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	375		375
<i>Options 58.94</i>									
Gareau, Chad L	5		O	2011-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	375		375
Athabasca Oil Sands Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Athabasca Oil Sands Corp.	1		O	2011-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	235 100	11.6015	235 100
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	107 500	12.4355	342 600

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 500	12.6228	405 100
			O	2011-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(235 100)		170 000
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	95 000	13.5421	265 000
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(107 500)		157 500
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	95 000	13.5417	252 500
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	117 400	13.1657	369 900
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(62 500)		307 400
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	160 000	13.2256	467 400
Gerwing, Robert	5		O	2011-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			44 400
			M	2011-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			82 500
Avenir Capital Corp ITF	PI		O	2011-08-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			82 500
Sullivan, Laura Alice	5		O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	13.1600	150 633
			O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	5 600		156 233
<i>Options</i>									
Gerwing, Robert	5		O	2011-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			98 700
<i>Restricted Share Units</i>									
Gerwing, Robert	5		O	2011-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			28 900
Sullivan, Laura Alice	5		O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	(5 600)		25 700
Atrium Innovations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
St-Charles, Carole	4								
Gestion Carole St-Charles Inc.	PI		O	2011-08-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	14.5000	8 273
<i>Débiteures convertibles</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2005-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	\$ 25 000.00	1000.0000	\$ 25 000.00
AuRico Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cooper, Stephen Mark	4		O	2011-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			260
<i>Options</i>									
Cooper, Stephen Mark	4		O	2011-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			121 543
			O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	75 000		196 543
AutoCanada Inc.									
<i>Restricted share units</i>									
Orysiuk, Thomas Louis	7, 6		O	2009-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 247
Rose, Stephen Richard Edward	5		O	2009-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 505
B2Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stansbury, Dennis	5	R	O	2011-08-12	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 500)	3.7000USD	4 132 800
Banque Nationale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Banque Nationale du Canada	1		O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(61 500)		61 500
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(61 500)		0
Bloomberg, Lawrence S.	4, 7		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	61	73.3756	922
Caillé, André	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	124	73.3756	3 325
Coulombe, Gérard	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70	73.3756	6 071
Cyr, Bernard	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	212	73.3756	5 942
Denham, Gillian H. (Jill)	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72	73.3756	5 132
Diamond-Gélinas, Nicole	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67	73.3756	13 046
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58	73.4507	13 104
DOUVILLE, Jean R.	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	74	73.3756	7 531
Gaulin, Jean	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	113	73.3756	2 163
Gobeil, Paul	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	104	73.3756	13 820
Houde, Jean	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	71	73.3756	5 392
Laflamme, Louise	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	98	73.3756	7 075
Runte, Roseann	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80	73.3756	5 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Tellier, Marc	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	81	73.3756	2 260
Thabet, Pierre	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70	73.3756	94
<i>Unités d'actions différées (UAD) / (DSU)</i>									
Caillé, André	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	306		9 590
Coulombe, Gérard	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	262		21 770
Diamond-Gélinas, Nicole	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	187		8 689
Lafamme, Louise	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	230		2 248
Runte, Roseann	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	188		13 656
Tellier, Marc	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	187		6 872
Thabet, Pierre	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	154		201
Bellatrix Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BLAIR, TIMOTHY	5		O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	377	4.4100	16 859
Brown, Edward John	5		O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	317	4.4100	78 996
Kathy Brown - RRSP	PI		O	2011-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	476	4.4100	27 639
Oicle, Russell G.	5		O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	745	4.4100	53 254
Woo, Ving Yee	5		O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	496	4.4100	321 606
Blue Note Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400 000)	0.0700	3 745 332
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600 000)	0.0700	3 145 332
Bombardier Inc.									
<i>Deferred Stock Units/Unités d'actions différées</i>									
Beaudoin, Laurent	4, 5		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 550		1 549 906
Bérard, André	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 631		273 926
Bombardier, J.R. André	4, 5, 3		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 010		123 400
Bombardier, Janine	4, 3		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 718		210 825
Brooks, Martha	4		O	2010-08-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 785		
			M	2010-08-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 785		35 137
			O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 329		63 861
Desautels, L. Denis	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 079		132 665
DESMAREST, THIERRY	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 414		49 816
Fontaine, Jean-Louis	4, 5		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 997		121 846
Johnson, Daniel	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 922		113 171*
Monty, Jean Claude	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 981		292 672
Represas, Carlos	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 305		160 501
Rosso, Jean-Pierre	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 467		179 599
Weiss, Heinrich	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 389		219 496
Bonavista Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hamilton, Glenn A.	5		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	7 000	20.7400	64 318
Hanson, Scott Harlan	5		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	3 500	20.7400	15 283
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	26.2800	15 083
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 249)	26.2000	13 834
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	26.2400	12 834
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	26.2100	12 534
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	26.2200	12 034
Knutson, Harry Louis	4		O	2011-08-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(388)		389
NBC Canada West Capital Inc.	PI		O	2011-08-15	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	388		11 638
Skehar, Jason Edward	5		O	2011-08-15	D	51 - Exercice d'options	11 250	11.3500	68 691
<i>Common Share Rights (TURIPS)</i>									
Hamilton, Glenn A.	5		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	20.7400	156 000
			O	2011-08-15	D	52 - Expiration d'options	(9 000)	29.4300	147 000
Hanson, Scott Harlan	5		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	20.7400	99 750
Skehar, Jason Edward	5		O	2011-08-15	D	51 - Exercice d'options	(11 250)	11.3500	198 750

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit			O	2011-08-15	D	52 - Expiration d'options	(9 000)	29.4300	189 750
Boralex inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boralex inc.	1		O	2011-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.9500	200
			O	2011-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2011-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	7.4344	5 200
			O	2011-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 200)		0
			O	2011-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	7 400	7.0660	7 400
			O	2011-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(7 400)		0
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	6.9508	8 000
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)		0
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	6.9806	5 400
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)		0
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	9 200	6.9267	9 200
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(9 200)		0
Thibodeau, Jean-François	7, 5		O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.0500	3 000
Boston Pizza Royalties Income Fund									
<i>Parts</i>									
Bews, Wes	5		O	2011-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	13.0000	8 110
King, Nigel Stuart	5		O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	13.5800	14 900
Melville, Jordan Crawford	5		O	2011-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	13.2800	6 100
Bridgewater Systems Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Amdocs Holdings ULC	3		O	2011-08-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	25 178 827	8.2000	25 178 827
Brompton Corp. (formerly Duntroon Energy Ltd.)									
<i>Class A Common Shares</i>									
Caranci, Mark A.	4, 6, 5		O	2011-08-17	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(15 599)		0
Eastglen Consulting Corporation	PI		O	2006-08-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-17	C	90 - Changements relatifs à la propriété	15 599		15 599
<i>Options</i>									
Hoffmann, Christopher	4, 7, 6		O	2011-08-17	D	97 - Autre	(60 000)	0.0220	0
Kikuchi, Craig	7, 6, 5		O	2011-08-17	D	97 - Autre	(30 000)	0.0220	0
MacKay, Moyra E.	7, 6		O	2011-08-17	D	97 - Autre	(10 000)	0.0220	0
Brookfield Office Properties Inc.									
<i>Deferred Units</i>									
Cahill, William T.	4		O	2011-08-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	920		23 141
Hegarty, Michael	4		O	2011-08-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	851		3 122
Liebman, Lance Malcolm	7		O	2011-08-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	902		20 683
Olson, Allan Stuart	4		O	2011-08-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 193		26 692
Stelzl, Robert L.	4		O	2011-08-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 043		19 396
Taylor, Diana	4		O	2011-08-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 713		28 729
Brookfield Residential Properties Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	3		O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 500	8.2600	66 842 761
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 880	7.8800	66 853 641
Calfrac Well Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mignault, Matthew	5		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	1 250	16.5600	11 250
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	36.0000	10 000
Tuttle, Andrew Scott	5		O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	750	8.3500	3 150
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(750)	34.5100	2 400
			O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	1 500	20.7400	3 900
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	34.5100	2 400
			O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	2 500	24.5700	4 900

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	34.5100	2 400
			O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	1 500	21.1000	3 900
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	34.5100	2 400
<i>Options 2004 Stock Option Plan</i>									
Mignault, Matthew	5		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(1 250)	16.5600	42 000
Tuttle, Andrew Scott	5		O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	(750)	8.3500	81 750
			O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	20.7400	80 250
			O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	24.5700	77 750
			O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	21.1000	76 250
Calian Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Calian Technologies Ltd	1		O	2011-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	18.7300	1 000
			O	2011-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2011-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	18.6000	1 000
			O	2011-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	18.6300	1 000
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Canaccord Financial Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, James	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 724)	10.3168	47 236
Ellis, Darren	7								
HSBC	PI		O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 761)	10.3168	4 859
Fitzpatrick, Giles Edwin Thomas Muscat	7								
Canaccord Genuity Corp.	PI		O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 864)	10.3168	
HSBC InvestDirect	PI		M	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 864)	10.3168	6 030
Gaasenbeek, Matthew	7								
CCCI TF 133-091E-4	PI		O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 730)	10.3168	162 343
Gabel, Thomas Edward	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 728)	10.3168	35 074
HACKETT, DAMIEN	5								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 432)	10.3168	20 623
Hoare, Timothy James Douro	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-08-05	I	57 - Exercice de droits de souscription	33 276		183 542
Jappy, Andrew Iain	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 241)	10.3168	53 956
Johnson, Neil Allan	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 835)	10.3168	35 192
Lyon, Adam	7								
HSBC	PI		O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 199)	10.3168	11 655
Maranda, Bruce Jeffery	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 420)	10.3168	18 362
Mayer, Jens Joachim Thorwald	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 212)	10.3168	159 384
McDonald, Bruce	5								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 369)	10.3168	8 190
Reynolds, Paul David	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 864)	10.3168	847 658
			O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 975)	10.3168	852 522
Sedran, Ronald	4								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(941)	10.3168	30 784
Sofocleous, Sofocles	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 915)	10.3168	9 744
Solodar, Jon	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 202)	10.3168	31 879
Staddon, Karl Bruce	7								

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 736)	10.3168	42 808
Virvilius, Peter	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 107)	10.3168	43 933
Droits Deferred Share Units (DSUs)									
Harris, Michael Deane	4		O	2004-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 102	12.3600	1 102
Lyons, Terrence	4		O	2004-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	801	12.3600	801
Droits Restricted Share Units									
Hoare, Timothy James Douro	7	R	O	2011-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(33 276)	11.6819	58 201
Reynolds, Paul David	7		O	2011-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(45 151)		
			M	2011-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(62 651)		204 668
Canada Lithium Corp.									
Actions ordinaires									
Secker, Peter Anthony	4, 5		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	0.5180	106 500
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 500	0.5200	131 000
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.									
Actions ordinaires									
Lorenzo, John Michael	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3900	1 985 072
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.3860	1 987 572
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.3900	1 993 572
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3810	2 003 572
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.3900	2 024 572
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3850	2 025 572
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.3860	2 028 072
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3770	2 032 072
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3910	2 036 072
Bourgnine Holdings Ltd.	PI		O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3800	997 357
			O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.3860	1 003 357
			O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 500	0.3900	1 025 857
			O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.3900	1 027 857
Canadian Oil Sands Limited									
Actions ordinaires									
Hardy, Darren	5		O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Darren and Shannon Hardy	PI		O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15	23.4800	2 608
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	23.4800	2 708
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	23.4700	2 808
Canadian Satellite Radio Holdings Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									
Bitove, John Ivan	4, 5, 3								
Canadian Satellite Radio Investments Inc.	PI		O	2011-08-15	C	36 - Conversion ou échange	346 003		346 003
			O	2011-08-15	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(346 003)		0
Class B Voting Shares									
Bitove, John Ivan	4, 5, 3								
Canadian Satellite Radio Investments Inc.	PI		O	2011-08-15	C	36 - Conversion ou échange	(1 038 009)		80 390 124
Canadian Spirit Resources Inc.									
Actions ordinaires									
CANADIAN SPIRIT RESOURCES INC.	1								
CIBC World Markets Inc.	PI		O	2011-08-11	I	38 - Rachat ou annulation	8 700	1.1000	259 500
			O	2011-08-12	I	38 - Rachat ou annulation	9 400	1.1000	268 900
			O	2011-08-15	I	38 - Rachat ou annulation	20 000	1.1658	288 900
			O	2011-08-16	I	38 - Rachat ou annulation	15 900	1.1006	304 800
			O	2011-08-17	I	38 - Rachat ou annulation	10 000	1.1100	314 800
Canadian Utilities Limited									
Actions sans droit de vote Class A									
Cook, P. Derek	7								

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
CWTC	PI		O	2011-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	700	57.7500	1 000
Gareau, Chad L	5								
CWTC	PI		O	2011-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	350	57.7500	500
McNabb, Barry	7								
CWTC	PI		O	2011-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	700	57.7500	1 000
Wright, Paul	5								
CWTC	PI		O	2011-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 000	57.7500	5 568
<i>Droits 54.10 (SAR)</i>									
Cook, P. Derek	7		O	2011-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	500		500
Gareau, Chad L	5		O	2011-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	375		375
McNabb, Barry	7		O	2011-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	500		500
<i>Options 54.10</i>									
Cook, P. Derek	7		O	2011-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	500		500
Gareau, Chad L	5		O	2011-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	375		375
McNabb, Barry	7		O	2011-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	500		500
Canadian Western Bank									
<i>Actions ordinaires</i>									
Manning, Robert Adrian	4		O	2011-08-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	7 120	14.0000	38 440
Morrison, Peter Kenneth	5		O	2011-06-30	D	35 - Dividende en actions	38	29.5600	8 198*
<i>Bons de souscription</i>									
Manning, Robert Adrian	4		O	2011-08-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	(7 120)	14.0000	0
Canexus Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fergusson, Hugh A.	4		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	6.4700	40 400
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	6.2900	41 200
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	6.3000	42 400
KIRTON, Nicholas Grenville	4		O	2011-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 700	6.5000	10 700
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.4800	10 900
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 100	6.4500	16 000
Spousal RRSP	PI		O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	6.5000	28 836
Kubera, Gary L.	4, 5		O	2011-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.2600USD	175 000
			O	2011-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.2800USD	180 000
Canfor Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Guthrie, Wayne Ross	7		O	2011-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.7300	1 000
Pattison, James A.	4, 3								
Great Pacific Capital Corp.	PI		O	2011-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	140 200	9.6155	25 816 350
			O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	129 300	9.6261	25 945 650
			O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	137 600	9.5173	26 083 250
			O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 000	9.5700	26 114 250
			O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 600	9.5130	26 153 850
			O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	892 400	9.6778	27 046 250
			O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 700	9.6667	27 071 950
			O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	110 900	9.8861	27 182 850
Cangene Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wolff-Long, Vicki Lynn	7		O	2011-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 391	2.3400	5 080*
Canlan Ice Sports Corp.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wu, Ivan C.	5		O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	1.8500	5 600*
Canso Credit Income Fund									
<i>Parts Class A Units</i>									
Canso Investment Counsel Ltd.	7								
Canso Partners Fund	PI		O	2011-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.9900	23 400
CanWel Building Materials Group Ltd. (formerly, Canwel Holdings Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Donaldson, Thomas Gerard	4		O	2011-08-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(7 000)	2.7000	172 472
			O	2011-08-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 700)	2.7000	167 772
Capital Power Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
TRUFYN, DARC Y	5		O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	22.7000	5 466
Capital Pro-Égax Inc.									
<i>Options</i>									
Désormeau, Pierre	4, 3		O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.1000	968 000
Cascades inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gelineau, Daniel	7		O	2011-08-17	D	51 - Exercice d'options	8 666	2.2800	22 624
<i>Options options d'achat d'actions ordinaires</i>									
Doré, Dominic	5		O	2011-06-28	D	50 - Attribution d'options	8 473	6.2600	13 527
Gelineau, Daniel	7		O	2011-08-17	D	51 - Exercice d'options	(8 666)	2.2800	42 265
Cenovus Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Walls, Hayward	5		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	395	35.8100	27 975
			O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	395	35.8100	28 370
			O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	35.8100	28 371
Cerro Grande Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hernandez, Mario	4, 5, 3								
Asesorias Inversiones e Inmobiliarias Maria Elena Limitada	PI		O	2003-02-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			41 500
Cervus Equipment Corporation									
<i>Actions ordinaires Deferred Shares</i>									
Drake, Graham	4		O	2011-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	347	15.3800	29 962*
			O	2011-08-10	D	46 - Contrepartie de services	3 235	15.4600	33 197*
Higgins, John C.	5		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 235	15.4560	13 349
Muth, Randall Walter	5		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 235	15.4560	46 372
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacDonald, Stanley Scott	5		O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	490	57.5100	2 041
PAQUIN, MADELEINE	4		O	2003-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-17	D	51 - Exercice d'options	2 782	27.6200	2 782
<i>Droits DSU</i>									
MacDonald, Stanley Scott	5		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	122	58.9300	565
<i>Options</i>									
PAQUIN, MADELEINE	4		O	2011-08-17	D	51 - Exercice d'options	(5 218)	27.6200	10 782
			O	2011-08-17	D	51 - Exercice d'options	(2 782)	27.6200	8 000
Chemtrade Logistics Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Aarts, Leon	5		O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	14.1900USD	26 500
Chinook Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pressler, Townes	4		O	2011-08-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Pressler, Townes	4		O	2011-08-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Muir, Thomas Pinaud	4		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	20.5100	8 742
Patricia Muir	PI		O	2011-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	20.6600	7 023
Oughtred, A. Winn	4								
Executor of the George Oughtred Estate	PI		O	2009-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-16	C	97 - Autre	4 565 836		4 565 836
<i>Débetures 3.30 Debentures due 2012</i>									
Bank of Nova Scotia, The	3								
Scotia Capital Inc.	PI		O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	102.0000	\$ 912 000.00
			O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 1 425 000.00	101.9000	\$ 2 337 000.00
			O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 50 000.00	101.4000	\$ 2 387 000.00
CI Master Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Oughtred, A. Winn	6								
Executor of the George Oughtred Estate	PI		O	2011-08-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-16	C	97 - Autre	96 176		96 176
			O	2011-08-16	C	99 - Correction d'information	(96 176)		0
Claude Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McKay, Raymond A.	4		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	10 000	1.0300	30 000
Mirwald, Rita Mary	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.6500	10 000
<i>Options Options</i>									
McKay, Raymond A.	4		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	1.0300	100 000
Clearwater Seafoods Income Fund									
<i>Parts</i>									
Giles, Harold	4	R	O	2010-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.0500	1 000
MacDonald, Michael Charles	4								
CJR Investments Inc.	PI	R	O	2010-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	1.1000	900
Wight, Robert Derek	7		O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	2.4000	240 000
Clemex Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brassard, Karol	3		O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1500	5 910 800
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'CONNOR, JAMES E.	4		O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	71.9583USD	3 574
COMPASS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2011-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	11.0700	29 785 963
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	11.2500	29 787 263
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.2800	29 788 063
Connacher Oil and Gas Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gusella, Richard Allan	4, 5		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.7700	812 087
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.7700	837 087
Johnson, Merle Duane	5								
RRSP	PI		O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.7900	18 500
Ukrainetz, Grant	5		O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.8000	97 568
<i>Restricted Share Units</i>									
Gusella, Richard Allan	4, 5		O	2002-12-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	42 000		42 000
Johnson, Merle Duane	5		O	2009-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Kines, Richard Robert Joseph	5		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 750		15 750
Marston, Stephen Adair	5		O	2003-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	16 800		16 800
Sametz, Peter D.	4, 5		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 700		14 700
Ukrainetz, Grant	5		O	2006-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	28 000		28 000
			O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 700		14 700
Corporation Cameco									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mosimann, Rudolf	7		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	22.6300	4 000
Corporation de capital de risque Kanosak									
<i>Actions ordinaires</i>									
ANDERSEN, Bernard	3		O	2011-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			266 667
DELETOMBE, Jean-Paul	3		O	2011-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			266 667
Grou, Yves	4		O	2011-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			133 333
Lalonde, Jean-François	4		O	2011-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			66 667
LOPEZ, René	4		O	2011-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Rougerie, Yves	4		O	2011-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			133 000
Ruel, Francois	4, 5, 3		M	2011-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			800 000
Shamrock Trust	PI		O	2011-08-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			800 000
Corporation Groupe Mercator Transport									
<i>Actions ordinaires</i>									
Barbosa Da Costa, Fernando	7		O	2011-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Corporation Minière Osisko									
<i>Options</i>									
Burzynski, John Feliks	5		O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	138 000	13.7500	1 288 000
Cattalani, Sergio	5		O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	43 500	13.7500	251 834
Coates, Bryan A.	5		O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	138 000	13.7500	2 223 000
David, Jean-Sébastien	5		O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	43 500	13.7500	485 166
Le Bel, André	5		O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	46 800	13.7500	491 900
Lessard, Luc	5		O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	138 000	13.7500	1 638 000
Lévesque, Elif	5		O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	39 200		209 500
Mailhot, Robert	5		O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	43 500	13.7500	286 500
Roosen, Sean	4		O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	242 000	13.7500	1 642 000
Wares, Robert	4, 5	R	O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	138 000		1 188 000
<i>Unités d'actions différées/Deferred Share Unit</i>									
Bradley, Victor	4		O	2006-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	11 000	13.7500	11 000
Côté, Marcel	4		O	2011-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 000	13.7500	11 000
			O	2010-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	11 000	13.7500	11 000
			O	2011-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 000	13.7500	11 000
Leavenworth Bakali, Mustapha	4		M	2011-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 000	13.7500	11 000
			O	2006-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	11 000	13.7500	11 000
			O	2011-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 000	13.7500	11 000
MacKinnon, William	4		O	2010-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	11 000	13.7500	11 000
			O	2011-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 000	13.7500	11 000
Storm, Norman	4		O	2003-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	11 000	13.7500	11 000
			O	2011-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 000	13.7500	11 000
Vézina, Serge	4		O	2007-09-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	11 000	13.7500	11 000*
			O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 000	13.7500	11 000*
<i>Unités d'actions restreintes/Restricted Share Unit</i>									
Burzynski, John Feliks	5		O	2004-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	51 800	13.7500	51 800
Cattalani, Sergio	5		O	2011-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription			
			O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Coates, Bryan A.	5		O	2011-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 400	13.7500	16 400
David, Jean-Sébastien	5		O	2011-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	51 800		51 800
Le Bel, André	5		O	2011-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 400	13.7500	16 400
Lessard, Luc	5		O	2011-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 600	13.7500	17 600
Lévesque, Elif	5		O	2011-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	51 800	13.7500	51 800
Mailhot, Robert	5		O	2010-11-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 700	13.7500	14 700
Roosen, Sean	4		O	2011-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	16 400	13.7500	16 400
Wares, Robert	4, 5		O	2009-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	90 900	13.7500	90 900
		R	O	2011-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 400	13.7500	16 400
Corporation Shoppers Drug Mart									
<i>Actions ordinaires</i>									
Landry, Terrence William	5		O	2011-08-10	D	51 - Exercice d'options	75 000	5.5000	75 000
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 900)	37.8000	17 100
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 100)	37.5000	0
<i>Options</i>									
Landry, Terrence William	5		O	2011-08-10	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	5.5000	0
Counsel Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
DaRocha, Lazaro Manuel	7		O	2011-08-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 064 294
Gettings, William Edward	7		O	2011-08-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 244 070
Grewal, Shaminder Paul	7		O	2011-08-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 307 740
Crescent Point Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Christie, Derek Wayne	5		O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	43.1000	132 348
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	43.7000	129 848
Colborne, Paul	4	R	O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	41.1200	233 674
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	41.7250	243 674
Spousal RRSP	PI		O	2011-08-15	I	35 - Dividende en actions	442	38.1800	73 979
ROMANZIN, GERALD A.	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	43.5000	2 689
Cymbria Corporation									
<i>Actions sans droit de vote Class A Shares</i>									
Cymbria Corporation	1		O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.9400	3 500
Dacha Strategic Metals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Faught, George D.	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 000	0.8600	147 000
DANIER LEATHER INC.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Danier Leather Inc.	1		O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	10.6000	50 000
<i>Droits Restricted Share Units (cash settled)</i>									
Aitken, Bruce	5		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 200		4 200
			O	2011-08-11	D	59 - Exercice au comptant	(1 000)	10.6400	3 200
Copeland, Clare Robert	4		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		10 000
Cutter, Philip	5		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 900		6 900
			O	2011-08-11	D	59 - Exercice au comptant	(1 666)	10.6400	5 234
Hawken, Edwin F.	4		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		10 000
Kahn, Stephen	4		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		10 000
Koel, Olga	5		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 900		6 900
			O	2011-08-11	D	59 - Exercice au comptant	(1 666)	10.6400	5 234

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Lopez, Guia	5		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 900		6 900
			O	2011-08-11	D	59 - Exercice au comptant	(1 666)	10.6400	5 234
Marshall, Karen	5		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 200		4 200
Murphy, Douglas Donovan	4		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		10 000
Ruivo, Cris	5		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500		5 600
			O	2011-08-11	D	59 - Exercice au comptant	(1 366)	10.6400	4 234
Sproul, Cheryl	5		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500		5 400
			O	2011-08-11	D	59 - Exercice au comptant	(1 300)	10.6400	4 100
Steckel Elliott, Jennifer	5		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 200		5 300
			O	2011-08-11	D	59 - Exercice au comptant	(1 366)	10.6400	3 934
Tatoff, Bryan	5		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 400		12 700
			O	2011-08-11	D	59 - Exercice au comptant	(3 100)	10.6400	9 600
Wortsman, Irving	4		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		10 000
Wortsman, Jeffrey	4, 5, 3		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 400		62 300
DELPHI ENERGY CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Angelidis, Tony	4, 5		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 471	2.2400	672 381
Batteke, Hugo	5		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 162	2.2400	115 534
Galvin, Michael	5		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 995	2.2400	56 281
Hume, Rod Allan	5		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 205	2.2400	88 561
Kohlhammer, Brian	5		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 613	2.2400	147 410
Reid, David James	4, 5		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 090	2.2400	162 136
Diagnos Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fontaine, Michel	5		O	2011-08-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(36 000)	0.2750	228 698
REER	PI		O	2011-08-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	36 000	0.2750	219 059
DirectCash Payments Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hurtubise, Roger Bradley	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	22.3300	61 619*
Lorelei Hurtubise	PI		O	2010-12-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 500
Dundee International Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Presot, Lucie	6								
RRSP	PI		O	2011-08-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
<i>Series A and B Exchangeable Notes</i>									
LSF REIT Holdings S.a.r.l	3		O	2011-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Dundee Precious Metals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hristov, Nikolay	7		O	2011-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	13 000	1.3700	13 000
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 000)	8.2500	0
Stambolieva, Irena Ivanova	7		O	2011-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-10	D	51 - Exercice d'options	26 666	8.2800	26 666
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 666)	8.2800	0
Young, Donald Walter	4		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	8.1500	11 600
<i>Options</i>									
Hristov, Nikolay	7		O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	(13 000)	1.3700	89 000
Stambolieva, Irena Ivanova	7		O	2011-08-10	D	51 - Exercice d'options	(13 333)	1.3700	76 334
			O	2011-08-10	D	51 - Exercice d'options	(13 333)	4.0000	63 001
Duntroon Energy Ltd.									
<i>Options</i>									
Hoffmann, Christopher	4, 7, 6		O	2006-08-08	D	50 - Attribution d'options	90 000	0.2500	
			M	2006-08-08	D	50 - Attribution d'options	60 000	0.2500	
			M'	2006-08-08	D	50 - Attribution d'options	60 000	0.2500	60 000
EGI Financial Holdings Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
LITTLE, PAUL F.	4		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.0000	446 767
E-L Financial Corporation Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Taylor, Mark Mathwin	4		O	2003-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44	440.0000	44
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	156	440.0000	200
Eldorado Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
MOSS, DAWN LOUISE	5		O	2011-08-08	D	51 - Exercice d'options	34 334	4.8800	56 557
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 800)	18.2900	48 757
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 734)	18.2700	42 023
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	18.3200	38 023
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	18.3300	34 823
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	18.3000	32 023
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.2500	27 023
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	18.2600	23 823
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	18.2800	22 223
Moura, Eduardo Eugenio Chaves	5		O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	16 667	13.2300	16 667
			O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	6 633	16.6600	23 300
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 300)	19.3000	5 000
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	19.3100	0
			O	2011-08-17	D	51 - Exercice d'options	8 992	16.6600	8 992
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	19.3500	2 492
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 492)	19.3000	0
Pitcher, Norman	5		O	2011-08-08	D	51 - Exercice d'options	100 000	4.8800	129 851
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	17.8500	113 851
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	17.8600	110 251
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	17.8700	102 051
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	17.8800	97 951
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	17.8900	93 851
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	17.9000	90 351
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 600)	17.9100	76 751
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	17.9200	74 251
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	17.9300	69 151
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	17.9400	63 851
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	17.9600	59 451
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 800)	17.9700	50 651
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)	17.9800	44 551
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	17.9900	37 751
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.0000	36 751
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	18.0100	35 251
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	18.0200	29 851
Skayman, Paul James	5		O	2011-08-10	D	51 - Exercice d'options	20 000	4.8800	20 000
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 100)	19.2000	11 900
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	19.2200	10 000
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	19.2400	8 700
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 700)	19.2800	0
Woo, Nancy Eugenia	5		O	2011-08-09	D	51 - Exercice d'options	45 000	7.7800	75 875
			O	2011-08-09	D	51 - Exercice d'options	5 000	7.1200	80 875
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	18.0300	80 075
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	18.0400	76 575
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	18.0500	73 375
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	18.0600	65 875
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	18.0700	64 375
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	18.0800	60 875
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.1100	55 875

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.1400	50 875
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.1300	45 875
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.2400	40 875
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	18.2600	37 175
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	18.2700	35 875
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.3000	30 875
Wright, Paul Nicholas	4, 5		O	2011-08-08	D	51 - Exercice d'options	96 600	4.8800	307 265
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 600)	18.4500	300 665
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.4600	295 665
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	18.4100	294 865
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 200)	18.4000	285 665
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.3800	280 665
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.3600	270 665
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 400)	18.3500	260 265
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 800)	18.3100	245 465
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	18.3000	241 965
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 200)	18.2600	228 765
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	18.2700	223 265
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.3200	218 265
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 600)	18.2500	210 665
			O	2011-08-10	D	51 - Exercice d'options	303 400	4.8800	514 065
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.2500	504 065
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.2800	499 065
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.2600	494 065
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.2900	489 065
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	18.3200	485 865
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(56 600)	18.5000	429 265
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	18.3100	428 865
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	18.3300	427 465
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 400)	18.5500	372 065
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 500)	18.5700	360 565
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 900)	18.6500	340 665
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	18.7000	315 665
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	18.7500	309 665
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	18.7300	307 765
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.6800	302 765
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	18.6600	297 665
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	18.6200	290 565
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	18.6300	288 665
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	18.6000	283 065
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	18.5100	276 065
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	18.5200	274 965
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	18.5300	274 065
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.6700	269 065
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.8500	264 065
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.8000	259 065
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	19.0000	249 065
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	19.0500	239 065
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.9600	234 065
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	19.1000	229 065
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 400)	19.1500	215 665
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	19.2000	210 665
Options									
MOSS, DAWN LOUISE	5		O	2011-08-08	D	51 - Exercice d'options	(34 334)	4.8800	177 190
Moura, Eduardo Eugenio Chaves	5		O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	(16 667)	13.2300	63 542
			O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	(6 633)	16.6600	56 909

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Pitcher, Norman	5		O	2011-08-17	D	51 - Exercice d'options	(8 992)	16.6600	47 917
Skayman, Paul James	5		O	2011-08-10	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	4.8800	290 310
Woo, Nancy Eugenia	5		O	2011-08-09	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	7.7800	177 500
Wright, Paul Nicholas	4, 5		O	2011-08-09	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	7.1200	172 500
			O	2011-08-08	D	51 - Exercice d'options	(96 600)	4.8800	1 178 400
			O	2011-08-10	D	51 - Exercice d'options	(303 400)	4.8800	875 000
Restricted Share Units									
Jones, Douglas Matthew	5								
Valiant Trust	PI		O	2011-06-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	16 103		
			M	2011-06-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	27 733		27 733
Emera Incorporated									
Actions ordinaires									
Chrominska, Sylvia Dolores	4		O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	29.4400	1 770
d'Entremont, Rose Irene	7		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	115	30.1600	8 395
Sibson, Elaine	7								
3098529 Nova Scotia Limited	PI		O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	29.0100	1 850
Enbridge Inc.									
Actions ordinaires									
Maki, Mark Andrew	7		O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	14 500	15.7950USD	29 572
McGill, Terrance Leslie	7		O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	28.8032USD	10 900
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	28.8090USD	11 000
			O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 000		8 000
T. Rowe Price (401[K])	PI		O	2011-05-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	303	61.9200USD	7 500
			O	2011-05-25	I	37 - Division ou regroupement d'actions	7 500		15 000
			O	2011-06-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	164	31.9300USD	15 164
Droits - 2009 Performance Units (PUs) - December 31, 2011 Expiry									
McGill, Terrance Leslie	7		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36		142
			O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 327		8 654
			O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67		8 721
Droits - 2010 Performance Units (PUs) - December 31, 2012 Expiry									
McGill, Terrance Leslie	7		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37		144
			O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 383		8 766
			O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67		8 833
Droits - 2011 Performance Units (PUs) - December 31, 2013 Expiry									
McGill, Terrance Leslie	7		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26		3 126
			O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 126		6 252
			O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48		6 300
Options \$15.84 (\$31.68) (\$63.36) - February 3, 2015 Expiry									
McGill, Terrance Leslie	7		O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	20 400		40 800
Options \$18.235 (\$36.47) - February 13, 2016 Expiry									
McGill, Terrance Leslie	7		O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	18 900		37 800
Options \$19.13 (\$38.26) - February 9, 2017 Expiry									
McGill, Terrance Leslie	7		O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	16 400		32 800
Options USD \$20.165 (USD\$40.33) - February 19, 2018 Expiry									
McGill, Terrance Leslie	7		O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	49 500		99 000
Options USD\$15.795 (USD\$31.59) - February 25, 2019 Expiry									
Maki, Mark Andrew	7		O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	(14 500)		45 700
McGill, Terrance Leslie	7		O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	49 500		99 000
Options USD\$21.965 (USD\$43.93) - February 16, 2020 Expiry									
McGill, Terrance Leslie	7		O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	24 500		49 000
Options USD\$28.99 (USD\$57.98) - February 14, 2021 Expiry									
McGill, Terrance Leslie	7		O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	42 600		85 200
Endeavour Silver Corp.									
Actions ordinaires									
Cooke, Bradford	4, 5		O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	10.1000	1 187 837

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	9.8300	1 257 837
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	9.5000	1 207 837
EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cawston, Christopher Robert	5								
Nancy Saunders	PI		O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	7.6410	6 800
Enerflex Ltd.									
<i>Options</i>									
Stewart, Gregory Dean	5		O	2011-06-22	D	51 - Exercice d'options	(1 000)		4 000*
ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Energy Indexplus Dividend Fund	1		O	2011-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	11.7800	5 100
			O	2011-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	11.6200	10 300
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	11.5700	12 400
EnerVest Diversified Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Roorda, Jacob	5		O	2008-09-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	12.7500	10 000
Cynthia Roorda	PI		O	2011-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	12.7500	22 904
Equal Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
WILKINSON, ROBERT	4								
RRSP Terri Illingworth	PI		O	2011-05-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	4.9900	5 200
Wilkinson Family Trust	PI		O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.9900	15 000
Equitable Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McDonald, Lynn Marie	4		O	2011-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	27.5000	400
EXFO Inc. (anciennement EXFO Ingénierie Électro-Optique Inc.)									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
BULL, STEPHEN	5		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)	6.6000	26 720
Exploration Amex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lemay, Michel	5								
Services Miniers Lemco inc	PI		O	2011-08-10	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 000	0.2500	766 500
<i>Bons de souscription</i>									
Lemay, Michel	5								
Services Miniers Lemco inc	PI		O	2011-08-10	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 000	0.4000	20 000
Exploration Diamond Frank inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ducharme, Pascal	4		O	2009-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2750	
REER	PI		M	2010-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2750	10 731
			O	2009-03-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			731
			O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0600	60 731
Exploration Puma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robillard, Marcel	5		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.2200	597 500
REER	PI		O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	0.2030	579 500
			O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2290	584 500
			O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.2230	592 000
			O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.2180	600 000

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2110	610 000
			O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2220	615 000
Extencare Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Fountain, Jillian Elizabeth	5								
RRSP	PI		O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	7.6800	1 800
Faircourt Gold Income Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.5210	10 800
Financière Sun Life inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Connor, Dean	5		O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	27 516	25.4400	42 432
<i>Options</i>									
Connor, Dean	5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	104 869	26.7000	578 558
First Capital Realty Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gazit Canada Inc.	3		O	2011-08-16	D	36 - Conversion ou échange	1 476 912	16.2500	84 696 548
Kozak, Brian	5		O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 492)	16.2500	60 800
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	16.3020	59 300
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	16.2900	59 100
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	16.2840	57 000
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	16.2910	54 000
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	16.2780	53 200
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	16.2000	51 800
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	16.2400	48 800
<i>Débetures convertibles 5.50 Unsecured Subordinated</i>									
<i>Debentures Due Sept. 30, 2017</i>									
Gazit Canada Inc.	3		O	2011-08-03	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 50 055 000.00)	16.2500	
			M	2011-08-03	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 50 000 000.00)	16.2500	\$ 107 447 000.00
			O	2011-08-16	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 24 000 000.00)	16.2500	\$ 83 447 000.00
Fonds de placement immobilier Crombie									
<i>Parts de fiducie</i>									
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4		O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	13.0000	10 095
Fonds de Placement Immobilier InnVest									
<i>Parts de fiducie (Traded as Stapled Units)</i>									
Mangalji, Fereed Sadrudin	4								
Westmont affiliate	PI		O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 268	4.9400	1 096 590
Mangalji, Majid	5								
Westmont affiliate	PI		O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 268	4.9400	1 096 590
Fonds d'opérations InnVest									
<i>Parts de fiducie Non-Voting (Traded as Stapled Units)</i>									
Mangalji, Fereed Sadrudin	7								
Westmont affiliate	PI		O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 268	4.9400	1 096 590
Mangalji, Majid	7								
Westmont affiliate	PI		O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 268	4.9400	1 096 590
Fortress Energy Inc.									
<i>Options</i>									
Jeffs, James	5		O	2010-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(827 760)		0
McIntosh, Ronald A	4		O	2010-11-29	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		0
Franco-Nevada Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lassonde, Pierre	4								
Firelight Investments ULC	PI		O	2011-08-12	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(90 000)		1 927 447

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(61 400)	42.1648	1 866 047
			O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(223 600)	42.5091	1 642 447
Lassonde Family Foundation	PI		O	2007-12-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			90 000
			O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 600)	42.0408	61 400
			O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 400)	42.0262	45 000
Freehold Royalties Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canadian National Railway Company, Administrator of the CN T	3		O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	99 505	17.8100	12 758 080
Rife Resources Ltd.	PI		O	2011-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24 274	17.8100	3 112 273
Galleon Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Carley, Glenn Robert savings plan standard life	4, 5, 3		O	2011-08-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 251		9 681
<i>Options</i>									
ANDREW, WILLIAM E.	4, 5		O	2011-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	300 000	2.8100	300 000
MILLER, DALE A.	4, 5		O	2011-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	500 000	2.8100	500 000
Tang Kong, William	5		O	2011-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	300 000	2.8100	300 000
General Donlee Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Luborsky, Brian Alan	4								
Karen Luborsky	PI		O	2011-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.9700	119 600
Luborsky Family Trust	PI		O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.9700	117 796
			O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.9800	127 796
			O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.9500	137 796
Sandra Liptrap	PI		O	2011-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.9700	48 500
Mikirditsian, Garen	5		O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.9000	9 700
Genesis Worldwide Inc.									
<i>Options</i>									
Baker, Bradley Ewell	4, 6		O	2010-08-23	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0650	350 000
Churchill, Michael John	4, 7		O	2010-08-23	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.0650	70 000
MacQuoid, Alan Paul	4		O	2010-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-23	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.0650	50 000
Pope, Richard Ernest	4, 5		O	2010-08-23	D	50 - Attribution d'options	2 000 000	0.0650	2 050 000
Genworth MI Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Genworth Financial, Inc.	3								
Brookfield Life Assurance Company Limited	PI		O	2011-08-08	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(8 436 446)	22.7500	44 691 421
			O	2011-08-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 083 118)	21.8000	40 608 303
Genworth Mortgage Holdings, LLC	PI		O	2011-08-08	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	8 436 446	22.7500	12 018 673
			O	2011-08-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 430 793)	21.8000	1 587 880
			O	2011-08-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 587 880)	21.8000	0
Genworth Mortgage Insurance Corporation	PI		O	2009-06-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 083 118	21.8000	4 083 118
			O	2011-08-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 430 793	21.8000	14 513 911
			O	2011-08-10	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 784 158)	22.1800	12 729 753
Genworth Mortgage Insurance Corporation of North Carolina	PI		O	2009-06-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 587 880	21.8000	1 587 880
Genworth Residential Mortgage Assurance Corporation	PI		O	2009-06-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-10	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 784 158	22.1800	1 784 158
Kirby, Robert	7		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	7 500	22.5700	7 500
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	22.3500	7 000
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	22.3200	6 700
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	22.2200	4 900

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	22.2100	4 300
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	22.2000	2 700
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.2600	1 700
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.3600	700
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	22.4800	600
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	22.2300	300
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	22.2400	0
Options									
Kirby, Robert	7		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	22.2700	14 400
GIE Environment Technologies Ltd.									
Actions ordinaires									
Mann, David	3		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2005-01-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	0.0500	1 000 000
			R	2005-01-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 833 333	0.0800	2 833 333
			R	2008-05-29	D	97 - Autre	(515 000)		2 318 333
Global Advantaged Telecom & Utilities Income Fund									
Parts de fiducie									
Global Advantaged Telecom & Utilitiies Income Fund	1		O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500		500
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900		900
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
Global Diversified Investment Grade Income Trust									
Parts de fiducie									
Dalphon, Claude	4, 5		O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	4.5900	300
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	4.6000	5 000
GMIncome & Growth Fund									
Parts									
GMIncome & Growth Fund	1		O	2011-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.0000	133 300
			O	2011-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	10.5300	139 500
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.2000	140 100
GMP Capital Inc.									
Actions ordinaires									
James Richardson & Sons, Limited	3		O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 900	8.1889	11 224 182
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 200	8.2500	11 249 382
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	8.5835	11 274 382
Richardson, Hartley T.	4		O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	8.5000	100 000
Sullivan, Kevin M.	4, 5								
Sullivan GM&P Partner Corporation	PI		O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	8.5000	2 741 584
			O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	8.6000	2 756 584
			O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	8.6700	2 756 984
			O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	8.6800	2 759 284
			O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	8.6900	2 760 584
			O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 000	8.7000	2 816 584
Goldcorp Inc.									
Actions ordinaires									
DEISLEY, DAVID LEE	5		O	2011-08-15	D	51 - Exercice d'options	10 000	24.4600	36 666
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	50.0400	26 666
GARCIA, SALVADORE	5		O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	25 000	30.7300USD	25 000
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	50.8700USD	0
Tudela, Anna Maria	5		O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	15 000	35.6200	21 500
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	50.1700	6 500
Options									
DEISLEY, DAVID LEE	5		O	2011-08-15	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	24.4600	340 000
GARCIA, SALVADORE	5		O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	30.7300USD	190 000
Tudela, Anna Maria	5		O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	35.6200	135 000
Groupe Bikini Village inc.									

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fortin, Hélène	4								
REER Helene F.Fortin	PI		O	2011-04-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.5000	100
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Bourgeaud, Bernard	4								
Banque Degroof	PI		O	2008-08-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 834	19.3310	5 834
			O	2011-08-17	I	51 - Exercice d'options	834	12.5400	6 668
Loiselle, Lucie	5		O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	9 000	8.9000	11 000
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 618)	19.5000	5 382
Wolking, Eric	5								
Joint Account WROS	PI		O	2011-08-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	19.4400USD	3 100
			O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	19.4390USD	3 400
			O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	19.4361USD	3 500
			O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	19.4339USD	3 600
			O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	19.4290USD	4 000
<i>Options</i>									
Bourgeaud, Bernard	4		O	2011-08-17	D	51 - Exercice d'options	(834)	12.5400	7 334
Loiselle, Lucie	5		O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	(9 000)	8.9000	76 275
Groupe Colabor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe Colabor Inc.	1		O	2011-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	51 700	9.1663	71 300
			O	2011-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(51 700)		19 600
			O	2011-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	12 100	8.7531	31 700
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	12 800	8.9027	44 500
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	8.9248	57 500
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(37 900)		19 600
			O	2011-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 900	9.0161	30 500
			O	2011-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(10 900)		19 600
Groupe Hélicoptères Canadiens Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morton, Simon William	5		O	2011-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(300)	25.6500	35 405
			O	2011-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(600)	25.3700	34 805
			O	2011-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(200)	25.3100	34 605
			O	2011-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(500)	25.2600	34 105
			O	2011-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 100)	25.2500	31 005
			O	2011-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(5 700)	25.2000	25 305
			O	2011-08-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 000)	24.2500	24 305
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
IOFFREDI, Michael	5		O	2011-08-17	D	51 - Exercice d'options	1 625	31.5900	1 625
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 625)	51.5793	0
			O	2011-08-17	D	51 - Exercice d'options	6 000	37.6400	6 000
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	51.5793	0
<i>Options</i>									
IOFFREDI, Michael	5		O	2011-08-17	D	51 - Exercice d'options	(1 625)	31.5900	29 875
			O	2011-08-17	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	37.6400	23 875
Groupe Sportscene Inc.									
<i>Actions ordinaires SPS.MV.A</i>									
Groupe Sportscene inc.	1		O	2011-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	9.7500	3 500
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)		0
GSI Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Chang, Peter	5		O	2011-08-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 000
Harvest Canadian Income & Growth Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Harvest Canadian Income & Growth Fund	1		O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500		500
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800		1 800
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
Héroux-Devtek Inc.									
<i>Options</i>									
Arsenault, Stephane	5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	5 000	7.6400	36 338
Bélanger, Réal	5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	20 000	7.6400	138 000
Brassard, Martin	5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	20 000	7.6400	238 000
Gauvin, Patrice	5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	5 000	7.6400	68 000
GUÉRIN, GILBERT	5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	4 500	7.6400	34 500
Labbé, Gilles	4, 6, 5, 3		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	73 000	7.6400	313 000
Meshay, Michael	5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	16 000	7.6400	138 000
ROBILLARD, Michel	5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	5 000	7.6400	37 000
Rosenjack, Rick	5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	17 000	7.6400	122 000
<i>SARS/DPVA</i>									
Boivin, Claude	4		O	2011-08-16	D	59 - Exercice au comptant	(2 500)	5.0000	20 500
Cybulski, John M.	4		O	2011-08-16	D	59 - Exercice au comptant	(2 500)	5.0000	20 500
Dubé, Christian	4		O	2011-08-16	D	59 - Exercice au comptant	(2 500)	5.0000	20 500
Fontaine, Jean-Louis	4		O	2011-08-16	D	59 - Exercice au comptant	(2 500)	5.0000	20 500
Robbins, Brian Andrew	4		O	2011-08-16	D	59 - Exercice au comptant	(2 500)	5.0000	20 500
<i>Unités d'actions différées/Deferred Share Units</i>									
Boivin, Claude	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 408	7.6300	
			M	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 408	7.6300	5 094
Cybulski, John M.	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 311	7.6300	2 997
Doré, Paule	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 311	7.6300	2 997
Dubé, Christian	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 311	7.6300	2 997
Fontaine, Jean-Louis	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 441	7.6300	5 127
HOFMANN, HELMUT	4, 5		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 408	7.6300	5 094
Morin, Louis	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 311	7.6300	2 997
Raymond, Réal	4, 6		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 605	7.6300	5 291
Robbins, Brian Andrew	4		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 441	7.6300	5 127
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Copperthwaite, Stephen	5		O	2011-08-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21	46.6268	5 915
Stephen Copperthwaite RSP	PI		O	2011-08-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	46.6268	74
Decina, Pino	5		O	2011-08-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	46.6268	479
Pino Decina RSP	PI		O	2011-08-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	46.6268	211
Falk, William	4								
William Falk RSP	PI		O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	50.0400	315
Home Capital Group Inc.	1		O	2011-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	49.1300	1 300
			O	2011-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	49.1300	0
			O	2011-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	45.9000	2 000
			O	2011-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	45.9000	0
			O	2011-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	49.1500	2 000
			O	2011-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	49.1500	0
			O	2011-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	46.3000	2 000
			O	2011-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	46.3000	0
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	700	47.8900	700
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	47.8900	0
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	47.9000	1 300
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	47.9000	0

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	49.1000	2 000
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	49.1000	0
Mitchell, Robert A.	4		O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	48.4150	1 800
Mosko, Brian Robert	5		O	2011-08-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	46.6268	1 892
Reid, Martin	5		O	2011-08-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	46.6268	4 027
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2011-08-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	46.6268	294 146
HOMEQ Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jauernig, Daniel	4		O	2011-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	6.4910	55 085
			O	2011-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	6.5000	65 085
Samuel, Gary	4								
Perek Bet Inc.	PI		O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	6.8800	9 500
			O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	7.0000	14 800
HudBay Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gillis, Kenneth	5		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	12.0400	40 536
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION									
<i>Actions ordinaires</i>									
Humboldt Capital Corporation	1		O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.4000	100
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	2.4000	0
HUSKY ENERGY INC.									
<i>Options</i>									
Foster, Nancy Fay	7		O	2011-07-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	65 000	24.9600	65 000
Symonds, Robert W.	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	65 000	24.9600	65 000
<i>Performance Share Units</i>									
Foster, Nancy Fay	7		O	2011-07-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		15 000
Symonds, Robert W.	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		15 000
Immeubles de bureaux Brookfield (Canada)									
<i>Parts Deferred Units</i>									
Bastable, Colum Patrick	4		O	2011-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	29		2 414
			O	2011-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	619		3 033
Fraser, Roderick Douglas	4		O	2011-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	29		2 414
			O	2011-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	619		3 033
McFarlane, Paul D.	4		O	2011-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	35		2 897
			O	2011-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	744		3 641
INDEXPLUS Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Indexplus Dividend Fund	1		O	2011-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	11.0000	266 800
			O	2011-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	10.1900	273 300
			O	2011-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.0700	274 300
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.3000	274 600
Indexplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
IndexPlus Income Fund	1		O	2011-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	11.6700	29 624 553
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.7000	29 625 153
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	12.4200	29 626 553
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gervais, Michel	4		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	36.3600	3 765
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	36.2700	3 915
Innergex Énergie renouvelable Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Inter Pipeline Fund									
<i>Parts de société en commandite Class A</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 5								
JF Driscoll Investment Corp.	PI		O	2011-08-12	I	90 - Changements relatifs à la propriété	4 400	15.4400	4 400
Merrilyn Driscoll	PI		O	2011-08-12	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 400)	15.4400	3 200
InterRent Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Awrey, Brian	5		O	2010-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 200	2.4200	8 200
Investissements TSPL inc.									
<i>Options</i>									
Gauthier, Francine	5		O	2008-09-28	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		0
IROC Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Troob Capital Management LLC	3								
TCM MPS Ltd. SPC - Distressed Segregated Portfolio	PI		O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 895	1.7974	3 017 290
			O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	660	1.8167	3 017 950
			O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 700	1.8998	3 030 650
			O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 260	2.0186	3 068 910
			O	2011-08-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 730	2.0059	3 081 640
TCM MPS Series Fund LP - Crossways Series	PI		O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 930	1.7974	1 062 245
			O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	910	1.8167	1 063 155
			O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	1.8998	1 067 555
			O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 160	2.0186	1 080 715
			O	2011-08-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	2.0059	1 085 115
TCM MPS Series Fund LP - Distressed Series	PI		O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 875	1.7974	2 817 194
			O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 430	1.8167	2 821 624
			O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 900	1.8998	2 833 524
			O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 680	2.0186	2 869 204
			O	2011-08-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 070	2.0059	2 881 274
Ivanhoe Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Graham, Robert G.	4								
ETS Holdings Corp.	PI		O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	1.7070	2 935 744
Jaguar Financial Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alboini, Victor Philip Michael	4, 6, 5		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0700	6 865 050
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0750	6 890 050
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 000	0.0750	6 919 050
Jaguar Mining Inc.									
<i>Options</i>									
Burns, Andrew	4		O	2011-08-11	D	52 - Expiration d'options	(70 000)		220 000
Clausen, Gilmour	4		O	2011-08-11	D	52 - Expiration d'options	(70 000)		220 000
German, Gary Edward	4		O	2011-08-11	D	52 - Expiration d'options	(70 000)		220 000
Griffiths, Anthony Frear	4		O	2011-05-11	D	52 - Expiration d'options	(70 000)	5.4700	220 000
Lloyd, Robert James	6, 5		O	2011-08-11	D	52 - Expiration d'options	(90 000)		315 000
Roller, James M	5		O	2011-08-11	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		315 000
Titcomb, Daniel Rainer	4, 6, 5		O	2011-08-11	D	52 - Expiration d'options	(130 000)		410 000
Kinross Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colnett, Lisa	5		O	2011-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	16.5700	11 171
			O	2011-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	16.5800	11 471

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Lam, Juliana Lan	5		O	2011-08-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 385	15.5300	18 514
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 781)	15.5300	16 733
Naidoo, Erwyn Mark	5		O	2011-08-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	961	16.5000	16 032
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(450)	16.5000	15 582
Options									
Isto, Mark Edward	5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	3 002	15.4900	114 308
Restricted Shares									
Isto, Mark Edward	5		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 550		33 357
Lam, Juliana Lan	5		O	2011-08-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 385)	15.5300	38 167
Naidoo, Erwyn Mark	5		O	2011-08-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(961)	16.5000	24 241
LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE									
Actions ordinaires									
JC CLARK LTD.	3		O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 500	0.5800	2 621 200
La Societe Canadian Tire Limitee									
Actions sans droit de vote Class A									
Collver, Robyn Anne	7, 5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0000	732 383
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0000	732 483
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	57.0000	733 583
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	56.5500	734 383
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1700	734 483
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1700	734 583
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1700	734 683
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1700	734 783
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.1700	734 983
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.1700	735 183
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.1700	735 383
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.0500	735 583
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.0500	735 783
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	57.0500	736 083
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0500	736 183
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.0500	736 383
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.8600	736 583
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.2500	736 683
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.4400	736 783
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.4400	736 883
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.4400	736 983
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.4400	737 083
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	56.4400	737 583
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	56.4400	738 683
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.2500	738 883
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.2500	739 083
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.2000	739 183
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.2000	739 383
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.2000	739 583
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.2000	739 683
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.1300	739 883
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	56.1300	740 183
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	55.5500	740 683
Lynar, Hugh	3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0000	732 383
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0000	732 483
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	57.0000	733 583
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	56.5500	734 383
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1700	734 483
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1700	734 583

Emetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1700	734 683
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1700	734 783
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.1700	734 983
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.1700	735 183
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.1700	735 383
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.0500	735 583
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.0500	735 783
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	57.0500	736 083
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0500	736 183
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.0500	736 383
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.8600	736 583
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.2500	736 683
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.4400	736 783
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.4400	736 883
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.4400	736 983
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.4400	737 083
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	56.4400	737 583
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	56.4400	738 683
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.2500	738 883
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.2500	739 083
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.2000	739 183
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.2000	739 383
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.2000	739 583
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.2000	739 683
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.1300	739 883
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	56.1300	740 183
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	55.5500	740 683
McCann, Dean Charles	7, 5								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0000	732 383
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0000	732 483
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	57.0000	733 583
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	56.5500	734 383
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1700	734 483
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1700	734 583
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1700	734 683
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1700	734 783
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.1700	734 983
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.1700	735 183
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.1700	735 383
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.0500	735 583
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.0500	735 783
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	57.0500	736 083
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0500	736 183
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.0500	736 383
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.8600	736 583
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.2500	736 683
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.4400	736 783
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.4400	736 883
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.4400	736 983
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.4400	737 083
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	56.4400	737 583
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	56.4400	738 683
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.2500	738 883
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.2500	739 083
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.2000	739 183
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.2000	739 383

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Lanesborough Real Estate Investment Trust									
<i>Débetures convertibles Series G</i>									
Lanesborough Real Estate Investment Trust	1		O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 4 000.00	76.8900	\$ 4 000.00
Leader Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Austin, Stephen	4	R	O	2011-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.7000	44 666
Harris, Gordon D.	4		O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.7000	93 000
Krueger, Jason Ralph Daniel Jonathan & Olivia Krueger	4, 5 PI		O	2011-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.6900	22 500
			O	2011-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.7000	24 000
Redwood Capital Corporation	PI		O	2011-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.7000	85 000
			O	2011-08-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.6300	87 000
			O	2011-08-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.6400	90 000
Legacy Oil + Gas Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4		O	2011-08-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	36 550	3.2400	767 546
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 550)	9.7000	730 996
			O	2011-08-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	146 199	3.2400	877 195
			O	2011-08-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	182 748	3.2400	1 059 943
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(328 947)	9.2600	730 996
		R	O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(328 947)	9.2500	402 049
<i>Bons de souscription</i>									
Colborne, Paul	4		O	2011-08-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	(36 550)		694 446
			O	2011-08-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	(146 199)		548 247
			O	2011-08-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	(182 748)		365 499
<i>Options</i>									
Bertram, James Vance	4		O	2011-08-17	D	50 - Attribution d'options	40 000	9.7000	190 000
Charron, John Paul	4		O	2011-08-17	D	50 - Attribution d'options	40 000	9.7000	190 000
Colborne, Paul	4		O	2011-08-17	D	50 - Attribution d'options	40 000	9.7000	190 000
Dawson, A. Scott	4		O	2011-08-17	D	50 - Attribution d'options	40 000	9.7000	190 000
Franko, Mark Gordon	5		O	2011-08-17	D	50 - Attribution d'options	20 000		95 000
Janisch, Matthew L.	5	R	O	2011-08-01	D	50 - Attribution d'options	75 000	9.7000	875 000
Labelle, Curtis William	5		O	2011-08-17	D	50 - Attribution d'options	75 000	9.7000	875 000
Mennis, Dale	5		O	2011-08-17	D	50 - Attribution d'options	75 000	9.7000	875 000
Nieuwenburg, Johannes Joseph	4		O	2011-08-17	D	50 - Attribution d'options	40 000	9.7000	190 000
Oliver, Mark Thomas	5		O	2011-08-17	D	50 - Attribution d'options	75 000	9.7000	825 000
Pasieka, James Murray	4		O	2011-08-17	D	50 - Attribution d'options	40 000		190 000
Yanko, Trenton James	4, 5, 3		O	2011-08-17	D	50 - Attribution d'options	126 000	9.7000	1 126 000
Les Explosives Nordex Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
LEVESQUE, JACQUES	6								
JACQUES LEVESQUE and PHYLLIS LEVESQUE	PI		O	2011-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4750	1 202 700*
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gildan Activewear Inc.	1		O	2011-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	25.7007	225 000
			O	2011-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	25.8887USD	250 000
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	25.7015	275 000
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	25.9165USD	300 000
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		0
Lecavalier, Christian	5		O	2011-08-10	D	51 - Exercice d'options	2 532	7.5500	2 903
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 368)	25.8000	1 535

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Masi, Benito	5		O	2011-08-17	D	51 - Exercice d'options	20 000	5.0000	91 557
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 248)	26.1452	82 309
Options									
Lecavalier, Christian	5		O	2011-08-10	D	51 - Exercice d'options	(2 532)	7.5500	2 886
Masi, Benito	5		O	2011-08-17	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	5.0000	35 524
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DRAKE, JOSEPH	7	R	O	2011-06-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	40 000		622 427
			O	2011-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 430)	6.6900USD	619 997
Icahn, Carl Celian	3								
High River Limited Partnership	PI		O	2010-06-29	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	135 718	7.0000USD	7 819 747
			O	2011-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85 977	6.7411USD	9 014 391
			O	2011-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 764	6.7497USD	9 021 155
			O	2011-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 835	6.9000USD	9 068 990
Icahn Master Fund II LP	PI		O	2010-06-29	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	81 557	7.0000USD	4 699 120
Icahn Master Fund III LP	PI		O	2010-06-29	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	30 799	7.0000USD	1 774 554
			O	2011-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	107 162	6.7411USD	2 133 308
			O	2011-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 756	6.7497USD	2 137 064
			O	2011-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 566	6.9000USD	2 163 630
Icahn Master Fund LP	PI		O	2010-06-29	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	232 984	7.0000USD	13 424 062
Icahn Partners LP	PI		O	2010-06-29	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	197 531	7.0000USD	11 381 249
			O	2011-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	236 744	6.7411USD	13 231 602
			O	2011-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 300	6.7497USD	13 254 902
			O	2011-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	164 773	6.9000USD	13 419 675
Liquor Stores N.A. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Margolus, David Benjamin	4								
Marfam Enterprises Ltd.	PI		O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	15.0000	324 899
			O	2011-08-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	15.0000	322 299
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2011-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	100	18.4900	2 100
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	18.5000	2 500
Lorus Therapeutics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Abramson, Herbert	4, 3		O	2011-08-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 444 500	0.4000	30 618 405
<i>Bons de souscription</i>									
Abramson, Herbert	4, 3		O	2011-08-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 444 500		10 944 500
<i>Parts Consisting of 1 CS and 1 CS Purchase Warrant</i>									
Young, Aiping	4, 5		O	2007-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	125 000	0.4000	125 000
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché			
Lucara Diamond Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ott, Lawrence Edmund	5								
Fidelity Investments Custodial a/c for C. Ott	PI		O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	0.9050USD	2 027
Manicouagan Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.1500	530 000
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Carter, Walter Brian									
4, 5		O		2011-08-17	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1600	167 500
Martinrea International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Martinrea International Inc.									
1		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.6400	100
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.6400	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.6400	100
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.6400	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.6600	100
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.6600	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.6600	100
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.6600	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.6600	100
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.6600	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.6600	100
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.6600	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.6600	100
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.6600	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.6600	100
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.6600	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.6600	100
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.6600	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.6500	100
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.6500	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.6500	100
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.6500	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.6500	100
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.6500	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.6500	100
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.6500	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.6500	100
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.6500	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.6500	100
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.6500	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.6500	100
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.6500	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.6600	100
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.6600	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.6100	100
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.6100	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.6600	200
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	6.6600	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.6600	200
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	6.6600	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	300	6.6600	300
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	6.6600	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	300	6.6600	300
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	6.6600	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	300	6.6600	300
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	6.6600	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.6500	400
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	6.6500	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.6500	400
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	6.6500	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.6600	400
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	6.6600	0
		O		2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.7500	400

Emetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	6.7500	0
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.6600	500
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	6.6600	0
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.6600	500
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	6.6600	0
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.6500	600
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	6.6500	0
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.6500	800
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	6.6500	0
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.6800	800
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	6.6800	0
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	900	6.6600	900
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	6.6600	0
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	6.6600	2 100
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	6.6600	0
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	6.6800	2 200
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	6.6800	0
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	6.6600	2 900
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	6.6600	0
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.6700	3 000
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.6700	0
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	6.9000	1 900
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	6.9000	0
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.9100	200
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	6.9100	0
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	6.9200	1 300
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	6.9200	0
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	7.0400	100
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	7.0400	0
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	7.0500	4 000
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	7.0500	0
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.0600	5 000
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.0600	0
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	7.0700	5 300
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(5 300)	7.0700	0
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	7.0800	2 300
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	7.0800	0
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.0900	500
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.0900	0
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	7.1000	6 000
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	7.1000	0
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.1100	500
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.1100	0
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.8200	200
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	6.8200	0
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.8400	100
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.8400	0
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.8700	200
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	6.8700	0
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	6.8900	5 100
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 100)	6.8900	0
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.9000	400
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	6.9000	0
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.9100	400
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	6.9100	0
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.9200	400

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	6.9200	0
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	6.9300	4 500
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)	6.9300	0
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.9400	400
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	6.9400	0
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.9600	200
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	6.9600	0
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	6.9700	3 100
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)	6.9700	0
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	6.9800	1 800
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	6.9800	0
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	6.9900	1 400
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	6.9900	0
Matamec Explorations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6, 3								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2011-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	0.4421	12 000 001
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	0.4520	12 250 001
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	0.4421	12 000 001
			O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	0.4520	12 250 001
<i>Options</i>									
Tamaro, Normand	4		O	2011-08-18	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4300	
			M	2011-08-18	D	50 - Attribution d'options	100 000		450 000
Matrix Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Working Enterprises Ltd.	8, 3		O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.0500	13 872 173
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.9500	13 882 173
MAYA OR & ARGENT INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goulet, Guy	4		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.3250	792 400
MCAN Mortgage Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sutherland, Derek	5								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2004-04-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	14.5500	37
			O	2011-04-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	14.7400	74
			O	2011-05-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	14.7406	111
			O	2011-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	14.7500	148
			O	2011-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	14.3690	186
			O	2011-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	14.5500	223
			O	2011-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	14.6542	226
Tyas, John	5								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	14.5500	229
			O	2011-04-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	14.7400	261
			O	2011-05-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	14.7406	293
			O	2011-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	14.7500	325
			O	2011-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	14.3690	358
			O	2011-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	14.5500	390
			O	2011-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	14.6542	395
MDC Partners Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Subordinate Voting Shares</i>									
Kamerschen, Robert	4		O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	14.8700USD	266 961
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	15.0100USD	272 461
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	15.1500USD	275 461
MDN INC.									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Medical Facilities Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Medical Facilities Corporation	1		O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	10.2000	28 381 442
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	10.2100	28 381 242
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	10.2300	28 380 642
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	10.2500	28 379 942
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	10.2900	28 379 042
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	10.3000	28 378 342
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	10.3400	28 377 542
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	10.2200	28 373 542
			O	2011-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	11.2600	28 373 142
			O	2011-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)	11.2700	28 368 542
Mega Precious Metals Inc. (formerly Mega Silver Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.8800	696 795
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.8800	700 795
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8690	710 795
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.8700	715 295
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.8700	718 295
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8800	728 295
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8400	738 295
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8400	743 295
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.8298	773 295
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.8300	776 295
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.8300	784 795
Mercer International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Isacsson, Claes-Inge	5		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 000)	8.7300USD	16 466
Metals Plus Income Corp.									
<i>Class A Shares</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	3		O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.4450	17 000
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	7.4563	17 800
Taerk, Charles G.	4, 5								
Small World Diversified Inc.	PI		O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.6000	7 800
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.5900	8 000
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.7000	8 200
Metaux Russel Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mooser, Sherri Lynn	5								
TD Waterhouse	PI		O	2011-08-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	23.0500	0
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cook, Phillip Henry	4		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	25.0000USD	15 100
Metro inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne catégorie A</i>									
Paupe, Christian	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	46.6000	4 000
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	46.1300	2 400
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	46.0750	2 500
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	46.1200	2 600
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	46.1300	3 000
Middlefield Tactical Energy Corporation									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Parts</i>									
OilSands Canada	1		O	2011-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	5.9100	3 100
			O	2011-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)		0
			O	2011-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	5.7500	2 200
			O	2011-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		0
			O	2011-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	5.6500	1 900
			O	2011-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	400	5.6000	400
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
Minefinders Corporation Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bailey, Mark	4, 7, 5		O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)		587 829
<i>Options</i>									
Smith, Gregory	5		O	2011-08-15	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	8.7600	230 000*
Mines Agnico-Eagle Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grondin, Louise	5		O	2011-08-17	D	51 - Exercice d'options	1 600	39.1800	5 132
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	63.8000	3 532
<i>Options</i>									
Grondin, Louise	5		O	2011-08-17	D	51 - Exercice d'options	(1 600)	39.1800	187 650
Mines Aurizon Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
MOORHOUSE, BRIAN S.	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	6.2110	104 270
<i>Options Incentive</i>									
Paspalas, George Nickolas	4, 5		O	2011-08-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
Mines d'Or Dynacor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lapalme, Robert	4								
REER - Joanne Castonguay	PI		O	2011-08-12	I	97 - Autre	(25 000)		0
Martineau, Jean	4		O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 000	0.9800	201 246
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.9800	201 746
			O	2011-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.9800	202 246
<i>Bons de souscription</i>									
Lapalme, Robert	4								
REER - Joanne Castonguay	PI		O	2011-08-12	I	97 - Autre	(7 500)		0
Mines Richmond Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pichette, Christian	5		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.2500	104 400
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	9.5000	94 400
VEZINA, Raynald	4		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.9100	13 500
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	8.7000	12 000
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.3000	11 000
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.0400	10 000
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
MINT Income Fund	1		O	2011-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	9.4800	30 481 673
Mistango River Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kasner, Robert J.	4, 6, 5, 3								
R.J. Kasner Co. Ltd.	PI		O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2500	855 500
Montana Exploration Corp. (formerly AltaCanada Energy Corp.)									
<i>Actions privilégiées convertibles</i>									
Collins, James William	4								
ANG Partners Ltd.	PI		O	2011-08-12	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 250 000	0.5200	73 113 720
Morneau Shepell Inc.									

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morneau, Sr., William Frank	5		O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 470)	10.0500	0
Neo Material Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Iorich, Vladimir	3								
Pala Investments Holdings Limited	PI		O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(424 300)	7.4500	13 657 550
			O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 700)	7.4100	13 612 850
			O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(175 000)	8.0000	13 437 850
			O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(235 200)	8.2900	13 202 650
			O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(248 900)	8.4700	12 953 750
			O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(69 100)	9.0200	12 884 650
Neovasc Inc. (formerly Medical Ventures Corp.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
JANZEN, DOUG	4		O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	1.0000	152 750*
McPherson, Brian Christopher	5		O	2009-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-16	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	20 000	1.0000	20 000
<i>Bons de souscription</i>									
JANZEN, DOUG	4		O	2005-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-17	D	53 - Attribution de bons de souscription	37 500	1.2500	37 500*
McPherson, Brian Christopher	5		O	2009-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-16	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000		10 000
Nevada Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ryan, John	4		O	2011-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			312 500
<i>Bons de souscription Issued July/Aug 2011 - Expires July/Aug 2012</i>									
Ryan, John	4		O	2011-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			156 250
<i>Options</i>									
Boyle, Jennifer L	4		O	2011-08-09	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	950 000
Ryan, John	4		O	2011-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
Newfoundland Capital Corporation Limited									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Murray, David Justin	5		O	2011-08-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	612	8.0500	26 596
Weatherby, Scott G.M.	5		O	2011-08-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	560	8.0500	15 118
Nexen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ebbert, Thomas William	4		O	2011-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	19.6800	3 000
<i>Billets 7.35 due November 1, 2043</i>									
Romanow, Marvin F.	4, 7, 5		O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 3 480.00	24.2000	\$ 123 583.00
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 2 300.00	24.3100	\$ 125 883.00
NGEx Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lorito Holdings S.à.r.l.	3		O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	439 500	3.1908	13 250 000
Niocan Inc.									
<i>Options</i>									
Ortslan, Terence Srab	4		O	2002-10-24	D	50 - Attribution d'options	40 000		40 000
		R	O	2003-09-16	D	50 - Attribution d'options	20 000		60 000
		R	O	2004-03-17	D	50 - Attribution d'options	25 000		85 000
		R	O	2005-03-02	D	50 - Attribution d'options	11 000		96 000
		R	O	2007-01-08	D	50 - Attribution d'options	40 000		166 000
		R	O	2007-08-02	D	50 - Attribution d'options	100 000		266 000
		R	O	2008-01-23	D	50 - Attribution d'options	24 000		290 000
North American Energy Partners Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Harbinger Group Inc.	3								
HGI Funding LLC	PI		O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 000	4.8880USD	4 347 221
			O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 500	5.0140USD	4 368 721
			O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	5.0980USD	4 418 721
			O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	5.1140USD	4 428 721
Northern Financial Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bruggeman, Robert John	5		O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21 645	0.1848	31 648*
Northland Power Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Temerty, James C.	3								
Louise Temerty	PI		O	2011-08-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 238	15.5970	216 024
Melissa Temerty	PI		O	2011-08-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	44	15.5970	7 792
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units</i>									
Brady, Michael	5	R	O	2011-08-10	D	46 - Contrepartie de services	4 476	11.1700	13 737
Riggin, Peter	5		O	2010-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2011-08-10	D	46 - Contrepartie de services	5 595	11.1700	5 595
Spraggs, Ernest	5	R	O	2011-08-10	D	46 - Contrepartie de services	5 595	11.1700	19 425
<i>Parts de fiducie</i>									
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4		O	2010-06-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	11.5000	5 000
Novadaq Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Menawat, Dr., Arun	4, 5		O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 874	4.2520	548 000
NovaGold Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Electrum Strategic Resources LLC	3		O	2011-08-10	D	54 - Exercice de bons de souscription	400 000		52 316 412
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400 000)	10.1215	51 916 412
			O	2011-08-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	500 000		52 416 412
			O	2011-08-11	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(500 000)		51 916 412
Iley, Sacha Amela	1		O	2011-08-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	541		8 781
<i>Bons de souscription</i>									
Electrum Strategic Resources LLC	3		O	2011-08-10	D	54 - Exercice de bons de souscription	(400 000)	1.4790	35 868 878
			O	2011-08-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	(500 000)	1.4790	35 368 878
Novus Energy Inc. (formerly, Regal Energy Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Halvorson, Michael Henreid	4		O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.8300	1 460 000
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	66 500	0.8500	1 526 500
NOVUS GOLD CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(95 000)	0.1100	4 286 000
NUVISTA ENERGY LTD.									
<i>Options</i>									
Andreachuk, Ross Lloyd	5		O	2011-08-15	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	14.0900	181 500
Nuvo Research Inc. (formerly Dimethaid Research Inc.)									
<i>Options</i>									
Chicoine, Daniel	4		O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	573 000	0.0850	8 632 600*
Copeland, David A.	4		O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.0850	975 242*
Dobranowski, Anthony Edward	4		O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.0850	820 242*
GALER, BRADLEY STUART	5		O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	302 000	0.0850	3 071 500*
Guntermann, Henrich R.K.	4		O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	302 000	0.0850	7 301 500*
Lemieux, Stephen	8		O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	137 000	0.0850	645 200*
Lindeiner, Klaus	4		O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.0850	920 242*
London, John	4		O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	573 000	0.0850	8 182 600*

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Loucaides, Katina	8		O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	113 000	0.0850	826 900*
Messier, Jacques	4		O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.0850	820 242*
Moulds, James Lawrence	5		O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	323 000	0.0850	3 131 700*
Stanley, Theodore H.	4		O	2011-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.0850	600 000*
Open Range Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beninger, James Lawrence	5		O	2011-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	119	5.5500	213 200
RRSP	PI		O	2011-08-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	337	5.5500	43 837
Bland, James Francis	5		O	2011-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	119	5.5500	135 365
RRSP	PI		O	2011-08-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	337	5.5500	40 337
Costigan, Gerald	5		O	2011-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	376	5.5500	596 492
RRSP	PI		O	2011-08-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	337	5.5500	44 844
Dawson, A. Scott	4, 5								
RRSP	PI		O	2011-08-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	705	5.5500	137 303
Griffith, David Mark	5								
RRSP	PI		O	2011-08-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	456	5.5500	14 921
Michaluk, Lyle Dennis	5								
RRSP	PI		O	2011-08-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	525	5.5500	39 990
Mueller, John Alfred	5		O	2011-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	188	5.5500	98 782
RRSP	PI		O	2011-08-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	337	5.5500	37 037
Open Text Corporation									
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>									
Slaunwhite, Michael	4		O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	6 000	11.3250USD	14 400
			O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	6 000	15.7050USD	20 400
			O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	12 000	16.9200USD	32 400
<i>Deferred Share Units</i>									
Fowlie, Randy	4		O	2011-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	8		1 084
Slaunwhite, Michael	4		O	2011-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	134		3 097
Weinstein, Deborah	4		O	2011-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	121		1 867
<i>Options All OTEX Option Plans</i>									
Slaunwhite, Michael	4		O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	11.3250USD	100 400
			O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	15.7050USD	94 400
			O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	16.9200USD	82 400
Orezone Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Halvorson, Michael Henreid	4		O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	2.7600	1 248 613
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.7700	1 249 613
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.7800	1 252 113
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.7900	1 253 113
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	2.8000	1 259 113
Pace Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pasieka, James Murray	5		O	2011-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	5.7700	1 500
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 800	5.8500	9 300
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	5.8400	11 500
<i>Options</i>									
MILLER, DALE A.	5		O	2011-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(285 000)		0
Pan Global Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bavin, Julian Richard Frank	4	R	O	2011-07-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.0000	500 899
		R	O	2011-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	1.0000	504 999
		R	O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.9900	509 499
			O	2011-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 500	0.9900	529 999
Parallel Energy Trust									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Parts de fiducie</i>									
Cameron, Donald Alexander	5		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.1000	27 500
Feuchuk, Dennis	4, 5, 1		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	9.1000	34 000
Van Tetering, Donald James	5		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.1500	25 100
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.1500	25 300
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	9.2500	30 000
Paramount Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Shier, E. Mitchell	5		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	5 000	7.3600	5 000
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	34.7300	0
<i>Options</i>									
Shier, E. Mitchell	5		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	7.3600	152 500
Parex Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Peneycad, W. Alfred	4								
Fiona Peneycad	PI		O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 650	6.8000	246 528
Passport Potash Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Frost, Phillip	3								
Frost Gamma Investments Trust	PI		O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 500	0.5100	17 545 000
			O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.5200	17 553 500
			O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.5000	17 593 500
			O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 000	0.5100	17 646 500
			O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.5200	17 653 500
Pathfinder Convertible Debenture Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2011-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	11.3300	3 801 114
			O	2011-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	11.4200	3 802 414
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.3900	3 803 114
			O	2011-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.6000	3 803 714
Pembina Pipeline Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Edgeworth, Allan Leslie	4		O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	198	24.6144	37 721
Michaleski, Robert B.	4								
Kaylee Michaleski	PI		O	2011-08-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60)	25.6200	3 951
<i>Droits</i>									
Sulkers, Deborah Ann	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Pengrowth Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Evans, Derek Watson	4, 5		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	11.2941	187 501
Foo, Wayne Kim	4		O	2011-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.9800	6 273
<i>PSU</i>									
McDougall, Marlon John	5		O	2011-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-08	D	46 - Contrepartie de services	25 281	10.6800	25 281
<i>RSU</i>									
McDougall, Marlon John	5		O	2011-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-08	D	46 - Contrepartie de services	25 281	10.6800	25 281
Perpetual Energy Inc.									
<i>7.25 Convertible Unsecured Subordinated Debentures</i>									
Riddell, Clayton H.	4, 3								
Riddell Family Charitable Foundation	PI		O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 1 000.00	93.2500	\$ 457 000.00
<i>Actions ordinaires</i>									
Riddell Rose, Susan	4, 5								
Spouse	PI		O	2011-08-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	2.7900	895 000
<i>Options</i>									
Strong, James Christopher	5		O	2011-08-18	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.9500	143 125

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Petrolia Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adam, Erick	4		O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	2.3700	45 500
REER	PI		O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	2.3700	45 500
Tetreault, Myron Arthur	4		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.4000	30 000
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.4000	20 000
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.4000	10 000
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.4500	0
Petrolympic Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ekstein, Brocha	3		O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1500	
			M	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1580	12 842 707
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.1550	12 853 707
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.1420	12 866 207
Peyto Exploration & Development Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Braund, Rick	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	22.4500	1 064 526
PharmaGap Inc. (formerly Sebring Resources Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Letellier, Robert	4, 3		O	2011-08-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	595 238	0.9450	1 582 756
Phipps, Dr. Jenny	4, 5, 3		O	2011-08-16	D	45 - Contrepartie d'un bien	679 015	0.0945	4 404 461
PHX Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buker, Michael Leslie	5		O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	10.1000	3 650*
RESP	PI		O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.1000	32 948*
RSP	PI		O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.1000	32 948*
<i>Retention Awards (Cash-based Only)</i>									
Buker, Michael Leslie	5		O	2011-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	10.0000	
			M	2011-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	10.0000	29 960*
Hooks, John Michael	5		O	2011-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	10.0000	33 652*
Ritchie, Cameron Michael	5		O	2011-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	10.0000	29 960*
Pilot Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lennox-King, Matthew Oliver	4, 5		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	2.1800	129 184
Platinum Group Metals Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jones, R. Michael	4, 5		O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.2900	946 500
599143 BC LTD.	PI		O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	1.3000	956 000
Posera-HDX Inc. (formerly Hosted Data Transaction Solutions Inc.)									
<i>Actions ordinaires Class A Voting</i>									
Shulman, Allen	5		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3900	1 679 008*
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.4000	1 679 508*
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arnason, Daphne	5		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	72 000	5.5500	231 900
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	54.3500	231 700
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 200)	54.3400	222 500
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 600)	54.3300	211 900
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 200)	54.3000	201 700
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	54.2900	196 100
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 700)	54.2800	187 400
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	54.2600	185 100
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 200)	54.2500	159 900
Sirois, Denis A.	5		O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	80 000	5.5500	236 900

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(79 900)	53.5000	157 000
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	53.5020	156 900
<i>Options Employee Stock Options</i>									
Arnason, Daphne	5		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(72 000)	5.5500	526 140
Sirois, Denis A.	5		O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	(80 000)	5.5500	698 140
Power Corporation du Canada									
<i>Options</i>									
Desmarais, André	4, 5		O	2004-05-17	D	50 - Attribution d'options	134 000		
			M	2004-05-17	D	50 - Attribution d'options	134 000		2 338 000
			O	2005-02-23	D	50 - Attribution d'options	263 000		
			M	2005-02-23	D	50 - Attribution d'options	263 000	32.0250	4 939 000
			O	2006-04-03	D	50 - Attribution d'options	290 125	33.2850	
			M	2006-04-03	D	50 - Attribution d'options	290 125	33.2850	4 061 125
			O	2007-03-26	D	50 - Attribution d'options	268 550	37.0700	
			M	2007-03-26	D	50 - Attribution d'options	268 550	37.0700	3 349 675
			O	2008-03-18	D	50 - Attribution d'options	346 275	29.8900	
			M	2008-03-18	D	50 - Attribution d'options	346 275	29.8900	2 135 950
			O	2009-03-16	D	50 - Attribution d'options	364 000	18.5200	
			M	2009-03-16	D	50 - Attribution d'options	364 000	18.5200	2 499 950
			O	2010-03-16	D	50 - Attribution d'options	450 000	30.0650	
			M	2010-03-16	D	50 - Attribution d'options	450 000	30.0650	2 649 950
Desmarais, Paul Jr.	4, 5		O	2004-05-17	D	50 - Attribution d'options	134 000		
			M	2004-05-17	D	50 - Attribution d'options	134 000		2 199 000
			O	2005-02-23	D	50 - Attribution d'options	263 000		
			M	2005-02-23	D	50 - Attribution d'options	263 000	32.0250	4 611 000
			O	2006-04-03	D	50 - Attribution d'options	290 125	33.2850	
			M	2006-04-03	D	50 - Attribution d'options	290 125	33.2850	3 801 125
			O	2007-03-26	D	50 - Attribution d'options	268 550	37.0700	
			M	2007-03-26	D	50 - Attribution d'options	268 550	37.0700	2 704 675
			O	2008-03-18	D	50 - Attribution d'options	346 275	29.8900	
			M	2008-03-18	D	50 - Attribution d'options	346 275	29.8900	2 635 950
			O	2009-03-16	D	50 - Attribution d'options	364 000	18.5200	
			M	2009-03-16	D	50 - Attribution d'options	364 000	18.5200	2 999 950
			O	2010-03-16	D	50 - Attribution d'options	450 000	30.0650	
			M	2010-03-16	D	50 - Attribution d'options	450 000	30.0650	3 049 950
Gratton, Robert	4, 5		O	2008-03-28	D	50 - Attribution d'options	452 830	33.1250	
			M	2008-03-28	D	50 - Attribution d'options	452 830	33.1250	452 830
Johnson, John Edward	5		O	2004-05-17	D	50 - Attribution d'options	24 000		
			M	2004-05-17	D	50 - Attribution d'options	24 000		163 850
			O	2005-02-23	D	50 - Attribution d'options	36 000		
			M	2005-02-23	D	50 - Attribution d'options	36 000	32.0250	323 700
			O	2005-03-24	D	50 - Attribution d'options	4 000		
			M	2005-03-24	D	50 - Attribution d'options	4 000	30.6150	327 700
			O	2006-04-03	D	50 - Attribution d'options	48 375	33.2850	
			M	2006-04-03	D	50 - Attribution d'options	48 375	33.2850	304 625
			O	2007-03-26	D	50 - Attribution d'options	44 775	37.0700	
			M	2007-03-26	D	50 - Attribution d'options	44 775	37.0700	338 565
			O	2008-03-18	D	50 - Attribution d'options	57 250	29.8900	
			M	2008-03-18	D	50 - Attribution d'options	57 250	29.8900	319 565
			O	2009-03-16	D	50 - Attribution d'options	69 717	18.5200	
			M	2009-03-16	D	50 - Attribution d'options	69 717	18.5200	368 782
			O	2010-03-16	D	50 - Attribution d'options	51 572	30.0650	
			M	2010-03-16	D	50 - Attribution d'options	51 572	30.0650	404 889
Plessis-Bélair, Michel	4, 5		O	2004-05-17	D	50 - Attribution d'options	39 000		
			M	2004-05-17	D	50 - Attribution d'options	39 000		274 000
			O	2005-02-23	D	50 - Attribution d'options	66 000		

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Precision Drilling Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gibson, Robert James Sinclair	4		O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	14.0343	41 657
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	13.9100	51 657
Premium Brands Holdings Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pender West Investors Inc.	3		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 900	15.3000	1 304 869
			R	2011-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	14.9000	1 225 169
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	14.7500	1 227 169
			R	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	14.8000	1 243 169
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	14.9000	1 244 569
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	14.9300	1 246 969
EP Canada Film Services Inc.	PI		O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 000	15.3000	248 600
Rank Agra Capital Inc.	PI		O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	95 000	15.3000	1 471 700
Pro Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Glubish, Nathanael James	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1500	32 500*
			O	2011-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1500	52 500*
Pro Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Brien, Patrick	6								
Maverick Investments Corp.	PI		O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	0.0300	3 269 700
Progressive Waste Solutions Ltd.(formerly IESI-BFC Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Forese, James John	4		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	20.6700USD	50 000
ProSep Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laidley, David Howard	4		O	2011-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 000	0.0700	
			M	2011-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 000	0.0650	162 394
Prosperity Goldfields Corp.									
<i>Options</i>									
Hennigh, Quinton Todd	6	R	O	2011-07-25	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.5000	350 000
Pulse Seismic Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robotti, Robert Edward	4								
Ravenswood Investments III LP	PI		O	2011-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	1.8000	1 764 451*
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 256	1.7700	1 769 707*
RVB Value Fund, L.P.	PI		O	2011-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	1.8000	899 195*
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 256	1.7700	904 451*
The Ravenswood Investment Company LP	PI		O	2011-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 400	1.8000	3 543 754*
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 388	1.7700	3 555 142*
Quadra FNX Mining Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blythe, Paul Marcus	4, 5		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400 000)	19.4400	525 000*
Williamson, Kenneth Frank	4		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	11 800	11.2500	47 800
<i>Loan secured by pledge and forward contract, matures 2011</i>									
Blythe, Paul Marcus	4, 5		O	2011-08-15	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)	19.4400	0
<i>Options</i>									
Williamson, Kenneth Frank	4		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(11 800)	11.2500	151 200
Queenston Mining Inc.									

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Agnico-Eagle Mines Limited	3		O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	926 800	5.2500	7 530 574
Quincaillerie Richelieu Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dion, Christian	5		O	2011-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18	26.9843	653
Grenier, Guy	5		O	2011-08-10	D	35 - Dividende en actions	4	28.1206	34 481
			O	2011-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67	26.9843	34 548
Guindon, Normand	5		O	2011-08-10	D	35 - Dividende en actions	17	28.1206	19 033
			O	2011-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	156	26.9843	19 189
Ladouceur, Christian	5		O	2011-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	44	26.9843	104
Lord, Richard	4, 5		O	2011-08-10	D	35 - Dividende en actions	52	28.1206	1 409 658
			O	2011-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	89	26.9843	1 409 747
Quevillon, Geneviève	5		O	2011-08-10	D	35 - Dividende en actions	5	28.1206	1 348
			O	2011-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	33	26.9843	1 381
RavenSource Fund (formerly The First Asia Income Fund)									
<i>Parts de fiducie</i>									
Reid, Scott	3								
RRSP	PI	R	O	2011-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	10.2400	202 135*
RDM Corporation									
<i>Options</i>									
Fisher, Doug	5		O	2011-08-15	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.9400	0
Red Pine Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(120 000)	0.0300	3 790 334
			O	2011-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	0.0300	3 640 334
Redline Communications Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kramer, David	3								
David Kramer (LIRA)	PI		O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.6200	84 500
David Kramer (TFSA)	PI		O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.6200	52 500
ESP Inc.	PI		O	2011-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.5814	282 000
			O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.6006	299 000
			O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 000	0.5509	332 000
Patricia Kramer (RRSP)	PI		O	2011-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.6100	163 500
REIT INDEXPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
REIT Indexplus Income Fund	1		O	2011-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	11.0100	323 700
			O	2011-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	10.7500	330 500
			O	2011-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	10.3800	332 300
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	10.5200	334 000
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	6 900	10.9200	340 900
Ressources Abitex inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	0.0600	7 491 542
Ressources Altai Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
LLOYD, GERAINT RICHARD	5		O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1400	270 000
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1500	290 000
Ressources Canaco Itée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smallwood, Randy	4		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.6403	1 182 500
<i>Options</i>									
Smallwood, Randy	4		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.6500	1 225 000
Ressources Minières Pro-Or Inc.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Action Classe A</i>									
Boisselle, Yvon	4, 5		O	2011-08-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	80 000	0.2500	620 438
Gévry, Pierre	4, 5								
Groupe Géthé inc	PI		O	2011-08-17	I	54 - Exercice de bons de souscription	80 000	0.2500	697 000
<i>Bons de souscription</i>									
Boisselle, Yvon	4, 5		O	2011-08-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	(80 000)	0.2500	60 000
Gévry, Pierre	4, 5								
Groupe Géthé inc	PI		O	2011-08-17	I	54 - Exercice de bons de souscription	(80 000)	0.2500	120 000
Ressources Monarques Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.2500	575 000
			O	2011-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.2600	555 000
			O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.2600	530 000
Ressources Murgor Inc									
<i>Options</i>									
Doggett, Michael David	4		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	250 000		733 333
Gauthier, Isabelle	5		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	200 000		475 000
Moore, David W.	4		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	250 000		733 334
Tessier, André C.	4, 5		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	500 000		1 366 000
Zeng, Nianqing	4		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	250 000		600 000
Revett Minerals Inc.									
<i>Options</i>									
Rife, Carson James	7, 5		O	2011-08-17	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	2.1500USD	110 000
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
<i>Options</i>									
Waks, Frederic Allen	5		O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	14.0600	
			M	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	14.0600	1 300 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Sonshine, Edward	4, 5		O	2011-08-12	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(46 639)		42 180
The Sunshine Family Foundation	PI		O	2003-01-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-12	C	90 - Changements relatifs à la propriété	46 639		46 639
Waks, Frederic Allen	5		O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	50 000	14.0600	202 807
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	25.3002	152 807
Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated									
<i>Options</i>									
Muller, Andrew	5		O	2011-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	23 549	23.1100USD	23 549
Simpson, Steve	5		O	2011-08-11	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)	22.7500USD	73 900
RMP Energy Inc. (formerly Orleans Energy Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stewart, Craig Warren	4								
S Diamond Ranch	PI		O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	2.2845	357 470
Rocky Mountain Dealerships Inc.									
<i>Options</i>									
Ascott, David	5		O	2011-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	25 000		25 000
Campbell, Matthew Christopher	4, 5, 3		O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	65 000		225 000
Ganden, Garrett Andrew Wyatt	5		O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	65 000	8.7100	
			M	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	65 000		190 000
Stimson, Derek Ian	4, 5, 3		O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	35 000		178 334
Rogers Communications Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Rogers Communications Inc.	1	R	O	2011-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	464 538	36.4145	464 538
			O	2011-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(464 538)		0
		R	O	2011-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	464 538	36.6196	464 538

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	(464 538)		0
		R	O	2011-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	464 538	36.7247	464 538
			O	2011-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(464 538)		0
Royal Host Inc.									
<i>Options</i>									
Bobbitt, Michael A.	5		O	2011-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-08	D	50 - Attribution d'options	47 827		47 827
Sandvine Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caputo, David	4								
The Dave Caputo Trust	PI	R	O	2011-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.8500	3 228 100
			O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	1.8000	3 227 100
			O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	2.0000	3 224 100
Donnelly, Tom	5								
The Tom Donnelly Trust	PI	R	O	2011-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.8500	3 011 930
			O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	1.8000	3 010 930
			O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	2.0000	3 007 930
Siim, Brad	5								
The Brad Siim Trust	PI		O	2011-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.8000	3 121 700
			O	2011-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	1.8000	3 119 400
			O	2011-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	1.7800	3 118 000
			O	2011-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	1.7600	3 115 100
			O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	1.8500	3 112 700
Savaria Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Savaria Corporation	1		O	2011-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.4000	4 000
			O	2011-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.4000	4 100
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.4100	5 100
SEF Private Issuers Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
JF Driscoll Investment Corp.	PI		O	2011-08-12	I	90 - Changements relatifs à la propriété	36 764	0.4750	3 415 009
Merrilyn Driscoll	PI		O	2011-08-12	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(36 764)	0.4750	35 636
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
Shaw, Bradley	4, 5		O	2011-07-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19	21.0553	
RRSP - Bradley Shaw	PI		M	2011-07-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19	21.0553	
			M'	2011-07-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18	21.0553	1 225
Shaw, Jim	4								
Locked-in RRSP	PI		O	2011-07-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	98	21.0553	
			M	2011-07-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	97	21.0553	26 903
RRSP	PI		O	2011-07-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18	21.0553	
			M	2011-07-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6	21.0553	1 862
Shaw, JR	4, 5, 3								
Heather Shaw (RRSP)	PI		O	2011-07-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	101	21.0553	
			M	2011-07-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	21.0553	27 799
Retirement Income Fund	PI		O	2011-07-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	182	21.0553	
			M	2011-07-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	182	21.0553	
			M'	2011-07-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	181	21.0553	1 955
Shaw, Julie	5								
RRSP (Julie Shaw)	PI		O	2011-07-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32	21.0553	
			M	2011-07-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31	21.0553	8 722
ShawCor Ltee									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Hutchison, Leslie	4		O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	4 000	16.6800	17 366
<i>Options Class A</i>									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Hutchison, Leslie	4		O	2011-08-16	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	25.3800	107 085
Sherritt International Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chalkley, Michael	5		O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 245	5.0550	35 645
Delaney, Ian William	4								
Brant Investments	PI		O	2011-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12 410	5.0550	1 707 089
Fuhr, Greg L.	5		O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 000	5.0550	22 250
Montalvo, Juanita	5		O	2011-04-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 160	5.0550	3 160
Plamondon, Mark Joseph	5		O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 040	5.0550	13 640
Saruk, Elvin	5		O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 995	5.0550	29 408
Tiessen, Brian	5		O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 080	5.0550	7 460
Shoreline Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alspach, Shaun	4, 5	R	O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	6.8500	14 100
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.0900	14 200
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.2400	14 300
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.2500	14 400
SILVERCORP METALS INC.									
<i>Actions ordinaires without par value</i>									
Silvercorp Metals Inc.	1		O	2011-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	8.2500	100 000
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130 200	7.9857	230 200
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	7.9939	430 200
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	128 000	8.5086	631 136
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 936	7.9210USD	503 136
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	145 322	8.5490USD	776 458
Société Davis + Henderson									
<i>Actions ordinaires</i>									
Schmid, Gerrard Bruce	5		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	19.3300	9 825
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	19.3000	9 925
RSP	PI		O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	19.2700	5 900
Societe d'energie Talisman Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kvisle, Harold N.	4		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	16.8000	35 000
<i>Cash Units</i>									
Appleton, Guy Robert Maurice	7		O	2011-08-09	D	50 - Attribution d'options	3 580		72 220
<i>Performance Share Units</i>									
Appleton, Guy Robert Maurice	7		O	2011-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 499	16.6280	9 323
Société Financière Manuvie									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rosen, Andrea Sarah	4		O	2011-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 000
TD Waterhouse RSP Andrea Rosen	PI		O	2011-08-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500
<i>Actions privilégiées MFC Non-cumulative Class A Shares</i>									
Rosen, Andrea Sarah	4		O	2011-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 000
Sonde Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brittain, Kerry	4								
Kerry and Teresa Brittain	PI		O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.6100USD	22 500*
			O	2011-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.5900USD	23 000*
			O	2011-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	2.6300USD	30 000*
<i>Options</i>									
Brittain, Kerry	4		O	2009-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	15 000	2.5000	15 000*
Chronister, Marvin	4		O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	2.5000	135 000*
Funk, James M.	4		O	2009-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	2.5000	10 000*

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Lancaster, Gordon	4		O	2011-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	2.5000	10 000*
Riddell, James H. T.	4		O	2010-01-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	2.5000	10 000
Roach, William	4		O	2009-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	2.5000	10 000*
Stock Unit Award									
Brittain, Kerry	4		O	2011-08-16	D	46 - Contrepartie de services	\$ 112 500.00		\$ 434 838.00*
Chronister, Marvin	4		O	2011-08-16	D	46 - Contrepartie de services	\$ 75 000.00		\$ 499 110.00*
Funk, James M.	4		O	2011-01-12	D	46 - Contrepartie de services	\$ 140 180.00		
			M	2011-01-12	D	46 - Contrepartie de services	\$ 140 180.00		\$ 301 460.00*
			O	2011-08-16	D	46 - Contrepartie de services	\$ 75 000.00		\$ 376 460.00*
Lancaster, Gordon	4		O	2011-08-16	D	46 - Contrepartie de services	\$ 75 000.00		\$ 171 555.00*
Riddell, James H. T.	4		O	2011-08-16	D	46 - Contrepartie de services	\$ 75 000.00		\$ 421 180.00
Roach, William	4		O	2011-08-16	D	46 - Contrepartie de services	\$ 75 000.00		\$ 376 460.00*
SouthGobi Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
Angus, Robert Stuart	4		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	35 000	9.4300	150 000
Church, Curtis	5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	100 000	9.4300	695 000
		R	O	2011-04-04	D	50 - Attribution d'options	200 000	14.0900	595 000
Deepwell, Andre	4		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	35 000	9.4300	200 000
Flood, Raymond Edward	4, 6		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	35 000	9.4300	150 000
Giardini, Tony Serafino	6		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	20 000	9.4300	81 800
Hanson, Robert	7		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	35 000	9.4300	150 000
Kapla, Justin	7		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	75 000	9.4300	195 000
Lancaster, Gordon	4		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	35 000	9.4300	185 000
Lebel, Pierre	4, 5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	40 000	9.4300	230 000
Macken, John	6, 5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	35 000	9.4300	446 000
Meredith, Peter	4, 6, 5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	60 000	9.4300	745 000
Molyneux, Alexander	5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	400 000	9.4300	1 350 000
O'Kane, Matthew James Gerard	5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	70 000	9.4300	420 000
Sprott Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bambrough, Kevin Thomas	5		O	2011-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	8.5395	3 668 289
Fox, James Robert	7		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 600)	8.8912	1 322 813
			O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(79 800)	8.6713	1 243 013
			O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57 100)	8.5164	1 185 913
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(64 100)	8.5206	1 121 813
Hodson, Peter James	7		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.8000	3 014 579
Sprott, Eric S.	4, 5		O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	8.5000	200 000
Sprott Physical Gold Trust									
<i>Parts</i>									
Sprott, Eric S.	3								
Sprott Foundation	PI		O	2011-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	15.7370	1 800 000
			O	2011-08-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800 000)	16.0434	0
Sprott Resource Lending Corp.									
<i>Options</i>									
Williams, Kent Taylor	5		O	2010-11-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
Spur Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dean, Steven G	4, 5		O	2011-08-15	D	99 - Correction d'information	(390 000)		75 000
<i>Options</i>									
Atkinson, Robert George	4, 5		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3700	300 000
Black, W. David	4		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3700	300 000
Dean, Steven G	4, 5		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.3700	800 000
Rennie, Robert J.	4, 5		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	700 000	0.3700	700 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Shariff, Irfan	5		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3700	400 000
Siemens, Donald	4		O	2011-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3700	200 000
Tong, Edmond	1		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3700	150 000
Strongco Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dryburgh, Robert Hutcheon Robertson	4		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	5.0200	216 252
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 980	5.0192	218 232
Forbes, Christopher	5		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.9600	13 575
Sutherland, Ian	4								
Capital Tachane Inc.	PI		O	2011-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 700	5.0000	669 700
			O	2011-08-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.2700	670 000
Superior Plus Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Billing, Grant Donald	4, 5		O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	9.1000	2 002 674
<i>Débetures convertibles 5.75 (issued March 2010)</i>									
Billing, Grant Donald	4, 5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 100 000.00		\$ 100 000.00
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 47 000.00		\$ 147 000.00
<i>Débetures convertibles 6.0 , with a maturity date of June 30, 2018</i>									
Billing, Grant Donald	4, 5		O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 31 000.00		\$ 1 031 000.00
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 100 000.00		\$ 1 131 000.00
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 50 000.00		\$ 1 181 000.00
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 69 000.00		\$ 1 250 000.00
<i>Droits Performance Share Units</i>									
Bingham, Wayne Mitchell	5		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 548		70 001
			O	2011-08-12	D	59 - Exercice au comptant	(27 161)	9.9300	42 840
McCamus, Gregory Lorne	5		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 911		29 514
			O	2011-08-12	D	59 - Exercice au comptant	(10 260)	9.9300	19 254
McFadden, Eric	5		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 398		67 801
Timmons, Paul Stephen	4		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 911		29 514
			O	2011-08-12	D	59 - Exercice au comptant	(10 260)	9.9300	19 254
Vanderberg, Paul James	5		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 860		28 742
			O	2011-08-12	D	59 - Exercice au comptant	(10 863)	9.9300	17 879
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Best, Catherine May	4		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	594		9 186
			O	2011-08-12	D	59 - Exercice au comptant	(3 251)	9.9300	5 935
Bingham, Wayne Mitchell	5		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 277		35 167
			O	2011-08-12	D	59 - Exercice au comptant	(11 519)	9.9300	23 648
Engbloom, Robert John	4		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	594		9 186
			O	2011-08-12	D	59 - Exercice au comptant	(3 251)	9.9300	5 935
Findlay, Randall J.	4		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	594		9 186
			O	2011-08-12	D	59 - Exercice au comptant	(3 251)	9.9300	5 935
Gish, Norman Richard	4		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	594		9 186
			O	2011-08-12	D	59 - Exercice au comptant	(3 251)	9.9300	5 935
Green, Peter	4		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	594		9 186
			O	2011-08-12	D	59 - Exercice au comptant	(3 251)	9.9300	5 935
MacDonald, James Stuart Alexander	4		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	594		9 186
			O	2011-08-12	D	59 - Exercice au comptant	(3 251)	9.9300	5 935
McFadden, Eric	5		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 147		33 173
			O	2011-08-12	D	59 - Exercice au comptant	(5 063)	9.9300	28 110
Mirosh, Walentin (Val)	4		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	594		9 186

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Sure Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, David Paul	4		O	2011-08-12	D	59 - Exercice au comptant	(3 251)	9.9300	5 935
Valentine, Peter	4		O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	594		9 186
			O	2011-08-12	D	59 - Exercice au comptant	(3 251)	9.9300	5 935
			O	2011-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	594		9 186
			O	2011-08-12	D	59 - Exercice au comptant	(3 251)	9.9300	5 935
Sure Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boyce, Jeff	4								
Julia Boyce	PI		O	2011-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	1.5500	5 029 460
			O	2011-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	1.5200	5 031 160
Tahoe Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, Lorne B	4								
RRIF	PI		O	2010-06-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	19.3700	2 000*
Taseko Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hallbauer, Russell Edward	4, 5		O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	3.4300	644 498
Mitchell, Peter	5		O	2011-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.5400	80 300
Tekmira Pharmaceuticals Corporation									
<i>Options</i>									
Abrams, Michael Jeffery	4	R	O	2011-08-10	D	50 - Attribution d'options	5 000	2.4000	55 042
Brennan, Paul Anthony	5		O	2011-08-10	D	50 - Attribution d'options	20 000	2.4000	40 000
Bruskin, Arthur	4	R	O	2011-08-10	D	50 - Attribution d'options	5 000	2.4000	19 000
Galbraith, Kenneth H.	4	R	O	2011-08-10	D	50 - Attribution d'options	5 000	2.4000	10 000
Karbe, Lutz Frank	4	R	O	2011-08-10	D	50 - Attribution d'options	5 000	2.4000	10 000
Lennox, R. Ian	4	R	O	2011-08-10	D	50 - Attribution d'options	5 000	2.4000	55 000
Lutwyche, Peter	7	R	O	2011-08-10	D	50 - Attribution d'options	20 000	2.4000	54 000
MacLachlan, Ian	5	R	O	2011-08-10	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.4000	87 000
Mortimer, Ian Charles	5	R	O	2011-08-10	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.4000	189 000
Murray, Mark Joseph	5	R	O	2011-08-10	D	50 - Attribution d'options	35 000	2.4000	387 461
Tesco Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke, John Underwood	4		O	2011-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Ferris, Mihial Dean	5		O	2011-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 166	14.2700USD	7 440
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 931)	14.4000USD	5 509
<i>Droits RSUs - Restricted Stock Units</i>									
Assing, Fernando Rafael	5		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 200		52 368
Clarke, John Underwood	4		O	2011-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 600		2 600
Ferris, Mihial Dean	5		O	2011-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 166)		12 334
<i>Options Stock Options</i>									
Assing, Fernando Rafael	5		O	2011-08-10	D	50 - Attribution d'options	28 700		121 200
Clarke, John Underwood	4		O	2011-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-10	D	50 - Attribution d'options	5 300		5 300
The Westaim Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Delaney, Ian William	4, 5								
Brant Investments	PI		O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 920 000	0.5100	10 772 960
Thompson Creek Metals Company Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Loughrey, Kevin	4, 7, 5		O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	7.7400USD	46 800
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	7.7600USD	57 800
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 100	7.7500USD	63 900
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	7.7400USD	66 000
Tigray Resources Inc.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smallwood, Randy	4		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	10 000	0.0487	236 500
Tim Hortons Inc.									
<i>Deferred Stock Units (DSU)</i>									
Atkins, Margaret Shan	4		O	2011-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	327	45.8400	9 955
Endres, Michael	4		O	2011-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	464	45.8400	13 961
Greene, Moya Marguerite	4		O	2011-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	491	45.8400	10 042
Iacobucci, Frank	4		O	2011-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 211		
			M	2011-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 211	45.8400	25 275
Lederer, John A.	4		O	2011-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	687	45.8400	
			M	2011-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	638	45.8400	16 427
Lees, David	4		O	2011-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	622	45.8400	16 282
Osborne, Ronald Walter	4		O	2011-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	327	45.8400	8 584
Sales, Wayne Carlyle	4		O	2011-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	687	45.8400	16 092
Williams, Catherine	4		O	2011-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	589	45.8400	8 329
<i>Options (stock appreciation rights may/may not be granted in tandem)</i>									
Moir, William A.	5		O	2011-08-16	D	50 - Attribution d'options	4 107	45.8400	95 597
<i>Restricted Stock Units</i>									
Moir, William A.	5		O	2011-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	995	45.8400	11 721
Timminco Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fastuca, Douglas Arnold	5		O	2011-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 161
<i>Options</i>									
Fastuca, Douglas Arnold	5		O	2011-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.2900	1 000 000
Toromont Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chisholm, Jeffrey Scott	4		O	2011-04-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	17.2680	3 000
Toromont Industries Ltd.	1		O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	21 600	17.0000	21 600*
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(21 600)	17.0000	0
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	700	16.9900	700*
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	16.9900	0
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	16.9600	3 400*
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)	16.9600	0
Wetherald, David	5		O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	17.1000	17 500
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Casson, Randall	7, 2		O	2011-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 115		9 236*
Cuddy, Mike	7		O	2011-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	529		5 692*
Franklin, Robert	4		O	2011-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 861		16 151*
GALLOWAY, DAVID ALEXANDER	4		O	2011-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 347		28 861*
Jewer, Paul Randolph	5		O	2011-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 687		22 263*
McLeod, Steven Douglas	5		O	2011-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	351		2 905*
Medhurst, Scott	7		O	2011-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	886		7 334*
Wetherald, David	5		O	2011-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 450		12 005*
<i>Options</i>									
Casson, Randall	7, 2		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	33 500		120 500*
Chisholm, Jeffrey Scott	4		O	2011-04-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	8 350		8 350*
Cuddy, Mike	7		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	25 000		88 500*
Franklin, Robert	4		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	8 350		38 350*
Gage, Ronald G.	4		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	8 350		38 350*
GALLOWAY, DAVID ALEXANDER	4		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	8 350		38 350*
Hill, Wayne S.	4, 5		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	8 350		113 350*
Jewer, Paul Randolph	5		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	50 000		146 750*

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
McCallum, John S.	4		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	8 350		38 350*
McLeod, Steven Douglas	5		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	25 000		74 000*
Medhurst, Scott	7		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	50 000		144 500*
Ogilvie, Robert M.	4, 5		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	100 000		290 000*
Wetherald, David	5		O	2011-08-12	D	50 - Attribution d'options	25 000		66 500*
Total Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Danyluk, Cam	5		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	14.1000	21 700
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	14.0000	20 000
Total Energy Services Inc	1								
FirstEnergy Capital Corp	PI		O	2011-05-31	I	38 - Rachat ou annulation	(55 000)		0
			O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 600	14.2088	9 600
			O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	14.6800	10 000
			O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	14.6491	23 000
			O	2011-08-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	14.6676	33 500
			O	2011-08-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	14.0000	35 000
			O	2011-08-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	13.9635	45 000
TransAlta Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baum, Stephen	4		O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	20.6000USD	3 050
Trican Well Service Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Redmond, Steven, Jeffrey	5		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	30 000	16.3000	32 800
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	23.3000	2 800
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>									
Wichuk, Randal Bernard	5		O	2011-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 000
<i>Options Employee Stock Options</i>									
Price, Kelly L	5		O	2011-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			97 800
Redmond, Steven, Jeffrey	5		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	16.3000	115 300
Wichuk, Randal Bernard	5		O	2011-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			44 000
<i>Performance Unit Awards (PSUs)</i>									
Price, Kelly L	5		O	2011-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 200
Trilogy Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shier, E. Mitchell	4, 6		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	4 000	4.8500	4 000
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	27.5500	0
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	27.6800	500
RESP	PI		O	2011-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	27.6800	0
<i>Options</i>									
Shier, E. Mitchell	4, 6		O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	4.8500	54 000
Tucows Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ralls, Rawleigh Hazen	4		O	2011-08-15	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(125 000)		0
Lacuna Hedge Fund LLLP	PI		O	2011-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 800	0.7330USD	8 164 800
			O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85 200	0.7450USD	8 250 000
Rawleigh Ralls Individual Retirement Account	PI		O	2011-08-15	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	125 000		300 000
<i>Options</i>									
Cooperman, Michael	5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	35 000	0.7300USD	1 264 475
Goertz, Carla Anne	5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	35 000	0.7300USD	348 000
Noss, Elliot Lawrence	4, 5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	35 000	0.7300USD	2 542 804
Schafer, Kenneth Derrick	5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	35 000	0.7300USD	308 000
Woroch, David John	5		O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	35 000	0.7300USD	460 915
Tuscany International Drilling Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Moorman, Matthew	5								
TFSA	PI		O	2010-08-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit									
			O	2011-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8500	10 000
TVI Pacific Inc.									
<i>Options</i>									
Moscovitz, David	4		O	2011-08-11	D	97 - Autre	(274 800)	0.2600	0
Thomson, Wayne	4		O	2011-08-11	D	97 - Autre	(263 350)	0.2600	0
Uni-Sélect Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Uni-Sélect Inc.	1		O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	800	25.7400	800
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	25.7400	0
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	25.9500	400
			O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	25.9500	0
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	25.9900	4 300
			O	2011-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)	25.9900	0
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	100	25.9500	100
			O	2011-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	25.9500	0
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
United-Connected Holdings Corp.	3		O	2011-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 600	46.0500	2 635 842
Uranium Focused Energy Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2011-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	2.9700	17 284 378
			O	2011-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	2.7800	17 288 578
			O	2011-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.7400	17 290 578
			O	2011-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.9500	17 285 378
			O	2011-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	2.7800	17 291 778
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	2.8700	17 293 078
Uranium Participation Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hochstein, Ronald F.	5		O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 230	5.9800	5 430
Valeant Pharmaceuticals International, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
De Silva, Rajiv	5		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 180	40.3990USD	103 977
Farmer, Ron	4		O	2011-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 209		4 209
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	38.1000	5 209
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	38.3300	6 209
Masterson, Richard Kevin	7		O	2011-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	42 469	9.4200USD	42 469
Pearson, J. Michael	4, 5		O	2010-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	155 642		155 642
Provencio, Norma Ann	4		O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 755	40.8500USD	23 381
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	40.9250USD	23 881
Stolz, Brian Matheison	5		O	2011-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	39.1006USD	750
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	39.2089USD	2 550
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>									
De Silva, Rajiv	5		O	2011-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	51 644		
			M	2011-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 840		178 826
<i>Options</i>									
Masterson, Richard Kevin	7		O	2011-08-11	D	51 - Exercice d'options	(42 469)	9.4200USD	359 483
Velan Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Velan Inc.	1		O	2011-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)		0
<i>Options</i>									
Maar, Wolfgang	5		O	2011-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit									
		R	O	2011-08-03	D	50 - Attribution d'options	50 000	14.1500	50 000
Vermilion Energy Inc.									
<i>Droits Share Awards</i> Jasinski, Mona Jean	5		O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 791	43.4066	41 538
Vista Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i> Adshead-Bell, Nicole	4		M	2011-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
<i>Actions ordinaires Class A</i> Adshead-Bell, Nicole	4		O	2011-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i> Adshead-Bell, Nicole	4		O	2011-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-15	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Viterra Inc.									
<i>Actions ordinaires</i> Lister, Warren Scott	5		O	2011-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 052
Wansbutter, Richard	5		O	2011-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 831
<i>Forwards</i> Wansbutter, Richard	5		O	2011-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 647
<i>Options</i> Wansbutter, Richard	5		O	2011-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 688
<i>Restricted/Performance Share Units</i> Lister, Warren Scott	5		O	2011-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 414
Wansbutter, Richard	5		O	2011-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 033
Wecast Industries Inc.									
<i>Deferred Stock Units</i> Barton, James R.	4		O	2011-08-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			121 383
Baumgardner, John Dwane	4		O	2002-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			134 992
Frackowiak, Edward G.	4, 5		O	2003-01-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 684
Hooper, Gerald Allen	4		O	2011-08-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			83 627
LeVan, William Ryerson	4		O	2002-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 543
Sloan, Hugh W.	4		O	2003-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			85 891
<i>Options</i> Baumgardner, John Dwane	4		O	2011-08-16	D	52 - Expiration d'options	(3 500)		4 000
Frackowiak, Edward G.	4, 5		O	2011-08-16	D	52 - Expiration d'options	(4 500)		136 790
LeVan, Dorothy Jane	3		O	2011-08-18	D	52 - Expiration d'options	(90 000)		30 000
LeVan, William Ryerson	4		O	2011-08-16	D	52 - Expiration d'options	(13 500)		15 000
Sloan, Hugh W.	4		O	2011-08-16	D	52 - Expiration d'options	(3 500)		4 000
Western Copper Corporation									
<i>Actions ordinaires</i> WATSON, IAN	4		O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	2.6566	305 000
			O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	2.7077	320 000
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.6270	330 000
		R	O	2011-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	2.8817	275 000
WestJet Airlines Ltd.									
<i>Actions ordinaires - Voting</i> WestJet Airlines Ltd	1		O	2011-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	56 583	14.1041	56 583
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(56 583)	14.1041	1 124 032
			O	2011-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 003 900	14.2000	1 060 483
			O	2011-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 003 900)	14.2000	120 132
			O	2011-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	117 583	13.9345	1 178 066
			O	2011-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(117 583)	13.9345	2 549
			O	2011-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 549	13.9445	1 180 615
			O	2011-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 549)	13.9445	0
Westport Innovations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i> Bodkin, M.A. (Jill)	4		O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 398)	20.6000	1 758

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(845)	20.5200	913
			O	2011-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(913)	20.5500	0
Demers, David Robert	4, 5		O	2011-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 936		10 457
			O	2011-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(1 456)	20.7000	9 001
			O	2011-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(600)	20.8500	8 401
			O	2011-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(1 490)	21.0000	6 911
			O	2011-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	23 809		30 720
			O	2011-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(8 544)	20.7000	22 176
			O	2011-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(337)	20.9500	21 839
			O	2011-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(1 280)	20.8100	20 559
			O	2011-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(474)	21.1900	20 085
Horvath, Dezso Joseph	4		O	2011-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	21.0720	52 978
Larkin, William Edward	5		O	2010-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 503		2 503
			O	2011-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(1 120)	20.9500	1 383
Ouellette, Patric	5		O	2011-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 408		2 106
		R	O	2011-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(631)	20.9500	1 475
Scott, Ian J	5		O	2011-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 503		6 385
		R	O	2011-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(1 120)	20.9500	5 265
Sonntag, Nicholas	5		O	2011-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 175		22 109
			O	2011-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(720)	20.8100	21 389
			O	2011-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(700)	20.9700	20 689
			O	2011-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 524		30 213
			O	2011-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(4 255)	21.0000	25 958
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	2 349		28 307
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	500		28 807
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	23.1400	28 307
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	100		28 407
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.1300	28 307
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	100		28 407
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.1200	28 307
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	300		28 607
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	23.1000	28 307
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	300		28 607
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	23.0900	28 307
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	100		28 407
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.0400	28 307
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	600		28 907
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	23.0100	28 307
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	47		28 354
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	23.0500	28 307
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	2 459		30 766
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	400		31 166
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	23.2600	30 766
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	100		30 866
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.2400	30 766
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	100		30 866
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.2300	30 766
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	300		31 066
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	23.2200	30 766
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	946		31 712
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(946)	23.2000	30 766
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	300		31 066
			O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	23.1900	30 766
Wong, Elaine	5		O	2011-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 175		41 805
			O	2011-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(1 420)	20.9500	40 385

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 524		49 909
			O	2011-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(4 255)	21.0000	45 654
Performance Share Units									
Demers, David Robert	4, 5		O	2011-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 936)		465 601
			O	2011-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(23 809)		441 792
Larkin, William Edward	5		O	2011-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 503)		38 262
Ouellette, Patric	5	R	O	2011-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 408)		60 968
Scott, Ian J	5	R	O	2011-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 503)		78 027
Sonntag, Nicholas	5		O	2011-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 175)		30 800
			O	2011-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 524)		21 276
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(2 349)		18 927
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(500)		18 427
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(100)		18 327
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(100)		18 227
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(300)		17 927
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(300)		17 627
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(100)		17 527
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(600)		16 927
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(47)		16 880
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(2 459)		14 421
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(400)		14 021
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(100)		13 921
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(100)		13 821
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(300)		13 521
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(946)		12 575
			O	2011-08-12	D	51 - Exercice d'options	(300)		12 275
Wong, Elaine	5		O	2011-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 175)		241 701
			O	2011-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 524)		232 177
Westshore Terminals Holdings Ltd.									
<i>Billets</i>									
Gardiner, James	4		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 6 075.00		\$ 7 075.00
Stinson, William W.	7		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 25 000.00		\$ 101 390.00
Westshore Terminals Investment Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gardiner, James	4		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 215	22.4900	1 415
Stinson, William W.	4, 5		O	2011-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	22.4500	20 278
WGI Heavy Minerals, Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Armoyan, George	3								
Geosam Capital Inc.	PI		O	2011-08-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.4700	2 244 500
			O	2011-08-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4700	2 246 500
			O	2011-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 500	0.4792	2 279 000
Whiterock Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Kanji, Nizar Esmail	4		O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	74	11.0245	11 368
Zaar Property Corporation	PI		O	2011-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	181	11.0245	21 614
Pedde, Oswald	4		O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	37	11.0245	81 438
Anita Pedde	PI		O	2011-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	53	11.0245	6 969
Wi-LAN Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Watchmaker, Prashant	5		O	2011-08-09	D	51 - Exercice d'options	100 000	2.8800	107 373
			O	2011-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	5.7700	7 373
<i>Options Warrants</i>									
Watchmaker, Prashant	5		O	2011-08-09	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	2.8800	345 600
Xebec Adsorption Inc.									
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Beckett, William K.	4		O	2011-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	27 272	0.2200	27 272
Favreau, Eric	5		O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.2200	250 000
Shakeshaft, John Charles	4		O	2009-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	27 272	0.2200	27 272
Sorschak, Kurt	4, 5, 3		O	2009-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-11	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2200	100 000
Yamana Gold Inc.									
<i>Deferred Share Unit</i>									
Begeman, John A.	4		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	913		17 005
Davidson, Alexander John	4		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	913		8 220
Graff, Richard P	4		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	913		17 005
Horn, Robert Aelred	4		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	913		17 005
Lees, Charles Nigel	4		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	913		17 005
Mars, Patrick James	4		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	913		17 005
Mesquita, Juvenal	4		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	913		16 091
Renzoni, Carl	4		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	913		17 005
Silva, Antenor	5		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	913		1 594
Titano, Dino	4		O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	913		17 005
YM BioSciences Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
ALLAN, DAVID G. P.	4		O	2011-08-11	D	97 - Autre	(10 000)	1.8000	412 881

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Prenez note que la période de transition concernant la réduction du délai de dix à cinq jours civils pour déposer une déclaration d'initié (sauf pour la déclaration initiale) prendra fin le 31 octobre 2010.

À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Abrams, Michael Jeffery	Tekmira Pharmaceuticals Corporation	2011-08-10	2011-08-16	BC
Alspach, Shaun	Shoreline Energy Corp.	2011-08-09	2011-08-17	AB
Austin, Stephen	Leader Energy Services Ltd.	2011-08-05	2011-08-11	AB
Bavin, Julian Richard Frank	Pan Global Resources Inc.	2011-07-13	2011-08-18	BC
	Pan Global Resources Inc.	2011-08-02	2011-08-18	BC
	Pan Global Resources Inc.	2011-08-10	2011-08-18	BC
Brady, Michael	NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	2011-08-10	2011-08-16	ON
Bruskin, Arthur	Tekmira Pharmaceuticals Corporation	2011-08-10	2011-08-16	BC
Caputo, David	Sandvine Corporation	2011-08-08	2011-08-16	ON
	Sandvine Corporation	2011-08-09	2011-08-16	ON
Church, Curtis	SouthGobi Resources Ltd.	2011-04-04	2011-08-18	BC
Colborne, Paul	Crescent Point Energy Corp.	2011-08-11	2011-08-17	AB
	Legacy Oil + Gas Inc.	2011-08-11	2011-08-17	AB
Donnelly, Tom	Sandvine Corporation	2011-08-08	2011-08-16	ON
	Sandvine Corporation	2011-08-09	2011-08-16	ON
DRAKE, JOSEPH	LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.	2011-06-27	2011-08-15	BC
Farmer, Ron	Valeant Pharmaceuticals International, Inc.	2011-08-04	2011-08-12	ON
Fortin, Hélène	Groupe Bikini Village inc.	2011-08-12	2011-08-18	QC
Galbraith, Kenneth H.	Tekmira Pharmaceuticals Corporation	2011-08-10	2011-08-16	BC
Giles, Harold	Clearwater Seafoods Income Fund	2010-12-15	2011-08-15	NS
Harris, Michael Deane	Canaccord Financial Inc.	2011-08-05	2011-08-11	BC
Hennigh, Quinton Todd	Prosperity Goldfields Corp.	2011-07-25	2011-08-16	BC
Hoare, Timothy James Douro	Canaccord Financial Inc.	2011-08-05	2011-08-16	BC
Janisch, Matthew L.				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Legacy Oil + Gas Inc.	2011-08-01	2011-08-17	AB
Karbe, Lutz Frank	Tekmira Pharmaceuticals Corporation	2011-08-10	2011-08-16	BC
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	2011-08-12	2011-08-18	ON
Lennox, R. Ian	Tekmira Pharmaceuticals Corporation	2011-08-10	2011-08-16	BC
Lutwyche, Peter	Tekmira Pharmaceuticals Corporation	2011-08-10	2011-08-16	BC
Lyons, Terrence	Canaccord Financial Inc.	2011-08-05	2011-08-11	BC
Maar, Wolfgang	Velan Inc.	2011-08-03	2011-08-11	QC
MacDonald, Michael Charles	Clearwater Seafoods Income Fund	2010-11-18	2011-08-18	NS
MacLachlan, Ian	Tekmira Pharmaceuticals Corporation	2011-08-10	2011-08-16	BC
Mann, David	GIE Environment Technologies Ltd.	2005-01-15	2011-08-18	QC
	GIE Environment Technologies Ltd.	2005-01-15	2011-08-18	QC
	GIE Environment Technologies Ltd.	2008-05-29	2011-08-18	QC
Mortimer, Ian Charles	Tekmira Pharmaceuticals Corporation	2011-08-10	2011-08-16	BC
Murray, Mark Joseph	Tekmira Pharmaceuticals Corporation	2011-08-10	2011-08-16	BC
Ortslan, Terence Srab	Niocan Inc.	2003-09-16	2011-08-12	QC
	Niocan Inc.	2004-03-17	2011-08-12	QC
	Niocan Inc.	2005-03-02	2011-08-12	QC
	Niocan Inc.	2007-01-08	2011-08-12	QC
	Niocan Inc.	2007-08-02	2011-08-12	QC
	Niocan Inc.	2008-01-23	2011-08-12	QC
Ouellette, Patric	Westport Innovations Inc.	2011-08-09	2011-08-16	BC
	Westport Innovations Inc.	2011-08-09	2011-08-16	BC
Pender West Investors Inc.	Premium Brands Holdings Corporation	2011-08-05	2011-08-16	BC
	Premium Brands Holdings Corporation	2011-08-08	2011-08-16	BC
Reid, Scott	RavenSource Fund (formerly The First Asia Income Fund)	2011-08-03	2011-08-16	ON
Riggin, Peter	NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	2011-08-10	2011-08-16	ON
Rogers Communications Inc.	Rogers Communications Inc.	2011-07-27	2011-08-18	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Rogers Communications Inc.	2011-07-28	2011-08-18	ON
	Rogers Communications Inc.	2011-07-29	2011-08-18	ON
Scott, Ian J				
	Westport Innovations Inc.	2011-08-09	2011-08-16	BC
	Westport Innovations Inc.	2011-08-09	2011-08-16	BC
Spraggs, Ernest				
	NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	2011-08-10	2011-08-16	ON
Stansbury, Dennis				
	B2Gold Corp.	2011-08-12	2011-08-18	BC
Wares, Robert				
	Corporation Minière Osisko	2011-08-11	2011-08-17	QC
	Corporation Minière Osisko	2011-08-11	2011-08-17	QC
WATSON, IAN				
	Western Copper Corporation	2011-08-05	2011-08-12	BC

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AEterna Zentaris Inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	2011-12-31
Corporation Technologies Wanted	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2010-03-26	Actions ordinaires	2013-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2010-11-23	Actions ordinaires	2013-12-31
Gastem Inc.	Actions inscrites	2010-07-05	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2009-08-18	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2009-11-12	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2011-06-10	Actions ordinaires	2014-12-31
Groupe GDG Environnement Itée	Actions inscrites	2009-07-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe Opmedic Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Imaflex Inc.	Placement privé	2008-12-15	Actions ordinaires	2011-12-31
Intema Solutions Inc.	Actions inscrites	2009-10-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Junex inc.	Placement privé	2008-06-09	Actions ordinaires	2011-12-31
Labopharm inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Laboratoires Paladin	Actions inscrites	2009-09-03	Actions ordinaires	2012-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2010-05-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Noveko International inc.	Actions inscrites	2009-10-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2009-12-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2009-10-29	Actions ordinaires	2012-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
Ressources Métanor Inc.	Actions inscrites	2010-09-20	Actions ordinaires	2013-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Sherbrook SBK Corp.	Actions inscrites	2011-06-17	Actions ordinaires	2014-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2009-12-11	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2010-09-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2010-06-08	Actions ordinaires	2013-12-31
Theratechnologies inc.	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2009-08-14	Actions ordinaires	2012-12-31
Warnex Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Xebec Adsorption Inc.	Actions inscrites	2010-09-13	Actions ordinaires	2013-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2. RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

7.2.1. Consultation **Projet de règlement**

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 11°, 32° et 33.8° et a. 331.2)

Règlement modifiant le Règlement 11-102 sur le régime de passeport

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 331.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le règlement suivant dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 60 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement 11-102 sur le régime de passeport*

Le projet de modification est corrélatif aux textes suivants :

- le projet de *Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique direct aux marchés* publié le 8 avril 2011;
- le projet de *Règlement modifiant le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* publié le 18 mars 2011.

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit avant le **20 octobre 2011**, en s'adressant à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Serge Boisvert
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4358
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Élaine Lanouette
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4356
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
elaine.lanouette@lautorite.qc.ca

Le 19 août 2011

Avis de consultation

Projet de Règlement modifiant le Règlement 11-102 sur le régime de passeport

Le 19 août 2011

Introduction

Le présent avis décrit les modifications que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »), à l'exception de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, se proposent d'apporter au *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*. Les autorités participantes (ou « nous ») publient un projet de *Règlement modifiant le Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « projet de modification ») pour une période de consultation de 60 jours.

Le projet de modification est corrélatif aux textes suivants :

- le projet de *Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique direct aux marchés* (le « projet de Règlement 23-103 ») publié le 8 avril 2011;
- le projet de *Règlement modifiant le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* (le « projet de modification du Règlement 21-101 ») publié le 18 mars 2011.

Les modifications prévues par le projet de modification entreront en vigueur à des dates différentes correspondant aux dates d'entrée en vigueur des projets réglementaires auxquels elles se rapportent.

À l'heure actuelle, le régime de passeport s'applique à certaines dispositions du Règlement 21-101. Le projet de modification aurait pour effet d'étendre l'application du régime à certaines nouvelles dispositions du projet de Règlement 23-103 ainsi qu'aux dispositions pertinentes du projet de modification du Règlement 21-101.

Objet du projet de modification

Le projet de modification vise à maintenir l'application du régime de passeport aux obligations pertinentes en matière de structure du marché.

Coûts et avantages prévus

Nous nous attendons à ce que le projet de modification maintienne l'efficacité du régime de passeport. À notre avis, il n'entraînera pas de nouveaux coûts.

Consultation

Nous invitons les intéressés à formuler des commentaires sur le projet de modification découlant du projet de Règlement 23-103 et du projet de modification du Règlement 21-101.

Autres solutions envisagées

Étant donné que le régime de passeport fonctionne bien, nous n'avons envisagé aucune autre solution.

Documents non publiés

Pour rédiger le projet de modification, nous n'avons utilisé aucune étude ni aucun rapport ou document écrit importants non publiés.

Avis locaux

Dans certains territoires, d'autres renseignements exigés par la législation en valeurs mobilières locale sont publiés en annexe A du présent avis.

Territoires participants

Le projet de modification est une initiative de tous les membres des ACVM, à l'exception de l'Ontario. Chacun d'eux, sauf l'Ontario, adopterait le projet de modification sous forme de règle, de règlement ou de règlement de la commission.

Transmission des commentaires

Veillez transmettre vos commentaires par écrit au plus tard le **20 octobre 2011**.

Prrière d'adresser vos commentaires aux membres suivants des ACVM :

Alberta Securities Commission
 Autorité des marchés financiers
 British Columbia Securities Commission
 Commission des valeurs mobilières du Manitoba
 Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
 Nova Scotia Securities Commission
 Registrar of Securities, Île-du-Prince-Édouard
 Saskatchewan Financial Services Commission
 Securities Commission of Newfoundland and Labrador
 Surintendant des valeurs mobilières, Nunavut
 Surintendant des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest
 Surintendant des valeurs mobilières, Yukon

Il n'est pas nécessaire d'envoyer vos commentaires à tous les membres des ACVM. Veuillez ne les envoyer qu'aux adresses suivantes et ils seront distribués aux autres membres.

M^c Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire de l'Autorité
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Meg Tassie
 British Columbia Securities Commission
 P.O. Box 10142, Pacific Centre
 701 West Georgia Street
 Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
 Télécopieur : 604-899-6819
 Courriel : mtassie@bcsc.bc.ca

Si vous n'envoyez pas vos commentaires par courriel, veuillez envoyer un CD-ROM les contenant, en format Word.

Nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication d'un résumé des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation.

Questions

Prière d'adresser vos questions sur les modifications corrélatives au projet de Règlement 23-103 à l'une des personnes suivantes :

Serge Boisvert
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4358
serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Élaine Lanouette
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4356
elaine.lanouette@lautorite.qc.ca

Meg Tassie
British Columbia Securities Commission
604-899-6819
mtassie@bcsc.bc.ca

Lorenz Berner
Alberta Securities Commission
403-355-3889
lorenz.berner@asc.ca

Prière d'adresser vos questions sur les modifications corrélatives au projet de modification du Règlement 21-101 à l'une des personnes suivantes :

Serge Boisvert
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4358
serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Élaine Lanouette
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4356
elaine.lanouette@lautorite.qc.ca

Michael Brady
British Columbia Securities Commission
604-899-6561
mbrady@bcsc.bc.ca

Lorenz Berner
Alberta Securities Commission
403-355-3889
lorenz.berner@asc.ca

Jason Alcorn
Commission des valeurs mobilières du
Nouveau-Brunswick
506-643-7857
jason.alcorn@nbsc-cvmnb.ca

Doug Brown
Commission des valeurs mobilières du
Manitoba
204-945-0605
doug.brown@gov.mb.ca

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 11-102 SUR LE RÉGIME DE PASSEPORT

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 11°, 32° et 33.8°)

1. L'Annexe D du Règlement 11-102 sur le régime de passeport est modifiée:

1° par le remplacement de la ligne renvoyant au Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché par la suivante:

« Fonctionnement du marché	Règlement 21-101 (seulement les parties 3, 4, 7, 8, 11 et 13, et les par. 1 et 2 de l'art. 5.1 et les art. 5.9, 5.10, 6.1, 6.2, 6.3, 6.7, 6.9 et 6.11 en ce qui concerne les SNP)	»;
----------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

2° par l'insertion, après la ligne renvoyant au Règlement 23-102 sur l'emploi des courtages, de la suivante:

« Négociation électronique et accès électronique direct aux marchés	Règlement 23-103 (seulement les par. 1 et 2, les sous-par. a à d du par. 3 et les par. 4 à 7 de l'art. 3, l'art. 4, le par. 2 de l'art. 5, l'art. 6, l'art. 7, les sous-par. b, c et e à h de l'art. 8, l'art. 9 et l'art. 11)	».
---------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

2. L'Annexe E de ce règlement est modifiée par l'insertion, après «- Règlement 23-101 sur les règles de négociation», des lignes suivantes :

«- Règlement 23-102 sur l'emploi des courtages;

«- Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique direct aux marchés;».

3. Le paragraphe 1 de l'article 1 du présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur de la disposition*).

4. Le paragraphe 2 de l'article 1 et l'article 2 du présent règlement entrent en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur des dispositions*).

Draft Regulation

Securities Act

(R.S.Q. c. V-1.1, s. 331.1, pars. (11), (32) and (33.8, and s. 331.2)

Regulation to amend Regulation 11-102 respecting Passport System

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") that, in accordance with section 331.2 of the *Securities Act*, R.S.Q. c. V-1.1, the following Regulation, the text of which is published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment, after 60 days have elapsed since its publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation to amend Regulation 11-102 respecting Passport System.*

The amendments are consequential to:

- proposed *Regulation 23-103 respecting Electronic Trading and Direct Electronic Access to Marketplaces*, published on April 8, 2011, and
- proposed *Regulation to amend Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation*, published on March 18, 2011.

Request for comment

Comments regarding the above may be made in writing before **October 20, 2011**, to the following:

M^e Anne-Marie Beaudoin
 Corporate Secretary
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Fax: (514) 864-6381
 E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Further information

Further information is available from:

Serge Boisvert
 Autorité des marchés financiers
 514-395-0337, ext. 4358
 Toll-free : 1 877 525-0337
serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Élaine Lanouette
 Autorité des marchés financiers
 514-395-0337, ext. 4356
 Toll-free : 1 877 525-0337
elaine.lanouette@lautorite.qc.ca

August 19, 2011

Notice and Request for Comment

Draft Regulation to amend Regulation 11-102 respecting Passport System

Date: August 19, 2011

Introduction

This notice describes amendments to *Regulation 11-102 respecting Passport System* (Regulation 11-102) proposed by the Canadian Securities Administrators (CSA), other than the Ontario Securities Commission. The participating jurisdictions are publishing the draft *Regulation to amend Regulation 11-102 respecting Passport System* (the amendments) for a 60-day comment period.

The amendments are consequential to:

- draft *Regulation 23-103 respecting Electronic Trading and Direct Electronic Access to Marketplaces* (Regulation 23-103), published on April 8, 2011, and
- draft *Regulation to amend Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation* (Regulation 21-101), published on March 18, 2011.

The amendments will have different effective dates to reflect the effective dates of their respective policy projects.

Currently, the passport system applies to certain sections of Regulation 21-101. The amendments would extend the passport system to certain new provisions in Regulation 23-103. They would also make the passport system available to appropriate provisions of the draft amendments to Regulation 21-101.

Substance and purpose of the amendments

The substance and purpose of the amendments is to ensure that the passport system continues to apply to appropriate market structure requirements.

Anticipated costs and benefits of the amendments

We expect the amendments to maintain the effectiveness of the passport system. We do not think they impose new regulatory costs.

Request for comment on the amendments

We invite comment on the amendments proposed as a consequence of draft Regulation 23-103 and draft amendments to Regulation 21-101.

Alternatives considered

Since the passport system has worked effectively, we did not consider other alternatives.

Unpublished materials

In proposing the amendments we did not rely upon any significant unpublished study, report, or other written materials.

Local Notices

Certain jurisdictions will publish other information required by local securities legislation in Appendix A to this Notice.

Publishing jurisdictions

The amendments are an initiative of all CSA members except Ontario. Other than Ontario, each CSA member would adopt the amendments as a rule, commission regulation, or regulation.

How to provide your comments

Please provide your comments in writing by **October 20, 2011**.

Please address your submissions to the following CSA members:

Alberta Securities Commission
 Autorité des marchés financiers
 British Columbia Securities Commission
 Manitoba Securities Commission
 New Brunswick Securities Commission
 Nova Scotia Securities Commission
 Registrar of Securities, Prince Edward Island
 Saskatchewan Financial Services Commission
 Securities Commission of Newfoundland and Labrador
 Superintendent of Securities, Northwest Territories
 Superintendent of Securities, Nunavut
 Superintendent of Securities, Yukon Territory

You do not need to deliver your comments to all CSA members. Please deliver your comments **only** to the following addresses, and CSA members' staff will distribute your comments to all other jurisdictions:

M^e Anne-Marie Beaudoin
 Corporate Secretary
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal, Québec H4Z 1G3
 e-mail : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

and

Meg Tassie
 British Columbia Securities Commission
 P.O. Box 10142, Pacific Centre
 701 West Georgia Street
 Vancouver BC V7Y 1L2
 Fax: 604-899-6819
 Email: mtassie@bcsc.bc.ca

If you are not sending your comments by email, please send a CD-ROM containing your comments in MS Word format.

We cannot keep submissions confidential because securities legislation in certain provinces requires that we publish a summary of the written comments received during the comment period.

Questions

Please refer your questions about amendments consequential to draft Regulation 23-103 to any of:

Élaine Lanouette
Autorité des marchés financiers
514-395-0337 ext. 4356
elaine.lanouette@lautorite.qc.ca

Serge Boisvert
Autorité des marchés financiers
514-395-0337 ext. 4358
serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Meg Tassie
British Columbia Securities Commission
604-899-6819
mtassie@bcsc.bc.ca

Lorenz Berner
Alberta Securities Commission
403-355-3889
lorenz.berner@asc.ca

Please refer your questions about amendments consequential to the draft amendments to Regulation 21-101 to any of:

Élaine Lanouette
Autorité des marchés financiers
514-395-0337 ext. 4356
elaine.lanouette@lautorite.qc.ca

Serge Boisvert
Autorité des marchés financiers
514-395-0337 ext. 4358
serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Michael Brady
British Columbia Securities Commission
604-899-6561
mbrady@bcsc.bc.ca

Lorenz Berner
Alberta Securities Commission
403-355-3889
lorenz.berner@asc.ca

Jason Alcorn
New Brunswick Securities Commission
(506) 643-7857
jason.alcorn@nbsc-cvmnb.ca

Doug Brown
Manitoba Securities Commission
(204) 945-0605
doug.brown@gov.mb.ca

REGULATION TO AMEND REGULATION 11-102 RESPECTING PASSPORT SYSTEM

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (11), (32) and (33.8))

1. Appendix D of Regulation 11-102 respecting Passport System is amended:

(1) by replacing the row that refers to Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation with the following:

“ Marketplace operation	Regulation 21-101 (only Parts 3, 4, 7, 8, 11 and 13 and sections 5.1(1), 5.1(2), 5.9, 5.10, 6.1, 6.2, 6.3, 6.7, 6.9 and 6.11, as those parts and sections apply to an ATS)”;
-------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(2) by inserting, after the row that refers to Regulation 23-102 respecting Use of Client Brokerage Commissions, the following:

“ Electronic trading and direct electronic access to marketplaces	Regulation 23-103 (only sections 3(1), 3(2), 3(3)(a) to 3(3)(d), 3(4) to 3(7), 4, 5(2), 6, 7, 8(b), 8(c), 8(e) to 8(h), 9 and 11)”.
-------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2. Appendix E of the Regulation is amended by inserting, after “- Regulation 23-101 respecting Market Operations”, the following rows:

“- Regulation 23-102 respecting Use of Client Brokerage Commissions;

“- Regulation 23-103 respecting Electronic Trading and Direct Electronic Access to Marketplaces;”.

3. Paragraph 1 of section 1 of this Regulation comes into force on *(indicate the date of coming into force of the provision)*.

4. Paragraph 2 of section 1 and section 2 of this Regulation come into force on *(indicate the date of coming into force of the provisions)*.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Services de dépôt et de compensation CDS inc. – Projet de modifications importantes aux Procédés et méthodes – Traitement des effets payables au Canada

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS »), de modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au traitement des effets payables au Canada. Ces modifications visent à harmoniser le traitement des effets payables des droits et privilèges au Canada et aux États-Unis, car le traitement des effets payables est actuellement propre au marché américain.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 19 septembre 2011, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381

Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Monique Viranyi
Analyste expert aux OAR
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4359
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4359
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : monique.viranyi@lautorite.qc.ca

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS^{MD})

**AVIS ET SOLLICITATION DE COMMENTAIRES
MODIFICATIONS IMPORTANTES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS**

TRAITEMENT DES EFFETS PAYABLES AU CANADA

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes peuvent être consultées et téléchargées à partir de la page Web [Documentation](#) de la CDS.

Contexte

Au cours des dernières années, le secteur financier a travaillé à apporter des changements au traitement des événements de droits et privilèges au Canada afin qu'au moment des événements, le rapport des avoirs des clients gagne en exactitude.

Actuellement, les événements tels les événements de division d'actions, d'apport partiel d'actif, de dividendes en actions et de distribution d'actions font état d'un prix après distribution alors que la position du client n'est pas rajustée avant la date de paiement, ce qui entraîne la sous-évaluation de ses positions du portefeuille et de possibles problèmes de crédit et de perte de revenu en raison de la sous-évaluation des comptes de facturation des adhérents.

De plus, le traitement actuel des événements de droits et privilèges au Canada diffère de celui effectué aux États-Unis, ce qui occasionne d'importants défis dans le cas des valeurs intercotées. Par exemple, l'utilisation d'un système de traitement des effets payables aux États-Unis engendre une situation où, durant la période visée par l'effet payable, les valeurs intercotées ont un prix différent sur les marchés canadien et américain.

À l'heure actuelle, le traitement des effets payables est une pratique propre au marché américain et s'applique à un événement de droits et privilèges lorsqu'une bourse établit la date ex-dividende après la date de clôture des registres. Les effets payables sont des droits et privilèges en actions ou en espèces (p. ex., dans le cas des divisions d'actions, les actions fractionnées) rattachés aux opérations réglées entre la date de clôture des registres et la date de remboursement des effets payables (deux jours après la date ex-dividende). Les opérations sont réglées selon l'ancien prix; par conséquent, l'acquéreur doit se voir remettre les droits et privilèges. Cette pratique a été établie dans un environnement avec certificats afin de prendre en compte le temps nécessaire à l'actionnaire pour recevoir le certificat matériel de l'agent des transferts. Toutefois, cette pratique a évolué et est désormais effectuée au sein d'un environnement électronique.

La négociation des effets payables ne s'applique actuellement pas au Canada, où la date ex-dividende est établie deux jours avant la date de clôture des registres, ce qui place la première date de règlement selon le nouveau prix au lendemain de la date de clôture des registres. En outre, les opérations dont la date de règlement est après la date de clôture des registres ne sont pas admissibles aux fins de droits et privilèges.

En 2010, le secteur canadien des valeurs mobilières, représenté par le groupe de travail sur les effets payables de l'ACCVM, a demandé à la CDS d'améliorer et de coordonner le traitement des droits et privilèges au moyen du CDSX, et ce faisant, d'adopter le traitement des effets payables au Canada.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS

Description des modifications proposées

Avec l'adoption du traitement des effets payables au Canada, il sera nécessaire d'apporter des changements à la gestion du traitement des événements de droits et privilèges, aux modalités du traitement des droits et privilèges, y compris le traitement des réclamations, ainsi qu'aux exigences actuelles de rapports et de suivi.

Les mises à jour du SGCR, le système de traitement des droits et privilèges de la CDS, comprendront :

- le retrait de 12 types d'événement existants, qui seront remplacés par 4 nouveaux (il n'y aura plus d'exigence de différenciation des événements selon le pays où la valeur est cotée);
- des mises à jour qui produisent les nouvelles dates de traitement des événements principaux (p. ex., la date de remboursement des effets payables [« DREP »], la date ex-dividende, etc.);
- des changements aux calculs des droits et privilèges utilisés pour les paiements, qui seront désormais établis selon la nécessité ou non du traitement des effets payables. Les modalités de traitement des effets payables seront utilisées lorsque la date de détachement d'un événement tombera après la date de clôture des registres. Quand la date de détachement tombera au plus tard à la date de clôture des registres, la CDS aura recours au protocole sans traitement des effets payables;
- des transactions de réclamations générées pour les opérations individuelles en cours lorsque celles-ci sont réglées alors qu'elles sont touchées par les droits et privilèges. Les opérations et les réclamations générées lors du règlement feront l'objet d'un suivi pour une période de 30 jours civils après que l'état de l'événement a été mis à jour à « payé ».

Un nouveau service sur le Web, le Suivi des droits et privilèges TRAX, sera offert pour permettre aux adhérents de faire le suivi :

- de l'incidence de leurs transactions sur leurs paiements de droits et privilèges;
- d'articles en circulation qui, une fois réglés, entraîneront des réclamations.

Les changements au traitement commanderont leur prise en compte dans certains rapports du SGR. Un nouveau rapport de réclamations sera offert aux adhérents afin de supporter le nouveau processus de réclamations.

Afin de corriger des mises à jour mineures dans la version française seulement, veuillez noter que la version française des modifications proposées aux Procédés et méthodes fait état de modifications d'ordre administratif qui ne figurent pas dans la version anglaise.

B. NATURE ET OBJET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les changements proposés sont considérés comme des modifications importantes. Ces modifications entraîneront l'adoption d'un nouveau processus de traitement des droits et privilèges et d'une nouvelle grille de calcul, ainsi que celle d'un processus de réclamations, et devraient réduire les coûts déboursés par les adhérents et les risques liés au traitement des droits et privilèges en deux protocoles distincts pour les clients du Canada et des États-Unis.

C. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Il y a d'importants avantages à opérer un système commun au sein du secteur et au-delà des frontières des pays.

Inefficacités de traitement : Actuellement, il y a des divergences de traitement des événements de droits et privilèges entre les marchés canadien et américain dans le cas des valeurs intercotées. De

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS

telles valeurs sont négociées au sein du marché canadien à un prix différent par rapport à celui au sein du marché américain pendant la période visée par l'effet payable, ce qui demande aux sociétés de placement canadiennes de déployer des efforts considérables pour faire le suivi et le rapprochement des effets payables en fonction de différentes conventions de négociation au sein des deux marchés.

Évaluation de portefeuille : Lorsqu'il y a une division d'actions, les agents des transferts n'émettent pas les droits et privilèges en actions à la première date de règlement à un prix après division. La réception tardive des actions supplémentaires entraîne une sous-évaluation de la valeur marchande dans les comptes des clients de la première date de règlement selon le prix après division à la date de paiement.

C.1 Concurrence

Les modifications aux Procédés et méthodes sont proposées afin d'accompagner les modifications aux systèmes de la CDS qui soutiendront l'effort de normalisation du traitement des droits et privilèges au Canada et aux États-Unis.

C.2 Risques et coûts d'observation

Les modifications proposées ne devraient pas changer le profil de risque de la CDS ou de ses adhérents.

C.3 Comparaison avec les normes internationales - (a) le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des règlements internationaux, (b) le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et (c) le Groupe des Trente

À l'heure actuelle, le traitement des effets payables est une pratique propre au marché américain qui n'a pas d'équivalents internationaux.

D. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RÉDACTION DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES

D.1 Contexte d'élaboration

Les modifications proposées et les changements aux systèmes de la CDS nécessaires à l'adoption des modifications proposées sont le résultat de la demande du secteur pour un protocole normalisé de traitement des événements de droits et privilèges visés par des effets payables. Les modifications concourront à parfaire l'exactitude du rapport des avoirs des clients au moment où les événements de droits et privilèges ont lieu au Canada.

D.2 Processus de rédaction des Procédés et méthodes

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS sont étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS. Le CADS détermine ou étudie, surveille et établit l'ordre de priorité des projets de développement des systèmes de la CDS et les autres modifications proposées par les adhérents et la CDS. Le CADS compte, parmi ses membres, des représentants des adhérents de la CDS et il se réunit mensuellement.

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes ont été étudiées et approuvées par le CADS le 28 juillet 2011.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS

D.3 Questions prises en compte

Aucune.

D.4 Consultation

Les modifications aux processus ainsi qu'aux Procédés et méthodes ont été élaborées grâce à des consultations directes auprès des intervenants du marché par le biais du sous-comité chargé des droits et privilèges du CADS et des réunions de l'ACCVM.

D.5 Autres possibilités étudiées

En novembre 2008, le CADS a demandé à la CDS de préparer une analyse de carence et une estimation pour mettre en place un processus de traitement des effets payables (similaire à celui des États-Unis) au CDSX. En janvier 2009, la CDS a présenté ses conclusions au comité des opérations de la section des administrateurs financiers de l'Organisme de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») et au CADS. Deux options ont été présentées. L'une comprenait le traitement des réclamations de manière similaire à la DTCC et l'autre ne le comprenait pas. En 2010, le secteur des valeurs mobilières canadien, représenté par le groupe de travail sur les effets payables de l'ACCVM, a convenu d'améliorer et de coordonner le traitement des droits et privilèges par l'adoption du traitement des effets payables avec réclamations au Canada.

D.6 Plan de mise en œuvre

La CDS est reconnue à titre d'agence de compensation par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») en vertu de l'article 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario. L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a autorisé la CDS à poursuivre les activités de compensation au Québec en vertu des articles 169 et 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec. De plus, la CDS est réputée être la chambre de compensation pour le CDSX, système de compensation et de règlement désigné par la Banque du Canada en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. La CVMO, l'AMF et la Banque du Canada seront ci-après collectivement désignées par l'expression « autorités de reconnaissance ».

Les modifications apportées aux Procédés et méthodes de l'adhérent pourraient entrer en vigueur dès l'obtention de l'approbation des modifications par les autorités de reconnaissance à la suite de la publication de l'avis et de la sollicitation de commentaires auprès du public.

E. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES SUR LES SYSTÈMES**E.1 CDS**

Les systèmes de la CDS seront modifiés en fonction des changements nécessaires au traitement d'événements de droits et privilèges avec des effets payables, ainsi que pour faire le suivi et produire les rapports des opérations individuelles en cours et des réclamations afférentes.

Le suivi des opérations et les rapports améliorés seront offerts sur abonnement au moyen du nouveau service Web, Suivi des droits et privilèges TRAX, sur le site de la CDS, à l'adresse www.cds.ca.

E.2 Adhérents de la CDS

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS

Incidence auprès des adhérents de la CDS :

- Le nouveau processus permet un suivi plus efficace des opérations effectuées sur le marché américain pour les valeurs intercotées.
- Il réduira la dépendance envers les renseignements de la CDS concernant les ajustements de prix et de processus pour tenir compte des horaires décalés.
- Les adhérents devront se familiariser avec les nouveaux types d'événement et être en mesure de les traiter : SDV (dividende en actions), SPN (apport partiel d'actif), SSP (division d'actions) et SDS (distribution en actions).
- Les adhérents seront en mesure de traiter une DREP communiquée par des fichiers ou des messages entrants au moyen de leurs systèmes internes.
- Le nouveau processus entraînera une meilleure diffusion des renseignements au moyen des bulletins. Un avis d'événement de dividende en espèces sera émis quand l'événement comportera le traitement des effets payables. La DREP sera indiquée dans les événements de droits et de bons de souscription et les événements de distribution en espèces existants quand l'événement comportera le traitement des effets payables.
- Les réclamations seront réglées uniquement une fois que l'opération sous-jacente aura été réglée afin de s'assurer que seules les opérations individuelles valides donnent lieu à des réclamations.
- Les réclamations seront générées pour les événements de division d'actions qui remplaceront l'activité actuelle de conversion d'opérations.
- Les adhérents pourront consulter le nouveau rapport du SGR intitulé RECLAMATIONS POSITIONS RNC EN COURS ET OPERATIONS REGLEES pour obtenir des renseignements sur les réclamations au moyen du nouveau processus de traitement.

D'autres incidences pour les adhérents qui s'abonnent au nouveau service Suivi des droits et privilèges TRAX :

- Ils pourront visualiser plus tôt le paiement prévu, ce qui permettra un rapprochement anticipé du compte de leurs clients et des montants reçus.
- Effets payables uniquement : Ils pourront identifier rapidement les transactions comprises dans les paiements de droits et privilèges, ce qui facilitera le rapprochement des transactions réglées avec le paiement des droits et privilèges.
- Effets payables uniquement (avant la date de paiement) : Afin de diminuer le nombre de réclamations, les adhérents pourront aisément identifier et effectuer le suivi des transactions en cours sur le point d'être réglées et comprises dans le paiement des droits et privilèges.
- Après la date de paiement : Les adhérents pourront consulter, en un lieu, les transactions individuelles en cours, les positions au RNC et les articles de prêt mis en gage qui, une fois réglés, généreront des réclamations. Les adhérents pourront également consulter toutes les réclamations réglées ou les modifications de mise en gage existantes. Ceci simplifiera le rapprochement des montants payables ou à recevoir avec leurs registres internes.

E.3 Autres intervenants du marché

Lorsque les systèmes d'un adhérent de la CDS sont exploités par un fournisseur tiers, celui-ci devra apporter les mêmes modifications aux systèmes :

- Traitement des nouveaux types d'événement : SDV (dividende en actions), SPN (apport partiel d'actif), SSP (division d'actions) et SDS (distribution en actions)
- Traitement de la DREP communiquée par des fichiers ou des messages entrants au moyen de leurs systèmes internes

De plus, la CDS utilisera les dates fournies par le TMX (pour les valeurs cotées au Canada) ou la DTCC (pour les valeurs cotées ou intercotées aux États-Unis) lors de l'établissement des dates ex-dividende et de remboursement des effets payables qui s'appliquent à un événement.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS

F. COMPARAISON AVEC LES AUTRES AGENCES DE COMPENSATION

Ces modifications harmoniseront le traitement des effets payables des droits et privilèges au Canada et aux États-Unis, car le traitement des effets payables est actuellement propre au marché américain.

G. ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La CDS a déterminé que les modifications proposées ne sont pas contraires à l'intérêt général.

H. COMMENTAIRES

Veillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard des modifications proposées dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans le Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, aux coordonnées suivantes :

Laura Ellick
Directrice, Systèmes de gestion
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85 rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3872
Télécopieur : 416 367-2755
Courriel : lelick@cds.ca

Veillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'Autorité des marchés financiers et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, aux personnes indiquées ci-après :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800 square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Télécopieur : 514 864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Directrice, Réglementation des marchés
Division des marchés des capitaux
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Bureau 1903, C.P. 55,
20 rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 3S8

Télécopieur : 416 595-8940
Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

La CDS mettra à la disposition du public, sur demande, des exemplaires des commentaires reçus au cours de la période de sollicitation de commentaires.

CHAPITRE 3 SERVICES WEB
Suivi des droits et privilèges TRAX

Avertissements relatifs à un déclenchement par date

Avertissement	Offert aux...		Description
	Agent des transferts	Adhérent	
Date de clôture des registres actuelle	✓	✓	Confirme qu'un enregistrement de demande de transfert non confirmé a été créé pour une valeur ayant un événement de distribution confirmé avec une date de clôture des registres correspondant à la date du jour ouvrable actuelle. Généré au moment de la création de l'enregistrement
			Confirme qu'un enregistrement de demande de transfert non confirmé a été créé pour une valeur ayant un événement de distribution confirmé avec une date de clôture des registres correspondant à la date du jour ouvrable actuelle. Généré en début de journée

Avertissements relatifs au traitement au CDSX

Avertissement	Offert aux...		Description
	Agent des transferts	Adhérent	
Dépôt au CDSX saisi par demandes de transfert	✓		Confirme la création d'une entrée de dépôt au CDSX par demandes de transfert.
Retrait au CDSX saisi par demandes de transfert	✓		Confirme la création d'un retrait de dépôt au CDSX par demandes de transfert.

Remarque : Les avis par courriel ne sont pas encodés. Ainsi, la confidentialité et la sécurité des renseignements ne font l'objet d'aucune garantie.

3.10 Suivi des droits et privilèges TRAX

Le service de suivi des droits et privilèges TRAX permet aux adhérents de surveiller les transactions réglées et en cours en temps réel pour les types d'événements suivants :

- DIS (distribution en espèces)
- DIV (dividende en espèces)
- DWO (dividende avec choix)
- RWS (distribution de droits ou de bons de souscription)

CHAPITRE 3 SERVICES WEB
Suivi des droits et privilèges TRAX

- [SPN \(apport partiel d'actif\)](#)
- [SDS \(distribution en actions\)](#)
- [SDV \(dividende en actions\)](#)
- [SSP \(division d'actions\)](#)

Selon le type d'événement, à partir du lendemain de la date de clôture des registres jusqu'au 30^e jour civil après le paiement relatif à l'événement, les adhérents peuvent consulter ce qui suit :

- les détails de l'événement;
- la date de clôture des registres au CDSX et les positions rajustées à la date de clôture des registres;
- les opérations réglées;
- les positions au RNC réglées;
- les calculs de paiement prévu et final;
- les rajustements relatifs au traitement des effets payables;
- les opérations en cours, positions au RNC et mise en gage-prêt de valeurs;
- les réclamations de droits et privilèges réglées.

Pour demander l'accès à ce service, utilisez l'interface en libre-service du logiciel IBM Tivoli Identity Manager (www.cdsservices.ca/itim/self).

Les utilisateurs peuvent demander le rôle indiqué ci-après par IDUC dans le cadre du service de suivi des droits et privilèges TRAX.

Rôle	Description
Consultation	Consulter les événements et les transactions connexes

CHAPITRE 8

Activités de droits et privilèges

Le système de traitement des droits et privilèges remplace le virement manuel des valeurs et des espèces par des virements électroniques de positions de grand livre. Le système de traitement des droits et privilèges interagit à la fois avec le CDSX et le Fichier principal des valeurs (FPV) pour automatiser le traitement des droits et privilèges de toutes les valeurs admissibles au CDSX de la manière suivante :

- Fichier principal des valeurs (FPV) – Met à jour les renseignements généraux sur les caractéristiques qui sont utilisées par le STDP pour récupérer le détail des valeurs, et pour prévoir et établir l'information sur les événements.
- Système de traitement des droits et privilèges (STDP) – Crée, met à jour et traite les événements de droits et privilèges pour toutes les valeurs admissibles au CDSX. Les adhérents peuvent interroger tous les événements confirmés traités et créés par le STDP pendant toute la durée de l'événement. Le système de traitement des droits et privilèges offre un dispositif pouvant soutenir les événements obligatoires et facultatifs.
- CDSX – Interagit avec le STDP pour récupérer les détails des grands livres, des mises en gage et des opérations des valeurs admissibles au CDSX pour lesquelles des droits et privilèges sont en cours de traitement. Le STDP peut également interagir avec le CDSX pour retirer des valeurs et des fonds du grand livre de l'adhérent et créditer le produit des positions de fonds et de valeurs de l'adhérent admissible.

Lorsqu'une valeur admissible au CDSX fait l'objet de droits et privilèges, le système de traitement des droits et privilèges vérifie les positions aux grands livres des adhérents au CDSX, calcule le produit de l'événement et émet le paiement relatif à l'événement. Les valeurs ou les fonds sont débités ou crédités des comptes de grand livre des adhérents qui peuvent prendre part à l'événement.

La CDS traite les événements de composantes détachées et de blocs de composantes détachées séparément des événements de valeurs sous-jacentes. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Droits et privilèges relatifs aux composantes détachées, aux blocs et aux valeurs reconstituées](#) à la page 209.

Les droits et privilèges sont traités de la manière suivante :

1. Le système de traitement des droits et privilèges crée automatiquement les événements d'intérêt et d'échéance pour les instruments du marché non monétaire jusqu'à 60 jours avant la date de paiement de l'événement. Les renseignements utilisés pour créer les événements proviennent du FPV et d'autres sources externes. Les événements peuvent être créés assortis d'un état anticipé, non confirmé ou confirmé.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Pour les titres du marché monétaire, le système des droits et privilèges crée des événements 5 jours avant la date de paiement avec un état confirmé.

Les événements de marché (p. ex. les divisions d'actions et les conversions) sont pris en charge par la CDS lorsqu'elle apprend l'existence de l'événement.

2. La CDS informe les adhérents de tous les événements à venir par l'intermédiaire des fonctions d'interrogation du STDP, des rapports et des bulletins dans Internet.
3. Les adhérents peuvent effectuer une soumission par voie électronique au moyen de la fonction Entrer une sélection d'option. Ce processus fait état, en direct, des événements à venir et des différentes options disponibles pour chaque événement.
4. D'après les types d'événements, le STDP utilise la date de clôture des registres, la date de paiement, [la date de remboursement des effets payables](#) ou les positions soumises pour calculer les positions au grand livre admissibles de l'adhérent pour un événement donné.

Les événements facultatifs peuvent être traités de l'une des façons suivantes :

- Quotidiennement – Les soumissions effectuées au cours de la journée sont calculées à la date de soumission et l'agent payeur peut y accéder aux fins de règlement le jour ouvrable suivant. L'heure limite quotidienne pour les soumissions correspond habituellement à l'arrêt du système, cependant l'heure peut varier selon l'événement.
 - En vrac – Toutes les soumissions effectuées sont accumulées et traitées à la date d'échéance de l'événement.
5. À la date de paiement, les agents payeurs émettent les paiements de l'une des façons suivantes :
 - Au cycle de nuit – L'agent payeur établit la fonction de paiement pour débitier automatiquement son compte et créditer ceux des adhérents. L'agent payeur n'a aucune mesure manuelle à prendre.
 - Le jour même – L'agent payeur établit la fonction de paiement pour que celui-ci soit effectué de façon manuelle au cours de la journée. À l'émission, les comptes de l'agent payeur sont débités, et les comptes de l'adhérent, crédités.
 - STPGV – L'agent payeur effectue le paiement le jour même au moyen d'un paiement STPGV au compte de la CDS à la Banque du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Dépôt de fonds](#) à la page 130.
 6. Lorsqu'un paiement complet est reçu de l'agent payeur, le système de traitement des droits et privilèges débite le compte de l'adhérent des fonds ou des valeurs et lui crédite les droits et privilèges. Dans le cas des événements facultatifs, le compte de soumission de l'adhérent est débité.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

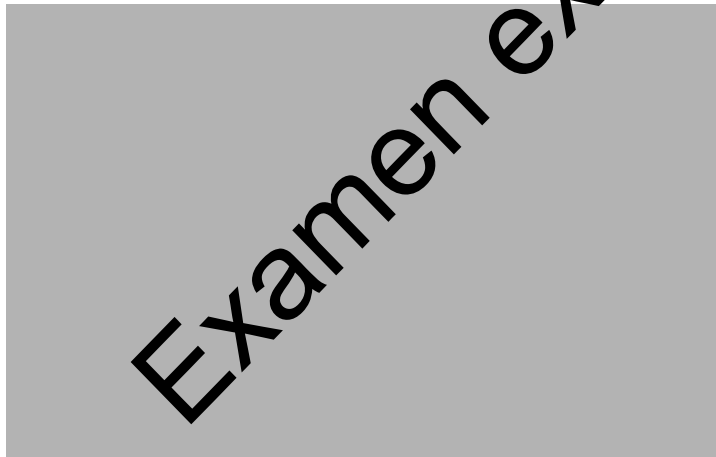
Fonctions de droits et privilèges

MENU DES DROITS ET PRIVILÈGES



3. Tapez le chiffre correspondant à MENU DES ÉVÉNEMENTS dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran MENU DES ÉVÉNEMENTS à la page 150 apparaît.

MENU DES ÉVÉNEMENTS



8.2.2 Événements

Dans le système de droits et privilèges, les types d'événements sont divisés en fonction des catégories suivantes :

- Événements de distribution obligatoire (sans choix) — L'émetteur distribue des fonds ou des valeurs, selon les positions des actionnaires, à une date particulière.
- Événements de distribution (avec choix) — L'émetteur distribue des fonds ou des valeurs, selon les positions des actionnaires, à une date particulière et les instructions de choix soumises par l'adhérent.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

- Événements d'échange obligatoires (sans choix) — L'événement est traité automatiquement, sans l'intervention de l'actionnaire et conformément aux normes de traitement de l'émetteur, de l'agent des transferts ou de l'agent payeur pour une émission de valeurs particulière.
- Événements d'échange obligatoires (avec choix) — Les actionnaires sélectionnent un ou plusieurs choix. Si l'actionnaire n'opte pour aucun choix, il reçoit le choix implicite.
- Événements facultatifs — Les actionnaires doivent prendre les mesures requises pour recevoir les droits et privilèges relatifs à un événement facultatif. Les événements facultatifs peuvent offrir un choix ou plus.

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements de distribution (sans choix) :

Événements de distribution obligatoires (sans choix)	
Code	Nom de l'événement
ARN	Intérêt ou intérêt et capital (date de clôture des registres sans réduction d'actif)
ARW	Autres titres adossés à des créances mobilières (date de clôture des registres avec réduction d'actif)
DIS	Distribution en espèces
DIV	Dividende en espèces
DSC	Dividende en actions (cotées sur des bourses canadiennes)
DSI	Dividende en actions (intercotées)
DSU	Dividende en actions (cotées sur des bourses américaines)
INT	Intérêt
MBS	Titres LMF adossés à des créances hypothécaires - TAC
RWS	Distribution de droits ou de bons de souscription
SDCSDS	Distribution en actions (cotées sur des bourses canadiennes)
SDI	Distribution d'actions (intercotées)
SDU	Distribution d'actions (cotées sur des bourses américaines)
<u>SDV</u>	<u>Dividendes en actions</u>
<u>SPCSPN</u>	<u>Apport partiel d'actifs (cotés sur des bourses canadiennes)</u>
<u>SPI</u>	<u>Apport partiel d'actifs (intercotés)</u>
<u>SPU</u>	<u>Apport partiel d'actifs (cotés sur des bourses américaines)</u>
<u>SSCSP</u>	<u>Division d'actions (cotées sur des bourses canadiennes)</u>
<u>SSI</u>	<u>Division d'actions (intercotées)</u>
<u>SSU</u>	<u>Division d'actions (cotées sur des bourses américaines)</u>

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements de distribution (avec choix) :

Événements obligatoires (avec choix)	
Code	Nom de l'événement
DWO	Dividende avec choix (liquidités, actions, monnaie ou PRD)
INO	Intérêt (avec choix)

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements obligatoires (sans choix) :

Événements d'échange obligatoires (sans choix)	
Code	Nom de l'événement
CSL	Regroupement
CVM	Conversion obligatoire
ETM	Prolongation obligatoire
EXM	Échange obligatoire
FAB	Autre paiement final Titre adossé des autres créances mobilières - <u>paiement final</u>
FBS	Titre LNH – paiement final
INR	Reçu de versement de souscription - <u>reçu de versement</u>
LQD	Liquidation
MAT	Échéance
MCM	Modification <u>Changement</u> obligatoire (changement de dénomination sociale)
MGM	Regroupement (sans choix)
PAM	Plan d'arrangement (sans choix)
PCL	Rachat ou remboursement partiel par tirage au sort
PCP	Rachat ou remboursement partiel avec répartition proportionnelle
PSH	Retrait forcé
RDM	Rachat <u>ou remboursement</u> obligatoire
SEP	Séparation <u>Décomposition</u> d'unités

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements obligatoires (avec choix) :

Événements d'échange obligatoire (avec choix)	
Code	Nom de l'événement
MAO	Acquisition obligatoire (avec choix)
MCO	Modification <u>Changement</u> obligatoire (avec choix)

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

Événements d'échange obligatoire (avec choix)	
Code	Nom de l'événement
MGO	Regroupement (avec choix)
PAO	Plan d'arrangement (avec choix)

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements facultatifs :

Événements facultatif	
Code	Nom de l'événement
CVV	Conversion facultative
DBB	Rachat <u>sur le marché</u> de débetures
ETV	Prolongation facultative
EXV	Échange facultatif
ODD	Offre de lots irréguliers
PUR	Offre d'achat
RDV	Rachat facultatif
RET	Rachat <u>ou remboursement</u> au gérant/détenteur
SUB	Souscription
TED	Soumission <u>Offre publique d'achat</u>

8.2.3 Choix et articles

Un choix est une mesure qui peut être prise à l'égard d'un événement. Un événement peut comporter un ou plusieurs choix numérotés séquentiellement. Tous les événements obligatoires comportent un choix implicite. Il peut être assorti des caractéristiques suivantes :

- Comporter deux articles ou plus afin de rendre l'événement et le choix valides.
- Comporter au moins un article détenu ou à soumettre, et au moins un article à recevoir.
- Le tableau ci-dessous fait état des types d'articles offerts :

Article	Code	Description
Détenu	HOLD	Le système de traitement des droits et privilèges lit le grand livre du CDSX afin de calculer l'événement (il n'y a aucune entrée de valeurs).
À recevoir	RECV	Les fonds ou les valeurs créditées au grand livre de l'adhérent résultant de l'événement.
À soumettre	SUBM	Les fonds et les valeurs retirés du grand livre de l'adhérent et livrés à l'agent.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

8.2.4 Types de choix

Le tableau ci-dessous fait état des types de choix offerts :

Choix	Code	Description
Choix régulier	CS	Fonds ou valeurs
Adjudication à prix uniforme	DA	Les adhérents inscrivent le nombre d'actions soumises et le prix auquel ils les soumettent.
Droit de dissidence relativement à un événement d'acquisition obligatoire	DS	Avant la date et l'heure limites des droits de dissidence, les titres des adhérents dissidents sont virés du compte d'offre de l'agent dépositaire au compte séparé. Aucun paiement n'est traité.
Lettre de garantie de livraison	LG	Si l'adhérent n'a pas accès à la valeur, il peut soumettre des instructions de lettre de garantie, en inscrivant LG comme type de choix. Lorsque la valeur est disponible dans le compte désigné par l'adhérent, le système vire la valeur au compte d'offre de l'agent dépositaire et l'état de l'instruction passe à « réglé », et ce jusqu'à la date et l'heure d'échéance de la lettre de garantie. Ce type de choix permet d'effectuer un règlement partiel.

8.2.5 État de l'événement et du choix

L'état de l'événement indique l'étape du cycle de traitements qu'il a atteint. Seuls les événements confirmés sont traités dans le système de traitement des droits et privilèges. L'état de l'événement est également maintenu à l'égard du choix et détermine l'étape atteinte par ce choix dans le cycle de traitement. Le tableau ci-dessous fait état des différents états d'événements et de choix offerts :

État	Code	Description
Anticipé	ANTC	Cet état est attribué aux événements générés par le système créés à partir de renseignements du FPVS dont les renseignements sont incomplets.
Complété (événement seulement)	CMPL	Cet état est attribué aux événements <u>environ 12 jours après que l'événement a été payé. Les événements complétés demeurent dans le système qui demeurent dans le système</u> jusqu'à ce que toutes les activités relatives au paiement <u>et aux réclamations</u> aient été <u>complétées, habituellement +12 jours suivant le paiement de l'événement traitées.</u>
Confirmé	CONF	Cet état est attribué aux événements ou aux choix qui ont été créés à partir d'une source externe ou qui sont créés et confirmés par la CDS.
Supprimé	DELE	Cet état est attribué à tout événement ou choix annulé.
Payé	PAID	Cet état est attribué lorsque l'agent payeur émet le paiement et que tous les paiements ont été traités avec succès.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Surveillance des événements

8.2.7 Règles de paiement des droits et privilèges

Selon le type d'événements, le système de traitement des droits et privilèges utilise la date de clôture des registres ~~ou~~ la date de paiement ou la date de remboursement des effets payables pour déterminer les positions au grand livre admissibles des adhérents :

- Les paiements de titres sont versés au compte séparé de l'adhérent pour tous les types d'événements.
- Les paiements de fonds sont versés au compte de fonds de l'adhérent pour tous les types d'événements.
- Les droits et privilèges sur un titre qui a été prêté au moyen d'une opération (c'est-à-dire, au moyen d'une opération de type prêt adhérent-mandant [« DPL »]) ne sont pas calculés par le système. Le prêteur doit les réclamer auprès de l'emprunteur.
- Les paiements de droits et privilèges sont crédités au grand livre suspendu de l'adhérent.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dates implicites applicables aux restrictions découlant d'événements de marché, veuillez consulter le tableau des restrictions au CDSX. Veuillez toutefois noter que la CDS peut modifier les dates qui y sont inscrites au besoin.

8.3 Surveillance des événements

Les adhérents sont responsables de surveiller les paiements des droits et privilèges à venir et de rapprocher leurs données à celles de la CDS pour s'assurer que les paiements sont exacts. Pour surveiller les événements à venir, les adhérents utilisent la fonction INTERROGER UN ÉVÉNEMENT, la fonction INTERROGER LE CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS, les rapports, les bulletins du service de dépôt et les rapports sur les événements de fin de journée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

Les adhérents peuvent consulter une liste des événements venant à échéance au cours de la semaine suivante au moyen du rapport DATE LIMITE A LA CDS – LISTE DES EVENEMENTS A VENIR.

Le rapport PORTEURS INSCRITS POUR UN EVENEMENT contient les positions des adhérents au grand livre pour toutes les valeurs qu'ils détiennent à la date de clôture des registres à l'égard desquelles un événement de distribution sera traité.

Les adhérents peuvent examiner l'écran INTERROGATION DE LA POSITION POUR L'ÉVÉNEMENT ou le rapport RAPPORT CALEN. EVENEMENT (RAPPORT CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS) afin d'étudier leurs positions au grand livre ou les positions qu'ils détiennent à la date de clôture des registres.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Surveillance des événements

Pour les événements de dividende en espèces, de distribution en espèces, de distribution de droits et de bons de souscription, d'apport partiel d'actif, de distribution en actions, de dividende en actions et de division d'actions, les adhérents peuvent utiliser le service Suivi des droits et privilèges TRAX pour examiner les détails suivants :

- la date de clôture des registres au CDSX et les positions rajustées au grand livre à la date de clôture des registres;
- les opérations individuelles et positions au RNC réglées qui seront prises en compte dans le calcul du paiement (si le traitement des effets payables s'applique);
- les paiements prévus;
- les paiements finaux;
- les rajustements des effets payables (pour les événements de dividende et de distributions en espèces seulement);
- les opérations individuelles, les positions au RNC et les articles de prêt mis en gage en cours pour lesquels des réclamations sont calculés.

Pour les événements de dividende avec choix, les adhérents peuvent utiliser le service Suivi des droits et privilèges TRAX pour revoir les opérations individuelles, les positions au RNC et les articles de prêt mis en gage en cours pour lesquels des réclamations ont été prises en compte.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du service Suivi des droits et privilèges TRAX, les adhérents sont priés de consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

Les adhérents peuvent examiner les soumissions confirmées relatives aux choix facultatifs effectuées précédemment en consultant le rapport RAPPORT DE REPARTITION DE SOUSCRIPTION – ADHERENT.

Pour établir quels droits et bons de souscription ont été exercés le jour ouvrable précédent, les adhérents peuvent consulter le rapport RAPPORT DE REPARTITION DE SOUSCRIPTION - ADHERENT et ainsi voir le nombre total de bons de souscription exercés et les frais de souscription, ainsi que le total des droits exercés, notamment le nombre de droits accumulés, la quantité d'actions additionnelles demandée et les frais de souscription.

Le rapport RAPPORT D'ADMISSIBILITE A L'EMISSION DE DROITS - ADHERENT contient la liste des événements de distribution de droits que les adhérents peuvent consulter afin de déterminer la quantité de droits à recevoir. Étant donné que tous les droits seront distribués, les adhérents sont responsables de toute mesure prise à l'égard des droits qu'ils ont reçus pour le compte de détenteurs réels ne pouvant pas prendre part au placement de droits (c.-à-d. les détenteurs de parts non admissibles).

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Soumission d'un choix de lettre de garantie

6. Étudiez les champs indiqués dans le tableau suivant :

Champ	Description
POSITION À LA DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES	Toutes les positions à la date de clôture des registres Si la date de clôture des registres est antérieure à la date actuelle, l'événement apparaît seulement si l'adhérent a une position (négative ou positive) à la date de clôture des registres.
POSITION RAJUSTÉE À LA DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES	Inclus tout dépôt, retrait ou rajustement au grand livre entré après la date de clôture des registres dont la date d'entrée en vigueur est au plus tard à la date de clôture des registres.

8.6 Soumission d'un choix de lettre de garantie

Lorsqu'un adhérent soumet un choix de lettre de garantie, la CDS débite la position complète à compter du début du jour suivant la date d'échéance jusqu'à la date et à l'heure d'échéance de la lettre de garantie. Si la position complète n'est pas disponible à la date et à l'heure d'échéance de la garantie, un débit partiel est effectué (c'est-à-dire que toute position disponible est débitée).

Le cas échéant, l'adhérent peut négocier directement avec l'agent dépositaire pour acquérir des positions de lettre de garantie en circulation.

8.7 Traitement d'opérations et droits et privilèges

Le traitement des opérations en cours engageant des titres visés par un événement de droits et privilèges ou un événement de marché dépend du type d'événement. Les règles générales suivantes s'appliquent au traitement des opérations :

- Les réclamations sont créées et réglées pour les opérations en cours à l'égard d'événements de distribution. Les opérations dont le type d'opération est transfert de compte (« A ») ou rupture de mariage (« MB ») sont exclues du traitement des réclamations.
- Les opérations non réglées sont converties en opérations correspondantes de la nouvelle valeur pour les événements obligatoires.
- Les positions au RNC sont attribuées pour tous les types d'événements facultatifs, mais les conversions d'opérations et les réclamations ne sont pas traitées.
- ~~Des opérations et des positions RNC additionnelles sont créées pour les événements de division d'actions d'opérations non réglées.~~

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Traitement des réclamations](#) à la page 185 et la section [Droits et privilèges relatifs à la conversion d'opérations](#) à la page 190.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement d'opérations et droits et privilèges

8.7.1 Traitement des réclamations

La CDS traite les réclamations pour les types d'événements de distribution des positions au RNC et des opérations individuelles en cours en fonction des résultats à la fermeture des bureaux à des dates de saisie des opérations précises. Les transactions de réclamations générées pour les positions au RNC et les opérations individuelles en cours sont indiquées dans les rapports, les messages InterLink et les fichiers au moyen du sous-type de transaction CLMS.

Le tableau ci-dessous fait état des dates de saisie des opérations et de traitement des réclamations par type d'événements.

Code d'évén.	Nom de l'événement	Type d'opérations RNC et individuelles	Avec traitement des effets payables	Date de saisie des opérations	Date de traitement des réclamations
<u>ARN</u>	<u>Intérêt ou intérêt et capital (date de clôture des registres sans réduction d'actif)</u>		<u>s.o.</u>	<u>Date de clôture des registres</u>	<u>Date de paiement</u>
<u>APN</u>	<u>Autre titre adossé à des créances (date de paiement sans réduction d'actif)</u>		<u>s.o.</u>	<u>Date de paiement -1</u>	<u>Date de paiement</u>
<u>DIS</u>	<u>Distribution en espèces</u>		<u>non</u>	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
<u>DIS</u>	<u>Distribution en espèces</u>		<u>oui</u>	Date de clôture des registres <u>Date de remboursement des effets payables</u>	Date de paiement <u>Date de remboursement des effets payables+1¹</u>
<u>DIV</u>	Dividende en espèces	Canadienne et américaine	<u>non</u>	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
<u>DIV</u>	<u>Dividende en espèces</u>		<u>oui</u>	<u>Date de remboursement des effets payables</u>	<u>Date de remboursement des effets payables+1¹</u>
<u>DSC</u>	Dividende en actions (cotées sur des bourses canadiennes)	Canadienne		Date de clôture des registres	Date de paiement
<u>DWO</u>	<u>Dividende avec choix</u>		<u>s.o.</u>	<u>Date de clôture des registres</u>	<u>Date de paiement¹</u>

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement d'opérations et droits et privilèges

Code d'évén.	Nom de l'événement	Type d'opérations RNC et individuelles	Avec traitement des effets payables	Date de saisie des opérations	Date de traitement des réclamations
DSU	Dividende en actions (cotées sur des bourses américaines)	Américaine		Date de remboursement des effets payables	Date de paiement
INT	Intérêt		s.o.	Date de paiement -1	Date de paiement
INO	Intérêt avec choix		s.o.	Date de paiement -1	Date de paiement
DSI	Dividende en actions (intercotées)	Canadienne		Date de clôture des registres	Date de paiement
		Américaine		Date de remboursement des effets payables	Date de remboursement des effets payables +1
RWS	Distribution de droits ou de bons de souscription		non	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
RWS	Distribution de droits ou de bons de souscription		oui	Date de remboursement des effets payables	Date de paiement ¹
DWO	Dividende avec choix	Canadienne et américaine		Date de clôture des registres	Date de paiement
INT	Intérêt	Canadienne et américaine		Date de paiement +1	Date de paiement
INO	Intérêt avec choix	Canadienne et américaine		Date de paiement +1	Date de paiement
DIS	Distribution en espèces	Canadienne et américaine		Date de clôture des registres	Date de paiement
SDCSD S	Distribution en actions (cotées sur des bourses canadiennes)	Canadienne	non	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
SDUSD S	Distribution en actions (cotées sur des bourses américaines)	Américaine	oui	Date de remboursement des effets payables	Date de paiement ¹

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement d'opérations et droits et privilèges

Code d'évén.	Nom de l'événement	Type d'opérations RNC et individuelles	Avec traitement des effets payables	Date de saisie des opérations	Date de traitement des réclamations
SDI	Distribution en actions (intercotées)	Canadienne		Date de clôture des registres	Date de paiement
		Américaine		Date de remboursement des effets payables	Date de remboursement des effets payables +1
SDV	<u>dividende en actions</u>		<u>non</u>	<u>Date de clôture des registres</u>	<u>Date de paiement¹</u>
SDV	<u>dividende en actions</u>		<u>oui</u>	<u>Date de remboursement des effets payables</u>	<u>Date de paiement¹</u>
SPN SP G	Apport partiel d'actif (coté sur des bourses canadiennes)	Canadienne	<u>non</u>	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
SPU SP N	Apport partiel d'actif (coté sur des bourses canadiennes)	Américaine	<u>oui</u>	<u>Date de clôture des registres</u> <u>Date de remboursement des effets payables</u>	Date de paiement ¹
SSP	<u>Division d'actions</u>		<u>non</u>	<u>Date de clôture des registres</u>	<u>Date de paiement¹</u>
SSP	<u>Division d'actions</u>		<u>oui</u>	<u>Date de remboursement des effets payables</u>	<u>Date de paiement¹</u>
SPI	Apport partiel d'actif (intercotées)	Canadienne		Date de clôture des registres	Date de paiement
		Américaine		Date de remboursement des effets payables	Date de remboursement des effets payables +1
RWS	Distribution de droits ou de bons de souscription	Canadienne et américaine		Date de clôture des registres	Date de paiement

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement d'opérations et droits et privilèges

Code d'évén.	Nom de l'événement	Type d'opérations RNC et individuelles	Avec traitement des effets payables	Date de saisie des opérations	Date de traitement des réclamations
ARN	Intérêt ou intérêt et capital (date de clôture des registres sans réduction d'actif)	Canadienne et américaine		Date de clôture des registres	Date de paiement
APN	Autre titre adossé à des créances (date de paiement sans réduction d'actif)	Canadienne et américaine		Date de paiement +1	Date de paiement

¹ Règlement de la réclamation seulement si l'opération sous-jacente a été réglée

Le CDSX traite les réclamations relatives aux opérations et les positions RNC en cours selon les règles suivantes :

- Toutes les réclamations sont traitées à titre de transactions de droits et privilèges (débits ou crédits) au compte de fonds ou au compte séparé de l'adhérent. Il s'agit de transactions forcées (c'est-à-dire, ne faisant pas l'objet de vérifications de règlement).
- ~~Les réclamations sont traitées pour les opérations de type TFT confirmées en cours uniquement si l'événement est créé et confirmé par la CDS au plus tard à la date de clôture des registres.~~
- ~~Les réclamations sont traitées pour les positions RNC en cours sans égard au délai de création de l'événement. La CDS calcule les réclamations comme s'il s'agissait d'une attribution.~~
- ~~Les réclamations relatives aux positions au RNC et aux opérations individuelles américaines et canadiennes en cours sont saisies et traitées à des dates différentes lorsque les titres sont cotés sur plusieurs bourses et que le type d'événement est DSI (dividende en actions intercotées), SDI (distribution en actions intercotées) ou SPI (apport partiel d'actif intercoté).~~
- Les réclamations sont basées sur le taux et le type de droits et privilèges du choix implicite pour les événements de dividende avec choix et d'intérêt avec choix.
- Les réclamations sont traitées aux taux bruts de droits et privilèges pour les événements assujettis aux retenues d'impôt à la source.
- Le règlement des réclamations se déclenche au terme du paiement intégral des droits et privilèges et au passage de l'état de l'événement à PAYÉ. Pour les événements de dividende et de distributions en espèces qui présentent un traitement des effets payables, les réclamations ~~américaines~~ sont réglées après le traitement des ~~redressements~~ ajustements des effets payables.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement d'opérations et droits et privilèges

- Pour les événements de dividende et distribution en espèces, de dividende avec choix, de distribution de droits et de bons de souscription, d'apport partiel d'actif, de distribution en actions, de dividende en actions et de division d'actions :
 - Une réclamation individuelle est traitée pour chaque opération individuelle confirmée et en attente, en cours à la fermeture des bureaux à la date de saisie, avec une date d'opération antérieure à la date de détachement de l'événement et une date de valeur antérieure ou égale à la date de saisie (par exemple, la date de clôture des registres ou la date de remboursement des effets payables).
 - Le règlement des opérations individuelles déclenche le règlement de la réclamation correspondante. Le règlement de la réclamation pour les opérations individuelles commence le jour du paiement de l'événement et continue pendant 30 jours civils par la suite.
 - Les réclamations sont traitées pour les positions au RNC en cours comme s'il s'agissait d'une attribution. Les adhérents n'auront qu'une transaction de réclamations pour les positions au RNC (débit ou crédit) traitée au grand livre à la date de paiement de l'événement.
 - Les réclamations et les détails correspondants relatifs aux positions RNC en cours et aux opérations réglées figurent au rapport RECLAM OPERATIONS REGL ET POSITIONS RNC EN COURS. Les réclamations pour les positions au RNC figurent au rapport un jour après le paiement de l'événement. Les réclamations pour les opérations individuelles figurent au rapport le jour après le règlement de l'opération correspondante.
- Pour les événements d'intérêt ou d'intérêt et de capital (date de clôture des registres sans réduction d'actif) et d'autres titres adossés à des créances (date de paiement avec réduction d'actif) :
 - Une transaction de réclamation nette (débit ou crédit) par événement sera traitée au compte des adhérents.
 - Les réclamations et les positions au RNC en cours et les opérations correspondantes figurent au rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS. Les réclamations pour les positions RNC et les opérations en cours figurent au rapport un jour après le paiement de l'événement.
 - Les réclamations ne seront pas traitées pour les opérations NELTC.
- Si les fonds ou les valeurs ne sont pas disponibles dans le compte de l'adhérent, une position à découvert se crée. Dans un tel cas, la CDS est avisée et communique avec l'adhérent pour lui demander de corriger la situation.
- Toutes les fractions sont abandonnées. Au besoin, l'adhérent peut négocier directement avec l'adhérent compensateur pour acquérir les fractions abandonnées.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Traitement d'opérations et droits et privilèges

- ~~Les adhérents peuvent identifier les adhérents compensateurs pour les réclamations relatives aux positions au RNG et aux opérations individuelles en cours au moyen du rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNG ET OPERATIONS EN COURS offert le lendemain de la date de règlement de la réclamation. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS.~~
- Les adhérents peuvent vérifier le règlement correspondant à leurs réclamations au moyen du rapport RAPPORT DES TRANSACTIONS REGLEES ou du rapport RAPPORT D'OPERATIONS QUOTIDIENNES. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.
- ~~Une seule transaction de réclamation nette (débit ou crédit) par événement sera traitée au compte des adhérents. Cependant, les détails de chaque opération en cours apparaissent au rapport RAPPORT DE RECLAMATIONS de l'adhérent.~~

8.7.2 Droits et privilèges relatifs à la conversion d'opérations

Pour les types d'événements obligatoires énumérés dans le tableau ci-après, la conversion d'opérations est traitée au début de la journée à la date de paiement de la CDS.

Code	Nom de l'événement
MAT	Échéance
FBS	Titre LNH – paiement final
FAB	Autre paiement final rattaché à des créances
INR	Reçu de versement de souscription
MCM	Modification obligatoire (changement de dénomination sociale)
PAM	Plan d'arrangement (sans choix)
LQD	Liquidation
SEP	Séparation d'unité
RDM	Rachat ou remboursement obligatoire
CVM	Conversion obligatoire
EXM	Échange obligatoire
MCO	Modification obligatoire avec choix
MGO	Regroupement avec choix
PAO	Plan d'entente avec choix
MAO	Vente forcée avec choix

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Traitement des effets payables

Pour savoir comment les opérations en cours relatives aux événements obligatoires sont traitées, les adhérents peuvent consulter les rapports RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS - DDJ et RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS - FDJ. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*

8.8 Traitement des effets payables

La période des effets payables désigne à la période suivant la date de clôture des registres lorsqu'une valeur se négocie ~~aux États-Unis~~ avant le traitement d'une division d'actions ou de droits et privilèges.

Lorsqu'une opération individuelle ou une position au RNC a été réglée au CDSX, entre le lendemain de la date de clôture des registres et la fermeture des bureaux à la date de remboursement des effets payables, les comptes des adhérents sont :

- crédités des droits et privilèges, si l'adhérent est le destinataire de la transaction;
- débités des droits et privilèges, si l'adhérent est le vendeur de la transaction.

~~Les adhérents reçoivent les droits et privilèges s'ils font état du règlement d'une opération en fonds américain entre l'ouverture des bureaux le lendemain de la date de clôture des registres et la fermeture des bureaux à la date de remboursement des effets payables.~~

~~Le traitement des effets payables s'applique aux types d'événements énumérés dans le tableau ci-après :~~

Code	Nom de l'événement
SSU	Division d'actions (cotées sur des bourses américaines)
SSI	Division d'actions (intercotées)
DSU	Dividende en actions (cotées des bourses américaines)
DSI	Dividende en actions (intercotées)
SDU	Distribution en actions (cotées sur des bourses américaines)
SDI	Distribution en actions (intercotées)
SPU	Apport partiel d'actif (coté sur des bourses américaines)
SPI	Apport partiel d'actif (intercotées)

~~Pour traiter les effets payables, le CDSX procède comme suit :~~

1. ~~Le système étudie les transactions ci-après réglées entre le lendemain de la date de clôture des registres et la date de remboursement des effets payables aux fins de traitement :~~
 - ~~les livraisons à destination de la DTC;~~
 - ~~les livraisons en provenance de la DTC;~~

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement des effets payables

2. ~~Il calcule les montants de redressement de droits et privilèges en multipliant le montant du règlement par le taux de droits et privilèges.~~
3. ~~Il crée des redressements de droits et privilèges pour créditer les acheteurs et débiteur les vendeurs des montants de redressement de droits et privilèges.~~

~~La CDS exécute une transaction de droits et privilèges nette (débit ou crédit) au compte des adhérents le lendemain de la date de remboursement des effets payables.~~

~~Les adhérents peuvent étudier les détails de leurs redressements sur les rapports **RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES** et **RAPPORT DET REGLEM RNC EFFETS PAY** (rapport détail des règlements au RNC pour les effets payables) offerts le lendemain de la date de remboursement des effets payables.~~

La méthode de calcul des paiements de droits et privilèges lorsque le suivi des effets payables est applicable dépend de la forme de distribution, soit en espèces ou en valeurs. Par contre, dans les deux cas, le CDSX assure le suivi du règlement des transactions suivantes :

- les opérations individuelles boursières et non-boursières (par exemple, les livraisons en provenance de la DTC et à destination de la DTC, ATON);
- les positions au RNC;
- les rajustements au grand livre.

8.8.1 Traitement des effets payables pour les événements de distribution en valeurs

Les types d'événement suivants sont admissibles au traitement des effets payables :

<u>Code</u>	<u>Nom de l'événement</u>
<u>RWS</u>	<u>Distribution de droits et de bons de souscription</u>
<u>SDS</u>	<u>Distribution en actions</u>
<u>SDV</u>	<u>Dividende en actions</u>
<u>SPN</u>	<u>Apport partiel d'actif</u>
<u>SSP</u>	<u>Division d'actions</u>

1. Le CDSX détermine la position au grand livre pour laquelle un paiement de droits et privilèges a eu lieu en appliquant les transactions réglées entre le lendemain de la date de clôture des registres et la fermeture des bureaux à la date de remboursement des effets payables à la position détenue par l'adhérent à la date de clôture des registres ou rajustée à la date de clôture des registres.
2. Le paiement de droits et privilèges est calculé en multipliant la position au grand livre par le taux de droits et privilèges.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement des effets payables

3. Les adhérents reçoivent un paiement de droits et privilèges au moyen du CDSX le lendemain de la date de remboursement des effets payables.
4. Les adhérents peuvent examiner les détails de leur paiement au moyen :
 - du service Suivi des droits et privilèges TRAX (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*):
 - du RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*).

8.8.2 Traitement des effets payables pour les événements de distribution en espèces

Les types d'événements suivants sont admissibles au traitement des effets payables :

<u>Code</u>	<u>Nom de l'événement</u>
<u>DIS</u>	<u>Distribution en espèces</u>
<u>DIV</u>	<u>Dividende en espèces</u>

1. Le CDSX détermine la position initiale au grand livre pour laquelle un paiement de droits et privilèges a eu lieu en appliquant les transactions réglées entre le lendemain de la date de clôture des registres et la fermeture des bureaux le jour précédant la date de paiement à la CDS à la position détenue par l'adhérent à la date de clôture des registres ou rajustée à la date de clôture des registres.
2. Le paiement de droits et privilèges est calculé en multipliant la position au grand livre par le taux de droits et privilèges.
3. Les adhérents reçoivent un paiement de droits et privilèges au moyen du CDSX à la date de paiement à la CDS.
4. Le CDSX effectue une surveillance supplémentaire pour faire le suivi des transactions réglées entre la date de paiement à la CDS et la fermeture des bureaux à la date de remboursement des effets payables.
5. En fonction de ces transactions réglées supplémentaires, le CDSX :
 - calcule les montants de rajustements des effets payables en multipliant le montant de règlement par le taux de droits et privilèges;
 - crée des rajustements de droits et privilèges pour créditer les acheteurs et débiter les vendeurs des montants de rajustements de droits et privilèges.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Droits et privilèges relatifs aux valeurs non transférables d'une émission

6. Au moyen du CDSX, les adhérents reçoivent une transaction de droits et privilèges nette (débit ou crédit avec sous-type DBPY) le lendemain de la date de remboursement des effets payables.
7. Les adhérents peuvent examiner les détails de leurs rajustements au moyen :
 - du service Suivi des droits et privilèges TRAX (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*);
 - du RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*).

Remarque : Aucune surveillance supplémentaire n'a lieu lorsque la date de paiement à la CDS d'un événement est après la date de remboursement des effets payables. Les droits et privilèges sont calculés de la manière indiquée à la section sur le traitement des effets payables pour les distributions en valeurs.

8.9 Droits et privilèges relatifs aux valeurs non transférables d'une émission

Si des certificats d'émission non transférables en dépôt sont immatriculés au nom de CDS & CO., le procédé de traitement des droits et privilèges habituel s'applique.

Si des certificats d'émission non transférables en dépôt à la CDS ne sont pas immatriculés au nom de CDS & CO., le procédé de traitement des droits et privilèges ci-dessous s'applique.

- Une réclamation dont le solde net a été établi est effectuée auprès du dépositaire initial du certificat ou du titulaire immatriculé.
- Si le paiement de droits et privilèges du dépositaire initial de la CDS est supérieur ou égal au montant de la réclamation, un redressement est effectué manuellement afin de réduire le paiement de droits et privilèges.
- Si le paiement de droits et privilèges du dépositaire initial de la CDS est inférieur au montant de la réclamation, une réclamation est effectuée.

Remarque : Il incombe à chaque adhérent d'honorer ces réclamations dans les dix jours suivant l'avis. La CDS effectue les redressements dans le compte du dépositaire initial une fois la période de dix jours écoulée afin d'immobiliser les fonds nécessaires au traitement du paiement de droits et privilèges.

8.10 Traitement des retenues d'impôt américaines à la source

L'Internal Revenue Service (IRS) des États-Unis impose des règles quant aux retenues d'impôt à la source sur les revenus américains.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement des droits et privilèges de mises en gage

Les modifications apportées à la mise en gage existante ne sont pas supprimées si l'article de prêt de titres engagé dans ces transactions est engagé dans l'événement de droits et privilèges.

8.17.9 Production de réclamations et de rapports sur les articles de prêt de titres

Le tableau présenté ci-après est un résumé des rapports, des fichiers et des messages InterLink indiquant la suppression et l'ajout d'articles de prêt de titres et les réclamations générées au terme du traitement des droits et privilèges d'articles de prêt de titres.

Rapport, fichier ou message InterLink	Récl. réglée	Récl. en suspens	Récl. supp.	Données réclam.	Supp. article de prêt	Ajout article de prêt
RAPPORT D'OPERATIONS QUOTIDIENNES	✓					
RAPPORT DES TRANSACTIONS SUPPRIMEES					✓	✓
RAPPORT DES TRANSACTIONS REGLEES	✓					
RAPPORT DES TRANSACTIONS NON REGLEES						
ARTICLES PRET DE TITRES – DONNEES DROITS ET PRIVILEGES ¹				✓	✓	✓
ARTICLES PRET DE TITRES – DROITS ET PRIVILEGES FUTURS ²						
LEDGER UPDATE - ENTITLEMENT TRANSACTION RECORD (RECORD TYPE 11)	✓					
PLEDGE FILE - DELETED/ ADDED LOAN ITEMS (RECORD TYPE 39)					✓	✓
LEDGER POSITION UPDATE NOTIFICATION (CDSU01N)	✓					
PLEDGE ADD/DELETE NOTIFICATION (CDSP22N)					✓	✓
CHANGE IN PLEDGE STATUS/ SETTLEMENT (CDSP90N)					✓	✓

¹ Les transactions non créées en raison d'exceptions sont indiquées au rapport ARTICLES PRET DE TITRES – DONNEES DROITS ET PRIVILEGES.

² Le rapport ARTICLES PRET DE TITRES – DROITS ET PRIVILEGES FUTURS fait état des mises en gage ayant des articles de prêt de titres pour des droits et privilèges futurs.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement des droits et privilèges de mises en gage

Pour les événements de distribution en espèces, de dividende en espèces, de distribution de droits et de bons de souscription, d'apport partiel d'actif, de distribution en actions, de dividende en actions et de division d'actions, les adhérents peuvent utiliser le service Suivi des droits et privilèges TRAX pour revoir l'ajout d'articles de prêt et les réclamations générées au terme du traitement des droits et privilèges.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du service Suivi des droits et privilèges TRAX, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces rapports, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

8.17.10 Traitement des articles de garantie de la mise en gage

Les données des mises en gage réglées sont lues et les paiements de droits et privilèges de fonds ou de titres dus sur les articles de garantie sont versés dans le cadre du processus de traitement des droits et privilèges du CDSX. Seuls les événements obligatoires et les événements de distribution sont pris en compte. Les événements facultatifs ne déclenchent pas le processus de traitement automatique des paiements ou un traitement substitutif de la garantie.

Le tableau présenté ci-après fait état du traitement des droits et privilèges des articles de garantie de la mise en gage.

Type d'événement	Type d'article détenu ou à soumettre	Type d'article à recevoir	Traitement des droits et privilèges et de la mise en gage
Obligatoire	À soumettre	Titres	Saisie de la mise en gage
	À soumettre	Titres et fonds	Saisie de la mise en gage
	À soumettre	Fonds	Conversion de la mise en gage
Distribution	Déposé	Titres	Les articles de garantie demeurent dans la mise en gage. Le produit des droits et privilèges est crédité à l'emprunteur.
	Détenu	Titres et fonds	Les articles de garantie demeurent dans la mise en gage. Le produit des droits et privilèges est crédité à l'emprunteur.
	Détenu	Fonds	Les articles de garantie demeurent dans la mise en gage. Le produit des droits et privilèges est crédité à l'emprunteur.

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AUX RAPPORTS DE LA CDS
Liste de rapports

1.2 Liste de rapports

Le tableau présenté ci-dessous fait état des catégories de rapports offertes, des noms de rapports et des codes (ID) des rapports.

Catégorie de rapports	Nom du rapport	Code de rapport
Rapports sur la fusion de l'agent et de l'adhérent	Rapport RAPPORT DE CONVERSION DES POSITIONS RNC	000270
	Rapport RAPPORT DETAILLE DES SOLDES AU GRAND LIVRE	000084
	Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU GARDIEN	000264
	Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU CLIENT	000265
	Rapport AGENT DES TRANSFERTS – REGROUPEMENT – RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS	000271
Rapports du Système de désignation des fondés de pouvoir	Rapport RAPPORT RECH ANVIC (rapport de recherche anticipée)	001957
	Rapport RAPPORT AVIS PROCUR (rapport avis de procuration)	001976
	Rapport RAPP CLOT RECH PROCUR (rapport de date de clôture des registres - procuration)	001977
Rapports du service de Notification en ligne — transfert de comptes (NELTC)	Rapport BIENS ENVOYES A FUNDSERV	000529
	Rapport RAPPORT QUOTIDIEN	000306
	Rapport DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT	000305
	Rapport RAPPORT DT REFUSEES	000307
Rapports de vérification	Rapport RAPPORT DE VERIFICATION DES VALEURS	000026
Rapports de facturation	Rapport RAPPORT DES TRANSACTIONS DE FACTURATION	000027
Rapports sur le rachat d'office	Rapport RAPPORT OBLIGATIONS REALISABLES MAXIMALES (LIVR R. OFFICE)	000530 000098
	Rapport RAPPORT ACTIVITES RACHAT OFFICE - DESTINATAIRE	000195F 000531F 000099F
	Rapport NSCC CNS BUY-IN ACTIVITY	003441
Rapports sur la gestion de la garantie	Rapport RAPPORT DETAILLE EVALUATION GARANTIE	000037
	Rapport RAPPORT SOMMAIRE EVALUATION GARANTIE	000031

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AUX RAPPORTS DE LA CDS
Liste de rapports

Catégorie de rapports	Nom du rapport	Code de rapport
Rapports FINet	FINet – RAPPORT SOMMAIRE SUR LA COTE	000262F
	FINet – RAPPORT DONNEES SUR OPERATIONS	000335F
	FINet – RAP DONNEES SUR REGLEMENT PARTIEL	000304F
Rapport sur les droits et privilèges	Rapport RAP DECLARATION AU MOYEN FORM 1042-S	000234
	Rapport RAPPORT DE POSITIONS APPELEES	000209
	Rapport DATE LIMITE A LA CDS – LISTE DES EVENEMENTS A VENIR	REPORT01930
	Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS	000238F
	Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC EN COURS ET OPERATIONS REGLEES	000369
	Rapport RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES	000239
	Rapport RAPPORT DET REGLEM RNC EFFETS-PAY (rapport détaillé de règlement au RNC – effets payables)	000280
	Rapport RAPPORT SOUMISSION A L'ADJUDICATION A PRIX UNIFORME	000105F
	Rapport RAPPORT CALEN. EVENEMENT (rapport calendrier des événements)	00086
	Rapport RAPPORT INTERROG EVENEMENT (rapport interrogation des événements)	00085
	Rapport PORTEURS INSCRITS POUR UN EVENEMENT	000205
	Rapport DETENTEUR INSCRIT – PAPIER COMMERCIAL ECHEANCE REPORTABLE	000123
	Rapport RAPPORT DE NUIT - DEGAGEMENT DE PAIEMENTS	000217
	Rapport RAPPORT DE PAIEMENTS PREVUS POUR LES ADHERENTS	000201
	Rapport RAPPORT DE PAIEMENTS PREVUS POUR LES AGENTS PAYEURS	000203
	Rapport RAPPORT DE REFUS D'INSTRUCTIONS DE CHOIX – AGENT DEPOSITAIRE	000250
Rapport RAPPORT DE REFUS D'INSTRUCTIONS DE CHOIX - ADHERENT	000251	

CHAPITRE 13

Rapport sur les droits et privilèges

Les rapports sur les droits et privilèges contiennent des renseignements sur les événements de droits et privilèges qui surviennent en rapport aux valeurs, notamment l'échéance et les événements d'intérêt.

Le tableau présenté ci-dessous fait état des rapports sur les droits et privilèges offerts et des codes (ID) des rapports.

Rapport	Code de rapport
Rapport RAP DECLARATION AU MOYEN FORM 1042-S (rapport sur la déclaration au moyen du formulaire 1042-S – données)	000234
Rapport RAPPORT DE POSITIONS APPELEES	000209
Rapport DATE LIMITE A LA CDS – LISTE DES EVENEMENTS A VENIR	REPORT01930
Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS	000238F
Rapport RECLAM OPERATIONS REGL ET POSITIONS RNC EN COURS	00369F
Rapport RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES	000239
Rapport RAPPORT DET REGLEM RNC EFFETS PAY (rapport détaillé de règlement au RNC – effets payables)	000280
Rapport RAPPORT SOUMISSION A L'ADJUDICATION A PRIX UNIFORME	000105F
Rapport RAPPORT CALEN. EVENEMENT (rapport calendrier des événements)	000086
Rapport RAPPORT INTERROG EVENEMENT (rapport interrogation des événements)	000085
Rapport PORTEURS INSCRITS POUR UN EVENEMENT	000205
Rapport DETENTEUR INSCRIT – PAPIER COMMERCIAL ECHEANCE REPORTABLE	000123
Rapport RAPPORT DE NUIT - DEGAGEMENT DE PAIEMENTS	000217
Rapport RAPPORT DE PAIEMENTS PREVUS POUR LES ADHERENTS	000201
Rapport RAPPORT DE PAIEMENTS PREVUS POUR LES AGENTS PAYEURS	000203
Rapport RAPPORT DE REFUS D'INSTRUCTIONS DE CHOIX – AGENT DEPOSITAIRE	000250
Rapport RAPPORT DE REFUS D'INSTRUCTIONS DE CHOIX - ADHERENT	000251
Rapport RAPPORT D'ADMISSIBILITE A L'EMISSION DE DROITS – AGENT DEPOSITAIRE	000252

CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES
Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS

- les événements de distribution.

13.4 Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS

Code de rapport	000238F
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	grand livre, IDUC , type d'événement, code d'événement numéro de la valeur, rôle, compte, autre IDUC
Regroupement	Aucun

~~Ce rapport fait état des réclamations générées à l'égard d'événements de distribution pour lesquels des positions au RCN et des opérations individuelles en cours existaient. Les réclamations sont générées en fonction des positions détenues dans la valeur de base de l'événement la veille de la date de paiement (dans le cas de paiements d'intérêts), à la date de clôture des registres ou à la date de remboursement des effets payables. Les réclamations indiquées au rapport sont celles du jour ouvrable précédent.~~

Ce rapport fait état des réclamations qui sont générées selon les opérations individuelles et les positions au RNC qui étaient en cours à la fin de la journée à la date de clôture des registres ou la veille de la date de paiement pour les événements suivants :

- APN (autre titre adossé à des créances sans réduction d'actif)
- ARN (intérêt ou intérêt et capital sans réduction d'actif)
- INO (intérêts avec choix)
- INT (intérêt)

Les réclamations inscrites au rapport sont réglées lors du jour ouvrable précédent.

CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES
Rapport RECLAM OPERATIONS REGL ET POSITIONS RNC EN COURS

13.5 Rapport RECLAM OPERATIONS REGL ET POSITIONS RNC EN COURS

<u>Code de rapport</u>	<u>000369F</u>
<u>Disponible</u>	<u>Quotidiennement</u>
<u>Données disponibles</u>	<u>En fin de journée</u>
<u>Période d'archivage</u>	<u>Sept ans</u>
<u>Ordre de tri</u>	<u>GRAND LIVRE, TYPE EVEN, CODE EVEN</u>
<u>Regroupement</u>	<u>Aucun</u>

Ce rapport fait état des réclamations réglées avec les opérations individuelles et les positions au RNC correspondantes sur lesquelles sont basées les réclamations pour les événements suivants :

- DIS (distribution en espèces)
- DIV (dividende en espèces)
- DWO (dividende avec choix)
- RWS (distribution de droits ou de bons de souscription)
- SDS (distribution en actions)
- SDV (dividende en actions)
- SPN (apport partiel d'actif)
- SSP (division d'actions)

Les réclamations sont générées selon les opérations individuelles et les positions au RNC qui étaient en cours à la fin de la journée à la date de clôture des registres ou à la date de remboursement des effets payables (dans la mesure où l'effet payable s'applique).

13.6 **Rapport RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES**

Code de rapport	000239F
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans

CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES
Rapport RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES

Ordre de tri	LEDGER (grand livre), EVENT TYPE (type d'événement), SECURITY_NBR (numéro des valeurs) , EVENT_ID (code d'événement)
Regroupement	POSITION RECTIFIÉE À LA DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES (par adhérent) POSITION RECTIFIÉE DES EFFETS PAYABLES (par adhérent) DROITS ET PRIVILÈGES NETS (par adhérent)

~~Ce rapport fait état de toutes les rectifications applicables d'un grand livre particulier, du lendemain matin de la date de clôture des registres jusqu'à la fin de la journée de la date de remboursement des effets payables. Il indique également la position rectifiée des droits et privilèges de l'adhérent.~~

Types d'événements de distribution en valeurs

~~Ce rapport est généré à la date de paiement à la CDS et fait état de tous les règlements et rajustements applicables effectués dans un grand livre du lendemain matin de la date de clôture des registres à la fin de la journée de la date de remboursement des effets payables, pour les types d'événements suivants :~~

- ~~RWS (distribution de droits ou de bons de souscription)~~
- ~~SDS (distribution en actions)~~
- ~~SDV (dividende en actions)~~
- ~~SPN (apport partiel d'actif)~~
- ~~SSP (division en actions)~~

Types d'événements de distribution en espèces

~~Pour les événements DIV (dividende en espèces) et DIS (distribution en espèces) dont les dates de remboursement des effets payables sont à la date de paiement à la CDS ou après, le rapport est généré :~~

- ~~à la date de paiement à la CDS – Il fait état de tous les règlements et rajustements effectués dans un grand livre particulier du lendemain matin de la date de clôture des registres à la fin de la journée la veille de la date de paiement à la CDS.~~
- ~~à la date de remboursement des effets payables – il fait état de tous les règlements et rajustements effectués dans un grand livre particulier du lendemain matin de la date de clôture des registres à la fin de la journée de la date de remboursement des effets payables (y compris les transactions précédemment inscrites au rapport généré à la date de paiement à la CDS).~~

CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES

Rapport RAPPORT DET REGLEM RNC EFFETS PAY (rapport détaillé de règlement au RNC - effets payables)

Pour les événements de dividende en espèces et de distribution en espèces dont les dates de remboursement des effets payables précèdent la date de paiement à la CDS, la rapport est généré une fois à la date de paiement à la CDS de l'événement, tel qu'il est indiqué précédemment à la section *Types d'événements de distribution en valeurs*.

Pour tous les types d'événements, le rapport fait état de la position rajustée des effets payables de l'adhérent et selon cette position rajustée, les droits et privilèges nets de l'adhérent.

13.7 **Rapport RAPPORT DET REGLEM RNC EFFETS PAY (rapport détaillé de règlement au RNC - effets payables)**

Code de rapport	000280
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	LEDGER (GRAND LIVRE), EVENT TYPE (TYPE D'ÉVÉNEMENT), SECURITY NBR (NUMÉRO DE LA VALEUR)
Regroupement	Somme de la quantité de valeurs de règlement au RNC

~~Ce rapport fait état des détails des règlements américains par RNC qui ont lieu entre le lendemain matin de la date de clôture des registres et la fin de la journée de la date de remboursement des effets payables. La somme des règlements RNC listés est équivalente à la position nette des règlements RNC signalés dans le Ce rapport fait état des réclamations générées à l'égard d'événements de distribution pour lesquels des positions au RCN et des opérations individuelles en cours existaient. Les réclamations sont générées en fonction des positions détenues dans la valeur de base de l'événement la veille de la date de paiement (dans le cas de paiements d'intérêts), à la date de clôture des registres ou à la date de remboursement des effets payables. Les réclamations indiquées au rapport sont celles du jour ouvrable précédent.~~

13.8 **Rapport RAPPORT SOUMISSION A L'ADJUDICATION A PRIX UNIFORME**

Code de rapport	000105F
Disponible	Sur demande
Données disponibles	Le jour même
Période d'archivage	Un jour
Ordre de tri	CODE D'ÉVÉNEMENT, NO CHOIX
Regroupement	Aucun

CHAPITRE 3 SERVICES WEB
Suivi des droits et privilèges TRAX

Avertissements relatifs à un déclenchement par date

Avertissement	Offert aux...		Description
	Agent des transferts	Adhérent	
Date de clôture des registres actuelle	✓	✓	Confirme qu'un enregistrement de demande de transfert non confirmé a été créé pour une valeur ayant un événement de distribution confirmé avec une date de clôture des registres correspondant à la date du jour ouvrable actuelle. Généré au moment de la création de l'enregistrement
			Confirme qu'un enregistrement de demande de transfert non confirmé a été créé pour une valeur ayant un événement de distribution confirmé avec une date de clôture des registres correspondant à la date du jour ouvrable actuelle. Généré en début de journée

Avertissements relatifs au traitement au CDSX

Avertissement	Offert aux...		Description
	Agent des transferts	Adhérent	
Dépôt au CDSX saisi par demandes de transfert	✓		Confirme la création d'une entrée de dépôt au CDSX par demandes de transfert.
Retrait au CDSX saisi par demandes de transfert	✓		Confirme la création d'un retrait de dépôt au CDSX par demandes de transfert.

Remarque : Les avis par courriel ne sont pas encodés. Ainsi, la confidentialité et la sécurité des renseignements ne font l'objet d'aucune garantie.

3.10 Suivi des droits et privilèges TRAX

Le service de suivi des droits et privilèges TRAX permet aux adhérents de surveiller les transactions réglées et en cours en temps réel pour les types d'événements suivants :

- DIS (distribution en espèces)
- DIV (dividende en espèces)
- DWO (dividende avec choix)
- RWS (distribution de droits ou de bons de souscription)

CHAPITRE 3 SERVICES WEB
Suivi des droits et privilèges TRAX

- SPN (apport partiel d'actif)
- SDS (distribution en actions)
- SDV (dividende en actions)
- SSP (division d'actions)

Selon le type d'événement, à partir du lendemain de la date de clôture des registres jusqu'au 30^e jour civil après le paiement relatif à l'événement, les adhérents peuvent consulter ce qui suit :

- les détails de l'événement;
- la date de clôture des registres au CDSX et les positions rajustées à la date de clôture des registres;
- les opérations réglées;
- les positions au RNC réglées;
- les calculs de paiement prévu et final;
- les rajustements relatifs au traitement des effets payables;
- les opérations en cours, positions au RNC et mise en gage-prêt de valeurs;
- les réclamations de droits et privilèges réglées.

Pour demander l'accès à ce service, utilisez l'interface en libre-service du logiciel IBM Tivoli Identity Manager (www.cds-services.ca/itim/self).

Les utilisateurs peuvent demander le rôle indiqué ci-après par IDUC dans le cadre du service de suivi des droits et privilèges TRAX.

Rôle	Description
Consultation	Consulter les événements et les transactions connexes

CHAPITRE 8

Activités de droits et privilèges

Le système de traitement des droits et privilèges remplace le virement manuel des valeurs et des espèces par des virements électroniques de positions de grand livre. Le système de traitement des droits et privilèges interagit à la fois avec le CDSX et le Fichier principal des valeurs (FPV) pour automatiser le traitement des droits et privilèges de toutes les valeurs admissibles au CDSX de la manière suivante :

- Fichier principal des valeurs (FPV) – Met à jour les renseignements généraux sur les caractéristiques qui sont utilisées par le STDP pour récupérer le détail des valeurs, et pour prévoir et établir l'information sur les événements.
- Système de traitement des droits et privilèges (STDP) – Crée, met à jour et traite les événements de droits et privilèges pour toutes les valeurs admissibles au CDSX. Les adhérents peuvent interroger tous les événements confirmés traités et créés par le STDP pendant toute la durée de l'événement. Le système de traitement des droits et privilèges offre un dispositif pouvant soutenir les événements obligatoires et facultatifs.
- CDSX – Interagit avec le STDP pour récupérer les détails des grands livres, des mises en gage et des opérations des valeurs admissibles au CDSX pour lesquelles des droits et privilèges sont en cours de traitement. Le STDP peut également interagir avec le CDSX pour retirer des valeurs et des fonds du grand livre de l'adhérent et créditer le produit des positions de fonds et de valeurs de l'adhérent admissible.

Lorsqu'une valeur admissible au CDSX fait l'objet de droits et privilèges, le système de traitement des droits et privilèges vérifie les positions aux grands livres des adhérents au CDSX, calcule le produit de l'événement et émet le paiement relatif à l'événement. Les valeurs ou les fonds sont débités ou crédités des comptes de grand livre des adhérents qui peuvent prendre part à l'événement.

La CDS traite les événements de composantes détachées et de blocs de composantes détachées séparément des événements de valeurs sous-jacentes. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Droits et privilèges relatifs aux composantes détachées, aux blocs et aux valeurs reconstituées](#) à la page 207.

Les droits et privilèges sont traités de la manière suivante :

1. Le système de traitement des droits et privilèges crée automatiquement les événements d'intérêt et d'échéance pour les instruments du marché non monétaire jusqu'à 60 jours avant la date de paiement de l'événement. Les renseignements utilisés pour créer les événements proviennent du FPV et d'autres sources externes. Les événements peuvent être créés assortis d'un état anticipé, non confirmé ou confirmé.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Pour les titres du marché monétaire, le système des droits et privilèges crée des événements 5 jours avant la date de paiement avec un état confirmé.

Les événements de marché (p. ex. les divisions d'actions et les conversions) sont pris en charge par la CDS lorsqu'elle apprend l'existence de l'événement.

2. La CDS informe les adhérents de tous les événements à venir par l'intermédiaire des fonctions d'interrogation du STDP, des rapports et des bulletins dans Internet.
3. Les adhérents peuvent effectuer une soumission par voie électronique au moyen de la fonction Entrer une sélection d'option. Ce processus fait état, en direct, des événements à venir et des différentes options disponibles pour chaque événement.
4. D'après les types d'événements, le STDP utilise la date de clôture des registres, la date de paiement, la date de remboursement des effets payables ou les positions soumises pour calculer les positions au grand livre admissibles de l'adhérent pour un événement donné.

Les événements facultatifs peuvent être traités de l'une des façons suivantes :

- Quotidiennement – Les soumissions effectuées au cours de la journée sont calculées à la date de soumission et l'agent payeur peut y accéder aux fins de règlement le jour ouvrable suivant. L'heure limite quotidienne pour les soumissions correspond habituellement à l'arrêt du système, cependant l'heure peut varier selon l'événement.
 - En vrac – Toutes les soumissions effectuées sont accumulées et traitées à la date d'échéance de l'événement.
5. À la date de paiement, les agents payeurs émettent les paiements de l'une des façons suivantes :
 - Au cycle de nuit – L'agent payeur établit la fonction de paiement pour débitier automatiquement son compte et créditer ceux des adhérents. L'agent payeur n'a aucune mesure manuelle à prendre.
 - Le jour même – L'agent payeur établit la fonction de paiement pour que celui-ci soit effectué de façon manuelle au cours de la journée. À l'émission, les comptes de l'agent payeur sont débités, et les comptes de l'adhérent, crédités.
 - STPGV – L'agent payeur effectue le paiement le jour même au moyen d'un paiement STPGV au compte de la CDS à la Banque du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Dépôt de fonds](#) à la page 130.
 6. Lorsqu'un paiement complet est reçu de l'agent payeur, le système de traitement des droits et privilèges débite le compte de l'adhérent des fonds ou des valeurs et lui crédite les droits et privilèges. Dans le cas des événements facultatifs, le compte de soumission de l'adhérent est débité.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

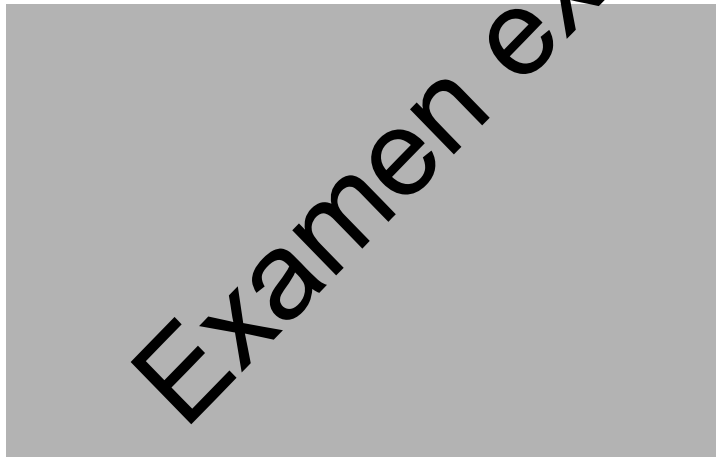
Fonctions de droits et privilèges

MENU DES DROITS ET PRIVILÈGES



3. Tapez le chiffre correspondant à MENU DES ÉVÉNEMENTS dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran MENU DES ÉVÉNEMENTS à la page 150 apparaît.

MENU DES ÉVÉNEMENTS



8.2.2 Événements

Dans le système de droits et privilèges, les types d'événements sont divisés en fonction des catégories suivantes :

- Événements de distribution obligatoire (sans choix) — L'émetteur distribue des fonds ou des valeurs, selon les positions des actionnaires, à une date particulière.
- Événements de distribution (avec choix) — L'émetteur distribue des fonds ou des valeurs, selon les positions des actionnaires, à une date particulière et les instructions de choix soumises par l'adhérent.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

- Événements d'échange obligatoires (sans choix) — L'événement est traité automatiquement, sans l'intervention de l'actionnaire et conformément aux normes de traitement de l'émetteur, de l'agent des transferts ou de l'agent payeur pour une émission de valeurs particulière.
- Événements d'échange obligatoires (avec choix) — Les actionnaires sélectionnent un ou plusieurs choix. Si l'actionnaire n'opte pour aucun choix, il reçoit le choix implicite.
- Événements facultatifs — Les actionnaires doivent prendre les mesures requises pour recevoir les droits et privilèges relatifs à un événement facultatif. Les événements facultatifs peuvent offrir un choix ou plus.

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements de distribution (sans choix) :

Événements de distribution obligatoires (sans choix)	
Code	Nom de l'événement
ARN	Intérêt ou intérêt et capital (date de clôture des registres sans réduction d'actif)
ARW	Autres titres adossés à des créances mobilières (date de clôture des registres avec réduction d'actif)
DIS	Distribution en espèces
DIV	Dividende en espèces
INT	Intérêt
MBS	Titres LNH - TAC
RWS	Distribution de droits ou de bons de souscription
SDS	Distribution en actions
SDV	Dividende en actions
SPN	Appui partiel d'actif
SSP	Division d'actions

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements de distribution (avec choix) :

Événements obligatoires (avec choix)	
Code	Nom de l'événement
DWO	Dividende avec choix (liquidités, actions, monnaie ou PRD)
INO	Intérêt (avec choix)

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements obligatoires (sans choix) :

Événements d'échange obligatoires (sans choix)	
Code	Nom de l'événement
CSL	Regroupement
CVM	Conversion obligatoire
ETM	Prolongation obligatoire
EXM	Échange obligatoire
FAB	Titre adossé à d'autres créances - paiement final
FBS	Titre LNH – paiement final
INR	Souscription - reçu de versement
LQD	Liquidation
MAT	Échéance
MCM	Changement obligatoire (changement de dénomination sociale)
MGM	Regroupement (sans choix)
PAM	Plan d'arrangement (sans choix)
PCL	Rachat ou remboursement partiel par tirage au sort
PCP	Rachat ou remboursement partiel avec répartition proportionnelle
PSH	Retrait forcé
RDM	Rachat ou remboursement obligatoire
SEP	Décomposition d'unités

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements obligatoires (avec choix) :

Événements d'échange obligatoire (avec choix)	
Code	Nom de l'événement
MAO	Acquisition obligatoire (avec choix)
MCO	Changement obligatoire (avec choix)
MGO	Regroupement (avec choix)
PAO	Plan d'arrangement (avec choix)

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements facultatifs :

Événements facultatif	
Code	Nom de l'événement
CVV	Conversion facultative
DBB	Rachat sur le marché de débetures
ETV	Prolongation facultative
EXV	Échange facultatif
ODD	Offre de lots irréguliers
PUR	Offre d'achat
RDV	Rachat facultatif
RET	Rachat ou remboursement au gré du détenteur
SUB	Souscription
TED	Offre publique d'achat

8.2.3 Choix et articles

Un choix est une mesure qui peut être prise à l'égard d'un événement. Un événement peut comporter un ou plusieurs choix numérotés séquentiellement. Tous les événements obligatoires comportent un choix implicite. Il peut être assorti des caractéristiques suivantes :

- Comporter deux articles ou plus afin de rendre l'événement et le choix valides.
- Comporter au moins un article détenu ou à soumettre, et au moins un article à recevoir.
- Le tableau ci-dessous fait état des types d'articles offerts :

Article	Code	Description
Détenu	NOVD	Le système de traitement des droits et privilèges lit le grand livre du CDSX afin de calculer l'événement (il n'y a aucune entrée de valeurs).
À recevoir	RECV	Les fonds ou les valeurs créditées au grand livre de l'adhérent résultant de l'événement.
À soumettre	SUBM	Les fonds et les valeurs retirés du grand livre de l'adhérent et livrés à l'agent.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

8.2.4 Types de choix

Le tableau ci-dessous fait état des types de choix offerts :

Choix	Code	Description
Choix régulier	CS	Fonds ou valeurs
Adjudication à prix uniforme	DA	Les adhérents inscrivent le nombre d'actions soumises et le prix auquel ils les soumettent.
Droit de dissidence relativement à un événement d'acquisition obligatoire	DS	Avant la date et l'heure limites des droits de dissidence, les titres des adhérents dissidents sont virés du compte d'offre de l'agent dépositaire au compte séparé. Aucun paiement n'est traité.
Lettre de garantie de livraison	LG	Si l'adhérent n'a pas accès à la valeur, il peut soumettre des instructions de lettre de garantie, en inscrivant LG comme type de choix. Lorsque la valeur est disponible dans le compte désigné par l'adhérent, le système vire la valeur au compte d'offre de l'agent dépositaire et l'état de l'instruction passe à « réglé », et ce jusqu'à la date et l'heure d'échéance de la lettre de garantie. Ce type de choix permet d'effectuer un règlement partiel.

8.2.5 État de l'événement et du choix

L'état de l'événement indique l'étape du cycle de traitements qu'il a atteint. Seuls les événements confirmés sont traités dans le système de traitement des droits et privilèges. L'état de l'événement est également maintenu à l'égard du choix et détermine l'étape atteinte par ce choix dans le cycle de traitement. Le tableau ci-dessous fait état des différents états d'événements et de choix offerts :

État	Code	Description
Anticipé	ANTC	Cet état est attribué aux événements générés par le système créés à partir de renseignements du FPVS dont les renseignements sont incomplets.
Complété (événement seulement)	CMPL	Cet état est attribué aux événements environ 12 jours après que l'événement a été payé. Les événements complétés demeurent dans le système jusqu'à ce que toutes les activités relatives au paiement et aux réclamations aient été traitées.
Confirmé	CONF	Cet état est attribué aux événements ou aux choix qui ont été créés à partir d'une source externe ou qui sont créés et confirmés par la CDS.
Supprimé	DELE	Cet état est attribué à tout événement ou choix annulé.
Payé	PAID	Cet état est attribué lorsque l'agent payeur émet le paiement et que tous les paiements ont été traités avec succès.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Surveillance des événements

8.2.7 Règles de paiement des droits et privilèges

Selon le type d'événements, le système de traitement des droits et privilèges utilise la date de clôture des registres, la date de paiement ou la date de remboursement des effets payables pour déterminer les positions au grand livre admissibles des adhérents :

- Les paiements de titres sont versés au compte séparé de l'adhérent pour tous les types d'événements.
- Les paiements de fonds sont versés au compte de fonds de l'adhérent pour tous les types d'événements.
- Les droits et privilèges sur un titre qui a été prêté au moyen d'une opération (c'est-à-dire, au moyen d'une opération de type prêt adhérent-mandant [« DPL »]) ne sont pas calculés par le système. Le prêteur doit les réclamer auprès de l'emprunteur.
- Les paiements de droits et privilèges sont crédités au grand livre suspendu de l'adhérent.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dates implicites applicables aux restrictions découlant d'événements de marché, veuillez consulter le tableau des restrictions au CDSX. Veuillez toutefois noter que la CDS peut modifier les dates qui y sont inscrites au besoin.

8.3 Surveillance des événements

Les adhérents sont responsables de surveiller les paiements des droits et privilèges à venir et de rapprocher leurs données à celles de la CDS pour s'assurer que les paiements sont exacts. Pour surveiller les événements à venir, les adhérents utilisent la fonction INTERROGER UN ÉVÉNEMENT, la fonction INTERROGER LE CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS, les rapports, les bulletins du service de dépôt et les rapports sur les événements de fin de journée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

Les adhérents peuvent consulter une liste des événements venant à échéance au cours de la semaine suivante au moyen du rapport DATE LIMITE A LA CDS – LISTE DES EVENEMENTS A VENIR.

Le rapport PORTEURS INSCRITS POUR UN EVENEMENT contient les positions des adhérents au grand livre pour toutes les valeurs qu'ils détiennent à la date de clôture des registres à l'égard desquelles un événement de distribution sera traité.

Les adhérents peuvent examiner l'écran INTERROGATION DE LA POSITION POUR L'ÉVÉNEMENT ou le rapport RAPPORT CALEN. EVENEMENT (RAPPORT CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS) afin d'étudier leurs positions au grand livre ou les positions qu'ils détiennent à la date de clôture des registres.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Surveillance des événements

Pour les événements de dividende en espèces, de distribution en espèces, de distribution de droits et de bons de souscription, d'apport partiel d'actif, de distribution en actions, de dividende en actions et de division d'actions, les adhérents peuvent utiliser le service Suivi des droits et privilèges TRAX pour examiner les détails suivants :

- la date de clôture des registres au CDSX et les positions rajustées au grand livre à la date de clôture des registres;
- les opérations individuelles et positions au RNC réglées qui seront prises en compte dans le calcul du paiement (si le traitement des effets payables s'applique);
- les paiements prévus;
- les paiements finaux;
- les rajustements des effets payables (pour les événements de dividende et de distributions en espèces seulement);
- les opérations individuelles, les positions au RNC et les articles de prêt mis en gage en cours pour lesquels des réclamations sont calculés.

Pour les événements de dividende avec choix, les adhérents peuvent utiliser le service Suivi des droits et privilèges TRAX pour revoir les opérations individuelles, les positions au RNC et les articles de prêt mis en gage en cours pour lesquels des réclamations ont été prises en compte.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du service Suivi des droits et privilèges TRAX, les adhérents sont priés de consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

Les adhérents peuvent examiner les soumissions confirmées relatives aux choix facultatifs effectués précédemment en consultant le rapport RAPPORT DE REPARTITION DE SOUSCRIPTION – ADHERENT.

Pour établir quels droits et bons de souscription ont été exercés le jour ouvrable précédent, les adhérents peuvent consulter le rapport RAPPORT DE REPARTITION DE SOUSCRIPTION - ADHERENT et ainsi voir le nombre total de bons de souscription exercés et les frais de souscription, ainsi que le total des droits exercés, notamment le nombre de droits accumulés, la quantité d'actions additionnelles demandée et les frais de souscription.

Le rapport RAPPORT D'ADMISSIBILITE A L'EMISSION DE DROITS - ADHERENT contient la liste des événements de distribution de droits que les adhérents peuvent consulter afin de déterminer la quantité de droits à recevoir. Étant donné que tous les droits seront distribués, les adhérents sont responsables de toute mesure prise à l'égard des droits qu'ils ont reçus pour le compte de détenteurs réels ne pouvant pas prendre part au placement de droits (c.-à-d. les détenteurs de parts non admissibles).

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Soumission d'un choix de lettre de garantie

6. Étudiez les champs indiqués dans le tableau suivant :

Champ	Description
POSITION À LA DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES	Toutes les positions à la date de clôture des registres Si la date de clôture des registres est antérieure à la date actuelle, l'événement apparaît seulement si l'adhérent a une position (négative ou positive) à la date de clôture des registres.
POSITION RAJUSTÉE À LA DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES	Inclus tout dépôt, retrait ou rajustement au grand livre entré après la date de clôture des registres dont la date d'entrée en vigueur est au plus tard à la date de clôture des registres.

8.6 Soumission d'un choix de lettre de garantie

Lorsqu'un adhérent soumet un choix de lettre de garantie, la CDS débite la position complète à compter du début du jour suivant la date d'échéance jusqu'à la date et à l'heure d'échéance de la lettre de garantie. Si la position complète n'est pas disponible à la date et à l'heure d'échéance de la garantie, un débit partiel est effectué (c'est-à-dire que toute position disponible est débitée).

Le cas échéant, l'adhérent peut négocier directement avec l'agent dépositaire pour acquérir des positions de lettre de garantie en circulation.

8.7 Traitement d'opérations et droits et privilèges

Le traitement des opérations en cours engageant des titres visés par un événement de droits et privilèges ou un événement de marché dépend du type d'événement. Les règles générales suivantes s'appliquent au traitement des opérations :

- Les réclamations sont créées et réglées pour les opérations en cours à l'égard d'événements de distribution. Les opérations dont le type d'opération est transfert de compte (« A ») ou rupture de mariage (« MB ») sont exclues du traitement des réclamations.
- Les opérations non réglées sont converties en opérations correspondantes de la nouvelle valeur pour les événements obligatoires.
- Les positions au RNC sont attribuées pour tous les types d'événements facultatifs, mais les conversions d'opérations et les réclamations ne sont pas traitées.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Traitement des réclamations](#) à la page 185 et la section [Droits et privilèges relatifs à la conversion d'opérations](#) à la page 188.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement d'opérations et droits et privilèges

8.7.1 Traitement des réclamations

La CDS traite les réclamations pour les types d'événements de distribution des positions au RNC et des opérations individuelles en cours en fonction des résultats à la fermeture des bureaux à des dates de saisie des opérations précises. Les transactions de réclamations générées pour les positions au RNC et les opérations individuelles en cours sont indiquées dans les rapports, les messages InterLink et les fichiers au moyen du sous-type de transaction CLMS.

Le tableau ci-dessous fait état des dates de saisie des opérations et de traitement des réclamations par type d'événements.

Code d'évén.	Nom de l'événement		Avec traitement des effets payables	Date de saisie des opérations	Date de traitement des réclamations
ARN	Intérêt ou intérêt et capital (date de clôture des registres sans réduction d'actif)		s.o.	Date de clôture des registres	Date de paiement
APN	Autre titre adossé à des créances (date de paiement sans réduction d'actif)		s.o.	Date de paiement -1	Date de paiement
DIS	Distribution en espèces		non	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
DIS	Distribution en espèces		oui	Date de remboursement des effets payables	Date de remboursement des effets payables+1 ¹
DIV	Dividende en espèces		non	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
DIV	Dividende en espèces		oui	Date de remboursement des effets payables	Date de remboursement des effets payables+1 ¹
DWO	Dividende avec choix		s.o.	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
INT	Intérêt		s.o.	Date de paiement -1	Date de paiement
INO	Intérêt avec choix		s.o.	Date de paiement -1	Date de paiement

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement d'opérations et droits et privilèges

Code d'évén.	Nom de l'événement		Avec traitement des effets payables	Date de saisie des opérations	Date de traitement des réclamations
RWS	Distribution de droits ou de bons de souscription		non	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
RWS	Distribution de droits ou de bons de souscription		oui	Date de remboursement des effets payables	Date de paiement ¹
SDS	Distribution en actions		non	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
SDS	Distribution en actions		oui	Date de remboursement des effets payables	Date de paiement ¹
SDV	dividende en actions		non	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
SDV	dividende en actions		oui	Date de remboursement des effets payables	Date de paiement ¹
SPN	Apport partiel d'actif		non	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
SPN	Apport partiel d'actif		oui	Date de remboursement des effets payables	Date de paiement ¹
SSP	Division d'actions		non	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
SSP	Division d'actions		oui	Date de remboursement des effets payables	Date de paiement ¹

¹ Règlement de la réclamation seulement si l'opération sous-jacente a été réglée

Le CDSX traite les réclamations relatives aux opérations et les positions RNC en cours selon les règles suivantes :

- Toutes les réclamations sont traitées à titre de transactions de droits et privilèges (débits ou crédits) au compte de fonds ou au compte séparé de l'adhérent. Il s'agit de transactions forcées (c'est-à-dire, ne faisant pas l'objet de vérifications de règlement).
- Les réclamations sont basées sur le taux et le type de droits et privilèges du choix implicite pour les événements de dividende avec choix et d'intérêt avec choix.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Traitement d'opérations et droits et privilèges

- Les réclamations sont traitées aux taux bruts de droits et privilèges pour les événements assujettis aux retenues d'impôt à la source.
- Le règlement des réclamations se déclenche au terme du paiement intégral des droits et privilèges et au passage de l'état de l'événement à PAYÉ. Pour les événements de dividende et de distributions en espèces qui présentent un traitement des effets payables, les réclamations sont réglées après le traitement des rajustements des effets payables.
- Pour les événements de dividende et distribution en espèces, de dividende avec choix, de distribution de droits et de bons de souscription, d'apport partiel d'actif, de distribution en actions, de dividende en actions et de division d'actions :
 - Une réclamation individuelle est traitée pour chaque opération individuelle confirmée et en attente, en cours à la fermeture des bureaux à la date de saisie, avec une date d'opération antérieure à la date de détachement de l'événement et une date de valeur antérieure ou égale à la date de saisie (par exemple, la date de clôture des registres ou la date de remboursement des effets payables).
 - Le règlement des opérations individuelles déclenche le règlement de la réclamation correspondante. Le règlement de la réclamation pour les opérations individuelles commence le jour du paiement de l'événement et continue pendant 30 jours civils par la suite.
 - Les réclamations sont traitées pour les positions au RNC en cours comme s'il s'agissait d'une attribution. Les adhérents n'auront qu'une transaction de réclamations pour les positions au RNC (débit ou crédit) traitée au grand livre à la date de paiement de l'événement.
 - Les réclamations et les détails correspondants relatifs aux positions RNC en cours et aux opérations réglées figurent au rapport RECLAM OPERATIONS REGL ET POSITIONS RNC EN COURS. Les réclamations pour les positions au RNC figurent au rapport un jour après le paiement de l'événement. Les réclamations pour les opérations individuelles figurent au rapport le jour après le règlement de l'opération correspondante.
- Pour les événements d'intérêt ou d'intérêt et de capital (date de clôture des registres sans réduction d'actif) et d'autres titres adossés à des créances (date de paiement avec réduction d'actif) :
 - Une transaction de réclamation nette (débit ou crédit) par événement sera traitée au compte des adhérents.
 - Les réclamations et les positions au RNC en cours et les opérations correspondantes figurent au rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS. Les réclamations pour les positions RNC et les opérations en cours figurent au rapport un jour après le paiement de l'événement.
 - Les réclamations ne seront pas traitées pour les opérations NELTC.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement d'opérations et droits et privilèges

- Si les fonds ou les valeurs ne sont pas disponibles dans le compte de l'adhérent, une position à découvert se crée. Dans un tel cas, la CDS est avisée et communique avec l'adhérent pour lui demander de corriger la situation.
- Toutes les fractions sont abandonnées. Au besoin, l'adhérent peut négocier directement avec l'adhérent compensateur pour acquérir les fractions abandonnées.
- Les adhérents peuvent vérifier le règlement correspondant à leurs réclamations au moyen du rapport RAPPORT DES TRANSACTIONS REGLEES ou du rapport RAPPORT D'OPERATIONS QUOTIDIENNES. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

8.7.2 Droits et privilèges relatifs à la conversion d'opérations

Pour les types d'événements obligatoires énumérés dans le tableau ci-après, la conversion d'opérations est traitée au début de la journée à la date de paiement de la CDS.

Code	Nom de l'événement
MAT	Échéance
FBS	Titre LNH – paiement final
FAB	Autre paiement final adressé à des créances
INR	Reçu de versement de souscription
MCM	Modification obligatoire (changement de dénomination sociale)
PAM	Plan d'arrangement (sans choix)
LQD	Liquidation
SEP	Séparation d'unité
RDM	Rachat ou remboursement obligatoire
CVM	Conversion obligatoire
EXM	Échange obligatoire
MCO	Modification obligatoire avec choix
MGO	Regroupement avec choix
PAO	Plan d'entente avec choix
MAO	Vente forcée avec choix

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Traitement des effets payables

Pour savoir comment les opérations en cours relatives aux événements obligatoires sont traitées, les adhérents peuvent consulter les rapports RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS - DDJ et RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS - FDJ. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*

8.8 Traitement des effets payables

La période des effets payables désigne la période suivant la date de clôture des registres lorsqu'une valeur se négocie avant le traitement d'une division d'actions ou de droits et privilèges.

Lorsqu'une opération individuelle ou une position au RNC a été réglée au CDSX, entre le lendemain de la date de clôture des registres et la fermeture des bureaux à la date de remboursement des effets payables, les comptes des adhérents sont :

- crédités des droits et privilèges, si l'adhérent est le destinataire de la transaction;
- débités des droits et privilèges, si l'adhérent est le livreur de la transaction.

La méthode de calcul des paiements de droits et privilèges lorsque le suivi des effets payables est applicable dépend de la forme de distribution, soit en espèces ou en valeurs. Par contre, dans les deux cas, le CDSX assure le suivi du règlement des transactions suivantes :

- les opérations individuelles boursières et non-boursières (par exemple, les livraisons en provenance de la DTC et à destination de la DTC, ATON);
- les positions au RNC;
- les rajustements au grand livre.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement des effets payables

8.8.1 Traitement des effets payables pour les événements de distribution en valeurs

Les types d'événement suivants sont admissibles au traitement des effets payables

Code	Nom de l'événement
RWS	Distribution de droits et de bons de souscription
SDS	Distribution en actions
SDV	Dividende en actions
SPN	Apport partiel d'actif
SSP	Division d'actions

1. Le CDSX détermine la position au grand livre pour laquelle un paiement de droits et privilèges a eu lieu en appliquant les transactions réglées entre le lendemain de la date de clôture des registres et la fermeture des bureaux à la date de remboursement des effets payables à la position détenue par l'adhérent à la date de clôture des registres ou rajustée à la date de clôture des registres.
2. Le paiement de droits et privilèges est calculé en multipliant la position au grand livre par le taux de droits et privilèges.
3. Les adhérents reçoivent un paiement de droits et privilèges au moyen du CDSX le lendemain de la date de remboursement des effets payables.
4. Les adhérents peuvent examiner les détails de leur paiement au moyen :
 - du service Suivi des droits et privilèges TRAX (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*);
 - du RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*).

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement des effets payables

8.8.2 Traitement des effets payables pour les événements de distribution en espèces

Les types d'événements suivants sont admissibles au traitement des effets payables :

Code	Nom de l'événement
DIS	Distribution en espèces
DIV	Dividende en espèces

1. Le CDSX détermine la position initiale au grand livre pour laquelle un paiement de droits et privilèges a eu lieu en appliquant les transactions réglées entre le lendemain de la date de clôture des registres et la fermeture des bureaux le jour précédant la date de paiement à la CDS à la position détenue par l'adhérent à la date de clôture des registres ou rajustée à la date de clôture des registres.
2. Le paiement de droits et privilèges est calculé en multipliant la position au grand livre par le taux de droits et privilèges.
3. Les adhérents reçoivent un paiement de droits et privilèges au moyen du CDSX à la date de paiement à la CDS.
4. Le CDSX effectue une surveillance supplémentaire pour faire le suivi des transactions réglées entre la date de paiement à la CDS et la fermeture des bureaux à la date de remboursement des effets payables.
5. En fonction de ces transactions réglées supplémentaires, le CDSX :
 - calcule les montants de rajustements des effets payables en multipliant le montant de règlement par le taux de droits et privilèges;
 - crée des rajustements de droits et privilèges pour créditer les acheteurs et débiteur les vendeurs des montants de rajustements de droits et privilèges.
6. Au moyen du CDSX, les adhérents reçoivent une transaction de droits et privilèges netté (débit ou crédit avec sous-type DBPY) le lendemain de la date de remboursement des effets payables.
7. Les adhérents peuvent examiner les détails de leurs rajustements au moyen :
 - du service Suivi des droits et privilèges TRAX (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*);
 - du RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*).

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Droits et privilèges relatifs aux valeurs non transférables d'une émission

Remarque : Aucune surveillance supplémentaire n'a lieu lorsque la date de paiement à la CDS d'un événement est après la date de remboursement des effets payables. Les droits et privilèges sont calculés de la manière indiquée à la section sur le traitement des effets payables pour les distributions en valeurs.

8.9 Droits et privilèges relatifs aux valeurs non transférables d'une émission

Si des certificats d'émission non transférables en dépôt sont immatriculés au nom de CDS & CO., le procédé de traitement des droits et privilèges habituel s'applique.

Si des certificats d'émission non transférables en dépôt à la CDS ne sont pas immatriculés au nom de CDS & CO., le procédé de traitement des droits et privilèges ci-dessous s'applique.

- Une réclamation dont le solde net a été établi est effectuée auprès du dépositaire initial du certificat ou du titulaire immatriculé.
- Si le paiement de droits et privilèges du dépositaire initial de la CDS est supérieur ou égal au montant de la réclamation, un redressement est effectué manuellement afin de réduire le paiement de droits et privilèges.
- Si le paiement de droits et privilèges du dépositaire initial de la CDS est inférieur au montant de la réclamation, une réclamation est effectuée.

Remarque : Il incombe à chaque adhérent d'honorer ces réclamations dans les dix jours suivant l'avis. La CDS effectue les redressements dans le compte du dépositaire initial une fois la période de dix jours écoulée afin d'immobiliser les fonds nécessaires au traitement du paiement de droits et privilèges.

8.10 Traitement des retenues d'impôt américaines à la source

L'Internal Revenue Service (IRS) des États-Unis impose des règles quant aux retenues d'impôt à la source sur les revenus américains.

Le système de traitement des droits et privilèges permet aux adhérents d'attribuer des taux de retenues d'impôt aux soldes inscrits à la date de clôture des registres dans leurs grands livres. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Traitement des événements de droits et privilèges américains](#) à la page 198.

Le rapport RAPPORT D'ATTRIBUTION DE RETENUE FISCALE AMERICAINE contient la liste de tous les événements de droits et privilèges américains à venir, et toutes les instructions communes des adhérents sur les blocs de taux de retenue. Les adhérents peuvent se servir de ce rapport pour contrôler leurs attributions de retenue d'impôt à l'égard d'un événement pour lequel la retenue d'impôt américaine est applicable.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement des droits et privilèges de mises en gage

Les modifications apportées à la mise en gage existante ne sont pas supprimées si l'article de prêt de titres engagé dans ces transactions est engagé dans l'événement de droits et privilèges.

8.17.9 Production de réclamations et de rapports sur les articles de prêt de titres

Le tableau présenté ci-après est un résumé des rapports, des fichiers et des messages InterLink indiquant la suppression et l'ajout d'articles de prêt de titres et les réclamations générées au terme du traitement des droits et privilèges d'articles de prêt de titres.

Rapport, fichier ou message InterLink	Récl. réglée	Récl. en suspens	Récl. supp.	Données réclam.	Supp. article de prêt	Ajout article de prêt
RAPPORT D'OPERATIONS QUOTIDIENNES	✓					
RAPPORT DES TRANSACTIONS SUPPRIMEES					✓	✓
RAPPORT DES TRANSACTIONS REGLEES	✓					
RAPPORT DES TRANSACTIONS NON REGLEES						
ARTICLES PRET DE TITRES – DONNEES DROITS ET PRIVILEGES ¹				✓	✓	✓
ARTICLES PRET DE TITRES – DROITS ET PRIVILEGES FUTURS ²						
LEDGER UPDATE - ENTITLEMENT TRANSACTION RECORD (RECORD TYPE 11)	✓					
PLEDGE FILE - DELETED/ ADDED LOAN ITEMS (RECORD TYPE 39)					✓	✓
LEDGER POSITION UPDATE NOTIFICATION (CDSU01N)	✓					
PLEDGE ADD/DELETE NOTIFICATION (CDSP22N)					✓	✓
CHANGE IN PLEDGE STATUS/ SETTLEMENT (CDSP90N)					✓	✓

¹ Les transactions non créées en raison d'exceptions sont indiquées au rapport ARTICLES PRET DE TITRES – DONNEES DROITS ET PRIVILEGES.

² Le rapport ARTICLES PRET DE TITRES – DROITS ET PRIVILEGES FUTURS fait état des mises en gage ayant des articles de prêt de titres pour des droits et privilèges futurs.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Traitement des droits et privilèges de mises en gage

Pour les événements de distribution en espèces, de dividende en espèces, de distribution de droits et de bons de souscription, d'apport partiel d'actif, de distribution en actions, de dividende en actions et de division d'actions, les adhérents peuvent utiliser le service Suivi des droits et privilèges TRAX pour revoir l'ajout d'articles de prêt et les réclamations générées au terme du traitement des droits et privilèges.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du service Suivi des droits et privilèges TRAX, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces rapports, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

8.17.10 Traitement des articles de garantie de la mise en gage

Les données des mises en gage réglées sont lues et les paiements de droits et privilèges de fonds ou de titres dus sur les articles de garantie sont versés dans le cadre du processus de traitement des droits et privilèges du CDSX. Seuls les événements obligatoires et les événements de distribution sont pris en compte. Les événements facultatifs ne déclenchent pas le processus de traitement automatique des paiements ou un traitement substitutif de la garantie.

Le tableau présenté ci-après fait état du traitement des droits et privilèges des articles de garantie de la mise en gage.

Type d'événement	Type d'article détenu ou à soumettre	Type d'article à recevoir	Traitement des droits et privilèges et de la mise en gage
Obligatoire	À soumettre	Titres	Saisie de la mise en gage
	À soumettre	Titres et fonds	Saisie de la mise en gage
	À soumettre	Fonds	Conversion de la mise en gage
Distribution	Déposé	Titres	Les articles de garantie demeurent dans la mise en gage. Le produit des droits et privilèges est crédité à l'emprunteur.
	Détenu	Titres et fonds	Les articles de garantie demeurent dans la mise en gage. Le produit des droits et privilèges est crédité à l'emprunteur.
	Détenu	Fonds	Les articles de garantie demeurent dans la mise en gage. Le produit des droits et privilèges est crédité à l'emprunteur.

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AUX RAPPORTS DE LA CDS
Liste de rapports

1.2 Liste de rapports

Le tableau présenté ci-dessous fait état des catégories de rapports offertes, des noms de rapports et des codes (ID) des rapports.

Catégorie de rapports	Nom du rapport	Code de rapport
Rapports sur la fusion de l'agent et de l'adhérent	Rapport RAPPORT DE CONVERSION DES POSITIONS RNC	000270
	Rapport RAPPORT DETAILLE DES SOLDES AU GRAND LIVRE	000084
	Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU GARDIEN	000264
	Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU CLIENT	000265
	Rapport AGENT DES TRANSFERTS – REGROUPEMENT – RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS	000271
Rapports du Système de désignation des fondés de pouvoir	Rapport RAPPORT RECH ANVIC (rapport de recherche anticipée)	001957
	Rapport RAPPORT AVIS PROCUR (rapport avis de procuration)	001976
	Rapport RAPP CLOT RECH PROCUR (rapport de date de clôture des registres - procuration)	001977
Rapports du service de Notification en ligne — transfert de comptes (NELTC)	Rapport BIENS ENVOYES A FUNDSERV	000529
	Rapport RAPPORT QUOTIDIEN	000306
	Rapport DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT	000305
	Rapport RAPPORT DT REFUSEES	000307
Rapports de vérification	Rapport RAPPORT DE VERIFICATION DES VALEURS	000026
Rapports de facturation	Rapport RAPPORT DES TRANSACTIONS DE FACTURATION	000027
Rapports sur le rachat d'office	Rapport RAPPORT OBLIGATIONS REALISABLES MAXIMALES (LIVR R. OFFICE)	000530 000098
	Rapport RAPPORT ACTIVITES RACHAT OFFICE - DESTINATAIRE	000195F 000531F 000099F
	Rapport NSCC CNS BUY-IN ACTIVITY	003441
Rapports sur la gestion de la garantie	Rapport RAPPORT DETAILLE EVALUATION GARANTIE	000037
	Rapport RAPPORT SOMMAIRE EVALUATION GARANTIE	000031

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AUX RAPPORTS DE LA CDS
Liste de rapports

Catégorie de rapports	Nom du rapport	Code de rapport
Rapports FINet	FINet – RAPPORT SOMMAIRE SUR LA COTE	000262F
	FINet – RAPPORT DONNEES SUR OPERATIONS	000335F
	FINet – RAP DONNEES SUR REGLEMENT PARTIEL	000304F
Rapport sur les droits et privilèges	Rapport RAP DECLARATION AU MOYEN FORM 1042-S	000234
	Rapport RAPPORT DE POSITIONS APPELEES	000209
	Rapport DATE LIMITE A LA CDS – LISTE DES EVENEMENTS A VENIR	REPORT01930
	Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS	000238F
	Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC EN COURS ET OPERATIONS REGLEES	000369
	Rapport RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES	000239
	Rapport RAPPORT SOUMISSION L'ADJUDICATION A PRIX UNIFORME	000105F
	Rapport RAPPORT CALENDRIER EVENEMENT (rapport calendrier des événements)	00086
	Rapport RAPPORT INTERROG EVENEMENT (rapport interrogation des événements)	00085
	Rapport PORTEURS INSCRITS POUR UN EVENEMENT	000205
	Rapport DETENTEUR INSCRIT – PAPIER COMMERCIAL ECHEANCE REPORTABLE	000123
	Rapport RAPPORT DE NUIT - DEGAGEMENT DE PAIEMENTS	000217
	Rapport RAPPORT DE PAIEMENTS PREVUS POUR LES ADHERENTS	000201
	Rapport RAPPORT DE PAIEMENTS PREVUS POUR LES AGENTS PAYEURS	000203
	Rapport RAPPORT DE REFUS D'INSTRUCTIONS DE CHOIX – AGENT DEPOSITAIRE	000250
Rapport RAPPORT DE REFUS D'INSTRUCTIONS DE CHOIX - ADHERENT	000251	

CHAPITRE 13

Rapport sur les droits et privilèges

Les rapports sur les droits et privilèges contiennent des renseignements sur les événements de droits et privilèges qui surviennent en rapport aux valeurs, notamment l'échéance et les événements d'intérêt.

Le tableau présenté ci-dessous fait état des rapports sur les droits et privilèges offerts et des codes (ID) des rapports.

Rapport	Code de rapport
Rapport RAP DECLARATION AU MOYEN FORM 1042-S (rapport sur la déclaration au moyen du formulaire 1042-S – données)	000234
Rapport RAPPORT DE POSITIONS APPELEES	000209
Rapport DATE LIMITE A LA CDS – LISTE DES EVENEMENTS A VENIR	REPORT01930
Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS	000238F
Rapport RECLAM OPERATIONS REGL ET POSITIONS RNC EN COURS	00369F
Rapport RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES	000239
Rapport RAPPORT SOUMISSION A L'ADJUDICATION A PRIX UNIFORME	000105F
Rapport RAPPORT CALEN. EVENEMENT (rapport calendrier des événements)	000086
Rapport RAPPORT INTERROG EVENEMENT (rapport interrogation des événements)	000085
Rapport PORTEURS INSCRITS POUR UN EVENEMENT	000205
Rapport DE TENEUR INSCRIT – PAPIER COMMERCIAL ECHEANCE REPORTABLE	000123
Rapport RAPPORT DE NUIT - DEGAGEMENT DE PAIEMENTS	000217
Rapport RAPPORT DE PAIEMENTS PREVUS POUR LES ADHERENTS	000201
Rapport RAPPORT DE PAIEMENTS PREVUS POUR LES AGENTS PAYEURS	000203
Rapport RAPPORT DE REFUS D'INSTRUCTIONS DE CHOIX – AGENT DEPOSITAIRE	000250
Rapport RAPPORT DE REFUS D'INSTRUCTIONS DE CHOIX - ADHERENT	000251
Rapport RAPPORT D'ADMISSIBILITE À L'EMISSION DE DROITS – AGENT DEPOSITAIRE	000252

CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES
Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS

- les événements obligatoires avec choix;
- les événements de distribution.

13.4 Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS

Code de rapport	000238F
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	grand livre, type d'événement, code d'événement
Regroupement	Aucun

Ce rapport fait état des réclamations qui sont générées selon les opérations individuelles et les positions au RNC qui étaient en cours à la fin de la journée à la date de clôture des registres ou la veille de la date de paiement pour les événements suivants :

- APN (autre titre adossé à des créances sans réduction d'actif)
- ARN (intérêt ou intérêt et capital sans réduction d'actif)
- INO (intérêts avec choix)
- INT (intérêt)

Les réclamations inscrites au rapport sont réglées lors du jour ouvrable précédent.

13.5 Rapport RECLAMATIONS OPERATIONS REGL ET POSITIONS RNC EN COURS

Code de rapport	000369F
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	GRAND LIVRE, TYPE EVEN, CODE EVEN
Regroupement	Aucun

Ce rapport fait état des réclamations réglées avec les opérations individuelles et les positions au RNC correspondantes sur lesquelles sont basées les réclamations pour les événements suivants :

- DIS (distribution en espèces)

CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES
Rapport RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES

- DIV (dividende en espèces)
- DWO (dividende avec choix)
- RWS (distribution de droits ou de bons de souscription)
- SDS (distribution en actions)
- SDV (dividende en actions)
- SPN (apport partiel d'actif)
- SSP (division d'actions)

Les réclamations sont générées selon les opérations individuelles et les positions au RNC qui étaient en cours à la fin de la journée à la date de clôture des registres ou à la date de remboursement des effets payables (dans la mesure où l'effet payable s'applique).

13.6 Rapport RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES

Code de rapport	000239F
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	LEDGER (grand livre), EVENT TYPE (type d'événement), EVENT ID (code d'événement)
Regroupement	POSITION RECTIFIÉE À LA DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES POSITION RECTIFIÉE DES EFFETS PAYABLES DROITS ET PRIVILÈGES NETS

Types d'événements de distribution en valeurs

Ce rapport est généré à la date de paiement à la CDS et fait état de tous les règlements et rajustements applicables effectués dans un grand livre du lendemain matin de la date de clôture des registres à la fin de la journée de la date de remboursement des effets payables, pour les types d'événements suivants :

- RWS (distribution de droits ou de bons de souscription)
- SDS (distribution en actions)
- SDV (dividende en actions)
- SPN (apport partiel d'actif)
- SSP (division en actions)

CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES
Rapport RAPPORT SOUMISSION A L'ADJUDICATION A PRIX UNIFORME

Types d'événements de distribution en espèces

Pour les événements DIV (dividende en espèces) et DIS (distribution en espèces) dont les dates de remboursement des effets payables sont à la date de paiement à la CDS ou après, le rapport est généré :

- à la date de paiement à la CDS – Il fait état de tous les règlements et rajustements effectués dans un grand livre particulier du lendemain matin de la date de clôture des registres à la fin de la journée la veille de la date de paiement à la CDS.
- à la date de remboursement des effets payables – il fait état de tous les règlements et rajustements effectués dans un grand livre particulier du lendemain matin de la date de clôture des registres à la fin de la journée de la date de remboursement des effets payables (y compris les transactions précédemment inscrites au rapport généré à la date de paiement à la CDS).

Pour les événements de dividende en espèces et de distribution en espèces dont les dates de remboursement des effets payables précèdent la date de paiement à la CDS, le rapport est généré une fois à la date de paiement à la CDS de l'événement, tel qu'il est indiqué précédemment à la section *Types d'événements de distribution en valeurs*.

Pour tous les types d'événements, le rapport fait état de la position rajustée des effets payables de l'adhérent et selon cette position rajustée, les droits et privilèges nets de l'adhérent.

13.7 Rapport RAPPORT SOUMISSION A L'ADJUDICATION A PRIX UNIFORME

Code de rapport	00105F
Disponible	Sur demande
Données disponibles	Le jour même
Période d'archivage	Un jour
Ordre de tri	CODE D'EVENEMENT, NO CHOIX
Regroupement	Aucun

Ce rapport permet aux agents dépositaires de compiler automatiquement les données de soumission par fourchette de prix.

CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES
Rapport RAPPORT CALEN. EVENEMENT (rapport calendrier des événements)

13.8 Rapport RAPPORT CALEN. EVENEMENT (rapport calendrier des événements)

Code de rapport	00086
Disponible	Sur demande
Données disponibles	Le jour même
Période d'archivage	Deux jours
Ordre de tri	CDS PAYABLE DATE (date de paiement à la CDS), SECURITY NUMBER (numéro de la valeur), EVENT ID (code d'événement)
Regroupement	Aucun

Le présent rapport fait état des renseignements sur les événements et de la position à la date de clôture des registres rajustée à la fermeture des bureaux le jour précédent (le cas échéant). Ces données sont propres à l'adhérent, en fonction des critères de sélection saisis à l'écran RECHER CALENDRIER EVEN/SEL RAPPORT.

13.9 Rapport RAPPORT INTERROG EVENEMENT (rapport interrogation des événements)

Code de rapport	00085
Disponible	Sur demande
Données disponibles	Le jour même
Période d'archivage	Deux jours
Ordre de tri	CDS PAYABLE DATE (date de paiement à la CDS), SECURITY NUMBER (numéro de la valeur), EVENT ID (code d'événement)
Regroupement	Aucun

Le présent rapport fait état des renseignements sur les événements en fonction des critères de sélection saisis à l'écran GUIDE DE RECHERCHE D'EVENEMENT.

13.10 Rapport PORTEURS INSCRITS POUR UN EVENEMENT

Code de rapport	000205
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	EVENT TYPE (type d'événement), SECURITY NBR (numéro de la valeur)
Regroupement	Aucun

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.